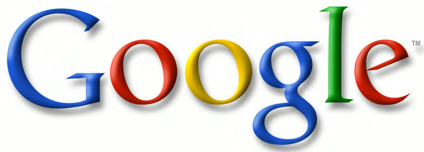



TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA



45

LES VRAIS PRINCIPES DE LA LANGUE FRANÇOISE, OU LA PAROLE RÉDUITE EN MÉTHODE, CONFORMÉMENT AUX LOIS DE L'USAGE;

EN SEIZE DISCOURS;

PAR M. L'ABBÉ GIRARD, DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE, ET SECRETAIRE-INTERPRETE DU ROY.

TOME SECOND.

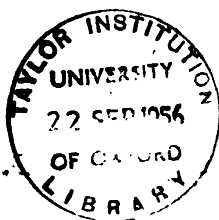


A PARIS,

Chez LE BRETON, Imprimeur ordinaire du ROI, rue de la Harpe, au Saint-Esprit.

M. DCC. XLVII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



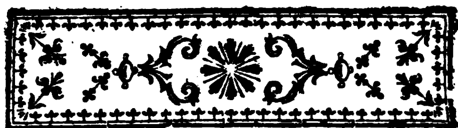


TABLE DES DISCOURS

DE CE SECOND VOLUME.





LES VRAIS PRINCIPES DE LA LANGUE FRANÇOISE; OU LA PAROLE RE'DUITE EN ME'THODE;

Conformément aux Loix de l'Usage.

VIII. DISCOURS, DU VERBE,

Cinquieme partie d'Oraison.



L'UNIVERS, plus varié par la vicissitude successive des évenemens qui se passent dans son sein que par la multitude des Etres qui le composent, nous montre la nature dans une action continuelle.

Le mouvement y paroit auſſi eſſenciel que l'exiſtence: en même temps qu'il eſt la cauſe des altérations & des changemens, il eſt auſſi le principe des productions & de la vie. Sans lui rien n'affecte ni n'eſt affecté : parconſéquent ſans lui rien n'eſt propre à connoitre ni à être connu : & la réalité dans une totale inaction ne ſeroit guere préférable au néant. L'action étant donc inſéparable de la nature, telle que nous la voyons & que nous la ſentons à chaque inſtant, il ſeroit bien ſurprenant que l'eſprit, frapé de tout ce qu'il voit & apliqué à le peindre par le ſecours des mots, n'eût pas ſaiſi cette idée agiſſante ou d'évenement pour en faire un des pinceaux de la Parole, je veus dire un caractere modificatif d'une des parties du diſcours. Les Langues ont beau ſe former ſans ſyſteme & ſans délibération ; elles n'en ſont pas moins ſyſtématiques ni moins fondées en raiſon. Il eſt en fait de langage un génie ſupérieur & méthodique,

qui gît dans l'usage conduit par le besoin ; lequel, s'il m'est permis d'user de cette comparaison, fait travailler l'esprit humain en cette partie à peu près comme la raison supreme fait agir l'instinct animal, toujours d'une maniere conforme à son plan & convenable à son but, sans que celuici s'en aperçoive ni le connoisse. Ce génie protecteur & conducteur de la Parole a donc fait établir des mots, qu'on nomme VERBES, caractérisés par cette idée d'évenement. De façon qu'ils sont proprement dans le discours ce que l'action est dans la nature : comme celleci est l'essence de la vie ; ceuxla sont l'ame de la pensée. Les Substantifs nomment les choses, les Pronoms les désignent, les Adjectifs les qualifient ; mais où est la pensée, si on n'en représente pas les actions & les évenemens ? C'est dans cette représentation que consiste précisément la fonction des Verbes.

Comme il est difficile que l'évene-

ment ne tienne pas à des circonſtances acceſſoires, qu'il faut exprimer conjointement avec lui; la ſagacité de l'Uſage a ſû pourvoir à l'expreſſion de ces idées combinées, en rendant le Verbe ſuſceptible de diverſes formations caractériſées par ces différens acceſſoires; de ſorte que par leur moyen il devient propre à repréſenter l'évenement dans les divers états où il peut paroitre & avec les raports qu'il peut avoir. C'eſt ce que la Grammaire nomme MODES, PERSONNES, & TEMPS. Je ne changerai pas ces noms: mais je traiterai la choſe un peu différemment des méthodes vulgaires; en ne perdant point de vûe ſon eſſence & ne quitant jamais le fil de la Logique, qui eſt toujours plus ſatisfaiſante & plus goutée des perſonnes même non lettrées que ne le ſont certains termes qui ne préſentant rien d'intelligible ne procurent que des peines à la mémoire.

Je dis donc qu'en conſidérant l'éve-

nement dans ſes circonſtances on voit dabord qu'il y a deux manieres générales de le repréſenter; ou ſans adaption, ou avec adaption à l'une des trois perſonnes qui peuvent figurer dans le diſcours; ce qui conſtitue dans le Verbe deux ſortes de Modes. Je nomme la premiere ſorte INDÉFINIE, la ſeconde ADAPTIVE. Ces noms ſont nouveaux; mais ils ſont analogiques & néceſſaires à l'art.

Dans la maniere Indéfinie, on peut repréſenter l'évenement ſous trois états. L'un ſimple, dénué de tout acceſſoire, fait pour ne l'exprimer que dans ſa pure production; comme quand on dit,

donner, avoir, permettre, répondre.

Le ſecond circonſtanciel, fait pour le lier à un autre évenement comme circonſtance & dépendance, tels que

donnant, ayant, permettant, répondant.

Le troiſieme complet, fait pour le montrer comme choſe finie & parfaite, tel qu'il paroit dans

donné, eu, permis, répondu.

Ces divers états constituent dans le verbe autant de Modes indéfinis ; auxquels je conserve les noms usités dans l'Ecole, INFINITIF, GÉRONDIF, PARTICIPE. J'espere que les oreilles des Dames n'en seront point choquées ; parceque les définitions leur en auront fait connoitre le sens ; & qu'il me semble que les termes d'art leur deviennent aisément familiers dès qu'on les leur explique avec netteté & précision. Laquelle en effet, dumoins de celles que le cœur n'absorbe pas entierement & dont l'esprit s'occupe un peu, n'entendra pas que dans cette frase,

il est rare de savoir aimer.

les deux derniers mots sont des verbes parcequ'ils expriment des évenemens, & qu'ils sont du mode infinitif parcequ'ils les représentent simplement dans leur production, sans circonstance & sans les adapter à personne ? Ne verra-t-elle pas aussi dans la frase suivante,

on perd souvent son repos & sa raison en aimant,

que le dernier mot représente indéfiniment l'évenement d'aimer par forme de circonstance rélative à celui qu'exprime le verbe *perd* conjointement avec les autres mots qui sont sous son régime ? que par conséquent *aimant* est un verbe du mode gérondif ? Enfin dans cette troisieme frase,

cela bien entendu, il s'ensuit que la Grammaire n'est pas hors de la portée des femmes,

est-il si difficile de remarquer que le mot *entendu* présente là une action ou un évenement dans l'esprit d'une maniere indéfinie, mais différente de celle d'*entendre* & d'*entendant*, qui sont infinitif & gérondif du même verbe ? & que cette différence consiste en ce qu'il le présente comme complet & fini, caractere du participe ?

Releverai-je ici l'inattention de ceux qui ont donné au Gérondif le nom de

participe actif, & celui de *participe passif* au simple participe ? Ce dernier est pour le moins aussi souvent actif que passif ; n'étant déterminé à l'une ou à l'autre de ces especes que par l'auxiliaire qui lui est uni. Quand on dit,

il est maltraité par ses parens,

il sert à exprimer l'action dans l'espece passive : mais quand on dit,

il a beaucoup aimé les femmes,

il exprime sûrement l'action dans l'espece active. Dailleurs les verbes neutres, qui ne sont & ne peuvent être actifs ni passifs, n'ont-ils pas un participe servant à former leurs Temps composés ? & ce mode peut-il être chez eux d'une autre espece que les autres ? Quand on dit, *j'ai dormi*, *j'ai vécu*, l'action énoncée s'étend-elle jusqu'à un objet distingué du sujet ? & quand on dit, *ils sont sortis*, *eux sortis les autres entrerent*, le sujet soufre-t-il l'évenement aulieu de le produire ? & cet évenement y procede-t-il d'un terme ou d'une chose étrangere

au ſujet ? Si cela n'eſt pas ainſi, comme l'évidence le démontre, ces participes excluent alors de leur eſſence ce qui fait celle de l'actif & du paſſif : parconſéquent cette épithete de *paſſif* donné généralement à ce mode n'eſt pas la réflexion d'une exacte & profonde logique, ni même, j'oſe le dire, d'une grande attention à tous nos uſages. Le participe eſt donc de l'eſpece du verbe auquel il apartient, ainſi que tous les autres modes. Quant au gérondif, c'eſt ſur le modele de la méthode latine qu'on l'a nommé *participe actif* ; quoique nôtre Langue n'ait rien de pareil ni qui réponde préciſément à ce participe latin. Nous diſons *ſe promenant*, *agiſſant*, ſoit qu'on parle de pluſieurs ou d'un ſeul, par un tour d'idée plus analogue à celui du gérondif des Latins qu'à celui de leur participe préſent *ambulans ambulantes*, *agens agentes*. Au reſte je ne cherche point à prendre en faute ceux qui ſe ſont ſervis de ces expreſſions ; puiſ-

que la méthode latine les leur a insinuées. Je les excuse dautant plus que j'ai été moi même dans l'erreur avant que je donnasse à cette étude une sérieuse aplication. Je ne veus donc autre chose par cette note que de faire remarquer au Lecteur combien je suis attentif aux définitions & à bien analyser. Ce n'est en effet que par cette maniere de travailler qu'on peut porter les Sciences au point de perfection.

Les Modes adaptifs sont également, comme les indéfinis, au nombre de trois, par raport à trois autres états de l'événement. L'un où il est exprimé d'une maniere positive comme chose réelle, ainsi que dans ces formations,

je fais, je faisois, je ferai.

Le second où il est représenté en pure hypothese ou comme simple suposition & non réalité, tel que

je ferois, j'aurois fait.

Le troisieme où il ne paroit qu'en forme de subséquence, comme suite d'un autre

évenement : il est tel dans ces formations,

je fasse, je fisse ;

qui ne sont jamais employées que subséquemment ou subjonctivement à quelqu'autre qui les précede ou qu'on supose entendues; comme on le voit dans ces expressions,

il faut que je fasse, vous voudriez que je fisse.

J'aurois grande envie de nommer le premier de ces Modes *Positif*, le second *Conditionel*, & le troisieme *Subséquent ;* parceque ce seroient des noms de caractere, françois d'origine, parfaitement analogues au service que ces Modes rendent & à la maniere dont l'action y figure, parconséquent plus intelligibles & plus à la portée des personnes qui n'ont point eu de familiarité avec le College, dont le nombre fait dans ce que la nation a de spirituel & de poli une portion considérable. Mais quoique je puisse me donner toute la liberté d'un

auteur qui n'écrit que d'après la chose même, sans se proposer aucun modele ni avoir le moindre penchant à copier autrui, je résiste néanmoins à ce gout particulier par respect pour les anciens maitres, & pour faire voir à ceux qui leur sont attachés que, très éloigné de tout ce qui est singularité, je ne m'écarte des sentiers battus que lorsque la proximité du but & l'interêt de la vérité m'y obligent. Je me prête donc au gout savant, qui veut que les termes tiennent plus d'une recherche étudiée que du langage vulgaire : j'adopte ceux de la méthode latine ; puisqu'ils ne choquent point ici les loix de la méthode françoise : & je nomme ces trois Modes INDICATIF, SUPOSITIF, & SUBJONCTIF.

Ces trois états, de Position absolue, de Suposition, & de Subséquence, ne sont pas les seuls dont l'évenement soit susceptible dans la maniere adaptive ; mais ce sont les seuls que nôtre Lan

distingue par la diversité des formations. Celui de commandement est sans doute différent, & pouvoit avoir dans le François un Mode particulier, comme il l'a dans le Grec & dans le Latin. Soit génie, soit épargne, l'Usage n'a point fait dans nos Verbes de Mode impératif : il ne distingue cet état de commandement, à la premiere & seconde personne, que par la supression des pronoms dont le verbe se fait ordinairement accompagner, & à la troisieme personne, par l'addition de la particule *Que* : de façon qu'on se sert du Mode subjonctif pour cette derniere personne & de l'Indicatif pour les deux autres ; excepté dans les deux verbes *Etre* & *Avoir*, où la formation du subjonctif sert partout à marquer le commandement :

traitons autrui comme nous mêmes, courons au secours des infortunés :

dis & fais ce qu'il te plaira, rends service à ton prochain :

quitez vos foyers, volez à la gloire :

que la troupe avance, qu'on aille à l'ennemi :

qu'ils se soumettent aux loix, qu'ils obéissent à leurs supérieurs :

sois sûr de mon cœur & n'aye peur d'aucune inconstance :

soyons fideles à nos amis & n'ayons point de caprice à leur égard.

Il y a seulement une petite observation à faire sur la seconde personne tutoyante finissant par la terminaison muette ou féminine. C'est qu'elle ne garde *S* finale dans le commandement que lorsqu'elle est immédiatement suivie des pronoms rélatifs *en* & *y*, la perdant partout ailleurs. Tous les autres verbes la conservent exactement si l'on excepte quelque licence poétique pour rendre la rime réguliere :

donnes en ce que tu voudras : portes y la paix :

ne donne à ton plaisir que ce que ton devoir te permet :

cours & porte aux autels tes offrandes.

Un célebre Puriſte s'eſt ici prodigieuſement mépris, en diſant que dans ce commandement,

va t'en,

le *T* eſt une lettre euphonique, introduite aulieu de *S* pour la douceur de la prononciation. Il n'y a pas ſûrement regardé de près. Car qui ne voit que c'eſt là le pronom perſonnel *te*, dont la derniere lettre ſe trouve ſuprimée par l'éliſion? & qu'en parlant plus poliment ſans tutoyer on y mettroit à ſa place le pronom *vous*, qui certainement n'eſt pas fait pour remplacer une lettre euphonique? on diroit,

allez vous en,

dans le même ſens & par les mêmes eſpeces de mots qu'on dit,

vas t'en.

Ce prodigieux écart eſt venu de l'extrême envie qu'on avoit d'ôter *S* finale au mot *vas*: tant il eſt vrai que l'homme ſacrifie aiſément ce qu'il y a de plus eſſenciel à un petit rien qui lui plaît. Revenons à nos Modes.

Quelle impoſſibilité y auroit-il qu'une Langue eût auſſi marqué l'interrogation par une formation propre dans la conjugaiſon du verbe ? Je ne vois dans ce moyen rien qui choque la raiſon s'il avoit eu pour lui l'autorité de l'Uſage. Ce grand maitre des Langues pouvoit ſe ſervir de la terminaiſon auſſi facilement qu'il s'eſt ſervi dans le Latin des particules *an*, *ne*, *num*, & qu'il ſe ſert dans le François de la ſeule tranſpoſition des pronoms perſonnels après le verbe.

Il paroit par ce que je viens de dire que les MODES du verbe ne ſont autre choſe que différentes formations de ce même verbe, ſervant à repréſenter divers états de l'évenement. Qu'il y en a ſix dans nôtre Langue, Infinitif, Gérondif, Participe, Indicatif, Supoſitif, & Subjonctif; dont les trois premiers ſont indéfinis & les trois derniers adaptifs. Comme ceuxci ne ſont tels que parcequ'ils adaptent l'évenement à une des trois perſonnes ; il s'enſuit qu'il doit y

avoir dans leurs formations des variétés personnelles par le moyen desquelles on puisse connoitre cet accessoire de personne aussi bien que celui d'état : & ces trois personnes pouvant paroitre ou au singulier ou au pluriel, cela exigeroit six formations, trois pour chaque nombre ou deux pour chaque personne. Le Latin est bien plus exact à les diversifier que ne l'est le François ; parcequ'il en a plus besoin, le verbe n'y étant pas accompagné du pronom personnel comme en François :

amo, amas, amat, amamus, amatis, amant :

j'aime, tu aimes, il aime, nous aimons, vous aimez, ils aiment.

On voit dans cet exemple, que le François n'admettant aucune différence de formation ou de terminaison entre la premiere & la troisieme personne du nombre singulier, elles y sont cependant très parfaitement distinguées par le pronoms *je, il* : & que le Latin les distin-

gue toutes à l'un & l'autre nombre par la variété des terminaiſons, à laquelle ſon propre génie l'a dabord fait recourir comme au moyen le plus convenable.

Outre le Mode & la Perſonne, il y a encore la circonſtance du Temps auquel l'évenement peut avoir raport. Ce que le verbe doit également diſtinguer, & parconſéquent doit être ſuſceptible de formations propres à faire connoitre ce nouvel acceſſoire; qui ſe trouve à tous les Modes excepté au Participe, que par cette raiſon on emploie très rarement ſeul dans ſa pure valeur, & dont en récompenſe on fait grand uſage avec ce qu'on nomme auxiliaire pour former, dans les Langues analogues, divers Temps des autres Modes; comme on le verra dans la ſuite de ce Diſcours.

Conſtatons maintenant le nombre & les particularités de ces divers acceſſoires de temps dont l'évenement peut être accompagné, ou dumoins de ceux que nôtre Langue admet : faiſons les

bien connoitre & donnons leur des noms convenables. Pour cet effet ne nous contentons pas des idées superficielles de la méthode vulgaire : considérons attentivement le Temps, ses divisions, & sa liaison avec l'évenement. Tout le monde sait & dit qu'il est une durée successive, qui se divise en Présent Passé & Avenir : dont la premiere partie fournit continuellement à la seconde, & la troisieme à la premiere, sans interruption comme sans retour. De façon que l'Avenir inépuisable nourrit le Présent ; & celuici coulant rapidement se jette dans le Passé comme dans un goufre insatiable & dans un abîme infini qui ne peut jamais être rempli.

La rapidité du Présent étant trop vive pour laisser jouir & permettre d'y placer les choses, en a cherché le moyen de parer à cet inconvénient. Pour cela l'Imagination & le Langage se sont déterminés à donner à cette partie du Temps une étendue qu'elle n'a pas réel-

lement, & à prendre ſon nom dans un ſens plus moral que phyſique. Cette étendue ſe regle par la production de l'évenement; c'eſt à dire qu'elle comprend tout le temps qui y répond depuis l'inſtant où elle commence juſqu'à celui où elle s'acheve: de ſorte que cette durée, quoique compoſée de momens qui paſſent & ſe ſuccedent, eſt cenſée ſubſiſter comme un ſeul & même temps, qu'on nomme PRÉSENT dans l'uſage ordinaire ainſi que dans les formations du Verbe:

je travaille à un long ouvrage: je ne fais autre choſe depuis ſix mois.

L'inſtant qui vient après la production & dans lequel on repréſente l'évenement comme fini eſt le temps paſſé; qu'on nomme dans le verbe & en terme de Grammaire PRÉTÉRIT; comme quand on dit,

j'ai fait ce que j'ai voulu.

Lorſqu'on repréſente l'évenement comme devant poſitivement arriver dans la

ſuite, cela fait le temps avenir; qu'on nomme FUTUR, tel qu'on le voit dans cette fraſe :

je me donnerai de la peine; mais j'en viendrai à bout.

Pour raprocher encore plus les parties du temps & leur donner un peu d'exiſtence permanente, on en forme certains périodes, qui les comprennent & les réuniſſent en un ſeul corps de durée; de maniere qu'on les conſidere ſous un même aſpect, comme faiſant toutes enſemble unité de temps. Ces périodes ſont plus ou moins longs ſelon les bornes qu'on leur fixe. Tels ſont le Jour, le Mois, l'Année, le Siecle, une Campagne, un Carnaval, & autres arbitraires. Il ne faut donc pas confondre le temps de l'évenement avec celui du période : cela eſt de conſéquence, ainſi qu'on va le voir : car on peut repréſenter de deux manieres le Paſſé. L'une en faiſant ſimplement répondre l'évenement au temps où ſa production eſt finie; ce qui a pû

arriver dans le période actuellement présent, comme dans cet exemple :

j'ai fait ce matin de la bonne besogne.

L'autre maniere est de le faire répondre à un temps où non seulement sa production est finie mais où est encore passé le période dans lequel cette production est arrivée ; de façon que le temps présent où l'on parle apartienne à un autre période, qui ait succédé à celui qui a vû naitre & finir l'évenement ; comme quand on dit,

je fis hier tout ce que je pus, & je perdis mes peines.

La premiere de ces manieres est le Prétérit du verbe. La seconde est ce qu'on nomme AORISTE ; dont la seule définition suffit pour empécher une méprise entre ces deux temps assez fréquente dans quelques provinces, où l'on dit souvent *je fis* pour *j'ai fait*, & réciproquement *j'ai fait* pour *je fis*. Dès qu'on sait que le prétérit doit paroitre lorsqu'il s'agit de marquer un évenement passé dans

le période de temps qui n'est pas encore fini, & que c'est à l'aoriste à figurer lorsqu'il est question de représenter un évenement passé dans un période de temps qui ne subsiste plus lui même; on n'a besoin que du bon-sens pour distinguer les occasions où chacun doit être employé; dautant que toute la regle ne consiste qu'à connoitre leur véritable destination. C'est par cette raison que dans certaines façons différentes de poser le même période de temps il faut, selon la différence de cette position, se servir ou du prétérit ou de l'aoriste. Par exemple, j'exprime une distance depuis l'évenement, & je dis,

il y a dix ans que j'ai quité la Cour; je parle conformément à la regle & au bon usage; parceque la position de ce période est telle que le moment de l'action & celui où je parle lui apartiennent; les comprenant tous les deux dans son étendue, l'un comme le commencement & l'autre comme le terme de la

je fais de mon mieux pour que le Lecteur m'entende.

JE FAISOIS est présent rélatif; parcequ'il représente le temps de l'évenement sous deux raports, savoir, comme présent au temps de quelque circonstance désignée, & comme passé eu égard à celui de la parole :

je faisois dernierement réflexion à la sottise des hommes; en voyant les uns compter sur la constance des femmes, & les autres s'offenser de leur infidélité.

J'AI FAIT est prétérit absolu; le temps de l'évenement y répondant simplement au moment de la parole comme passé à son égard :

j'ai fait tout ce que j'ai pû pour vous rendre service; & vous n'avez pas fait la moindre chose pour m'en témoigner de la reconnoissance.

J'AVOIS FAIT est prétérit rélatif; parcequ'il fait répondre l'évenement comme passé, non seulement par raport au temps où l'on parle, mais encore

par raport à quelque circonſtance arrivée après lui & paſſée demême par raport à l'inſtant de la parole :

j'avois fait les démarches convenables quand il a paru s'y opoſer.

Je fis eſt aoriſte abſolu ; le temps de l'évenement y étant ſeulement repréſenté dans un période paſſé par raport à celui qui coule avec le temps de la parole :

je fis l'année derniere moins d'ouvrage ; quoique je travaillai plus aſſidûment que je n'ai fait celleci.

J'eus fait eſt aoriſte rélatif ; puiſqu'il fait répondre le temps de l'évenement non ſeulement à un période paſſé par raport à celui de la parole, mais encore à un temps paſſé dans ce même période par raport à une autre circonſtance qui eſt arrivée :

j'eus fait mes affaires dans la derniere campagne avant que mon concurrent fût arrivé.

Je ferai eſt futur abſolu ; parcequ'il

représente le temps de l'évenement uniquement comme postérieur à celui de la parole :

je ferai demain ce que je ne pourrai pas faire aujourdui.

J'AURAI FAIT est futur rélatif ; parcequ'il présente le temps de l'évenement sous deux faces, comme postérieur à celui de la parole & comme antérieur à celui de la circonstance dont il doit être accompagné :

j'aurai fait mon ouvrage à la fin de l'année :

Des six Modes il n'y a que l'Indicatif susceptible de ces huit Temps : & les exemples que je viens de raporter forment ce mode entier dans le verbe que j'ai choisi : voyons y les temps des autres modes. Ils n'ont que des Présens & des Prétérits ; l'état dans lequel ils représentent l'évenement ne comportant ni Aoriste ni Futur.

Le Supositif n'admet que deux Temps, Présens & Prétérit, sans les distinguer

en abſòlus & rélatifs; parceque la nature de ce mode étant de repréſenter l'évenement dans un état d'hypotheſe ou de ſupoſition, ſes temps ſont néceſſairement rélatifs. On y dit,

JE FEROIS, pour le préſent,

J'AUROIS FAIT, pour le prétérit.

Le Subjonctif a quatre Temps, deux Préſens & deux Prétérits, abſolus & rélatifs :

JE FASSE, pour le préſent abſolu;

JE FISSE, pour le préſent rélatif,

J'AIE FAIT, pour le prétérit abſolu;

J'EUSSE FAIT, pour le prétérit rélatif.

L'eſſence de ce mode conſiſtant à repréſenter l'évenement comme ſubſéquence d'un autre, il s'enſuit que cet autre évenement a ſur lui une influence déterminative, & qu'il doit y avoir entre eux une dépendance de temps: ce qui ſera expliqué dans la ſuite de ce Diſcours; lorſque j'en ſerai à ce qui regarde la ſyntaxe du verbe. Pour le préſent il ne s'agit que de fixer le nom,

bre des temps de chaque mode.

L'Infinitif & le Gérondif n'ont, comme le Suppositif, que chacun deux Temps; qui sont, dans le verbe qui sert ici d'exemple,

FAIRE, pour le présent infinitif,
AVOIR FAIT, pour le prétérit infinitif,
FAISANT, pour le présent gérondif,
AYANT FAIT, pour le prétérit gérondif.

Quant au Participe, j'ai déjà dit qu'il n'avoit point de Temps, étant dénué d'accessoire & de tout autre raport que de celui qui en constitue le mode, consistant à représenter l'évenement précisément comme complet & fini : on dit simplement, FAIT.

Quoique ce mode ait son essence & sa valeur particuliere; il semble néanmoins qu'il soit moins établi pour être employé seul que pour aider à former les temps qui répondent au passé; ainsi qu'on vient de le voir dans les exemples; dont je n'ai raporté pour les mo-

des adaptifs que la formation de la premiere personne de chaque temps, n'étant question que de faire connoitre la nature de ces temps.

Le Verbe varie donc ses formations, non seulement par raport aux Modes, pour représenter les divers états sous lesquels l'évenement peut paroitre, mais encore par raport à la variété des Temps auxquels il peut répondre dans chaque mode, & deplus par raport à la différence & au nombre des Personnes qui peuvent figurer dans chaque temps des modes adaptifs. Tout ce détail de formations fait ce qu'on nomme CONJUGAISON; qui n'a véritablement pour objet que les accessoires; & dont on ne peut donner de regles claires & précises qu'on n'ait auparavant discuté ce qui fait l'essence du Verbe pour en connoitre les especes; parceque ces especes influent diversement sur les regles de la Conjugaison.

L'essence du Verbe consistant à re-

présenter l'action, c'est sans doute des divers points de vûe sous lesquels celle-ci peut se présenter que dépend ici la distinction des especes : & j'en trouve quatre.

Le premier point de vûe est lorsque l'action paroit partir d'un sujet pour s'étendre jusqu'à un objet distingué & faisant tiers dans l'évenement, comme dans ces exemples :

voir un phantome, comprendre une expression, lire un livre, blâmer une action, reprocher une faute.

Car on voit, on comprend, on lit, on blâme, & l'on reproche là quelque chose qui n'est pas le sujet même qui fait ces opérations : & les Verbes que ce point de vûe caractérise portent le nom d'ACTIFS. Il n'est pas nécessaire, pour qu'un Verbe soit de cette premiere espece, qu'il ait toujours à sa suite son objet exprimé : il suffit qu'il en supose un sur lequel l'action puisse s'étendre. Car souvent on ne veut énoncer que la simple

action ſans la ſpécifier par l'objet, comme dans le diſcours ſuivant :

l'homme prévenu ne voit, n'entend, ni n'écoute; & comprend encore moins.

Il n'eſt pas nonplus néceſſaire que l'objet ſoit une choſe réellement différente de celle qui eſt le ſujet; parceque toute action qui peut s'étendre audelà du ſujet peut bien s'arrêter à lui : il ſuffit que cette même choſe figure dans l'action ſous des raports diſtingués, ainſi que dans cet exemple :

l'homme paſſionné ſe prévient, ne ſe connoit pas, & ne ſe conduit guere par la raiſon.

Le ſecond point de vûe de l'action eſt lorſqu'elle paroit arriver au ſujet par une cauſe étrangere; de façon qu'il la ſoufre plûtôt qu'il ne la produit : cela fait les Verbes PASSIFS :

être loué par le peuple, être eſtimé par les gens d'eſprit, être tué d'un coup de fuſil.

Le troiſieme point de vûe eſt lorſque l'action doit abſolument retomber ſur le

ſujet même dont elle part, celuici lui étant eſſenciellement uni & comme identifié avec elle : ce qui ſe manifeſte par le ſecours du pronom réciproque, dont ces verbes ſont toujours accompagnés, & dont ils ont pris ce même nom de RÉCIPROQUES :

Se moquer, ſe repentir, ſe ſoucier, s'ingérer.

Le quatrieme point de vûe eſt lorſque l'action ſe montre iſolée ou ſimplement produite par le ſujet, ſans exprimer ni ſupoſer aucune extenſion vers un objet. Il caractériſe les verbes NEUTRES. Tels ſont

dormir, ſortir, aller, mourir.

Je doute qu'une perſonne d'une aplication médiocre comprenne bien la définition de cette eſpece de Verbes. Elle eſt un peu métaphyſique, mais elle eſt juſte : & je ne peus faire mieux, amoins que d'avoir recours à quelque comparaiſon propre à rendre la choſe ſenſible. L'ambition que j'ai d'être entendu de

tout le monde & de mettre à la portée des moins intelligens ce qu'il y a de plus abstrait dans la matiere que je traite m'engage à faire ici un contraste des deux verbes *endormir dormir*, l'un actif l'autre neutre. N'est-il pas vrai qu'on dit en bon François,

endormir quelquun, il m'endort de ses contes?

N'est-il pas vrai aussi qu'on ne peut pas dire,

dormir quelquun, il me dort?

Eh bien n'aperçoit-on pas clairement que ce *quelquun* est un objet jusqu'auquel l'action d'endormir s'étend? & que rien de pareil ne pouvant avoir part à celle de dormir, elle ne peut avoir d'objet? Voilà précisément ma définition & ce qui fait la différence du verbe Neutre à l'actif; dont je ne doute pas qu'on n'ait à présent une connoissance parfaite. Afin de ne rien négliger de ma part, & de fournir un moyen facile d'apliquer ces définitions à plusieurs verbes dont

j'ai vû confondre les especes par des personnes mêmes instruites dans les Colleges, voici une méthode mécanique.

Toutes les fois qu'un verbe peut admettre sous son régime immédiat *quelquun* ou *quelque chose* pour spécifier l'action, on peut assûrer hardiment qu'il est actif :

battre, gronder, louer, caresser, bannir, nourrir quelquun :

aprouver, aggrandir, corriger, soutenir, critiquer quelque chose.

Lorsque le verbe, étant composé du participe & de l'auxiliaire *être*, peut admettre après lui *quelquun* ou *quelque chose* régis par la préposition *par* comme faisant ensemble le terme d'où l'action procede ; alors il est passif :

êtrt battu, grondé, caressé, admiré par quelquun :

être blessé, rencontré, détourné, puni par quelque chose.

Lorsque le verbe exige nécessairement d'être accompagné du pronom person-

nel pour exprimer l'action; il est réciproque:

se pâmer, se promener, s'enfuir, se désister, s'enrhumer.

Lorsque le verbe ne peut admettre ni *quelquun* ni *quelque chose* ni le pronom personnel pour spécifier son action; il est in dubitablement neutre:

croitre, mourir, courir, danser, voltiger, marcher, venir.

Quoiqu'il y ait dans nôtre Langue des verbes qui changent d'espece selon différentes acceptions que l'usage leur a accordées; ce privilege ne déroge ni aux regles ni aux définitions; elles serviront également à faire connoitre dans quel cas ils sont ou de l'une ou de l'autre espece. On observera aussi qu'il ne faut pas prendre pour objet de l'action certains substantifs qu'on joint quelquefois aux verbes neutres; comme quand on dit,

danser une gavotte, aller le trot, courir la nuit, arriver le soir, dormir le jour.

Ces substantifs ne servent point alors à marquer un objet sur lequel s'étend l'action, mais une maniere dont l'action se fait ou un temps auquel elle arrive. Ils ne sont donc dans ces occasions que des Circonstanciels de frase & non des Objectifs : parconséquent ils n'empechent pas que ces verbes ne restent tels qu'ils sont sans eux, neutres de leur nature.

Chacune de ces quatre especes de verbes a des usages particuliers dans la formation des Temps qui dépendent de l'auxiliaire. Pour bien entendre cette dépendance, il faut, avant que d'aller plus loin, dire à mon Lecteur qu'il y a dans la Langue deux verbes qu'on qualifie d'*auxiliaires*; parcequ'ils aident à former conjointement avec le participe certains temps des autres verbes & même des leurs propres ; ainsi qu'on le verra dans le détail des Conjugaisons. Ces deux verbes sont *Avoir* & *Etre*. Je peus bien ajouter tout desuite que des huit sortes de Temps il y en a quatre

qui se forment par leur moyen, savoir, les deux prétérits dans tous les modes, l'aoriste & le futur rélatifs dans l'Indicatif. Quant aux deux présens à l'aoriste & au futur absolus, ils se forment par la seule terminaison sans le secours des auxiliaires. Pour n'être pas obligé à répéter continuellement la liste de ces temps, & pour me faire entendre plus commodément, j'en réduis les formations à deux classes. Je nomme SIMPLES celles qui viennent de la seule terminaison; parcequ'en effet le verbe y est d'un seul mot : & je nomme FORMATIONS COMPOSÉES celles qui se font par le moyen de l'auxiliaire; puisque le verbe y est de deux quelquefois même de trois mots. Ainsi

donner, donnant, je donne, je donnois,

sont des temps ou des formations simples :

avoir donné, ayant donné, j'avois donné,

sont des formations ou des temps com-

posés. Revenons à nos especes.

Les verbes actifs ont pour auxiliaire de leurs temps composés le verbe *avoir*; excepté dans les occasions où l'action retombe sur ce qui en est le sujet par l'identité de cette chose avec celle qui fait ou l'objet ou le terme de cette action, c'est à dire dans les occasions où le pronom réciproque sert à énoncer l'objectif ou le terminatif de la frase; car alors ces verbes se conforment à ceux de la troisieme espece, prenant comme eux le verbe *être* pour auxiliaire:

j'ai vû mon ennemi, & je ne lui ai rien reproché:

je me suis vû prêt à périr, & je me suis reproché d'avoir eu confiance à un étourdi.

Les verbes passifs n'ont point de temps simples; parceque leur forme ne consistant que dans la jonction du participe à tous les modes & tous les temps du verbe *Etre*, leurs formations sont toutes composées:

un général qui est surpris par sa faute mérite d'être blâmé : mais il ne doit pas être moins estimé pour avoir été battu ; lorsque la disposition de la bataille étant bien ordonnée la victoire n'a été remportée que par la valeur de l'ennemi.

Les verbes réciproques, toujours accompagnés du pronom personnel répondant à la personne dont est le sujet, ont pour auxiliaire le verbe *être* jamais *avoir* :

je me suis moqué de vous, & vous ne vous en êtes point soucié :

on s'est repenti plus d'une fois de s'être ingéré des affaires d'autrui.

Les verbes neutres moins uniformes que ceux des autres especes se subdivisent en deux branches par raport aux deux auxiliaires ; les uns se servant d'*avoir* & les autres d'*être* pour former leurs temps composés :

j'ai marché, j'ai couru, j'ai dormi :

je suis sorti, je suis allé, je suis venu.

La seconde branche est moins nombreuse

ſe que la premiere : & je crois qu'au-lieu de chercher une marque pour les diſtinguer on auroit plûtôt fait d'en donner la liſte ; dautant qu'elle ſe réduit à onze ou douze verbes qui ſont,

accourir, *aller*, *choir*, *décéder*, *monter*, *mourir*, *naitre*, *partir*, *ſortir*, *tomber*, *arriver*, *venir* & ſes compoſés.

Cependant ſi l'on veut abſolument une regle pour les reconnoitre ; je ne dirai pas que c'eſt en ce que le participe de ceuxci peut, en devenant adjectif, ſe joindre à un ſubſtantif pour le qualifier ; car cela n'eſt pas univerſel : dailleurs cette jonction eſt moins une raiſon que la ſuite de la raiſon qu'on cherche. Je croirois la trouver plutôt dans l'analyſe de la propre valeur de ces verbes. En effet après les avoir attentivement conſidérés, il m'a paru qu'ils renfermoient dans l'étendue de leur ſignification un raport à quelque tranſport ou changement de lieu, que n'ont pas les autres. Cela eſt ſenſible à leur ſeule inſpection ;

il n'y auroit que *mourir* & *naitre* qui puſſent cauſer quelque doute. Je conviens que ces deux évenemens ne paroiſſent pas dabord enfermer dans leur ſignification aucun tranſport local : mais en les regardant de plus près ne voit-on pas que ce qui anime l'animal quitte le corps en mourant & lui arrive dailleurs en naiſſant ? que ces deux verbes ſignifient proprement, l'un le départ de l'ame pour aller dans un autre lieu quel qu'il ſoit ; & l'autre cette arrivée de l'ame venant d'un lieu dans un autre où elle n'étoit pas, ſoit qu'on prenne ce mot dans le ſens le plus étendu qu'il peut avoir ou dans le ſens reſtraint du paſſage du ſein de la mere au ſéjour de la lumiere ? Quels plus grands tranſports que ceux de l'inexiſtence à la vie & de la vie à la mort ? Ainſi les verbes *naitre* & *mourir* loin d'affoiblir la raiſon que je donne ne font pas même exception.

Je n'ignore pas qu'on a nommé les Neutres de la premiere claſſe *neutres*

actifs & ceux de la ſeconde *neutres paſſifs*. Si ces noms préſentoient une idée claire & préciſe, & ſi l'on n'avoit pas diſtingué par des définitions l'eſpece neutre de l'active & de la paſſive ; je n'aurois point de répugnance à m'en ſervir. Mais après une diſtinction ſi ſage, ſi méthodique, qui porte la lumiere dans l'eſprit, je ne ſaurois plus me réſoudre à replonger les choſes dans la confuſion, en apliquant à l'une ce que j'ai établi pour exprimer le différent caractere de l'autre. Dès que j'ai dit & fait entendre à mon Lecteur que le verbe neutre eſt tout-autre choſe que l'actif & le paſſif ; je dois éviter de lui en donner la dénomination. Cette méthode tergiverſante dans les termes n'eſt point de mon gout : je ſuis perſuadé que la différence des idées exige celle des expreſſions : qu'il ne peut y avoir de la clarté dans les unes ; s'il n'y a de la netteté dans les autres. Qu'on diſe tant qu'on voudra que le Langage eſt de convention, &

qu'on entend par *neutres actifs* ceux qui ont pour auxiliaire le verbe *avoir*, & par *neutres passifs* ceux qui ont le verbe *être*; cela n'empeche pas qu'on ne me mette dans la tentation prochaine de penser qu'il y a des Verbes qui sont tout à la fois neutres & actifs dans la même acception ainsi que neutres & passifs; puisqu'on les a ainsi nommés; ce qui est réellement faux. Je conviens que le Langage est de convention : mais il y a des termes convenables que la convention doit favoriser préférablement à d'autres : & il y en a d'impropres & d'obscurs que la convention doit plûtôt rejetter que protéger : surtout dans les sciences où il est si essenciel de choisir, si permis d'en introduire sans choquer ni les oreilles ni l'usage du commun des hommes, & où il est indécent que l'habitude & la prévention tiennent lieu de raison.

Il y a une autre observation à faire sur *mourir* & sur *battre*. Dans le sens li-

téral & primitif, l'un est neutre & l'autre actif. Ils deviennent néanmoins réciproques dans un sens particulier : le premier, seulement aux modes adaptifs : le second, dans toute l'étendue de sa conjugaison. On dit, *je me meurs*, non pour représenter le passage de la vie à la mort, mais pour marquer simplement la disposition qui y conduit. Demême *se battre* ne signifie pas se fraper ou se donner des coups; il n'exprime que l'action qui met dans la disposition d'en donner & d'en recevoir : car deux hommes peuvent se battre long temps l'épée à la main sans donner ni recevoir un seul coup.

Il est aisé de s'apercevoir que presque tous les évenemens qu'on représente dans l'espece active peuvent aussi être représentés dans l'espece passive : il n'y à pour cela qu'à changer l'objet en sujet, & du sujet en faire le terminatif d'où part l'action. Par exemple, on diroit à l'actif,

le pere corrige l'enfant,

& au passif,

l'enfant est corrigé par le pere.

Quant aux verbes réciproques & neutres, ils sont immuables dans leur espece; les évenemens qu'ils représentent n'étant susceptibles que de la seule maniere qui fait le caractere de ces verbes: bien entendu que l'acception en soit toujours la même: car s'ils en ont deux, quoique le matériel soit le même, il leur arrive quelquefois d'être d'espece différente dans chacune des acceptions. Par exemple *courir* & *monter* sont neutres ou actifs selon leurs divers emplois:

il court à perte d'haleine:

il est monté au sommet de la montagne:

il a couru le cerf:

il montoit un cheval d'Espagne.

Ces autres verbes, *aller venir revenir*, sont aussi neutres ou réciproques, selon la différente acception:

allez à vôtre poste:

je vins hier:

ils reviennent de la promenade ;
allez vous en :
je m'en vins à grands pas :
ils s'en reviennent mécontens.

Traitons maintenant la Conjugaison. Elle est l'art de trouver par l'inspection de l'Infinitif toutes les autres formations du verbe. Je viens de dire que ces formations se partagent en deux classes, les unes simples, les autres composées : que les simples ne dépendent que de la variété de la terminaison ; & que les composées sont telles par l'union du participe à l'un des deux verbes auxiliaires. Il faut donc avant que de déduire nos regles de conjugaison voir quelle est la méthode de cette union, & comment les auxiliaires se conjuguent indépendemment de toute regle. Ce dernier article se verra par la simple exposition du détail de ces deux verbes. Pour la méthode d'union, elle ne consiste qu'à joindre au partipe les temps simples de l'auxiliaire. On fait par le moyen des

des deux préſens les deux prétérits : c'eſt à dire que le préſent abſolu aide à former le prétérit abſolu, & le préſent rélatif fait le prétérit rélatif. L'aoriſte & le futur rélatifs, qui ſont les deux autres temps compoſés, ſe forment par le moyen des aoriſte & futur abſolus de l'auxiliaire. Voilà toute la façon, en obſervant néanmoins de prendre dans l'auxiliaire le mode qu'on veut exprimer. Par exemple, pour former les prétérits de l'indicatif du verbe *donner*, il faut ſe ſervir des préſens indicatifs du verbe auxiliaire & dire,

j'ai donné, j'avois donné :

mais pour former ceux du ſupoſitif & du ſubjonctif, il faut avoir recours aux préſens de ces deux modes & dire,

j'aurois donné, j'aie donné, j'euſſe donné.

Le verbe auxiliaire eſt lui même ſoumis à cette méthode ; ne formant ſes temps compoſés que par la jonction de ſon participe avec les temps ſimples, ſoit les

ſiens propres comme en uſe le verbe *avoir*, ſoit ceux de l'autre auxiliaire ainſi que fait le verbe *être*. En quoi nôtre Langue differe de l'Italienne, chez qui l'Uſage a établi que chacun d'eux ſe ſerviroit de ſes propres temps ſimples & non de ceux de l'autre pour former ſes temps compoſés. On y dit donc,

io ſono ſtato, egli erano ſtati :

aulieu qu'en François on dit,

j'ai été, ils ont été.

Conjugons maintenant ces auxiliaires.

CONJUGAISON DU VERBE *AVOIR*, premier auxiliaire.

MODES INDÉFINIS.

INFINITIF { PRÉSENT....... *avoir*
PRÉTÉRIT...... *avoir eu*

GÉRONDIF { PRÉSENT....... *ayant*
PRÉTÉRIT...... *ayant eu*

PARTICIPE................ *eu*.

MODES ADAPTIFS.

INDICATIF

Temps	Personne	Forme
PRÉSENT ABSOLU	1. perf. f...	*j'ai*
	2. perf. f...	*tu as* ou *vous avez*
	3. perf. f...	*il a*
	1. perf. pl..	*nous avons*
	2. perf. pl..	*vous avez*
	3. perf. pl..	*ils ont*
PRÉSENT RÉLATIF	1. perf. f...	*j'avois*
	2. perf. f...	*tu avois* ou *vous aviez*
	3. perf. f...	*il avoit*
	1. perf. pl..	*nous avions*
	2. perf. pl..	*vous aviez*
	3. perf. pl..	*ils avoient.*
PRÉTÉRIT ABSOLU	1. perf. f...	*j'ai eu*
	2. perf. f...	*tu as eu* ou *vous avez eu*
	3. perf. f...	*il a eu*
	1. perf. pl..	*nous avons eu*
	2. perf. pl..	*vous avez eu*
	3. perf. pl..	*ils ont eu.*
PRÉTÉRIT RÉLATIF	1. perf. f...	*j'avois eu*
	2. perf. f...	*tu avois eu* ou *vous aviez eu*
	3. perf. f...	*il avoit eu*
	1. perf. pl..	*nous avions eu*
	2. perf. pl..	*vous aviez eu*
	3. perf. pl..	*ils avoient eu.*

INDICATIF	AORISTE ABSOLU	1. perſ. ſ...	*j'eus*
		2. perſ. ſ...	*tu eus* ou *vous eutes*
		3. perſ. ſ...	*il eut*
		1. perſ. pl..	*nous eumes*
		2. perſ. pl..	*vous eutes*
		3. perſ. pl..	*ils eurent.*
	AORISTE RÉLATIF	1. perſ. ſ...	*j'eus eu*
		2. perſ. ſ...	*tu eus eu* ou *vous eutes*
		3. perſ. ſ...	*il eut eu*
		1. perſ. pl..	*nous eumes eu*
		2. perſ. pl..	*vous eutes eu*
		3. perſ. pl..	*ils eurent eu.*
	FUTUR ABSOLU	1. perſ. ſ...	*j'aurai*
		2. perſ. ſ...	*tu auras* ou *vous*
		3. perſ. ſ...	*il aura*
		1. perſ. pl..	*nous aurons*
		2. perſ. pl..	*vous aurez*
		3. perſ. pl..	*ils auront.*
	FUTUR RÉLATIF	1. perſ. ſ...	*j'aurai eu*
		2. perſ. ſ...	*tu auras eu* ou *vous au-rez eu*
		3. perſ. ſ...	*il aura eu*
		1. perſ. pl..	*nous aurons eu*
		2. perſ. pl..	*vous aurez eu*
		3. perſ. pl..	*ils auront eu.*

SUPOSITIF

PRÉSENT

1. perſ ſ... *j'aurois*
2. perſ. ſ... *tu aurois* ou *vous auriez*
3. perſ. ſ... *il auroit*
1. perſ. pl.. *nous aurions*
2. perſ. pl.. *vous auriez*
3. perſ. pl.. *ils auroient*

PRÉTÉRIT

1. perſ. ſ... *j'aurois eu*
2. perſ. ſ... *tu aurois eu* ou *vous auriez eu*
3. perſ. ſ... *il auroit eu*
1. perſ. pl.. *nous aurions eu*
2. perſ. pl.. *vous auriez eu*
3. perſ. pl.. *ils auroient eu.*

SUBJONCTIF

PRÉSENT ABSOLU

1. perſ. ſ... *j'aie*
2. perſ. ſ... *tu aies* ou *vous ayez*
3. perſ. ſ... *il ait*
1. perſ. pl.. *nous ayons*
2. perſ. pl.. *vous ayez*
2. perſ. pl.. *ils aient.*

PRÉSENT RÉLATIF

1. perſ. ſ... *j'euſſe*
2. perſ. ſ... *tu euſſes* ou *vous euſſiez*
3. perſ. ſ... *il eût*
1. perſ. pl.. *nous euſſions*
2. perſ. pl.. *vous euſſiez*
3. perſ. pl.. *ils euſſent.*

SUBJONCTIF

PRÉTÉRIT ABSOLU	1. perſ. ſ...	*j'aie eu*
	2. perſ. ſ...	*tu aies eu* ou *vous ayez eu*
	3. perſ. ſ...	*il ait eu*
	1. perſ. pl..	*nous ayons eu*
	2. perſ. pl..	*vous ayez eu*
	3. perſ. pl..	*ils aient eu.*
PRÉTÉRIT RÉLATIF	1. perſ. ſ...	*j'euſſe eu*
	2. perſ. ſ...	*tu euſſes eu* ou *vous euſſiez eu*
	3. perſ. ſ...	*il eût eu*
	1. perſ. pl..	*nous euſſions eu*
	2. perſ. pl..	*vous euſſiez eu*
	3. perſ. pl..	*ils euſſent eu.*

Le génie françois ayant aſſaiſonné le pronom *tu* d'une idée acceſſoire d'impoliteſſe, il a mis à ſa place *vous*, en changeant néanmoins ſon acceſſoire de nombre pluriel en ſingulier : de façon que la ſeconde perſonne eſt devenue dans l'uſage poli la même pour les deux nombres, excepté dans les cas où le verbe *être* ſert d'auxiliaire : car alors le participe prenant nombre & genre conformément au ſubjectif qui le régit, il

y a au pluriel un *S* finale qui n'eſt point au ſingulier :

Monſieur, vous vous êtes trompé ſi vous vous êtes figuré que la ſenſation ſoit une propriété de la matiere.

Meſdames, vous vous étiez trop flatées en imaginant que vous ſeriez admiſes à nos exercices ſecrets.

Cependant le *tu* n'ayant pas été totalement banni, & ſe trouvant employé dans quelques occaſions, cela fait que cette ſeconde perſonne ſe trouve double dans tous les temps de toutes ſortes de verbes.

CONJUGAISON DU VERBE *ETRE*, ſecond auxiliaire, *dit communément Verbe ſubſtantif.*

MODES INDÉFINIS.

INFINITIF	PRÉSENT	*être*
	PRÉTÉRIT......	*avoir été*
GÉRONDIF	PRÉSENT	*étant*
	PRÉTÉRIT......	*ayant été*
PARTICIPE.................		*été*

MODES ADAPTIFS.

INDICATIF	PRÉSENT ABSOLU	1. perſ. ſ...	*je ſuis*
		2. perſ. ſ...	*tu es* ou *vous êtes*
		3. perſ. ſ...	*il eſt*
		1. perſ. pl..	*nous ſommes*
		2. perſ. pl..	*vous êtes*
		3. perſ. pl..	*ils ſont.*
	PRÉSENT RÉLATIF	1. perſ. ſ...	*j'étois*
		2. perſ. ſ...	*tu étois* ou *vous étiez*
		3. perſ. ſ...	*il étoit*
		1. perſ. pl..	*nous étions*
		2. perſ. pl..	*vous étiez*
		3. perſ. pl..	*ils étoient.*
	PRÉTÉRIT ABSOLU	1. perſ. ſ...	*j'ai été*
		2. perſ. ſ...	*tu as été* ou *vous avez été*
		3. perſ. ſ...	*il a été*
		1. perſ. pl..	*nous avons été*
		2. perſ. pl..	*vous avez été*
		3. perſ. pl..	*ils ont été.*
	PRÉTÉRIT RÉLATIF	1. perſ. ſ...	*j'avois été*
		2. perſ. ſ...	*tu avois été* ou *vous aviez été*
		3. perſ. ſ...	*il avoit été*
		1. perſ. pl..	*nous avions été*
		2. perſ. pl..	*vous aviez été*
		3. perſ. pl..	*ils avoient été.*

INDICATIF

AORISTE ABSOLU	1. perf. f...	*je fus*
	2. perf. f...	*tu fus* ou *vous futes*
	3. perf. f...	*il fut*
	1. perf. pl..	*nous fumes*
	2. perf. pl..	*vous futes*
	3. perf. pl..	*ils furent.*
AORISTE RÉLATIF	1. perf. f...	*J'eus été*
	2. perf. f...	*tu eus été* ou *vous eutes été*
	3. perf. f...	*il eut été*
	1. perf. pl..	*nous eumes été*
	2. perf. pl..	*vous eutes été*
	3. perf. pl..	*ils eurent été*
FUTUR ABSOLU	1. perf. f...	*je ferai*
	2. perf. f...	*tu feras* ou *vous ferez*
	3. perf. f...	*il fera*
	1. perf. pl..	*nous ferons*
	2. perf. pl..	*vous ferez*
	3. perf. pl..	*ils feront.*
FUTUR RÉLATIF	1. perf. f...	*J'aurai été*
	2. perf. f...	*tu auras été* ou *vous aurez été*
	3. perf. f...	*il aura été*
	1. perf. pl..	*nous aurons été*
	2. perf. pl..	*vous aurez été*
	3. perf. pl..	*ils auront été*

Mode	Temps	Personne	Forme
SUPPOSITIF	PRÉSENT	1. perſ. ſ...	*je ſerois*
		2. perſ. ſ...	*tu ſerois* ou *vous ſeriez*
		3. perſ. ſ...	*il ſeroit*
		1. perſ. pl..	*nous ſerions*
		2. perſ. pl..	*vous ſeriez*
		3. perſ. pl..	*ils ſeroient*
	PRÉTÉRIT	1. perſ. ſ...	*j'aurois été*
		2. perſ. ſ...	*tu aurois été* ou *vous auriez été*
		3. perſ. ſ...	*il auroit été*
		1. perſ. pl..	*nous aurions été*
		2. perſ. pl..	*vous auriez été*
		3. perſ. pl..	*ils auroient été.*
SUBJONCTIF	PRÉSENT ABSOLU	1. perſ. ſ...	*je ſois*
		2. perſ. ſ...	*tu ſois* ou *vous ſoyez*
		3. perſ. ſ...	*il ſoit*
		1. perſ. pl..	*nous ſoyons*
		2. perſ. pl..	*vous ſoyez*
		3. perſ. pl..	*ils ſoient.*
	PRÉSENT RÉLATIF	1. perſ. ſ...	*je fuſſe*
		2. perſ. ſ...	*tu fuſſes* ou *vous fuſſiez*
		3. perſ. ſ...	*il fût*
		1. perſ. pl..	*nous fuſſions*
		2. perſ. pl..	*vous fuſſiez*
		3. perſ. pl..	*ils fuſſent.*

SUBJONCTIF

PRÉTÉRIT ABSOLU	1. perſ. ſ...	*j'aie été*
	2. perſ. ſ...	*tu aies été* ou *vous ayez été*
	3. perſ. ſ...	*il ait été*
	1. perſ. pl..	*nous ayons été*
	2. perſ. pl..	*vous ayez été*
	3. perſ. pl..	*ils aient été.*
PRÉTÉRIT RÉLATIF.	1. perſ. ſ...	*j'euſſe été*
	2. perſ. ſ...	*tu euſſes été* ou *vous euſſiez été*
	3. perſ. ſ...	*il eût été*
	1. perſ. pl..	*nous euſſions été*
	2. perſ. pl..	*vous euſſiez été*
	3. perſ. pl..	*ils euſſent été*

Il eſt important d'avoir bien préſent à la mémoire la conjugaiſon de ces deux verbes, acauſe de l'uſage fréquent dont ils ſont, ſurtout comme auxiliaires pour former les temps compoſés. J'ai déjà dit que c'étoit l'eſpece du verbe qui décidoit lequel les deux y devoit faire ce ſervice : qu'*avoir* étoit deſtiné aux verbes actifs, *Etre* aux verbes réciproques : que les neutres ſe partageoient entre l'un & l'autre : & que les paſſifs n'a-

voient point d'auxiliaire particulier ; leur conjugaiſon étant ſimplement celle du verbe *être* toujours accompagné du participe. Voilà toute l'influence que l'eſpece a ſur la conjugaiſon ; le ſeul choix de l'auxiliaire en dépend & non les formations. Ce qui étant expliqué, je n'en ferai plus mention dans le détail des regles ; dont l'objet ſe borne au participe & aux temps ſimples. Pour établir ces regles, j'ai recours à la terminaiſon comme à la bouſſole la plus ſûre & la plus propre à me conduire. J'eſpere qu'elle démêlera dans les verbes le ſyſteme des formations avec autant de ſuccès qu'elle a conſtaté celui des genres à l'égard des ſubſtantifs & des adjectifs.

L'art de la Conjugaiſon conſiſtant à ſavoir tirer de l'Infinitif comme de la ſource commune toutes les autres formations, il faut bien obſerver la terminaiſon de ce mode. Elle ſe diviſe ici comme partout ailleurs en maſculine & féminine. Les verbes de terminaiſon

masculine finissent tous par la consonne *R*. Tels sont

blâmer, sentir, concevoir.

Ceux de terminaison féminine finissent par *E* muet ayant immédiatement avant lui la même consonne *R* pour former ensemble la derniere syllabe; soit sans autre consonne, ainsi que dans

faire, dire, éclore, boire;

soit avec une autre consonne deplus; comme dans

battre, vivre, peindre, répondre.

Cette premiere division quoiqu'utile ne suffit pas pour constater le nombre & les regles de nos Conjugaisons: il faut deplus avoir égard au SON CARATÉRISTIQUE; qui est dans la terminaison masculine celui qui aide à former la derniere syllabe: & dans la terminaison féminine, c'est celui qui précede immédiatement la derniere syllabe que forme l'*E* muet. Ces sons font la loi & caractérisent les conjugaisons. Cela bien entendu, toute la maneuvre de la for-

mation gît à retrancher ajouter ou changer à la derniere syllabe; ce qui s'exécute diversement.

Comme les formations regardent non seulement les temps mais encore les personnes dans les modes adaptifs; je les partage en deux classes eu égard à l'origine. Les unes PRIMITIVES, immédiatement tirées de l'infinitif, à qui le génie de nôtre Langue a déféré l'honneur d'être la tige du verbe. Les autres SÉCONDAIRES, tenant leur origine immédiate des premieres & non de l'infinitif.

Les Primitives répondent au nombre des temps simples: ainsi elles sont dix la tige comprise. Ce sont dans les modes indéfinis le présent de l'infinitif, celui du gérondif, & le participe. Dans les modes adaptifs ce sont les premieres personnes singulieres des temps simples, savoir des cinq présens, de l'aoriste & du futur absolus.

Les formations sécondaires répondent au nombre des personnes, la premiere

du ſingulier à part; puiſque celleci eſt primitive & que les autres en tirent leur origine. Il y en a donc cinq dans chaque temps : & ces temps ſimples adaptifs étant au nombre de ſept, cela fait trente-cinq formations ſécondaires; qui ne ſont pas néanmoins toutes différentes par la terminaiſon, s'en trouvant pluſieurs de ſemblables, qu'on ne diſtingue que par le ſens & à la ſuite du diſcours.

Avant que d'entrer dans le détail, voici ſept *obſervations* ou regles générales ayant lieu dans toutes les conjugaiſons; & dont l'analogie bien connue épargnera dans la ſuite au Lecteur & à moi l'ennui des répétitions.

1°. Le gérondif ſe termine partout en *ant;* ce ſont les lettres précédentes qui en diverſifient la formation.

2°. Les premieres & ſecondes perſonnes du pluriel ſe terminent toujours dans l'aoriſte abſolu en *mes* & *tes* prononcés en ſon muet, & dans les autres temps, en *ons* & en *ez*, excepté la ſeconde du verbe *dire :*

nous donnames, nous ſentimes, nous conclumes :

vous donnates, vous ſentites, vous conclutes :

nous donnons, nous portons, nous conclurons :

vous criez, vous direz, vous dites.

3°. Ces mêmes perſonnes premiere & ſeconde plurieles ont un *i* avant la terminaiſon au préſent rélatif de l'indicatif, à celui du ſupoſitif, & aux deux préſens du ſubjonctif :

nous diſions, vous diſiez, nous dirions, vous diriez, nous faſſions, vous faſſiez, nous fiſſions, vous fiſſiez.

4°. Les troiſiemes perſonnes plurieles finiſſent en *ont* au futur, & aux autres temps en *ent*, dont la prononciation n'eſt pas là comme ailleurs un ſon nazal mais celle d'un *E* muet :

ils diront, ils boiront, ils cauſeront :

ils diſent, ils cauſoient, ils boiroient.

5°. La terminaiſon du préſent rélatif de l'indicatif & celle du préſent du ſu-

positif sont toujours en *ois*; celle du futur toujours en *ai* :

j'osois, je danserois, j'oserai, je danserai.

6°. Le futur & le présent supositif conservent avant leur terminaison *R* finale de l'infinitif, & cela à toutes les personnes :

aimer aimerai aimerois, dire dirai dirois, coudre coudrai coudrois.

7°. La seconde personne singuliere non tutoyante est parfaitement semblable à celle du pluriel : ainsi je me dispenserai d'en faire mention dans l'exposition des regles ; je la mettrai seulement à côté de la tutoyante dans les exemples dont j'apuyerai ces regles. Venons au détail.

Les verbes de terminaison masculine n'ont que trois sons caractéristiques, savoir *e*, *i*, *oi* : c'est toujours l'un d'eux, qui précede *R* finale : de là naissent trois Conjugaisons. Ceux de terminaison féminine sont caractérisés par une plus

grande variété de sons, qui vont jusqu'à dix-huit, que je réduis néanmoins à trois sortes pour la commodité de la méthode. La premiere est formée par une simple voyele, la seconde par une diphtongue, & la troisieme par un son nazal : d'où il résulte tout autant de conjugaisons féminines : ce qui fait en tout six, ayant chacune leurs regles & leurs usages particuliers.

PREMIERE CONJUGAISON.

La premiere conjugaison est celle où l'infinitif se termine en *er*. Elle est la plus nombreuse, comprenant aumoins les trois quarts de tous les verbes de la Langue. Elle est aussi la plus réguliere, gardant partout l'uniforme à deux exceptions près.

Des dix formations primitives l'Infinitif est la souche immédiate des neuf autres; dont trois se font par retranchement, trois par addition, & trois par changement, se partageant également

entre ces trois manieres, ainsi qu'on va le voir dans le verbe *blâmer.*

Le participe, le présent absolu de l'indicatif, & celui du subjonctif se forment en ôtant simplement *R* finale; avec cette circonstance que le premier prend alors un accent aigu sur *E*, & que les deux autres prononcent cette finale en son muet :

blâmé, je blâme, que je blâme.

Le futur absolu, le prétérit du supositif, & le présent rélatif du subjonctif se font par une syllabe de plus, de façon que les deux premiers gardant *R* finale ajoutent simplement une terminaison, l'un *ai*, l'autre *ois*; & le troisieme outre l'addition d'*E* muet substitue au lieu d'*R* une double *SS* pour former la derniere syllabe, & change *e* en *a* dans la pénultieme :

je blâmerai, je blâmerois, que je blâmasse.

Dans les trois autres formations primitives, on change la terminaison *er* en

ant pour le gérondif, en *ois* pour le présent rélatif de l'indicatif, en *ai* pour l'aoriſte abſolu :

blâmant, je blâmois, je blâmai.

Quant aux formations ſécondaires ; elles ſe tirent de la premiere perſonne ſinguliere dans chaque temps.

Le préſent abſolu de l'indicatif forme la ſeconde perſonne tutoyante par l'addition d'une *S* : a la troiſieme ſemblable à la premiere : change *E* en *ons* pour la premiere du pluriel : ajoute *Z* pour la ſeconde, ce qui donne à l'*E* un ſon aigu : & fait la troiſieme de ce nombre par l'addition des deux conſonnes *nt*, qui ne changeant rien à la prononciation muette ne ſont que pure pratique d'ortographe :

je blâme, tu blâmes ou *vous blâmez ; il blâme,*

nous blâmons, vous blâmez, ils blâment.

Le préſent rélatif de l'indicatif a la ſeconde tutoyante ſemblable à la premie

re : change *S* en *T* pour la troisieme ; & toute la terminaison *ois* en *ions* & en *iez* pour la premiere & seconde du pluriel. Quant à la troisieme de ce nombre, *ent* trois lettres inutiles pour le son y prennent la place de *S* qui termine la formation primitive :

je blâmois, *tu blâmois* ou *vous blâmiez* ; *il blâmoit*,

nous blâmions, *vous blâmiez*, *ils blâmoient*.

L'aoriste change *ai* en *as* pour la seconde personne tutoyante, en *a* pour la troisieme singuliere, en *ames* pour la premiere pluriele, en *ates* pour la seconde, & en *erent* pour la troisieme :

je blâmai, *tu blâmas* ou *vous blâmates* ; *il blâma*,

nous blâmames, *vous blâmates*, *ils blâmerent*.

Le futur change demême *ai* en *as* & en *a* au singulier ; & au pluriel en *ons ez* & *ont* :

je blâmerai, *tu blâmeras* ou *vous blâmerez*, *il blâmera*,

nous blâmerons, vous blâmerez, ils blâmeront.

Le préſent du ſupoſitif ſe comporte préciſément comme le préſent rélatif de l'indicatif:

je blâmerois, tu blâmerois, ou *vous blâmeriez, il blâmeroit,*

nous blâmerions, vous blâmeriez, ils blâmeroient.

Le préſent abſolu du ſubjonctif ne differe du même préſent de l'indicatif qu'en ce qu'il met à la premiere & ſeconde perſonne du pluriel un *i* deplus avant *ons* & *ez*, ſe terminant en *ions* & en *iez*:

que je blâme, que tu blâmes ou *vous blâmiez, qu'il blâme,*

que nous blâmions, que vous blâmiez, qu'ils blâment.

Le préſent rélatif de ce mode ajoute à la ſeconde perſonne tutoyante une *S*: il change à la troiſieme ſinguliere la terminaiſon *aſſe* primitive en *ât*: au pluriel il change ſeulement l'*E* final en *ions* & en *iez* pour la premiere & ſeconde per-

sonne, & il ajoute *ne* pour la troisieme :

que je blâmasse, que tu blâmasses ou *vous blâmassiez, qu'il blâmat, que nous blâmassions, que vous blâmassiez, qu'ils blâmassent.*

Voilà donc dans ces trois temps indéfinis & ces sept adaptifs tout ce qui fait l'objet des regles de la formation, présentées ici telles qu'elles sont établies dans la premiere conjugaison. Pour ne rien laisser à desirer à mon Lecteur & ne pas négliger la moindre chose de ce qui peut aider la mémoire & l'imagination, je vas mettre sous le même coup d'euil deux exemples de verbes coujugués en entier dans tous leurs temps simples & composés, mais l'un en actif avec l'auxiliaire *avoir*, & l'autre en réciproque avec l'auxiliaire *être*. Cela une fois fait suffira ; je n'y reviendrai plus dans les autres conjugaisons ; j'en raporterai seulement les regles particulieres ; car ce seroit répéter continuellement & faire des tables sans fin ; dont le volume

ſeroit plus effrayant que la méthode n'en ſeroit utile.

CONJUGAISON ACTIVE.		CONJUGAISON RÉCIPROQUE.
	INFINITIF	
PRÉS.	*donner.*	*ſe moquer.*
PRÉT.	*avoir donné.*	*s'être moqué.*
	GÉRONDIF	
PRÉS.	*donnant.*	*ſe moquant.*
PRÉT.	*ayant donné.*	*s'étant moqué.*
	PARTICIPE	
	donné.	*moqué.*
	INDICATIF	
PRÉS. ABS.	*je donne* *tu donnes, vous donnez* *il donne* *nous donnons* *vous donnez* *ils donnent.*	*je me moque* *tu te moques, vous vous moquez* *il ſe moque* *nous nous moquons* *vous vous moquez* *ils ſe moquent.*
PRÉS. REL.	*je donnois* *tu donnois, vous donniez*	*je me moquois* *tu te moquois, vous vous moquiez*

	il donnoit	*il se moquoit*
	nous donnions	*nous nous moquions*
	vous donniez	*vous vous moquiez*
	ils donnoient.	*ils se moquoient.*
PRÉT.	*j'ai donné*	*je me suis moqué*
ABS.	*tu as donné, vous avez donné*	*tu t'es moqué, vous vous êtes moqué*
	il a donné	*il s'est moqué*
	nous avons donné	*nous nous sommes moqués*
	vous avez donné	*vous vous êtes moqués*
	ils ont donné	*ils se sont moqués.*
PRÉT.	*j'avois donné*	*je m'étois moqué*
RÉL.	*tu avois donné, vous aviez donné*	*tu t'étois moqué, vous vous étiez moqué*
	il avoit donné	*il s'étoit moqué*
	nous avions donné	*nous nous étions moqués*
	vous aviez donné	*vous vous étiez moqués*
	ils avoient donné.	*ils s'étoient moqués.*
AOR.	*je donnai*	*je me moquai*
ABS.	*tu donnas, vous donnates*	*tu te moquas, vous vous moquates*
	il donna	*il se moqua*
	nous donnames	*nous nous moquames*
	vous donnates	*vous vous moquates*
	ils donnerent.	*ils se moquerent.*
A. RÉL.	*j'eus donné*	*je me fus moqué*

	tu eus donné, vous eutes donné	*tu te fus moqué, vous vous futes moqué*
	il eut donné	*il se fut moqué*
	nous eumes donné	*nous nous fumes moqué*
	vous eutes donné	*vous vous futes moqués*
	ils eurent donné.	*ils se furent moqués.*
FUTUR ABS.	*je donnerai*	*je me moquerai*
	tu donneras, vous donnerez	*tu te moqueras, vous vous moquerez*
	il donnera	*il se moquera*
	nous donnerons	*nous nous moquerons*
	vous donnerez	*vous vous moquerez*
	ils donneront.	*ils se moqueront.*
FUTUR RÉL.	*j'aurai donné*	*je me serai moqué*
	tu auras donné, vous aurez donné	*tu te seras moqué, vous vous serez moqué*
	il aura donné	*il se sera moqué*
	nous aurons donné	*nous nous serons moqués*
	vous aurez donné	*vous vous serez moqués*
	ils auront donné.	*ils se seront moqués.*

SUPOSITIF

PRÉS.	*je donnerois*	*je me moquerois*
	tu donnerois, vous donneriez	*tu te moquerois, vous vous moqueriez*
	il donneroit	*il se moqueroit*
	nous donnerions	*nous nous moquerions*
	vrus donneriez	*vous vous moqueriez*
	ils donneroient.	*ils se moqueroient.*

PRÉT.	*j'aurois donné*	*je me serois moqué*
	tu aurois donné, vous auriez donné	*tu te serois moqué, vous vous seriez moqués*
	il auroit donné	*il se seroit moqué*
	nous aurions donné	*nous nous serions moqués*
	vous auriez donné	*vous vous seriez moqués*
	ils auroient donné.	*ils se seroient moqués.*

SUBJONCTIF

PRÉT. ABS.	*que je donne*	*que je me moque*
	que tu donnes, vous donniez	*que tu te moques, vous vous moquiez*
	qu'il donne	*qu'il se moque*
	que nous donnions	*que nous nous moquions*
	que vous donniez	*que vous vous moquiez*
	qu'ils donnent.	*qu'ils se moquent.*
PRÉS. RÉL.	*que je donnasse*	*que je me moquasse*
	que tu donnasses, vous donnassiez	*que tu te moquasses, vous vous moquassiez*
	qu'il donnât	*qu'il se moquât*
	que nous donnassions	*que nous nous moquassions*
	que vous donnassiez	*que vous vous moquassiez*
	qu'ils donnassent.	*qu'ils se moquassent.*
PRÉT. ABS.	*que j'aie donné*	*que je me suis moqué*
	que tu aies donné, vous ayez donné	*que tu te sois moqué, vous vous soyez moqué*
	qu'il aie donné	*qu'il se soit moqué*
	que nous ayons donné	*que nous nous soyons moqués*

	que vous ayez donné	*que vous vous soyez moqués*
	qu'ils aient donné.	*qu'ils se soient moqués.*
PRÉT. RÉL.	*que j'eusse donné*	*que je me fusse moqué*
	que tu eusses donné, vous eussiez donné,	*que tu te fusses moqué, vous vous fussiez moqué*
	qu'il eût donné	*qu'il se fût moqué*
	que nous eussions donné	*que nous nous fussions moqués*
	que vous eussiez donné	*que vous vous fussiez moqués*
	qu'ils eussent donné,	*qu'ils se fussent moqués,*

Il n'y a dans cette premiere conjugaison que les verbes *aller* & *puer* qui sortent de la regle générale, & seulement dans quelquesuns de leurs temps. Le dernier n'est irrégulier qu'au singulier du présent absolu de l'indicatif : on y dit,

je pus, tu pus, il pût;

aulieu de dire

je pues, tu pues, il pue;

comme on dit

je tue, tu tues, il tue;

ce qui ne choqueroit point l'oreille, & peutêtre plaira un jour à l'usage. Le ver-

De *aller* eſt irrégulier au préſent abſolu de l'indicatif, au futur abſolu de ce mode, & au préſent du ſupoſitif : on les conjugue de la façon ſuivante :

je vas ou *je vais*, *tu vas*, *il va*, *nous allons*, *vous allez*, *ils vont* :

j'irai, *tu iras*, *il ira*, *nous irons*, *vous irez*, *ils iront* :

j'irois, *tu irois*, *il iroit*, *nous irions*, *vous iriez*, *ils iroient*.

Les deux derniers temps ne ſont pas irréguliers dans les formations ſécondaires comme le premier. Ce verbe a encore une petite particularité au préſent abſolu du ſubjonctif; c'eſt qu'il met avant les deux *ll* un *i* pour les mouiller, *que j'aille* &c. Tous les autres verbes en *er* ſe conforment aux exemples que je viens de raporter : il y en a ſeulement qui n'ont pas toutes les formations; manquant ou de quelques perſonnes, ou de quelques temps, ou même de quelques modes. Ce qui les rend incomplets : & ils le ſont plus ou moins ſelon ce qu'il

leur manque : mais ces manquemens ne font rien à la regle, les formations en usage la suivant constamment.

Qu'il me soit permis, pour fixer encore plus la mémoire, de présenter ici le calcul de ce que le verbe doit avoir pour être complet : ce sera la récapitulation de ce que je viens d'expliquer. Il faut qu'il ait six Modes, trois indéfinis & trois adaptifs : dix-neuf Temps, le participe compris ; lesquels se partagent en simples & composés. Les Temps simples sont au nombre de dix ; & il y en a neuf de composés. Dans chacune de ces deux sortes il s'en trouve sept apartenant aux modes adaptifs ; c'est à dire qu'ils varient leurs formations selon la diversité des trois personnes qui figurent dans le discours : de façon qu'il n'en reste, pour les modes indéfinis que cinq : ce sont ceux qui ne répondent qu'à l'état & au temps de l'évenement nullement à la personne. Ces divers accessoires de Modes, de Temps, & de Personnes

multiplient les formations d'un verbe complet jusqu'au nombre de quatre-vint-neuf, tant simples que composées : il y en a 44 de cellesci, & 45 des simples qui se divisent en dix primitives & trente-cinq sécondaires, dont plusieurs se ressemblent. L'habitude les grave dans la mémoire & les fait trouver à merveille dans le besoin.

Avant que de passer à la seconde conjugaison, plaçons une observation sur les deux manieres dont on forme la premiere personne du présent absolu indicatif du verbe *aller*. Les uns disent constamment *je vas*, les autres toujours *je vais*, & plusieurs se servent tantôt de l'une & tantôt de l'autre formation. Vaugelas a remarqué que la Cour disoit *je vas* & regardoit *je vais* comme un mot provincial ou du peuple de Paris. Cependant quoiqu'alors tout roturier il s'est annobli depuis : de bons auteurs & baucoup de gens polis s'en servent. Mais *je vas* vit encore ; & il me semble même

l'emporter sur *je vais* dans les occasions où il est précédé du pronom *en* : j'entens dire, *je m'en vas*, *je m'en y vas*, plûtôt que *je m'en y vais*. Quant à ce que Vaugelas ajoute que la Grammaire conjugue ainsi ce verbe, *je vais*, *tu vas*, *il va*, je ne saurois deviner ce qu'il entend là par Grammaire. Ce n'est pas sans doute l'usage des personnes les plus polies & les plus illustres de la nation ; puisqu'il convient que toute la Cour, qu'il regarde avec raison comme une des regles du bon usage, ne pouvoit soufrir *je vais*. Il n'a pas nonplus entendu une raison analogique, qui en vertu de la conformité que les verbes ont entre eux fixât celuici à cette sorte de formation : ni lui ni personne ne pouvant ignorer que l'analogie générale de la conjugaison veut que la premiere personne des présens de tous les verbes soit semblable à la troisieme quand la terminaison en est féminine, & semblable à la seconde tutoyante quand la terminaison en est masculine ; ...

je crie il crie, j'adore il adore, je pousse il pousse, je tremble il tremble, je m'ennuye il s'ennuye :

je sors tu sors, je vois tu vois, je comprens tu comprens, je lis tu lis, je viens, tu viens, je m'endors tu t'endors.

Ainsi la loi grammaticale décide pour *je vas*, & se trouve d'accord avec la Cour : ce qui doit être un fort préjugé en sa faveur chez les gens à réflexion.

II. CONJUGAISON.

La seconde Conjugaison, baucoup moins abondante que la premiere plus nombreuse cependant que les quatre autres, comprend tous les Verbes dont l'infinitif se termine en *ir*, tels que

adoucir, établir, fuir, venir, sortir.

Quoiqu'elle ait une loi générale commune au plus grand nombre de ses verbes & qui la caractérise; elle a néanmoins des exceptions ou loix particulieres qui la rendent moins uniforme que

la précédente. Des neuf formations primitives il n'y a, dans les verbes réguliers de cette conjugaison, que le participe qui se forme par pur retranchement de la finale *R* :

puni, averti, fini.

Le futur absolu, le présent du supositif, le gérondif, le présent rélatif de l'indicatif, & les deux présens du subjonctif se font par l'addition d'une syllabe; prenant chacun la terminaison qui lui est généralement affectée, avec cette petite variété néanmoins que les deux premiers de ces temps gardent la consonne finale de l'infinitif pour former leur derniere syllabe, & que les quatre autres substituent à cette consonne la double *ss* :

je punirai, je punirois, punissant, je punissois, que je punisse.

Les deux présens du subjonctif n'ont entre eux de différence qu'à la troisieme personne du singulier : on dit à l'absolu *qu'il punisse*, au rélatif *qu'il punît.*

Les deux autres formations primiti-

ves, qui sont celles du présent absolu de l'indicatif & de l'aoriste, se font par le changement de la finale *R* en *S* :

je punis présentement, je punis hier.

Les formations sécondaires se font au pluriel du présent absolu de l'indicatif par addition d'une syllabe entiere, en prenant les terminaisons convenables & une double *SS* :

je punis, tu punis, il punit, nous punissons, vous punissez, ils punissent.

Dans les autres temps elles suivent l'analogie générale ; dont les exemples de la premiere Conjugaison doivent avoir donné une connoissance suffisante.

Voyons maintenant quels Verbes s'écartent de l'analogie commune présentée dans celui de *punir*, & quelles sont les loix particulieres qui dérogent à la générale. Cela sera six petits articles.

1°. *bouillir, sortir, dormir, mentir, sentir, mourir*, & leurs composés ou dérivés forment le présent rélatif de l'indicatif par le simple changement de la

terminaiſon *ir* en *ois* : ce qui rentre dans l'analogie de la premiere conjugaiſon. Ils ſont encore plus irréguliers au préſent abſolu ; dont le ſingulier eſt réduit à une ſyllabe & le pluriel à deux, en conjugant ainſi :

je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent :

je ſors, tu ſors, il ſort, nous ſortons, vous ſortez, ils ſortent :

je dors, tu dors, il dort, nous dormons, vous dormez, ils dorment :

je mens, tu mens, il ment, nous mentons, vous mentez, ils mentent :

je ſens, tu ſens, il ſent, nous ſentons vous ſentez, ils ſentent :

je meurs, tu meurs, il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent.

Le dernier de ces verbes étend ſon irrégularité juſqu'au participe, au futur, & au préſent du ſupoſitif : on dit,

mort, je mourrai, je mourrois.

2°. *offrir, ſoufrir, ouvrir, couvrir*, & les composés forment le préſent abſolu

de l'indicatif en changeant la terminaison *ir* en *E* muet :

j'offre, je soufre, j'ouvre, je couvre :

ils la changent en *ert* pour le participe :

offert, soufert, ouvert, couvert.

3°. *cueillir* & ses composés suivent la même loi pour le temps présent : mais leur participe ne s'écarte point de la regle générale :

je cueuille, je recueuille, cueuilli, recueuilli.

4°. *tenir, venir, courir, vêtir* avec leurs composés, font le participe par le changement d'*ir* en *u* :

tenu, venu, couru, vêtu.

Ils forment le présent rélatif en changeant *ir* en *ois* :

je tenois, je venois, je courois.

Ils ont à l'aoriste,

je tins, je vins, je courus, je vêtis ;

au futur,

je tiendrai, je viendrai, je courrai :

au présent du supositif,

je tiendrois, je viendrois, je courrois.

Pour les formations ſécondaires de tous ces temps irréguliers, elles ſe conforment à l'analogie ordinaire en les tirant de leur primitive.

5°. *aquérir* & ſes ſemblables ont au participe ainſi qu'à l'aoriſte,

aquis, conquis, requis; j'aquis, je conquis, je requis.

Ils conjuguent le préſent abſolu de cette façon,

j'aquiers, tu aquiers, il aquiert, nous aquérons, vous aquérez, ils aquierent.

6°. *fuir* & *s'enfuir* mettent un *Y* où les réguliers mettent deux *SS* : c'eſt à dire au pluriel du préſent abſolu de l'indicatif, à toutes les perſonnes du préſent rélatif de ce mode, & à celles du préſent abſolu du ſubjonctif :

nous fuyons, vous fuyez, ils fuyent; je fuyois, que je fuye.

III. CONJUGAISON.

Ce ſont les verbes terminés en *oir* qui forment cette troiſieme conjugaiſon der-

niere des masculines. Le nombre en est si petit & la méthode si peu uniforme qu'on ne peut les traiter autrement qu'en détail ou par petits pelotons selon qu'il y en a sous une même analogie. Tout ce qu'on peut dire de général c'est que le participe s'y termine partout en *u*, excepté dans deux par lesquels je vas commencer le détail de ces regles particulieres, que je réduirai au plus petit nombre qu'il sera possible.

Asseoir, *surseoir* font le participe en *is* ainsi que l'aoriste absolu :

assis, *sursis*, *je m'assis*, *je sursis*.

Baucoup de gens sont très embarrassés pour les autres formations de ces deux verbes. La maniere qui paroit la plus commune est aussi la plus irréguliere : elle n'est pas même bien constatée dans quelques occasions : c'est celle qui dit,

je m'assieds, *tu t'assieds*, *il s'assied*, *nous nous asséions*, *vous vous asséiez*, *ils s'asséient* ou *ils s'assient*, *je m'asséiois*, *je m'assiérai*, *m'asseaiant*.

La maniere moderne, peutêtre moins authentique mais plus réguliere & moins embaraſſante, dit,

je m'aſſeois, tu t'aſſeois, il s'aſſeoit; nous nous aſſeoyons, vous vous aſſeoyez, ils s'aſſeoyent; je m'aſſeoyois; je m'aſſeoirai, m'aſſeoyant.

Je ne deſeſpere pas que l'uſage ne la favoriſe totalement : la réformation de l'ortographe pourra y contribuer, en ôtant *E* inutile qui précede la terminaiſon *air*, & qui eſt la ſource de toute l'irrégularité; tant l'oiſiveté eſt partout occaſion de malfaire.

Choir, *déchoir*, *échoir*, manquent de pluſieurs temps. Ils changent la terminaiſon *oir* en *û* pour le participe, & en *us* pour l'aoriſte :

chû, déchû, échû, je chus.

Voir ſe conjugue de la façon ſuivante :

voir, voyant, vû, je vois, tu vois, il voit, nous voyons, vous voyez, ils voient, je voyois, je vis, je verrai, je verrois, que je voie, que je viſſe.

Ses composés suivent la même analogie à deux occasions près, qui sont le futur de *prévoir* & *pourvoir*, où la diphtongue *oi* de l'infinitif s'est maintenue : on écrit & on prononce,

je prévoirai, je pourvoirai.

L'autre exception est à l'aoriste de ce dernier verbe ; on dit,

je pourvus.

Concevoir, *percevoir*, *apercevoir*, *recevoir* forment le participe, le présent absolu de l'indicatif, & l'aoriste en retranchant toute la derniere syllabe & changeant la voyele *E* qui la précede en *ç*, *ois* & *us*. Quant aux autres temps simples, ils s'y font par des changemens tels que l'exemple va les montrer, où je ne raporte que ce qui sort de la regle :

Concevoir, concevant, conçû, je conçois, nous concevons, vous concevez, ils conçoivent, je concevois, je conçus, je concevrai, je concevrois, que je conçoive, que nous concevions, que vous conceviez, que je conçûsse.

Il ne reſte plus que cinq verbes en *oir* à connoitre : mais comme chacun a ſes ſingularités ; je ne fatiguerai point mon Lecteur par des préceptes, qui ne doivent être faits que pour des objets nombreux : ainſi la ſimple expoſition ſuffira. La voici dans une table conſtruite de la maniere la plus commode pour le coup d'euil.

valoir	*vouloir*	*pouvoir*	*mouvoir*	*ſavoir*
valant	*voulant*	*pouvant*	*mouvant*	*ſachant*
valu	*voulu*	*pû*	*mû*	*ſû*
je vaus	*je veus*	*je peus*	*je meus*	*je ſais*
tu vaus	*tu veus*	*tu peus*	*tu meus*	*tu ſais*
il vaut	*il veut*	*il peut*	*il meut*	*il ſait*
nous valons	*nous voulons*	*nous pouvons*	*nous mouvons*	*nous ſavons*
vous valez	*vous voulez*	*vous pouvez*	*vous mouvez*	*vous ſavez*
ils valent	*ils veulent*	*ils peuvent*	*ils meuvent*	*ils ſavent*
je valois	*je voulois*	*je pouvois*	*je mouvois*	*je ſavois*
je valus	*je voulus*	*je pus*		*je ſus*
je vaudrai	*je voudrai*	*je pourrai*		*je ſaurai*
je vaudrois	*je voudrois*	*je pourrois*		*je ſaurois*
que je vaille	*que je veuille*	*que je puiſſe*		*que je ſache*
que je valuſſe	*que je vouluſſe*	*que je puſſe*		*que je ſuſſe*

Les compoſés comme *prévaloir émouvoir* ſuivent l'analogie de leur ſimple. *Pleuvoir*, qui eſt d'uſage dans les mo-

des adaptifs qu'à la troisieme personne singuliere, a pour ces temps :

il pleut, il pleuvoit, il plut, il pleuvra ; il pleuvroit, qu'il pleuve, qu'il plût.

Je ne saurois me refuser ici à une petite observation d'orthographe ; surtout m'étant écarté de la pratique ordinaire : j'en dois donc rendre compte au Public. Tous les Imprimés font terminer par *X* les deux premieres formations de l'indicatif des verbes *vouloir* & *pouvoir* :

je veux, je peux, tu veux, tu peux.

J'avoue l'usage & en même temps l'indifférence de la chose pour l'essenciel des regles. Je déclare même que je ne les ai présentées avec une *S* que par un gout de méthode, qui se fortifie ordinairement dans un travail de l'espece de celuici. Ce n'est point un trait de singularité, encore moins de décision : il ne m'apartient pas de prononcer des arrêts : je n'ai jamais eû intention & je ne crois pas avoir fait autre chose dans tout mon ouvrage que de proposer ce que j'ai trou-

vé établi & obſervé par les perſonnes qui parlent bien. Si je m'éloigne dans certaines occaſions des idées de quelques Grammairiens ; c'eſt que j'ai attention à diſtinguer ce que la Langue a de réel de ce que l'imagination y ſupoſe par la façon de la traiter ; & le bon uſage du mauvais autant que je les peus connoître. Ce qu'il faut avoir la bonté de diſtinguer avec moi, ſi l'on ne veut pas me faire d'injuſtice. Quant à *S* aulieu d'*X* en cette occaſion, j'ai pris ce parti parceque c'eſt une regle invariable que les ſecondes perſonnes tutoyantes finiſſent par *S* dans tous les verbes, ainſi que les premieres perſonnes quand elles ne ſe terminent pas en *E* muet. Il n'y a pas la moindre exception que ce qui s'eſt introduit dans *peux* & *veux*. Cette pratique univerſelle & l'envie d'épargner une exception dans la regle m'ont déterminé à préſenter ces deux formations ſous la livrée commune ; dautant plus que je n'imagine pas que l'euil doive avoir ici

une passion invincible pour *X*; & que dailleurs on y trouve l'avantage de mettre une différence d'orthographe entre le verbe & le substantif pluriel *veux*. Qu'on n'allegue point le gout que les diphtongues *au eu ou* peuvent avoir en faveur de l'*X* final. Cette réflexion ne m'a point échapé : mais j'ai vû que ce gout ne regardoit que les substantifs & les adjectifs non les verbes : on n'écrit pas,

je vaux tu vaux, je prévaux tu prévaux,
je meux tu meux, je boux tu boux,
je coux tu coux.

C'est donc l'examen attentif du véritable gout de ces diphtongues qui m'a encouragé à protéger ici *S* finale plûtôt que *X*. Foible protection sans doute, amoins que celle du Public ne l'apuye. Après tout, si les motifs raportés ne touchent point, si mon plaidoyé pour *S* ne lui fait pas rendre sa place dans *veus* & *peus*; je ne m'obstinerai pas contre le général. Je ne me suis arrêté à cette minutie que parceque je ne veus rien né-

gliger de tout ce que l'étendue de mon objet comprend ; & que je cherche aussi à suspendre un peu l'ennui que me donnent toutes ces tables de formations.

IV. CONJUGAISON.

Cette conjugaison, premiere des féminines, renferme tous les verbes où le son qui précede la derniere syllabe de l'infinitif est formé par l'une des voyeles simples *a e i o u*, tels que

battre, *permettre*, *construire*, *mordre*, *conclure*.

Ils forment tous le présent de l'indicatif par retranchement, y ayant toujours une syllabe de moins qu'à l'infinitif. A l'égard du participe, il s'y partage en trois terminaisons : l'une en *u* dans les verbes dont le son caractéristique est une de ces trois voyeles *a o u* : l'autre en *is* dans ceux où ce son est *E* : & la troisieme en *it* dans ceux où ce son est *i* ;

abbattu, *tordu*, *conclu*, *remis*, *confit*,

Il faut excepter de cette regle

perdre, ſuivre, vivre, lire,

qui ont

perdu, ſuivi, vécu, lû.

Les autres formations ſe faiſant d'une maniere aſſez conforme à l'analogie générale, il eſt inutile d'en diſcourir : la ſeule table de la conjugaiſon ſuffira pour les faire obſerver au Lecteur. J'ai eu ſoin de joindre en exemples les irréguliers *dire écrire.*

INFIN. . . *battre, permettre, conſtruire, dire, écrire, mordre, conclure.*

GÉR. . . . *battant, permettant, conſtruiſant, diſant, écrivant, mordant, concluant.*

PARTIC. *battu, permis, conſtruit, dit, écrit, mordu, conclu.*

INDIC. . *je bats, permets, conſtruis, dis, écris, mords, conclus :*

tu bats, permets, conſtruis, dis, écris, mords, conclus :

il bat, permet, conſtruit, dit, écrit, mord, conclut :

nous battons, permettons, construisons, disons, écrivons, mordons, concluons :

vous battez, permettez, construisez, dites, écrivez, mordez, concluez ;

ils battent, permettent, construisent, disent, écrivent, mordent, concluent :

je battois, permettois, construisois, disois, écrivois, mordois, concluois :

je battis, permis, construisis, dis, écrivis, mordis, conclus.

je battrai, permettrai, construirai, dirai, écrirai, mordrai, conclurai.

SUPOS. *je battrois, permettrois, construirois, dirois, écrirois, mordrois, conclurois :*

SUBJ. *que je batte, permette, construise, dise, écrive, morde, conclue :*

que je battisse, permisse, construisisse,

truisisse, disse, écrivisse, mordisse, conclusse.

Toutes les formations sécondaires suivent l'analogie commune. *Vivre* & *lire* ont à l'aoriste *je vécus je lus. Clore éclore* ont au participe *clos éclos*, & ne sont point usités aux autres formations simples.

V. CONJUGAISON.

Elle est formée des verbes qui ont une diphtongue orthographique pour leur son caractéristique. Ces diphtongues ne sont pas toutes admises à cet honneur; il n'est déféré qu'à ces trois, *ai oi ou*, comme dans

plaire, croire, boire, connoitre, coudre, moudre.

Leur participe est en *u* :

plu, cru, bu, connu, cousu, moulu.

Il en faut excepter *naitre faire traire* & leurs composés, qui le forment différemment. Ces verbes étant en très petit nombre, puisque ceux que je viens de

citer font aumoins la moitié de ce qu'enferme la conjugaison & en comprennent toutes les variétés, une table pareille à la précédente sera plus que suffisante pour les faire parfaitement connoitre, tant dans leurs régularités que dans leurs irrégularités.

INFIN. *plaire, faire, naitre, croire, boire, connoitre, coudre, moudre.*

GÉROND. *plaisant, faisant, naissant, croyant, buvant, connoissant, cousant, moudant.*

PARTIC. *plu, fait, né, cru, bu, connu, cousu, moulu.*

INDIC. *je plais, fais, nais, crois, bois, connois, couds:*

tu plais, fais, nais, crois, bois, connois, couds:

il plait, fait, nait, croit, boit, connoit, coud:

nous plaisons, faisons, naissons, croyons, buvons, connoissons, cousons:

vous plaisez, faites, naissez,

croyez, buvez, connoissez, cousez :

ils plaisent, font, naissent ; croyent, boivent, connoissent, cousent :

je plaisois, faisois, naissois ; croyois, buvois, connoissois, cousois :

je plus, fis, naquis, crus, bus, connus, cousus :

je plairai, ferai, naitrai, croirai, boirai, connoitrai, coudrai.

SUPOS. *je plairois, ferois, naitrois ; croirois, boirois, connoitrois, coudrois.*

SUBJON. *que je plaise, fasse, naisse, croye, boive, connoisse, couse :*

que je plusse, fisse, naquisse ; crusse, busse, connusse, coususse.

VI. CONJUGAISON.

Me voilà enfin parvenu à la derniere

de nos Conjugaiſons : c'eſt celle que le ſon nazal caractériſe : & ce ſon eſt toujours l'un des ſuivans, *an*, *en*, *on*, *ain*, *ein*, *oin*, tels qu'on les voit dans

répandre, *défendre*, *répondre*, *craindre*, *peindre*, *joindre*.

Il y a ici plus de régularité que dans les quatre précédentes. Elle ſe diviſe ſeulement en deux branches : l'une où le ſon nazal eſt formé par la jonction d'une ſeule voyele avec la conſonne *n*, ainſi que dans les trois premiers des verbes que je viens de citer pour exemples : l'autre où ce ſon eſt formé par une diphtongue jointe à *n*, comme dans les trois derniers exemples.

Ceux de la premiere branche font leurs formations dans une parfaite uniformité entre eux ; gardant partout la conſonne qui ſe trouve avant *re* pour former la derniere ſyllabe, excepté dans les deux premieres perſonnes ſingulieres du préſent abſolu de l'indicatif ; deſquelles on ôte le *D* qui y devient inutile ;

bien entendu que ce ne ſoient point des monoſyllabes ; car alors ce *D* y reſte : on écrit,

je rends, tu rends, tu ponds.

Ces verbes ſe conjuguent donc par le ſimple changement de la derniere ſyllabe *dre*, en *dant* pour le gérondif, en *du* pour le participe, en *S* pour le préſent abſolu de l'indicatif, en *dois* pour le préſent rélatif du même mode, en *dis* pour l'aoriſte, en *drai* pour le futur, en *drois* pour le préſent du ſupoſitif, en *de* pour le préſent abſolu du ſubjonctif, en *diſſe* pour le préſent rélatif de ce mode.

défendre	*répondre*
défendant	*répondant*
défendu	*répondu*
je défens	*je répons*
je défendois	*je répondrois*
je défendis	*je répondis*
je défendrai.	*je répondrai*
je défendrois	*je répondrois*
que je défende	*que je réponde*
que je défendiſſe	*que je répondiſſe*

Quant aux formations fécondaires, elles font régulierement tirées de la premiere perfonne fuivant l'analogie ordinaire : le préfent abfolu remet *D* à la place de *S* dans le pluriel & dans la troifieme perfonne du fingulier.

Il n'y a ici d'exception que le verbe *prendre* & fes compofés : il fe conjugue ainfi,

prendre :
prenant :
pris :
je prens, tu prens, il prend, nous prenons, vous prenez, ils prennent :
je prenois :
je pris :
je prendrai :
je prendrois :
que je prenne :
que je priffe.

Les verbes de la feconde branche ne font pas moins uniformes entre eux : il n'y en a pas même un feul qui s'écarte de la loi commune. Ils fe diftinguent de

ceux de la premiere par trois pratiques particulieres. La premiere en ce qu'ils forment leur participe par le changement de toute la derniere ſyllabe *dre* en *T*. La ſeconde en ce qu'ils terminent la troiſieme perſonne ſinguliere du préſent abſolu par un *T* aulieu du *D*, qu'ils ôtent auſſi aux autres perſonnes. La troiſieme différence conſiſte en ce qu'ils ne retiennent le ſon nazal de l'infinitif que dans les formations du participe, du futur, du préſent ſupoſitif, & des trois perſonnes ſingulieres du préſent de l'indicatif : ils quitent ce ſon dans toutes les autres formations : y conſervent néanmoins la diphtongue qui ſervoit à l'énoncer avec *n*, cette conſonne ſeule y diſparoiſſant : & ils y changent deplus l'articulation ſimple du *D* en l'articulation graſſe de *gn* : de ſorte que l'on conjugue ces verbes de cette maniere :

craindre, peindre, joindre :
craignant, peignant, joignant :
craint, peint, joint :

je crains, peins, joins :
tu crains, peins, joins :
il craint, peint, joint :
nous craignons, peignons, joignons :
vous craignez, peignez, joignez :
ils craignent, peignent, joignent :
je craignois, peignois, joignois :
je craignis, peignis, joignis :
je craindrai, peindrai, joindrai :
je craindrois, peindrois, joindrois :
que je craigne, peigne, joigne :
que je craigniſſe, peigniſſe, joigniſſe.

Voilà, ce me ſemble, tout ce qu'il y a à dire ſur les Conjugaiſons. J'en ai abrégé le détail autant que le ſujet me l'a permis; parceque j'ai jugé des autres par moi même; & que je ne connois rien de moins amuſant que ce qui dénué d'image & de raiſonnement eſt pur objet de mémoire. Cependant malgré l'ennui j'ai tâché de ſervir cette faculté de l'ame, dans cette occaſion, avec autant de ſoin & d'attention que les autres facultés qui peuvent & doivent prendre part à l'art de la Parole.

Ce ſoin va même juſqu'à ne point oublier ici un verbe toutafait extraordinaire, qui, n'étant ni actif ni paſſif ni réciproque ni neutre, ne peut avoir rang nulle-part. Il eſt toujours accompagné du pronom *en*, n'eſt d'uſage qu'à l'infinitif, & ne ſauroit avoir d'emploi ſans le ſecours du verbe faire, dont il s'aſſocie la conjugaiſon & le ſervice. Ce verbe ſingulier eſt *accroire* :

il s'en fait accroire, faiſons en accroire à ces gens là, on ne m'en fera pas accroire ſur cet article.

Diſcutons maintenant la ſyntaxe du Verbe. Il me paroit que tout gît ici dans trois points. L'un d'arrangement avec les parties de la fraſe, pour décider de la place qu'il doit occuper. L'autre de correſpondance à un évenement antécédent auquel on le lie comme ſuite & dépendance : alors il s'agit du mode & du temps dont il doit ſe revêtir. Le troiſieme point regarde ſa concordance avec le ſujet à qui on l'adapte, & quelquefois

avec l'objet de l'évenement qu'il représente : dans cette circonstance il est question de la formation personnelle sous laquelle il doit se montrer.

Pour constater ce qui concerne le premier point de cette syntaxe, il faut bien connoitre la fonction que le verbe remplit dans la frase, c'est à dire dans lequel de ses membres il y figure. Ces membres, comme on a vû dans le Discours sur la construction générale, se trouvent au nombre de sept : les ayant traités avec soin, je n'en rapelerai les idées que par leurs noms ; qui sont Subjectif, Attributif, Objectif, Terminatif, Circonstanciel, Conjonctif, & Adjonctif.

C'est ordinairement la fonction d'Attributif qui est destinée au Verbe. Elle lui apartient même comme un propre à l'exclusion de toute autre espece : mais quoique jaloux de ce service, il ne se prête pas moins à d'autres fonctions. Par exemple dans cette frase,

plaire à tout le monde est chose impossible,

le verbe *plaire* y aide à exprimer le Subjectif. Dans celleci,

vous savez plaire,

le même verbe sert d'Objectif. Dans cet autre,

je m'attache à plaire,

il y est en fonction de Terminatif. Dans la suivante,

on arrive à force d'aller,

le verbe *aller* apartient à un Circonstanciel. Enfin dans celleci,

à vous dire vrai, les hommes ont toujours tort envers les femmes,

dire est là pour former un Adjonctif. Selon ces différentes fonctions, le verbe occupe différentes places; dont je ne ferai pas ici mention, parceque cela est déjà fait au troisième de mes Discours, où j'ai fixé les places des divers membres de la frase. Je dirai seulement que lorsque le verbe se trouve dans un membre composé de plusieurs mots, s'il y a une préposition, il ne se place qu'après elle. S'il y a d'autres mots qui expri-

ment un objet ou un terme particulier de son action, ainsi que dans le dernier exemple que je viens de donner, où l'adjonctif *à vous dire vrai* renferme toutes ces choses pour ne former ensemble que ce membre; alors ces autres mots se placent selon la loi générale de la fonction qu'ils font & selon les prérogatives de l'espece dont ils sont; n'y ayant aucune différence à cet égard entre les frases compliquées subordinatives & simplifiées. Ainsi dans l'exemple raporté *vrai* se place par raison de fonction d'objet après le verbe *dire :* mais *vous* quoique terme se place avant, par prérogative spéciale à la sorte de pronom dont il est; aulieu que si on énonçoit cette fonction par une dénomination expresse telle que *madame*, alors la place en seroit après l'objet de l'action, & l'on diroit,

à dire vrai à madame.

Toutes les raisons ou regles de fonctions étant expliquées dans le Discours sur la

Construction, & celles des prérogatives spéciales l'étant dans les Discours destinés à chaque partie d'oraison, il est inutile de les répéter ici.

Le second point de syntaxe consiste dans la correspondance de deux verbes, en sorte qu'un raport d'induction de l'un à l'autre forme entre eux une liaison qui fait que des deux évenemens qu'ils présentent il n'en résulte qu'un sens parfait. Cette liaison peut être ou de narration ou de subséquence. La premiere est celle par laquelle un évenement annonce l'arrivée de l'autre, soit positivement soit hypothétiquement : le premier cas demande le mode indicatif, & le second le mode supositif :

je soutiens que cela est vrai :

il a paru que vous aviez tort :

il m'a chargé de vous assûrer qu'il viendra demain :

je vous déclare que je n'en saurois juger.

il m'a dit qu'il viendroit & que nous souperions ensemble.

La liaiſon de Subſéquence eſt celle par laquelle le premier évenement annonce l'autre, non comme devant arriver mais comme but ou conſéquence, ainſi que dans ces exemples :

je veus que cela ſoit vrai :
il a ſouhaité que vous euſſiez raiſon :
nous craignons que la paix ne ſe faſſe pas.

Dans cette derniere ſorte de correſpondance, la liaiſon ſe formant par un raport d'influence que le verbe antécédent a ſur ſon ſubſéquent, c'eſt à celuici à recevoir la loi & à paroitre ſous un habit décent, qui ne faſſe point de bigarrure choquante avec celui que porte ſon antécédent à qui il eſt lié. De ſorte que la conſtruction dont il s'agit regarde proprement le mode ſubjonctif, que l'uſage a établi pour repréſenter l'état de ſubſéquence. Ce mode ayant quatre temps, ſavoir double préſent & double prétérit l'un abſolu l'autre rélatif, il eſt queſtion de ſavoir choiſir celui qu'exige

l'antécédent. En voici les regles prises de la pratique.

Le présent absolu de l'indicatif & les deux futurs exigent les temps absolus du subjonctif, soit présent soit prétérit selon la correspondance qu'on y veut mettre, & jamais les rélatifs :

il est de droit que chacun ait sa liberté :
il faudra qu'on se rende à la force de la vérité :
quand on aura permis qu'elle paroisse :
la mort veut toujours que le medecin ait eu tort :
nos adversaires souhaiteront que nous nous soyons trompés :
les ministres auront eu soin que le Roi ait été bien informé.

Le prétérit absolu de l'indicatif veut être joint au présent rélatif & au prétérit absolu du subjonctif :

elle a voulu que je me soumisse à ses caprices :
il a falu que je me sois prêté à sa passion.

L'aoriste absolu ne s'est attaché que le présentrélatif :

il falut qu'il vînt à composition.

Les trois autres temps de l'indicatif, qui sont présent, prétérit, & aoriste rélatifs, veulent pour subséquens les temps rélatifs, soit présent soit prétérit, jamais les absolus:

je souhaiterois que mon amie fût constante & vertueuse:

ses parens vouloient qu'il eût aquis la raison avant l'age:

le destin avoit ordonné que vous fussiez le jouet de la fortune:

si vous aviez agréé que je vous eusse dit mon avis:

vous eutes permis qu'il s'absentât avant de me consulter:

il eut fini avant que les autres eussent commencé.

Le présent du supositif exige pareillement les temps rélatifs de son subséquent:

il faudroit que les princes aimassent les peuples:

je voudrois qu'on eût fait un bon choix.

Le prétérit du ſupoſitif n'a adopté que le prétérit rélatif du ſubjonctif :

il auroit été plus avantageux que le prince eût gouverné par lui même.

Il arrive quelquefois que le verbe antécédent ſe trouve auſſi au ſubjonctif comme le ſubſéquent. Alors ils ſuivent entre eux les mêmes loix que je viens d'expoſer pour les temps de l'indicatif. Le préſent abſolu antécédent exige des temps abſolus ſubſéquens : le prétérit abſolu exige le prétérit abſolu ou le préſent rélatif : les deux autres exigent des ſubſéquens rélatifs ſemblables à eux. Cela ſe manifeſte dans les exemples :

quoiqu'on veuille que je ſois en faute & que j'aie manqué au beſoin :

quoiqu'on ait voulu que j'y ſois allé incognito & que j'en partiſſe avec éclat :

quoique mon interêt exigeât que je vous abandonnaſſe :

quoique vous euſſiez voulu qu'on l'eût puni, il n'en auroit rien été.

Le troiſieme point de la ſyntaxe du

verbe concerne ſa concordance avec le ſujet qui le régit & quelquefois même avec ſon objet. Celle qui regarde le ſujet a lieu à chaque fraſe, & ne varie jamais, étant partout indiſpenſable. Elle conſiſte à mettre le verbe, qui ſert d'attributif, en même nombre & même perſonne qu'eſt ſon ſubjectif : de façon que celuila eſt obligé de paroitre ſous la formation deſtinée dans la conjugaiſon à ce nombre & à cette perſonne. La choſe eſt ſi ſimple qu'elle n'a pas beſoin d'une plus ample explication.

A l'occaſion de cette concordance de nombre, il ne ſera pas hors de propos de diſcuter ici une queſtion que Vaugelas & Corneille ont déja touchée, & à qui je renverrois le Lecteur ſi ma penſée s'étoit trouvée conforme à la leur. Il s'agit de ſavoir à quel nombre il faut mettre le verbe quand il a pour ſubjectif deux ſinguliers unis par l'une des deux conjonctions *&* ou *ni*. Ce n'eſt pas tout-à-fait ainſi que ces deux Puriſtes ont pro-

posé la chose : ils ont réduit l'observation à ces seules expressions, *l'un & l'autre, ni l'un ni l'autre.* Comme je fais une Grammaire & non des observations détachées, j'ai rendu la proposition générale ; afin que la regle du choix le fût aussi, & qu'on ne restât pas à demi instruit. Vaugelas a cru qu'il étoit indifférent de mettre là le verbe au singulier ou au pluriel : qu'on disoit également bien,

l'un & l'autre est bon :
l'un & l'autre sont bons :
ni l'un ni l'autre ne vaut rien :
ni l'un ni l'autre ne valent rien.

Corneille a pensé que le singulier étoit plus d'usage. Pour moi je crois le pluriel absolument nécessaire lorsque les mots qui forment le subjectif sont unis par *& :* & il me semble que le singulier a meilleure grace lorsqu'ils le sont par *ni*, pourvûque ce *ni* soit répété devant chaque membre ; car s'il n'étoit placé qu'une seule fois entre eux deux, il faut

droit alors mettre le verbe au pluriel. Je dirois donc suivant ce gout,

le prince & le ministre savent gouverner :
l'un & l'autre ont raison dans leur conduite : mais ni l'un ni l'autre n'est obligé d'en dévoiler le mystere :
l'homme desintéressé ni l'ami sincere n'aprochant guere du trône.

Je ne doute pas que la seule inspection de ces exemples ne procure à la maxime que je viens d'adopter l'aprobation du Lecteur, pouvant sans peine apercevoir que l'autre nombre substitué à la place de celui que j'ai employé dans chaque occasion n'y figureroit pas aussi bien, & même figureroit mal dans quelquune. Pour l'instruire encore mieux, je vas déveloper la raison qui a conduit mon gout & formé la maxime. C'est dabord à l'égard de la conjonction & l'exacte connoissance de sa valeur & de son service. Elle regarde précisément & directement les choses qui font le subjectif, pour les unir si étroitement que

leur influence dans le régime soit commune & inséparable : parconséquent elle fait que l'attributif se trouve soumis à ces deux choses : d'où il s'ensuit que cet attributif devant répondre au nombre de ce qui le régit en vertu de la loi invariable de la concordance, il ne peut dans ces occasions se dispenser de prendre la formation pluriele. Cela est si vrai qu'on n'en a pas le moindre doute dans tout autre exemple : qui a jamais imaginé qu'on pût dire,

Pierre & Jaques est venu ou *n'est pas venu ?*

& en vérité il n'y a pas plus de raison à l'imaginer pour *l'un & l'autre*. Tout est soumis à la même syntaxe : la regle ne varie point que dans l'idée de ceux qui, confondant tout ce qu'ils entendent avec la pratique du bon usage, ne distinguent pas les fautes & les négligences de stile des bonnes expressions exigées & dictées par le génie de la Langue. En conséquence de cette méprise quelquesuns

traitent durement l'Usage par des reproches de caprice & d'irrégularité : d'autres plus polis donnent sans façon à la méprise le nom d'élégance ; en quoi ils ne paroissent pas meilleurs Rhétoriciens que Grammairiens ; l'élégance ne consistant pas dans les écarts hors de la regle, mais dans un tour hardi, où la regle est observée avec tant de finesse que l'art en est caché & ne s'aperçoit que par la recherche qu'en fait une profonde juste & pénétrante réflexion.

Quant à la conjonction négative *ni*, c'est encore la connoissance de sa propre signification qui m'a fait sentir la beauté de l'Usage dans le choix du singulier lorsqu'elle est placée avant chaque membre, & dans celui du pluriel quand elle n'est pas répetée. J'ai vû que sa propriété particuliere étoit moins d'unir les choses qui forment le subjectif que de joindre les négations qui aident à composer l'attributif adapté à ces choses. Or comme la négation demande

ou supose nécessairement un verbe; le *ni* seul entre deux sujets ne fait qu'adapter un attributif négatif aux deux, & parconséquent le laisse sous leur régime commun, qui acause du nombre de deux demande un pluriel. Mais ce *ni* mis avant chaque sujet aulieu d'adapter une seule négation à ces sujets la répete pour chacun d'eux; parconséquent emporte par la force de sa valeur une répétition du verbe, sinon expresse dumoins sousentendue; ainsi que *oui* & *non* dans une réponse suposent tout ce qui a été énoncé dans la demande. Alors il est clair que chaque membre du subjectif ayant sa propre négation est censé avoir aussi son propre attributif, soit énoncé soit supose; & delà vient que le singulier y paroit en très bonne concordance; puisque le verbe cesse d'être sous le régime commun des deux sujets unis; la répétition de la négation le redoublant pour l'adapter distributivement à chacun en particulier. Tout cela est un peu

métaphysique ; mais n'en est pas moins vrai. La preuve en est sensible dans les exemples où adaptant dabord l'attributif à un des sujets, on ne place qu'après cet attributif la conjonction *ni* avec le second sujet, comme dans celuici,

le premier n'a point paru ni le second.

Ne voit-on pas que *ni* emporte une adaption de l'attributif qui le précede, & dispense en même temps de l'énoncer une seconde fois ? Enfin dans cette autre frase,

ce n'est ni monsieur le Cardinal ni monsieur le Duc qui sera nommé ambassadeur,

il ne faut pas même y réfléchir pour sentir que le seul singulier y doit paroitre, & que le pluriel y seroit une faute.

Il y a encore dans nôtre Langue quelques autres façons de parler hardies, qui jettent des doutes embarassans sur la concordance du verbe avec le sujet qui le régit : telle est la suivante ;

la plûpart des hommes ne ſont cas que de ce qui les amuſe.

Comme j'ai déja juſtifié l'Uſage ſur cet article en deux endroits de mes précédens Diſcours ; je crois qu'il ſuffit d'indiquer ici les pages où cela ſe trouve ; c'eſt à la 101 & 388e du premier volume.

Venons à la concordance du verbe avec ſon objet. Elle eſt d'une pratique moins fréquente, ne regardant que le participe dans les temps compoſés, & même dans la ſeule occaſion où cet objet ſe trouvant placé avant le verbe eſt énoncé par un de ces pronoms, *me*, *nous*, *vous*, *que*, *le*, *la*, *les.* Alors on fait accorder en genre & nombre le participe avec l'objet :

les expériences que j'ai faites & les choſes que j'ai vûes chez autrui me perſuadent, après les avoir bien examinées, que l'amour-propre eſt un trait de conformation que l'eſprit a toujours déguiſé, & une impreſſion naturelle

que le cœur a toujours sentie.

Pour ne pas se tromper dans l'aplication de cette regle de concordance entre le participe & l'objet, il faut bien faire attention qu'elle n'a lieu que dans le cas où l'objet est régi par le seul verbe composé du participe & de l'auxiliaire. Car quand il l'est par un autre verbe qui se trouve à la suite du participe & qui est toujours un infinitif; alors point de concordance : le participe reste dans son état originaire sans prendre ni le genre ni le nombre de l'objet ; quoique celuici précede & soit énoncé par les pronoms mentionnés :

les peines qu'on lui a fait souffrir ne sont pas assez grandes pour la méchante action qu'il a voulu commettre :

ce sont les dames que vous avez vû passer ce matin aux tuileries ; je les ai fait prier de venir.

Il y a des gens qui restraignent encore davantage cette concordance du participe ; ne voulant pas qu'elle ait lieu

dans les occasions où il se trouve après lui un autre mot conjointement régi avec le relatif dont il est précédé : ils disent,

la pensée que je vous ai rendu sensible,
les mots que j'ai nommé conjonctions.

J'avoue que la proposition du doute peut le faire naître. Cependant la pratique la plus constatée est pour la concordance : l'examen m'a confirmé la regle établie ; que toutes les fois que les pronoms mentionnés représentent l'objet de l'action exprimée par un participe qui les suit, ils assujettissent celuici à leur genre & à leur nombre ; que par conséquent il faut dire,

la pensée que j'ai rendue sensible :
les mots que j'ai nommés conjonctions.

Je crois même apercevoir que le scrupule vient de l'observation faite dans le cas où ce participe est suivi d'un infinitif. N'y voyant point de concordance, on ne se donne pas la peine d'en chercher la vraie raison : on supose que c'est

acause qu'il est suivi d'un autre mot qu'il régit : & en conformité de ce principe on étend l'exception. Si néanmoins on vouloit bien être attentif aux termes de la regle ; on verroit qu'elle ne met ces pronoms en concordance avec le participe que lorsqu'ils en sont l'objet régi ; qu'ainsi ils ne doivent plus y être quand ils sont régis par un autre verbe. Comme cette différence du régime est précisément ce qui arrive dans l'observation ci-dessus ; elle est aussi la vraie raison qui fait que la concordance n'y a pas lieu ; les pronoms *que* & *les* n'y étant pas régis par les participes *fait*, *voulu*, *vû*, mais par les infinitifs *soufrir*, *commettre*, *passer*, *prier*.

Il est si vrai que c'est le regime qui doit ici faire regle que toutes les autres maximes qu'on propose, pour statuer & distinguer les cas dans lesquels cette concordance doit ou ne doit pas avoir lieu, ne décident pas absolument ; on trouve toujours des exemples qui les

détruisent. J'en donne pour preuve celle qui passe pour la plus authentiqne. On croit prononcer un arrêt irrévocable en disant que cette concordance n'a pas lieu lorsque le participe est suivi d'un infinitif ; parcequ'on voit des frases où effectivement elle n'est point observée dans cette circonstance, telles que les suivantes & leurs semblables :

les gens que vous avez cru voir :

les figures que vous avez apris à dessiner.

Cependant voici d'autres frases qui infirment ce jugement, quoique toutes pareilles aux précédentes :

les gens que vous avez crus être en vie :

les personnes que vous avez instruites à dessiner.

Il faut donc, si l'on veut avoir une regle certaine, la chercher ailleurs que dans de simples accompagnemens de mots : & je ne crois pas qu'il y en ait ni qu'il y en puisse avoir d'autre que la différence du régime. Puisque cette concordance vient de ce que le pronom qui

précede est régi par le participe, cellela ne doit plus avoir lieu dès que ce régime ne se trouve plus : & c'est en effet ce qu'on voit dans les exemples raportés. Le pronom *que* étant régi dans les deux premiers par les infinitifs *voir* & *dessiner*, il n'influe pas sur le participe : aulieu que dans les deux derniers il influe sur lui ; parce que c'est par lui qu'il est régi & non par les verbes qui le suivent. Il faut même, pour que cette concordance ait lieu, que le pronom soit régi par le participe comme en étant l'objectif, c'est à dire comme énonçant la chose sur laquelle s'étend l'action qu'énonce le verbe composé du participe & de l'auxiliaire : car si ce pronom figuroit dans la frase comme terminatif de ce verbe ; il ne seroit plus question de concordance. On en voit la preuve dans l'exemple où parlant d'une femme on diroit,

elle s'est trouvée en danger de succomber ; mais rapelant sa vertu, elle s'est reproché sa foiblesse.

N'est-il pas sensible & formellement décidé que le participe *trouvée* doit s'accorder en genre & nombre avec le pronom *se* qu'il régit & qui le précede ? mais que le participe *reproché* n'est pas dans le même cas avec ce même pronom, quoiqu'il en soit pareillement suivi & régi ? Pourquoi cette différence ? est-ce caprice de l'Usage ? Non c'est par la regle sage & constante que je viens d'expliquer. C'est que le pronom *se* est l'objectif du participe *trouvée*, & qu'il n'est que le terminatif de *reproché*, puisque l'objectif de ce dernier est *sa foiblesse*.

Corneille & Ménage ont fait deux exceptions à cette regle. Ils prétendent que lorsque le sujet qui régit le verbe se trouve placé après ce verbe, il n'y a plus de concordance à observer ; non-plus que lorsque le sujet est énoncé par le pronom *cela* ; & qu'il faut dire,

les peines qu'a pris votre commissionnaire :

les soins que cela a exigé.

Mais il me paroit que ces exceptions ne ſubſiſtent plus : je vois la regle générale également obſervée dans ces exemples par le plus grand nombre.

Quoique ce Diſcours ſoit baucoup plus long que les précédens ; je ne ſaurois pourtant le terminer ſans examiner les prétentions des deux verbes *Etre* & *Avoir* dans ces expreſſions, *il y a*, *il n'y a*, *il eſt* ; *il n'eſt*. Quelques Puriſtes veulent que le droit ſoit égal entr'eux ; qu'on puiſſe indifféremment ſe ſervir des deux dernieres expreſſions comme des deux premieres. Vaugelas n'a pas été toutafait de cet avis : il ne goute pas l'affirmatif, *il eſt* au lieu de *il y a*, & veut qu'on diſe,

il y a des animaux ſi bien inſtruits qu'on leur croiroit de la raiſon,

& non *il eſt des animaux* &c. Cet auteur n'aprouve que la négative *il n'eſt*, même avec baucoup de reſtriction. Elle lui plait dans cet exemple :

il n'eſt point d'homme ſi ſtupide qui ne reconnoiſſe une divinité :

il la rejette dans celuici,

il n'est qu'un an que cela est arrivé,

& soutient qu'il faut dire *il n'y a qu'un an.* Apuyé de son autorité, je prononce le même arrêt : mais apliqué à établir des regles sur des bases générales & non sur des remarques détachées, je présenterai à mes Lecteurs un autre moyen que le sien pour faire entrer les deux négatives *il n'y a* & *il n'est* un choix convenable.

La décision de cet auteur a fixé *il n'est* aux seules occasions où il doit être suivi de l'une de ces trois expressions, *point*, *que de*, & *rien de.* A quoi Corneille ajoute le mot *rien* joint aux rélatifs *qui* ou *que*, & même quand il est suivi de quelquune de ces cinq prépositions, *à*, *pour*, *sur*, *sous*, *dans.* Ils ont fait toutes ces regles ; parce qu'ils ont vû qu'on disoit avec grace,

il n'est point de talent plus brillant que celui de la parole :

il n'est que de servir Dieu :

il n'est rien qui me plaise davantage :
il n'est rien que j'estime tant :
il n'est rien de tel que d'avoir de la philosophie :
il n'est rien à la ville qu'on ne trouve à la Cour :
il n'est rien pour moi de plus doux que l'amitié :
il n'est rien sur la table dont on ne puisse manger :
il n'est rien sous le Ciel qui ne soit à l'usage de l'homme :
il n'est rien dans le monde de si dangereux qu'une mauvaise langue.

Tout ce détail montre visiblement qu'on a érigé les exemples en regles à mesure qu'ils se présentoient : qu'on auroit pû en augmenter encore le nombre, les recherches n'étant pas poussées jusqu'à la derniere exactitude : & que ce n'est proprement qu'un amas de matériaux pour fournir au travail de l'architecte. N'auroit-il pas été plus court & plus avantageux de chercher la raison

commune à tous ces exemples pour en faire une ſeule regle que d'en établir dix ? dautant plus que ce grand nombre n'empêche pas qu'elles ne ſoient tout auſſi inutiles les unes que les autres ; puiſqu'il arrive très ſouvent que dans les mêmes circonſtances qu'on donne pour regles on ne doit pas ſe ſervir de *il n'eſt*, & qu'il faut abſolument y employer *il n'y a*. Les exemples ſuivans en vont être la preuve :

il n'y a point de baſſeſſe à pardonner :
il n'y a que de l'honneur à ſervir ſon prince :
il n'y a rien qui plaiſe dans tout l'ouvrage :
il n'y a rien que vous n'ayez pû voir :
il n'y a rien de bon au marché :
il n'y a rien à gagner avec les gueux :
il n'y a rien pour vous dans cette lettre :
il n'y a rien ſur ſa réputation :
il n'y a rien ſous cette envelope :
il n'y a rien dans ma bourſe :

Ces ſeconds exemples démontrent que

les premiers ne ſont point partie capable pour conſtater la prétendue regle : & que le vrai talent du Grammairien n'eſt pas de faire des collections, mais d'y chercher & d'en tirer la vraie raiſon de l'uniformité ou de la diverſité qu'on y trouve ; afin d'établir des principes ſûrs, précis, & généraux.

Préſentons maintenant au Lecteur ce que nous croyons être la regle du choix qu'il y a à faire entre *il n'y a* & *il n'eſt*; après avoir obſervé que le premier peut figurer partout, & que la difficulté ne regarde que le ſecond, ne pouvant être employé que dans certaines occaſions & non dans d'autres. C'eſt ſelon moi le ſens qu'on en a vûe qui décide ici, ou celui que l'expreſſion préſente. Car enfin la négation peut tomber ſur l'exiſtence de la choſe qui eſt l'objet de l'attributif, ou ſeulement ſur la qualification & modification de cette choſe. Dans le premier cas il faut abſolument ſe ervir de *il n'y a* : ce ſeroit une faute

d'y employer *il n'eſt*, qui n'a place que dans le ſecond cas. Par exemple, quand on dit,

il n'y a point d'honneur à ſe venger d'une femme quelque tort qu'elle ait,

il n'eſt pas douteux qu'on ne veuille là exclure abſolument tout honneur, & que la tournure de l'expreſſion ne le faſſe connoitre. Voilà pourquoi *il n'eſt* y figureroit très mal ſi on l'y ſubſtituoit. Qu'on n'ait point de ſcrupule ſur l'univerſalité de la regle ; on la trouvera conſtante partout où l'on en fera une juſte aplication. Pour ne pas multiplier les exemples je renvoie aux dix précédens ; ils confirmeront la juſteſſe de mon obſervation. Mais quand on dit,

il n'eſt point d'honneur ſi grand que cet homme ne le mérite ;

n'eſt-il pas ſenſible que la négation ne tombe pas poſitivement ſur l'objet qui eſt *l'honneur* mais uniquement ſur ce qui le qualifie ; de façon qu'on ne nie pas là l'exiſtence de cet objet mais ſeulement

ſa ſupériorité ſur le mérite de l'homme : ainſi *il n'eſt* y figure très bien. On remarquera la même force de ſens dans tous les autres exemples où il y a de la grace. C'eſt donc le ſens qui fait regle, & non le *point* ni le *rien* de Vaugelas & de Corneille ; leurs propres exemples en font foi. J'en ajouterai encore ici deux autres pour lever tout ſcrupule. On dit,

il n'y a rien de ſage dans vôtre conduite :
il n'eſt rien de moins ſage que vôtre conduite :

pourquoi cela ? c'eſt que la premiere de ces deux fraſes nie abſolument qu'il y ait dans vôtre conduite quelque choſe de ſage : & la ſeconde nie ſeulement que vôtre conduite puiſſe être dans un moindre degré de ſageſſe. C'eſt par la même raiſon qu'on dit,

il n'eſt que deux heures à préſent,
il n'y a que deux heures qu'on eſt arrivé,

parce que le premier ſens n'a en vûe que

la qualification numérale & non la réalité de l'heure préſente, pour en exclure toute autre que celle de *deux* qui vaut *deuxieme* en cet endroit ; & que le ſecond ſens a en vûe l'exiſtence réelle des deux heures entieres du temps paſſé, pour nier pareillement la réalité d'une autre heure de plus.

On trouvera peutêtre ceci trop métaphyſique : & l'on pourra penſer qu'il y a des occaſions où il n'eſt pas aiſé de connoitre ſur lequel des deux ou de l'objet ou de ce qui le modifie tombe directement la négation. A cela je réponds que tout ce qui eſt raiſon d'uſage eſt toujours un peu métaphyſique, quoique l'uſage ſoit commun : qu'aureſte il n'eſt pas ſi difficile de connoitre ces différences de ſens pour peu qu'on ſache reflêchir ou qu'on ait de ce qu'on apele *notion* de ſentiment : voici néanmoins une *pierre* de touche mécanique pour *faire* cette diſtinction. Il faut changer *le tour* de la fraſe, en tranſportant l'ob-

jet à la fonction de ſujet. Alors ſi la qualification ou modification de celuila peut le ſuivre & lui demeurer unie dans cette nouvelle fonction, comme dans la premiere, ſans altérer le ſens; c'eſt une preuve que la négation tombe directement ſur l'objet en lui même. Mais ſi dans ce tranſport ou changement de fonction le ſens ne peut pas être conſervé ſans ſéparer de l'objet devenu ſujet ce qui le qualifie ou modifie, & cela par l'interpoſition du verbe, en ſorte que la ſeule dénomination devienne ſubjectif, & que ſa qualification y faſſe la fonction d'objectif; cela prouve que la négation ne tombe que ſur la qualification & non ſur la réalité de l'objet. L'analyſe de l'exemple que je viens de donner va mettre toute cette mécanique ſous le ſens: répétons l'exemple:

il n'y a rien de ſage dans vôtre conduite:
il n'y a rien de moins ſage que vôtre conduite.

Je peus, ſans altérer le ſens de la pre-

miere frase, transporter l'objet *rien* conjointement avec sa qualification *de sage* au service de subjectif par cette tournure :

rien de sage n'est ou *ne paroit dans vôtre conduite.*

Mais je ne peus pas en faire autant pour la seconde frase : il faut que je sépare *moins sage* de *rien* en plaçant l'attributif *n'est* entre lés deux ; de maniere que *rien* devienne seul subjectif, & que *moins sage* reste objectif, en disant,

rien n'est moins sage que vôtre conduite.

Ce moyen aidera ceux qui voudront entrer dans cet examen : quant aux autres, ils n'ont qu'à se laisser conduire par l'usage & par le gout qu'inspire la lecture des ouvrages bien écrits ; sauf à s'instruire des maîtres s'il leur survient quelque doute.



IX. DISCOURS,

DE L'ADVERBE.

Sixieme partie d'Oraiſon.



ES ADVERBES, établis pour MODIFIER ceux des autres mots qui ſont capables de modification, ſe trouvent par la nature de leur ſervice dans un ordre ſubalterne, ainſi que les Adjectifs : mais rempliſſant leur emploi d'une façon moins aſſujettie, ils ne ſont obligés à nulle conformité ; parcequ'ils ne ſont ſuſceptibles d'aucun des accidens qui rendent les mots propres à porter les livrées d'un autre, n'ayant ni genre, ni nombre, ni variété de formations. Toute leur ſoumiſſion conſiſte donc à ne ſe pas trop éloigner du mot qu'ils modifient. C'eſt même de cette proximité qu'ils tirent leur nom ; car *adverbe* vaut autant que *joint au verbe* : & cela ſans

doute parceque l'évenement est ce qu'il y a de plus sujet à la diversité des Modifications. Parconséquent c'est principalement pour le verbe que l'ADVERBE a pris naissance. Son service s'est néanmoins étendu jusqu'à une partie des Adjectifs; selon que ceuxci se sont trouvés propres à recevoir des modifications. On dit,

une marche extremement lente,

comme on dit,

marcher lentement.

Quelquefois même un adverbe en modifie un autre, ainsi que dans cette occasion :

il parle bien obscurément.

Aucune autre espece de mot n'admet les adverbes à son service; quoiqu'en dise un nouveau Grammairien, assûrant avec confiance qu'ils sont faits pour les Noms. Mais qui pourroit s'aviser de joindre aux Substantifs un Modificatif au lieu d'un qualificatif? en disant par exemple,

faire une longuement route, une amplement écriture,

pour dire,

faire une longue route, une ample écriture.

Je n'attribue pas à cet auteur d'avoir eu intention d'autoriſer ce langage; & je ne doute point qu'il n'ait voulu dire toute autre choſe: mais la bonne volonté ne ſuffit pas pour faire un bon ouvrage; & le Lecteur n'a pas tort de ſupoſer qu'on veut toujours lui dire ce qu'on lui dit effectivement. Il n'eſt pas ſurprenant qu'avec ſi peu d'attention à connoitre le ſervice & la deſtination de l'Adverbe, il le définiſſe *un mot qui a un ſens complet*; tandis qu'il ne ſert qu'en ſubalterne comme pur modificatif du ſens d'un autre mot. Si jamais le *ſens complet* avoit pû conſtituer l'eſſence ſpécifique d'une des parties d'oraiſon & en faire la définition; la propriété en auroit été dévolue au Verbe; n'y ayant point de mot plus propre que lui à rendre ſeul

une pensée. Mais ce *sens complet* formeroit un sens louche & seroit toujours mal placé dans la définition de quelque espece de mot que ce soit.

Puisque le caractere essentiel des Adverbes consiste à être de simples Modificatifs ; c'est des divers objets de la modification que naissent les différentes analogies qui les réduisent à huit sortes ; savoir, DE MANIERE, D'ARRANGEMENT, DE LIEU, DE DISTANCE, DE TEMS, DE QUANTITÉ, DE DISTRIBUTION, & DE MOTIF ; ce qui en fait autant de Classes, dont chacune a ses particularités.

Les Adverbes de Maniere sont formés des adjectifs nominaux par l'addition de la syllable finale *ment*, tels que

fortement, tendrement, proprement, amicalement, étourdiment, parfaitement, extremement, entierement,

& mille autres semblables ; auxquels il faut joindre *envain* & les cinq suivans,

exprès, mal, bien, ainsi, deméme.

Quelquesuns de ces derniers mots ont encore d'autres valeurs, par lesquelles ils appartiennent à d'autres classes & même à d'autres especes : ce qui en multiplie les différences, quoique composés des mêmes sons & des mêmes articulations ; parce que ce n'est pas le seul matériel qui fait la différence des mots, ainsi que je l'ai déja remarqué dans une autre occasion. Pour le confirmer dans celleci, qu'on me permette d'allonger cet épisode des cinq exemples suivans, où le mot *bien* est dans chacun d'eux un mot très différent de ce qu'il est dans les autres :

si vos affaires ne vont pas bien ; c'est la faute de ceux qui les conduisent :

il faut être bien sage dans les emplois publics :

il n'est pas défendu d'amasser du bien ; pourvûque le moyen soit légitime :

la distinction entre le bien & le mal me paroit une idée innée, qui prouve mieux que tout autre raisonnement

l'existence du législateur ou du juge suprême :

eh bien qu'en pensez vous ?

Qui ne voit pas que *bien* est dans la premiere frase adverbe de maniere, dans la seconde adverbe de quantité, dans la troisieme substantif ayant une signification analogique aux richesses, dans la quatriéme substantif aussi, mais pris dans un sens moral de vertu, & dans la cinquiéme particule explétive ?

Revenons à nos adverbes de maniere. Ils sont sujets aux trois degrés de comparaison, Positif Comparatif & Superlatif, à l'exception de ceux dont la valeur renferme une analogie à la quantité ou à la similitude, comme

extremement, totalement, suffisamment, ainsi.

Le Latin a établi pour ces différens degrés différentes terminaisons : mais le François ne les distingue que par la jonction des adverbes de quantité PLUS MOINS & TRÈS : de façon que dans

cette premiere Langue on dit,

vehementer, vehementiùs, vehementissimè,

& dans la nôtre,

vivement, plus vivement, très vivement,

Les usages à cet égard sont ici les mêmes que ceux des Adjectifs. Les adverbes *mal* & *bien* ont pour comparatif *pis mieux*; comme *mauvais* & *bon* adjectifs ont *pire meilleur* : & *le* devant *plus* & *moins* ou devant le comparatif y forme le superlatif éminent :

il faut toujours parler le plus sagement & s'énoncer le plus clairement qu'il est possible.

Ces adverbes sont très rarement employés pour en modifier d'autres, soit de la même ou d'une différente classe : mais ils se laissent aisément modifier eux mêmes par les adverbes de quantité : on dit,

cet homme traite bien fierement ses inférieurs, & parle peu décemment aux femmes.

Ainsi

Ainsi leur service est directement attaché au Verbe ou à l'Adjectif. Voilà pourquoi la bonne construction veut qu'ils ne s'en éloignent pas. Ils se placent avant l'adjectif & après le verbe de formation simple. Dans la formation composée, c'est ordinairement entre l'auxiliaire & le participe ; quoiqu'ils puissent quelquefois ne venir qu'après toute cette formation, & qu'il y ait même certaines occasions où ils le doivent. Les exemples suivans justifient cet ordre de syntaxe :

une personne parfaitement sage parle modestement d'elle-même, & ne dit rien sans en avoir soigneusement examiné la valeur :

il s'est conduit conséquemment, & s'est comporté prudemment dans cette affaire.

On voit dans ce dernier exemple deux adverbes placés avec grace après des verbes d'une formation composée : mais si l'on veut bien y faire attention, on verra que *conséquemment* ne doit point

absolument être mis entre l'auxiliaire & le participe; au lieu que *prudemment* ne figureroit pas mal dans l'une & l'autre place.

* Les Adverbes d'Arrangement ont deux branches. Les uns regardent l'ordre numéral, tels que

premierement, secondement, troisiemement.

Les autres regardent le simple arrangement respectif, tels que

d'abord, après, devant, derriere, ensuite, auparavant.

Ni les uns ni les autres ne sont susceptibles de degrés de comparaison; ni ne sont capables de modifier d'autres Modificatifs, nonplus que d'en être modifiés: & leur service n'ayant pour objet que l'évenement, il ne s'étend pas jusqu'aux adjectifs. Pour ce qui concerne leurs places dans la structure de la frase, ils vont & devant & après le verbe, selon que les graces du stile le demandent: mais lorsqu'ils le suivent, ils ne

doivent pas s'en éloigner ; au lieu que lorsqu'ils le précedent ils peuvent se mettre à la tête de la frase, avant même le subjectif :

il faut premierement faire son devoir : secondement il ne faut prendre que des plaisirs permis :

les yeux admirent d'abord la beauté : ensuite les sens la desirent : le cœur s'y livre après.

Les Adverbes de Lieu ne sont, comme les précédens, qu'au service de l'évenement, & ne sont point susceptibles des degrés de comparaison. Tels sont

où, ici, là, dedans, dehors, dessus, dessous, partout, autour.

Leur place est à la suite du verbe, *où* seulement excepté, qui aime à le précéder. Ils peuvent être régis par des prépositions, excepté *partout* & *autour*, parconséquent peuvent servir de Terminatif dans la structure de la farse : ce qui ne convient aucunement à ceux des deux précédentes classes : on dit,

par ici, par là, d'où, par où, en dedans, en dehors, en dessus, en dessous.

Cette facilité à se laisser ainsi régir a fourni à l'Usage une ressource pour en augmenter le nombre, en unissant dans un seul mot ce qui en faisoit d'abord plusieurs, tels que

deçà, delà, audelà.

Les Adverbes de Distance peuvent recevoir les degrés de comparaison & être modifiés par d'autres adverbes :

les plus favorisés du prince ne sont pas toujours ceux qui en approchent le plus près :

il ne faut être ni trop près ni trop loin pour être dans un beau point de vûe.

Ils peuvent être annoncés par des prépositions, & même en être suivis pour indiquer leur point objectif :

quelquefois ce qui paroit beau de loin ne l'est pas de près :

près de vous je soufre ; loin de vous je m'ennuye.

Les Adverbes de Tems modifient de

deux manieres, l'une fixe & particuliere, tels que

tantôt, demain, hier, aujourdui;

l'autre rélative, ainsi que

tôt, tard, matin.

Ceux de la premiere branche ne sont susceptibles d'aucun autre modificatif, ni parconséquent de degrés de comparaison: mais l'un & l'autre conviennent à ceux de la seconde branche, on dit,

plus tard, bien matin.

En revanche ceuxci ne se trouvent jamais soumis au régime d'une préposition; & ceuxla peuvent en faire le complément:

depuis hier, pour aujourdui, de demain en demain.

A l'égard de la construction, chaque branche a ses singularités. Les Adverbes de la premiere branche se placent également avant & après le verbe, selon que la douceur & la clarté du stile en décident: mais dans les tems composés jamais ils ne se placent entre l'auxi-

liaire & le participe : on diroit :

il a fait aujourdui un beau tems.

& point dutout

il a aujourdui fait un beau tems.

Ceux de la ſeconde branche affectent réguliérement de ne paroître qu'après le verbe :

c'eſt envain que vous vous êtes levé matin vous n'en partirez pas plûtôt.

Les Adverbes de la ſixieme claſſe ſont ceux qui modifient par une idée de Quantité, ſoit phyſique ſoit morale. Ils peuvent énoncer l'une & l'autre de ces deux ſortes de quantité en trois manieres, par eſtimation préciſe, par comparaiſon, & par extenſion : ce qui les partage en trois ordres. Ceux du premier ordre ſont

aſſez, trop, peu, beaucoup, bien, fort, très, auplus, dumoins, aumoins, tout, dutout, toutafait.

Ceux du ſecond ordre ſont

plus, moins, davantage, auſſi, autant.

Ceux du troiſieme ſont

tant, si, presque, quelque, encore.

Ils sont tous propres à modifier les trois especes de mots que nous avons déclarés susceptibles de modificatif, savoir le verbe, les adjectifs nominaux & verbaux, les adverbes de maniere & quelquesuns de lieu. Il n'y a d'exception dans cet usage que pour ces neuf

très, quelque, si, aussi, tout, davantage, dumoins, auplus, aumoins, toutafait:

dont les cinq premiers ne sont qu'au service des adjectifs & des adverbes, point dutout à celui du verbe : les quatre suivans tout au contraire ne sont qu'au service du verbe ou de l'évenement, point dutout à celui des deux autres especes : & le dernier n'est attaché qu'aux Adjectifs. Le nombre des adverbes de quantité ne va pas loin : je crois les avoir tous compris dans l'énumération que je viens d'en donner. Ils se placent toujours avant l'adjectif & l'adverbe qu'ils modifient. Quant au verbe, c'est selon sa for-

mation : lorsqu'elle est simple, ils ne prennent séance qu'après lui : lorsqu'elle est composée, ils se mettent ordinairement entre l'auxiliaire & le participe, pouvant néanmoins quelquefois ne se placer qu'après celuici. Cette place est même toujours affectée à *davantage* : on diroit,

le bleu m'a plu davantage, & non *m'a davantage plu.*

Il y a une observation à faire sur *tout* : c'est que ce mot étant aussi adjectif, il a gardé la terminaison féminine dans l'espece adverbiale, pour modifier les féminins : on dit,

elle est toute aimable : elles ont paru toutes surprises.

& cela sans doute acause de l'étendue & l'énergie de sa signification. Car modifiant l'adjectif par intégralité, il faut nécessairement qu'il y ait dans cette sorte de modification un rapport au substantif qualifié ; & ce rapport a fait retenir les deux genres, sans en faire néan-

moins ici autre chose qu'un adverbe tant au *féminin* qu'au *masculin*, *le* caractere du nombre étant partout exclus. Comme j'ai amplement parlé de ce mot au Discours des Adjectifs, je n'en dirai pas davantage.

On propose ici une question touchant la maniere d'unir à la chose modifiée par l'adverbe *plus* ce qui fixe le degré de quantité, & l'on demande s'il faut dire,

la bataille étoit plus qu'à demi perdue ;
ou *plus d'à demi perdue*.

De bons auteurs se sont servis de la premiere maniere, en employant pour cette union la conjonction *que* ; entre lesquels on peut citer Daniel dans son histoire de France. D'autres auteurs de réputation prétendent que c'est une faute échapée à cet Ecrivain, & que l'Usage est pour la seconde maniere, en employant la préposition *de*. Si j'étois bien sûr de l'universalité de l'Usage en faveur de l'une ou de l'autre de ces deux manieres,

Je ne ferois pas embaraffé fur le choix; mais il me paroit que la chofe n'eft pas fixée. Peutêtre que cette variété vient de négligence de ftile chez l'un des partis. C'eft ce qu'il faut tâcher de découvrir; afin de fe déclarer pour la bonne maniere & la faire prévaloir. Pour cet effet je prens les chofes de plus haut; & fouillant dans tous les tours d'expreffion que l'Ufage autorife ou condamne, je cherche à bien connoitre le propre génie de la Langue en tout ce qui concerne les adverbes qui modifient par quantité comparative. Je vois dabord que ceux qui expriment une comparaifon d'égalité veulent que la conjonction *que* foit toujours chargée de l'union entre les termes de comparaifon:

il eft auffi habile capitaine que foldat intrépide:

il a autant de prudence que de valeur.

Ceux où la comparaifon fe fait par différence plus ou moins grande n'ont befoin pour cette union ni de la conjonction

ni de la prépoſition, s'il n'y a point après l'adverbe un terme de comparaiſon énoncé ; ce qui arrive toujours dans l'emploi du mot *davantage*, qui exclud cette énonciation : on dit,

l'homme a baucoup de malice & la femme en a davantage :

on ne diroit pas en bon françois ;

cet ouvrage a davantage de brillant que de ſolide :

il faudroit dans ce tour de fraſe ſe ſervir de *plus* & dire

cet ouvrage a plus de brillant que de ſolide.

S'il y a après l'adverbe un terme de comparaiſon énoncé ; il faut obſerver quel il eſt, pouvant être un ſujet autre que la quantité ou quelque meſure de cette quantité. Lorſque c'eſt un autre ſujet ; il faut encore diſtinguer deux circonſtances, celle où l'adverbe eſt au ſimple degré comparatif d'une choſe à une autre, & celle où par le moyen de l'article l'adverbe eſt dans ce degré émi-

nent qui domine sur tout. Dans la premiere circonstance, la conjonction *que* unit à la chose modifiée le terme de comparaison : dans la seconde, c'est la préposition *de* qui forme cette union :

Auguste n'étoit peutêtre pas plus grand homme qu'Antoine ; mais il fut plus heureux que lui :

les étourdis doutent moins que les sages :

Démosthene fut l'orateur le plus éloquent de la Grece, & Caton le plus sage des Romains.

Lorsque le terme de comparaison énoncé après l'adverbe de quantité comparative est quelque mesure fixée de cette quantité ; alors l'union s'en fait par la préposition *de* dans toutes les occasions suivantes & leurs semblables :

cela est plus long d'un quart :

il est plus grand de toute la tête :

nous sommes plus d'à moitié persuadés :

elle est moins belle de baucoup :

ils n'en ont guere moins fait d'un tiers.

Comme tout ce que je viens de dire

n'eſt que l'uſage bien conſtaté, & que je ne vois pas qu'*à demi* ſoit d'une nature différente de celle des autres meſures qui fixent la quantité, ni qu'il ait rien de privilégié; je me détermine par cette raiſon à croire que dans la fraſe raportée pour exemple c'eſt de la prépoſition *de* & non de la conjonction *que* qu'il faut ſe ſervir. En conſéquence je penſe que Daniel & ceux qui l'imitent tombent dans une négligence de ſtile; qu'on peut pardonner ſi l'on veut, mais dont on ne doit point faire l'apologie; dautant plus que la prépoſition ſe trouve apuyée de la pratique commune; puiſqu'on dit,

il eſt plus d'à demi mort:

il a été plus d'à demi convaincu.

D'ailleurs on ne dit pas,

il s'en eſt répandu plus que demi-chopine;

il n'y en a plus de demi-boiſſeau:

mais bien,

il s'en eſt répandu plus que demi-chopine;

il y en a plus de demi-boiſſeau.

Outre la raifon d'ufage, en voici une autre que la métaphyfique grammaticale me fournit. C'eft que ces expreffions de mefure qui fuivent l'adverbe fervent moins à faire terme de comparaifon qu'à fpécifier la quantité différencielle entre les chofes comparées; & parconféquent font une des indications fpécificatives qui font le lot de la prépofition *de*; comme on le verra au Difcours des Prépofitions.

Je terminerois l'article des adverbes de quantité, fi nos Purifles n'avoient fait naitre des doutes fur l'emploi de *fi* & d'*auffi*. Le phantome des difficultés a jetté un voile fur l'ufage pour empécher d'en voir la décifion. On veut douter & fe faire des fcrupules aulieu d'obferver fimplement la pratique pour en connoitre la loi. En ouvrant tout uniment les yeux fur l'ufage, on verra qu'il a conftamment deftiné l'adverbe *fi* à figurer dans toutes les propofitions négatives:

perfonne ne vous a fervi fi utilement que je l'ai fait;

il n'est rien de si doux que la liberté :

& dans les affirmations où il n'est question d'aucune comparaison d'égalité entre deux choses différentes, mais seulement de marquer, par quelque circonstance, le degré extensif de la qualification ou de la modification qu'on attribue au sujet :

elle aime si violemment qu'elle en perd la raison :

il est si bon qu'il en est dupe.

Enfin on verra que ce même usage a fixé l'emploi de l'adverbe *aussi* aux seules propositions affimatives où il y a comparaison, soit entre deux sujets soit entre deux qualifications ou modifications, pour en exprimer l'égalité :

le plaisir de l'étude est un plaisir aussi tranquille que celui des autres passions est inquiet :

les gens à humeur sont aussi désagréables dans certains momens qu'ils paroissent aimables dans d'autres :

je vous aime aussi parfaitement qu'on le peut.

Ce ne seroit pas parler purement que de substituer dans toutes ces occasions l'autre de ces adverbes à celui qui y est placé. Il n'y a donc ici, n'en déplaise à Corneille, nul caprice dans l'usage. Je n'y vois que le trait d'une sage économie ; qui, le conduisant dans l'établissement des mots, l'a empéché de multiplier inutilement les termes, n'en faisant aucun de parfaitement synonymes. En imprimant à ces deux adverbes le coin commun de quantité, il en a en même temps diversifié la forme par l'impression d'un coin particulier à chacun d'eux. Il a marqué *aussi* au coin d'une quantité comparative établissant l'égalité entre deux choses, & *si* au coin d'une quantité extensive poussant le degré de la chose jusqu'à un certain point énoncé par quelque circonstance dans les prépositions affirmatives ou supérieur à tous par la force de la négation qui exclud les égaux.

Les Adverbes de la septieme classe modifient en forme de Distribution. Tels sont,

quelquefois , dautrefois , souvent , toujours , jamais , d'ordinaire , dorénavant.

Ils ne sont susceptibles d'aucun autre modificatif ni de degré de comparaison, excepté *souvent* :

venez le plus souvent que vous pourrez :

Jamais & *Toujours* ont le privilége de pouvoir être unis l'un à la préposition *à*, & l'autre à la préposition *pour* :

soyez à jamais glorifié :

il faut y bien penser avant que de prendre des engagemens pour toujours.

Quant à la construction, ils ont presque tous la liberté de précéder ou de suivre le verbe aux choix de l'orateur. Il faut néanmoins observer que *dautrefois* & *dordinaire* se plaisent mieux à la tête du sens.

Les Adverbes de la huitiéme & derniere classe sont, comme je l'ai dit, ceux qui modifient par une idée de Motif : ils ne sont qu'au service du verbe. Le nombre n'en est pas grand ; puisqu'il ne s'en

présente à ma mémoire que deux :

pourquoi, *acause*.

Ils ont été faits par la réunion de deux mots, dont le premier est préposition dans les deux, & le second pronom dans *pourquoi*, substantif dans *acause*. L'orthographe savante sépare encore dans les Dictionnaires le dernier de ces adverbes en deux mots ; quoique ces mêmes ouvrages l'identifient par la définition, jusqu'à le faire préposition, qui est de toutes les especes de mots celle qui admet le moins de composition. Pour moi qui veus être conséquent en tout, *je me* conforme à l'usage vulgaire ; je n'en fais qu'un mot dans la maniere de l'écrire comme dans celle de le définir : & *je le* mets, comme on voit, au rang des adverbes ; parcequ'il exprime une modification motivale dans l'action. Il demande toujours après lui ou la préposition *de* ou la conjonction *que* pour l'unir à l'expression du motif. Si cette expression est faite par dénomination ; c'est la pré-

position qui doit figurer : & si elle est faite par évenement ; c'est la conjonction :

je marche acause de vous :
je sollicite acause qu'il s'agit de vos interêts.

Quelques Grammairiens ont mis au rang des Adverbes les expressions composées de plusieurs mots servant à marquer une circonstance, tels que
pour le présent, tour à tour, à l'avenir à sans faute.

Mais envérité c'est abuser de la permission d'écrire que de présenter au Public de tels propos. Car outre que la différence spécifique des parties d'oraison ne peut regarder que les mots simples & non les expressions provenant de la construction de plusieurs mots, *pour* n'est-il pas dans le premier exemple cité une préposition ? *présent* un substantif ? & *le* son article ? Demême dans les autres exemples, chaque mot n'y conserve-t-il pas sa propre nature ? remplissant sa fon-

ction & concourant par son service particulier à former le sens. Il y a toute aparence que cette confusion d'idées provient de ce qu'on a aussi nommé *adverbe* un membre de frase ; au lieu de distinguer, comme j'ai fait, par le nom de *Circonstanciel* : car il est vrai que ces expressions seroient adverbes en ce sens, formant dans la structure de la frase cette partie qui y paroit comme une circonstance modificative. Mais que fait cela à la nature des mots qui l'énoncent ? ils n'en sont pas moins distingués entre eux & fixés à leur espece. Ce qui est substantif ou préposition l'est toujours quoique soumis au régime l'un de l'autre pour former le membre circonstanciel de la frase. Pourquoi après tant de siecles & tant d'ouvrages les gens de lettres ont ils encore des idées si informes & des expressions si confuses, sur ce qu'ils font profession d'étudier & de traiter ? ou s'ils ne veulent pas prendre la peine d'aprofondir la matiere, comment osent-ils en

donner des leçons au Public ? c'est ce que je ne conçois pas.

Le refus que je fais de confondre la différence essencielle des mots simples avec la fonction qu'on peut faire remplir aux uns ou aux autres dans la frase ne m'empêche pas de convenir que de quelquesunes de ces expressions il s'en est formé de simples adverbes ; parceque l'Usage, maitre de fabriquer des mots, les a unies & identifiées en un seul, qui par cette opération s'est trouvé apartenir à une autre espece que celle dont étoit auparavant chacun de ceux dont il a été fabriqué. Tel est *aujourdui*, qui originairement en comprenoit quatre, & qu'on écrivoit séparément *au jour d'hui.* Mais jusqu'à ce que l'Usage ait fait des autres expressions ce qu'il a fait de celleci, elles ne seront point adverbes, & les mots qui les composent apartiendront chacun à leur propre espece. Ainsi lorsqu'on dit,

il se conduit irrégulierement & sans prudence,

il se trouve dans cette frase deux Circonstanciels : mais il n'y en a qu'un qui soit énoncé par un adverbe : l'autre l'est par une préposition & un substantif ; à l'espece desquels ni le régime ni la structure de la frase n'aporte aucun changement.

Pour finir tout ce qui concerne les Adverbes, il ne me reste plus qu'une observation. C'est qu'il y en a cinq particulierement destinés à servir dans la forme interrogative, sçavoir,

comment, où, quand, combien, pourquoi :

dont il a plu à quelques Grammairiens de faire une classe distinguée sous le nom d'INTERROGATIFS, & ce me semble un peu trop légerement. Car quoiqu'ils soient affectés à l'interrogation, ils ne sont pourtant pas interrogatifs par leur essence, mais seulement par un emploi accidentel dépendant de la tournure ou de la forme de la frase ; puisqu'ils peuvent servir & servent même très sou-

vent dans la forme expositive : on dit également,

je sais comment vous vous comportez :
comment vous comportez vous ?
je vas où l'on m'envoie :
où allez vous ?
on ne sait pourquoi il est venu :
pourquoi seroit-il venu ?
vous n'ignorez pas combien je suis vôtre serviteur :
combien vaut cela ?

Il n'y a que *quand* qui soit toujours interrogatif ; parceque dans la forme expositive il est toujours conjonction. Dailleurs il est visible que dans l'une & l'autre forme *comment* apartient aux adverbes de maniere, *où* à ceux de lieu, *quand* à ceux du temps, *combien* à ceux de quantité, & *pourquoi* à ceux de motif.



X. DISCOURS,

DES NOMBRES,

Septieme partie d'Oraison.



L étoit ſans doute néceſſaire pour la perfection du Langage, qu'il y eût des mots propres à repréſenter la QUOTITÉ ou le CALCUL : & le beſoin s'en eſt peutêtre fait ſentir avant celui des Modifications & des Qualifications. Aucune Langue n'a voulu s'en paſſer ; elles en ont toutes de marqués à ce coin : on les nomme NOMBRES. Ils ſont de deux ordres par raport à deux tournures que l'eſprit peut donner à ſon idée dans l'expreſſion de la Quotité. L'une eſt de pur calcul ; comme quand on dit,

il a vint domeſtiques.

L'autre eſt une tournure de collection dénominative, comme dans cet exemple,

il a une vintaine de chevaux.

Ces

Ces deux façons d'exprimer la quotité numérale font que les mots destinés à ce service font ou CALCULATIFS ou COLLECTIFS ; & que chacune de ces deux classes a ses particularités.

Les Nombres calculatifs ne comprennent que vint-trois mots, dumoins dans le bel usage de nôtre Langue ; quoique les quotités qu'ils peuvent exprimer aillent jusqu'à neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf. Ils remplissent cette étendue de service par le secours de la combinaison ; en les joignant les uns aux autres selon le besoin, & de la maniere dont je viens actuellement de m'en servir. Voilà pourquoi l'orthographe réguliere les lie par des tirets, pour faire connoitre aux yeux qu'alors ils concourent tous à ne représenter qu'une quotité. Ces vint-trois mots sont

un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, ... vint,

trente, *quarante*, *cinquante*, *ſoixante*, *cent*, *mile* ou *mil*.

Le premier de ces mots eſt eſſenciellement du ſingulier, & le ſeul qui ſoit ſujet au genre, variant ſa terminaiſon pour le féminin par l'addition d'un *E* muet : on dit,

un écu, *une piſtole*.

Tous les autres ne ſont par eux mêmes d'aucun genre, calculant également ſans diſtinction les choſes maſculines ou féminines : & quoique pluriels par leur nature, ils ne prennent pourtant point la marque caractériſtique de ce nombre, s'écrivant ſans *S* finale.

Comme l'eſſence des choſes eſt la ſource des propriétés qui leur ſont affectées ; c'eſt du caractere diſtinctif de ces nombres que nait l'antipathie qu'ils ont pour l'article ; parceque le calcul annonçant néceſſairement quelque choſe il ſeroit inutile d'ajouter un autre mot pour ce ſervice. Ils ne le ſoufrent donc jamais à leur ſuite entre eux & ce qu'ils

calculent : l'exclusion est constante dans ce cas. Ils ne lui permettent pas nonplus de les précéder lorsqu'il s'agit uniquement d'énoncer le nombre des choses :

deux fameux astronomes ont annoncé deux éclipses : & deux habiles politiques ont prédit deux grands évenemens.

Lorsqu'outre l'énonciation du nombre il est encore question de distinguer la chose calculée des autres de la même espece ; alors l'article se place avec grace à leur tête :

les deux plus dangereux ennemis de la vie sont l'intempérance & le medecin : des quatre phénomenes qui ont paru je n'ai vû que les deux derniers.

Cette pratique est fondée sur ce que le calcul quoique suffisant pour annoncer, ne l'est pas pour distinguer : aulieu que c'est le propre de l'article d'annoncer la chose en la tirant de la généralité par une valeur distinctive & qui particularise.

Quant à la place que ces nombres doivent occuper dans la construction, c'est toujours immédiatement avant ce qu'ils calculent, tant adjectifs que substantifs; ne soufrant point d'être précédés ni par les uns ni par les autres, excepté par les adjectifs pronominaux :

un sage personnage disoit que ses deux meilleurs amis étoient l'argent & la philosophie.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de raporter ici toutes les différentes combinaisons de ces vint-trois mots, par le moyen desquelles on représente tant de diverses quotités. Elles sont assez connues; & la pratique en est commune. J'observerai seulement que les gros nombres marchent avant les moindres, de cette façon,

mil-cent-dix-neuf.

J'ajouterai que l'art du calcul consistant dans la progression des dixaines, il suffiroit d'avoir des mots différens seulement pour les neuf premiers nombres &

pour chaque dixaine progressive ; leurs combinaisons pouvant ensuite fournir à toutes les quotités. Mais l'Usage a suivi une autre méthode ; ou plûtôt il n'en a suivi aucune, dumoins de systématique : le choix des mots ne faisant rien à la science de l'Arithmétique, il a pris ceux que l'oreille & le hazard lui ont présentés. Il a donc établi des mots simples non seulement pour les dix premieres quotités, mais encore pour six autres de la seconde dixaine ; ce n'est qu'à *dix-sept* que commencent les expressions combinées. Il en a fait demême pour les six premieres dixaines : on ne dit pas *deux dix*, *trois dix* ; comme on dit *deux cent*, *deux mile* ; mais, *dix*, *vingt*, *trente quarante*, *cinquante*, *soixante*. A l'égard des trois autres dixaines, aulieu de *septante*, *huitante*, *nonante*, autrefois en usage, on se sert de ces combinaisons *soixante-dix*, *quatre-vint*, *quatre-vint-dix*. Cette derniere quotité a néanmoins conservé dans la Géométrie le droit de se faire

quelquefois exprimer par le mot de *nonante*: car tout le monde ſait que le quart de nonante eſt ainſi nommé parcequ'il a pour baſe une portion de cercle de quatre-vint-dix degrés. Quant aux groſſes quotités, l'uſage admet deux mots ſimples & différens pour les deux premieres dixaines progreſſives, c'eſt à dire pour celles qui énoncent des dixaines de dixaines, ſavoir, *cent* & *mile*: audelà il va encore plus à l'épargne, n'en admettant que pour les dixaines de centaines: & ne s'écarte plus de cette méthode, réglant la progreſſion de trois en trois degrés. Avant que de ſe ſervir du mot ſimple *milion*, il faut parvenir juſqu'à *neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf-mile-neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf*: & par même regle on ne dit *milionet* qu'après la combinaiſon de *neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf-milions-neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf-mile-neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf*: & ainſi des autres.

Les Nombres de la ſeconde claſſe, à

qui j'ai donné le nom de Collectifs parcequ'ils énoncent la quotité par collection, se subdivisent en deux branches. Les uns sont formés des Calculatifs, & en représentent les mêmes quotités quoique par une différente tournure d'idée, tels que

dixaine, vintaine, centaine, milier.

Les autres sont les mots établis audelà de mile, tels que

milion, milionet, miliar, miliasse,

& autres semblables, que l'Arithmétique pourroit introduire pour fournir à des quotités immenses, qui sont moins l'objet du commerce ordinaire que d'une science curieuse. C'est aparemment cette grosse quantité numérale qui est cause que l'Usage a donné aux mots de cette seconde branche la tournure de collection plûtôt que celle de calcul; parceque l'esprit ne sauroit distinguer le détail de si grands nombres ni les voir autrement que par une idée collective. De là vient qu'on leur joint toujours, ainsi

qu'à ceux de la premiere branche, une quotité calculative, même celle de l'unité lorſque les autres n'ont pas lieu : on dit,

j'en ai une douzaine : ils étoient une trentaine : vous en fournirez un milier;

& jamais

j'en ai douzaine : ils étoient trentaine : vous en fournirez milier :

aulieu qu'on dit en ſe ſervant des calculatifs,

j'en ai douze : ils étoient trente : vous en fournirez mile.

Cette tournure d'idée collective eſt la ſource d'une autre propriété, qui diſtingue encore plus les nombres de cette claſſe de ceux de la premiere. Elle empeche qu'on ne les joigne immédiatement aux dénominations dont ils expriment la quotité, & qu'on ne les emploie comme de ſimples accompagnemens de ces dénominations. On ne ſe contente donc pas de la ſeule jonction pour les mettre en régime, comme on fait à l'égard des Calculatifs : il faut de-

plus faire intervenir la prépoſition *de* pour former entre eux & la dénomination de la choſe le rapport convenable. De façon que le régime eſt pour les nombres Calculatifs tel que d'adjectif à ſubſtantif, & pour les Collectifs tel que de ſubſtantif à ſubſtantif : on dit,

cent piſtoles, mile livres : une centaine de piſtoles, un million de livres.

A l'égard de la conſtruction de ces nombres avec l'article, quoiqu'ils ne paroiſſent pas avoir pour lui une auſſi forte antipathie que ceux de la premiere claſſe ; ils ne s'en font pourtant pas accompagner plus fréquemment. Jamais ils ne le ſoufrent après eux, & ne l'admettent à leur tête que comme les autres dans les cas où il s'agit non ſeulement d'énoncer la quotité mais encore de la diſtinguer d'une autre, ainſi que dans ces exemples :

la premiere douzaine coute ordinairement plus que la ſeconde :

le milier d'oranges que vous m'avez en-

voyé a été partagé entre nos amis communs.

L'article ſe place auſſi devant tous les Nombres, tant de l'une que de l'autre claſſe, lorſqu'on les emploie dans la fraſe en membre circonſtanciel pour fixer ou modifier le prix de quelque choſe; comme quand on dit,

les œufs ont valu vint francs le cent; c'eſt quarante-huit ſols la douzaine.

Quelquun penſera peut-être qu'on auroit pû renvoyer les Nombres collectifs à l'eſpece des Subſtantifs; puiſqu'ils énoncent en forme de dénomination. La réflexion ne m'a pas échapé: j'avoue même que j'en ai eu quelque envie: mais un examen plus ſérieux m'a perſuadé qu'ils ſeroient ici à leur vraie place; pourvûque j'euſſe ſoin d'en faire une claſſe diſtinguée de ceux qui ſont purement calculatifs. J'ai vû que leur eſſence conſiſtoit également dans l'expreſſion de la Quotité: que dailleurs leur emploi, quoiqu'un peu analogique

à la dénomination, portoit néanmoins un caractere différent de celui des Subſtantifs; ne demandant point d'article par eux mêmes; & ne ſe laiſſant point qualifier par les adjectifs nominaux, non-plus que par les verbaux, & rarement par les autres.



XI. DISCOURS,

DES PRÉPOSITIONS,

Huitieme partie d'Oraison.

C'Eſt ici que le propre génie de nôtre Langue ſe manifeſte pleinement. Peu touchée des graces de la Terminaiſon, elle a eu recours à des mots propres à y ſupléer. De façon que ſon incompatibilité avec ce qu'on nomme *Cas* en a totalement tourné le gout du côté des PRÉPOSITIONS, ſurtout de ces trois *à*, *de*, *en*; dont elle fait ſes délices & ſes mots de confiance, en les chargeant de ce qu'elle a de plus délicat à exprimer & d'une grande partie du régime.

La dénomination, la déſignation, la qualification, l'évenement, & le calcul ſont, dans l'emploi des mots, des idées modificatives qui caractériſent d'une maniere ſenſible fixe & bornée les par-

ties d'oraiſon que nous avons nommées *ſubſtantifs*, *pronoms*, *adjectifs*, *verbes*, & *nombres*. Mais ces mots pouvant être mis en raport les uns avec les autres, ſoit de même ou de différente eſpece, & cela pour reſtraindre l'étendue de leur acception & recevoir réciproquement diverſes déterminations de ſens; il en réſulte que l'INDICATION DU RAPORT DÉTERMINATIF devient une nouvelle idée modificative qui exige des mots dont elle faſſe le caractere. Ce qui ſe trouve trèsbien exécuté dans les PRÉPOSITIONS. Cette indication de raport ſupoſe néceſſairement d'autres mots à leur ſuite & ſous leur régime, pour être le complément du Raport & en former le ſens en entier. C'eſt ainſi que quand on dit,

tendre ſans foibleſſe, *coquin à pendre*; *homme de rien*, *parler avec fermeté*,

les mots *ſans à de avec* ſont des Prépoſitions qui indiquent chacune une ſorte de raport; dont les complémens ſont

foiblesse prendre rien & *fermeté*, servant à affecter ces quatre choses, *tendre, coquin, homme, parler*, c'est à dire à déterminer la maniere ou l'étendue qu'on donne à leur acception.

Quoique les Raports déterminatifs qu'on peut mettre entre les choses soient variés & nombreux; le Langage François a trouvé l'art d'en faire énoncer la multitude & la diversité des nuances par un petit nombre de mots; car l'examen du détail, fait avec toute l'attention dont je suis capable, ne m'en offre que trente-deux de cette espece. Il est vrai que pour en faire la liste je ne m'en suis pas raporté à quelquesuns de nos Dictionnaires: il m'a paru qu'on y confondoit quelquefois des adverbes & même des conjonctions avec des prépositions. Cela n'est pas surprenant; parceque ordinairement dans ces sortes d'ouvrages on est plus apliqué à la collection qu'à la définition: pourvûqu'on mette le mot & l'emploi, on passe legerement sur le

reſte. C'eſt une imperfection qu'on leur pardonne : mais on ne me doit pas la même indulgence ; auſſi ne me ſuis-je jamais permis de rien avancer dans cet ouvrage ſans avoir fait un examen profond & rigoureux ; me ſervant toujours de l'analyſe & des regles de la plus exacte logique, pour réſoudre mes doutes & tâcher de prendre le parti le plus vrai. Je ne diſſimulerai pourtant pas que mes ſcrupules ont été fréquens : mais ma diſcuſſion a été attentive & mon travail opiniatre ; je n'ai voulu ni reſter ni laiſſer mon Lecteur dans l'incertitude.

Nos Prépoſitions marchent ſous ſept enſeignes ou ſept raports généraux, & forment autant de claſſes différentes. Quelquesunes d'elles ſervent à pluſieurs de ces raports, indiquant tantôt l'un & tantôt l'autre ſelon l'emploi qu'on en veut faire. Mais cette diſpoſition à faire plus d'un ſervice n'empechera pas que je ne les fixe à une claſſe par ce qui leur convient le plus ordinairement, ſauf à ex-

pliquer ensuite leurs autres emplois.

Ces sept Raports ou caracteres généraux sont PLACE, ORDRE, UNION, SÉPARATION, OPOSITION, BUT, & SPÉCIFICATION : qui distinguent les Prépositions en COLLOCATIVES, ORDINALES, UNITIVES, SÉPARATIVES, OPOSITIVES, TERMINALES, & SPÉCIFICATIVES.

Les Collocatives au nombre de huit sont

CHEZ, DANS, SOUS, SUR, DEVANT, DERRIERE, PARMI, VERS.

Leur simple présentation fait d'abord apercevoir qu'elles servent toutes à indiquer un raport de place ; mais que chacune a deplus une idée accessoire qui la distingue de ses camarades.

CHEZ a pour son partage particulier une idée d'habitation, soit comme patrie, soit comme simple demeure domestique :

chez les Romains le pontificat donnoit un grand pouvoir :

il est juste mais il n'est pas toujours vrai que chacun soit maitre chez soi.

DANS emporte par sa valeur une place intérieure & enfermée ou par des bornes ou par quelque cloture :

la politesse regne plus dans la capitale que dans les provinces :

quelque projet dans la tête, un peu de passion dans le cœur font passer le temps agréablement.

SOUS & SUR regardent proprement la situation, l'une l'inférieure & l'autre la supérieure ; soit dans le sens litéral soit dans le figuré :

nous imaginons que les antipodes sont sous nous : eux doivent penser que nous sommes sous eux ; mais tout est sur la terre ; aucune partie de superficie ne pouvant être l'une sur l'autre :

il est peutêtre moins désavantageux de vivre sous le regne d'un prince dur que sous celui d'un prince foible :

la docilité est vertu : mais l'ascendant qu'on donne sur soi est foiblesse.

DEVANT & DERRIERE regardent pareillement des ſituations locales opoſées l'une à l'autre. *Devant* marque celle qui eſt en face : & *Derriere* indique celle qui eſt à dos :

on ſoutiendroit peutêtre mieux d'avoir toujours devant ſoi l'objet que l'on hait que celui qui ennuye :

l'ambitieux ne regarde jamais derriere lui.

J'eſpère que l'on ne confondra pas ces deux mots avec deux autres, qui quoique les mêmes par le matériel, en ſont totalement diſtingués par l'eſſenciel ; & qu'on verra parfaitement deux ſubſtantifs dans ces expreſſions,

loger ſur le devant, habiter le derriere ;

comme on ne voit que des prépoſitions dans cellesci,

ſe poſter devant la porte, ſe cacher derriere un buiſſon.

PARMI indique avec la place une multitude environnante :

on trouve parmi les animaux comme par-

mi les hommes des individus plus ou moins intelligens.

VERS place dans un lieu, ainsi que les sept prépositions précédentes, mais par simple proximité :

c'est vers la riviere qu'on l'a vû :

les ouvrages qui commencent avec le plus de vivacité languissent souvent vers la fin.

Les Prépositions Ordinales sont

AVANT, APRÈS, ENTRE, DEPUIS.

C'est, comme je l'ai dit, dans l'indication d'un raport d'ordre & de disposition que consiste leur caractere spécifique ; soit à l'égard du temps, de la primauté du rang, ou de l'honneur du pas.

AVANT indique l'ordre antérieur :

nous ne voyons rien aujourd'hui qu'on n'ait vû avant nous :

ce qui fait en France le principal mérite des charges c'est le droit de passer avant ses concitoyens.

APRÈS indique l'ordre postérieur :

l'inquiétude de ce qui arrivera après soi

eſt auſſi inutile qu'injurieuſe pour la poſtérité :

la préſéance touche les perſonnes vaines ; elles ſont toùjours piquées de ne marcher qu'après les autres.

ENTRE indique l'ordre intermédiaire.

la ſituation la plus inquiétante eſt d'être entre la crainte & l'eſpérance.

DEPUIS indique un ordre ſucceſſif de temps ou de diſtance :

Si la vérité pouvoit être connue, ſeroit-elle encore ignorée depuis le temps que les hommes la cherchent ?

quelques Livres de ſcience ne ſont depuis un bout juſqu'à l'autre qu'un tiſſu d'erreurs ; comme quelques ouvrages de bel eſprit ne ſont depuis la premiere juſqu'à la derniere page qu'une rapſodie de pompeux galimatias.

Il y a ſept Prépoſitions Unitives, ſavoir,

AVEC, SELON, SUIVANT, PAR, OUTRE, DURANT, PENDANT.

Leur caractere général conſiſte, ainſi

que le nom le fait entendre, dans l'indication d'un raport qui unit & raproche les choses.

AVEC unit par forme d'accompagnement, d'instrument, d'association, & de mêlange, selon les occasions:

les Grands marchent avec un nombreux cortege.

l'esprit avec la plume, le dessin avec le pinceau & avec le ciseau conservent la mémoire de ce que les héros exécutent avec l'épée :

il faut bien connoitre les personnes avec qui on se lie :

le vrai savant joint au nombre des idées qu'il aquiert l'art de ne pas confondre les unes avec les autres.

SELON & SUIVANT unissent par conformité ou par convenance; avec cette différence que *Suivant* dit une conformité plus indispensable regardant la pratique, & *Selon* une simple convenance souvent d'opinion :

le Chrétien se conduit suivant les maximes de l'Evangile :

je répondrai à mes critiques selon les objections qu'ils feront.

PAR exprime une union de passage, de moyen, d'attestation, & de répartition :

l'amour de roman fait passer par de rudes épreuves ; mais celui d'usage conduit par le grand chemin de la dépense :

il n'est point de bonnes qualités par lesquelles on ne puisse déplaire ni de mauvaises par lesquelles on ne puisse plaire à quelqu'un :

je crois par de bonnes raisons qu'il faut se défier de ceux qui jurent aisément par ce qu'il y a de plus sacré :

il ne sert de rien à l'avare ni au prodigue de savoir ce qu'ils ont à dépenser par an ou par jour.

OUTRE unit par addition :

il faut pour réussir à la Cour outre le rite une protection puissante.

DURANT & PENDANT ont pour idée accessoire le temps. C'est par ce moyen

que ces deux prépoſitions rapprochent les choſes, en le leur rendant commun & les faiſant arriver enſemble; avec cette différence que *Durant* exprime un temps de durée, & qui s'adapte dans toute ſon étendue à la choſe à laquelle on le joint; que *Pendant* ne fait entendre qu'un temps d'époque, qu'on n'unit pas dans toute ſon étendue mais ſeulement dans quelquune de ſes parties. Les exemples ſuivans ſont choiſis pour faire ſentir ces différences :

les ennemis ſe ſont tenus cantonnés durant la campagne :

la fourmi fait pendant l'été les proviſions dont elle a beſoin pendant l'hiver.

Les Prépoſitions Séparatives au nombre de quatre ſont

SANS, EXCEPTÉ, HORS, HORMIS. Le nom de l'eſpece porte par lui ſeul ſa définition : & chacune d'elles ſemble nous la montrer ſenſiblement dans la premiere idée qui en accompagne la prononciation. Quant aux diſtinctions,

particulieres, elles ſont un peu métaphyſiques, & demandent de la fineſſe pour les démêler & les entendre.

SANS indique une ſéparation qui conſiſte ſimplement dans la non-concomitance ou dans la privation :

les gens de diſtinction ne vont pas ſans domeſtique :

femme peut plaire ſans beauté & ſans raiſon ; mais il eſt bien difficile qu'elle le puiſſe ſans eſprit & ſans agrément.

EXCEPTÉ dénote une ſéparation provenant de non-conformité à ce qui eſt général ou ordinaire :

aucun homme n'eſt exemt de paſſion excepté le parfait chrétien :

tout eſt conjectural excepté les ſenſations & les démonſtrations géométriques.

HORS & HORMIS ſéparent par excluſion. La derniere de ces deux prépoſitions eſt d'un uſage moins fréquent, & me paroit plus particulierement attachée à l'excluſion qui regarde les perſonnes :

la

la loi de Mahomet permet tout hors le vin ;

hormis vous belle Iris tout m'est indifférent.

Les Prépositions Opositives sont les trois suivantes ;

CONTRE, MALGRÉ, NONOBSTANT. Elles indiquent entre le sujet & le complément du raport des opositions différemment caractérisées.

CONTRE en marque une de contrariété formelle, soit à l'égard de l'opinion, soit à l'égard de la conduite :

l'honnête-homme ne parle point contre la vérité ; ni le politique contre les opinions communes ;

quoiqu'une action ne soit pas contre la loi ; elle n'en est pas moins péché si elle est contre la conscience.

MALGRÉ exprime une oposition de résistance soutenue, soit par voie de fait, soit par d'autres moyens, mais sans effet de la part de l'oposant énoncé par le complément que la préposition régit ;

malgré ses soins & ses précautions l'homme subit toujours sa destinée :

l'ame du philosophe reste libre malgré les assauts de la multitude : & la raison l'éclaire malgré les ténebres que la prévention répand autour de lui.

NONOBSTANT ne fait entendre qu'une oposition légere de la part du complément & à laquelle on n'a point d'égard :

la force a fait & fera le droit des Puissances nonobstant les protestations des foibles :

le scélérat ne respecte point les temples ; il y commet le crime nonobstant la sainteté du lieu.

Les Prépositions Terminales servent à marquer un raport qui fait que par leur propre sens elles déterminent le complément à être le terme auquel tend ou duquel part la chose avec laquelle ces prépositions le mettent en raport. Elles sont trois, & pourroient être cinq, si *à* & *de*, qui servent souvent ici, n'étoient

deſtinées à un autre raport différent de celuici, & même plus fréquent & plus varié : ce qui m'a obligé à les réſerver pour la derniere claſſe & ne compoſer celleci que des trois ſuivantes :

ENVERS, TOUCHANT, POUR.

ENVERS a une idée acceſſoire qui en reſtraint l'uſage aux perſonnes, & dans l'occaſion ſeulement où il eſt queſtion de la maniere d'agir entre elles :

la bonne éducation aprend à ſe bien comporter envers tout le monde :

quelque tort qu'une femme ait envers un homme en affaire de cœur, s'il en uſe mal envers elle il déroge à la ſupériorité de ſon ſexe.

L'idée acceſſoire de TOUCHANT en borne pareillement l'emploi à indiquer un but de diſcours, c'eſt à dire le ſujet dont on parle ou ſur lequel on délibere :

la plus grande partie de ce qu'on écrit touchant la religion contribue plus à la rendre problématique que certaine.

POUR a lieu dans un plus grand nom-

bre d'occasions que ne l'ont les deux autres prépositions terminales : & elle indique le terme de façon que c'est une idée délicate ou de motif ou de projet ou de prix ou d'attribution qui en est l'accessoire particulier, & qui en caractérise la propre valeur :

les héros du temps passé se sacrifioient pour leur patrie & pour leur maitresse : aujourdui on ne fait rien que pour la fortune & pour le plaisir ;

je suis venu pour vous voir & non pour vous incommoder :

j'ai eu ce cheval pour cent pistoles :

il donne de mauvaises pointes pour des traits d'esprit :

il passe pour l'ainé.

La septieme & derniere classe des Prépositions est composée de ces trois,

A, DE, EN :

dont j'ai dit que notre Langue faisoit ses délices ; parcequ'elle les employoit à indiquer une diversité prodigieuse de raports, les faisant servir non seulement à

la plûpart de ceux pour lesquels les prépositions des classes précédentes ont été établies, mais encore à une infinité d'autres toutafait différens. Je n'ai pû réduire ces nouveaux raports à une classe générale ni les mieux faire connoitre que par le nom générique de *spécification*. C'est à dire que ces prépositions indiquent alors un raport par le moyen duquel le complément spécifie la sorte dont est la chose à laquelle il est lié. Par exemple, quand je dis,

lit à impériale, tourte de creme, ouvrage en broderie ;

il est sensible que ces prépositions annoncent dans ces occasions les complémens du raport de maniere que cela sert à spécifier la sorte du lit, de la tourte, & de l'ouvrage. Or comme ce raport de spécification est celui auquel l'Usage les a & plus fréquemment & plus particulierement soumises ; j'en ai fait le caractere distinctif de leur classe, & tiré le nom de *Spécificatives* que je leur ai don-

né. Il n'importe pas qu'il y ait des occasions où elles remplissent un des autres services ; elles n'en sont pas moins caractérisées par celuici, qui leur est propre & qui leur convient exclusivement à toutes les autres. Cette multiplicité de fonctions ne dérange rien au partage que j'ai fait des Prépositions en sept classes : elle donne seulement à quelquesunes le droit de figurer également dans d'autres classes comme dans celle où la Grammaire en fait l'apel, pour les traiter avec méthode & au rang que l'Usage leur a principalement assigné. J'exposerai nettement aux yeux du Lecteur ce qui regarde cette liberté de servir dans plusieurs classes, après que j'aurai expliqué, selon ma méthode, ce que ces trois prépositions, uniquement considérées dans l'ordre des Spécificatives, ont de propre, tant pour la variété que pour la délicatesse de l'emploi ; en apuyant chaque chose par les exemples que fournissent nos façons de parler ;

afin que l'art qui conduit l'ouvrage porte avec lui la preuve de ſon exactitude.

A indique la ſpécification par vint-cinq différens moyens, dont voici l'énumération.

Par la forme de la ſtructure; comme quand on dit,

lit à colonnes, table à pieds de biche, jatte à pans, inſtrumens à cordes, couteau à deux tranchans, château à donjon, maiſon à double apartement.

Par la qualité :

or à vint-deux karats, mot à double ſens, fidélité à toute épreuve, femme à minauderies, valet à tout faire.

Par la marque diſtinctive de la dignité ou de l'état :

préſident à mortier, officier à hauſſe-col, habit à brevet, gens à longue robe.

Par la propriété productive :

pays à paturages, terrein à ſafran, côteau à vignoble, canton à minéraux, pierre à feu.

Par l'objet du ſervice :

cuillere à caffé, bassin à barbe, moulin à poudre, verre à biere, table à jouer, outil à creuser, pierre à aiguiser.

Par la cause mouvante :

arme à feu, arquebuse à vent, moulin à bras, machine à ressort.

Par l'accompagnement :

canne à lorgnette, table à tiroir, maison à cour bassecour & jardin, bonnet à aigrette, habit à paremens d'or.

Par le prix :

vin à quarante sols, place à six francs, journée à trois livres, étoffe à dix écus.

Par la capacité :

voiture à huit places, chaise à deux, table à vint couverts, écurie à trente chevaux, caffetiere à dix tasses, cour à dix carosses.

Par la situation :

poste à droite, route à gauche, château à mi-côte, vis à vis.

Par l'attitude :

figure à genou, priere à mains jointes,

placé à califourchon, couché à la renverse.

Par le sort que la chose doit avoir ou mérite de subir :

chifons à bruler, fille à marier, bois à couper, arbre à planter, terre à vendre, procès à terminer, compagnie à éviter, coquin à rouer, homme à mépriser.

Par les effets conséquens :

matiere à procès, dispute à ne jamais finir, conseil à vous perdre, entreprise à ruiner.

Par la maniere d'exécuter :

aller à grands pas, courir à toute bride, servir à part, se battre à coups de poing, discourir à bâtons rompus, acheter à la douzaine, vendre à l'enchere.

Par l'action qui fixe la qualité d'une maniere active ; c'est à dire qui énonce ce que la chose qualifiée produit ou peut produire :

bon à purger, propre à guérir, disposé à servir, habile à peindre.

Par l'aƈtion qui fixe la qualité d'une maniere paſſive ; c'eſt à dire qui énonce ce dont la choſe qualifiée n'eſt que l'objet & non l'agent :

bon à manger, dur à digérer, facile à comprendre, beau à voir, dangereux à fréquenter.

Par l'objet de l'aƈtion :

jouer à colinmaïard, crier à l'aide, monter à cheval, avoir à écrire, préparer à manger, offrir à boire, être encore à commencer.

Par le point périodique, c'eſt à dire juſqu'où va la choſe :

multitude à ne pouvoir compter, plaine à perte de vûe, ſévere à outrance, ſot à l'excès, beau à l'admiration, laid à ſe récrier, impertinent à ſe faire chaſſer.

Par le modele ou la reſſemblance :

bonnet à la turque, deſſin à la chinoiſe, coeffure à l'antique, habit à la mode, pardonner à l'italienne, régaler à la françoiſe.

Par l'aprêt :

sausse à l'ognon, pigeon à la crapaudine, poulet à la marinade, peinture à l'huile, poudre à la maréchale.

Par l'instrument :

bas à l'aiguille, estampe à la main, gravure à l'au forte, cuit à la broche.

Par le contenu :

pot à l'eau, bouteille à l'encre, grenier à la paille, cofre à l'avoine, face à quinze croisées.

Par ce qui fixe le titre :

conseiller à la cour des aides, procureur à l'officialité, commis à la recette générale.

Par le signalement :

femme à la hotte, homme à la coquarde, dame à la robe rouge, boule à la marque noire, marque à l'y grec.

Par le but de la qualification :

utile à la santé, desagréable à l'oreille, souple à la main, contraire à ses intentions, nuisible à vôtre fortune.

Quelque Lecteur pourra me croire en défaut, ne voyant point dans cette

énumération certains emplois de la préposition, tels que ceuxci :

être à la campagne, marcher un à un, se livrer à ses passions, à petit manger bien boire, à votre considération.

Mais s'il veut bien se ressouvenir que je ne traite ici de cette préposition que dans le raport de Spécification ; il me rendra justice, & verra, comme moi, que toutes les occasions où elle est spécificative se trouvent comprises dans les vint-cinq que je viens de raporter. Quant aux autres emplois, puisqu'ils sortent de cette classe, ce n'est point le lieu d'en parler ; ils ne seront pourtant pas oubliés, leur tour viendra. Achevons auparavant ce qui regarde les deux autres prépositions spécificatives.

De indique la spécification par cinquante différens moyens, savoir,

Par le nom :

évêché de Soissons, château de Versailles, ville de Clermont, fort de Kel, royaume de Portugal, riviere de Seine,

moulin de Javelle, rue de Tournon, hotel de Conti, jeu de quadrille, madame de Ventadour, le prince de Rohan.

Par la patrie ou l'habitation :

citoyen de Londres, bourgeois de Paris, femme de province, habitant de Bondi, paysan de Bourgogne.

Par le lieu de position :

ville de Suisse, bourg de Flandre, province d'Angleterre, royaume d'Asie, université de Salamanque.

Par le lieu de la production ou de la fabrique :

vins de Champagne, chapons de Bresse, velours de Genes, pistole d'Espagne, liqueurs de Lorraine, pain de Gonesse.

Par le but local :

route d'Allemagne, chemin de Rome, avenue de Vincennes.

Par la matiere dont la chose est faite :

croix d'or, chambranle de marbre, colier de perles, bas de soie, bonnet de basin, panier d'osier, lame d'acier, allée de

marronniers, pâté de perdrix.

Par le contenu :

panier de fruit, bouteille de vin, pot de confitures, caisse de citrons, tonneau de cidre, plat de rot, sac de louis.

Par la dimension :

douze pouce de large, six aunes de tour, cinq toises de profondeur, cent perches de long, trois étages d'élévation.

Par la mesure de l'étendue :

allée de cent toises, salon de cinquante pieds, parc de mille arpens, route de cent lieues, arc de vint coudées, jardin de petite étendue.

Par la durée :

affaire d'une heure, ouvrage d'un siecle, amours de huit jours, voyage de six mois.

Par la situation :

coup de derriere, face de côté, partie d'en haut, croute de dessous.

Par le nombre des parties :

armée de cinquante mille hommes, compagnie de cent cavaliers, face de quin-

ze croisées, jeu de trente-deux cartes, famille de dix enfans.

Par la capacité :

table de trente couverts, voiture de six places, pot de trois chopines, mesure de six boisseaux, tonneau de deux cent pintes.

Par l'estimation :

charge de cent mille écus, loyer de cinq cent livres, cheval de trente pistoles, diamant de cinquante louïs.

Par la différence comparative :

plus long de dix toises, plus d'à motié changé, moins grand d'un pouce, plus d'à demi mort.

Par déduction du nombre :

un de cent, dix de mille, de quinze ôter cinq.

Par le temps courant de l'age ou de l'évenement :

fille de quinze ans, vin de deux feuilles, muet de naissance, ami de deux jours, grosse de quatre mois, vieillard de quatre vint dix ans.

Par la maniere d'exécuter :

donner de mauvaise grace, placer de travers, courir de toutes ses forces, percer de part en part.

Par le motif de l'action :

briser de rage, pleurer de douleur, crier de peur, se pâmer de joie, mourir de desespoir.

Par l'action objective :

besoin de manger, envie de plaire, art d'aimer, désir de voyager, dessein de faire la guerre.

Par la circonstance modificative :

coup de hazard, voleur de profession, menteur d'habitude, jouer de malheur, meurtre de dessein prémédité.

Par la circonstance distributive du temps :

promenade de nuit, vin d'ordinaire, officier de quartier, commandant de jour, voyage d'été, robe de printemps.

Par la profession :

gens de lettres, homme de robe, fille d'opéra, garçon de boutique, femme de

journée, officier de marine, marchand de dentelles, faiseur de bas, crieuse de vieux chapeaux, femme de chambre.

Par la qualité personnelle :

femme de bien, cavalier de bonne mine, enfant de condition, religieux de grand de piété, homme de bonne compagnie, chevalier d'industrie.

Par la chose dont nait la qualification :

plein de vin, foible d'esprit, fort de tempérament, accablé de chagrin, bouffi d'orgueil, saisi de peur.

Par restriction qualificative :

quelqu'un de sage, quelque chose de merveilleux, rien de bon, aucun de sensé.

Par correspondance à la quantité :

baucoup de besoins, peu d'esprit, plus de vertu, moins de santé, trop de vivacité.

Par le caractere constitutif :

esprit de cour, trait de prudence, air de modestie, acte de justice, objet de politique, jour de fête.

Par le caractere de convenance :

épée de financier, bas de bottes, habit de masque, maison de grand seigneur, usage de communauté, envie de femme grosse, conduite d'étourdi, discours de pédant.

Par le caractere provenant de l'instrument & du moyen :

coup de poing, signe de tête, trait de plume, tour de gibeciere, battement de mains, mouvement de pendule.

Par le caractere naissant de l'objet :

ouvrage de morale, cours de théologie, histoire de france, conte de fée, traité de paix, contrat de mariage, occasion de méprise, zele de religion, jalousie de métier, avide de louanges, entretenir de choses vaines, diseur de bons mots, escalier de garderobe.

Par l'objet fixe :

traduction de la Bible, histoire de l'Europe, poeme de la chasse, vûe de la plaine, partage de la succession, zele de la religion, portrait du Roi, parler de la physique, abuser de l'amitié,

traité de la paix, plaiſir de la campagne.

Par le moyen ou l'inſtrument énoncé pour le ſervice réel :

fraper de la canne, montrer de la main; faire ſigne de la tête, apuyer de l'éperon.

Par le ſujet affecté; c'eſt à dire en qui ſe paſſe ou ſe trouve la choſe :

marche de l'armée, ſédition de la populace, cours de la riviere, paix de l'amè, erreur de la bouſſole, penchant de la montagne, fureur de Roland, ingratitude de Silvie, mouvement de l'épaule, étonnement de l'univers.

Par le ſujet de la repréſentation :

tableau de la nativité, portraits de la famille, image de la mort, expreſſion de la joie, modele de la perfection chrétienne.

Par l'auteur ou l'ouvrier :

lettres d'Oſſat, poéſies de Rouſſeau, tragédie de Corneille, hiſtoire de Mezeraï, dictionnaire de l'académie, fauteuils

de la Savonnerie, tapisserie des Gobelins, arrêt de la Cour, dessins de Calot, tableau de Raphael.

Par la cause ou l'origine d'où la chose vient :

effet de la bonté paternelle, suite de la colere, fruit de la lecture, tracasserie de la partie adverse, présent de sa maîtresse, tour de son ennemi, par la grace de Dieu.

Par la fixation de l'emploi :

inspecteur de la cavalerie, président de l'assemblée, chanoine de la cathédrale, commandant de l'avantgarde, conducteur de la manufacture, chancelier de l'empire, secretaire de l'ambassade, huissier de l'antichambre, page de la grande écurie.

Par la destination du service :

escalier de la garderobe, habillement de la nuit, robe de la nôce, équipage de la campagne, décorations de l'opéra.

Par le propriétaire ou l'usufruitier :

hôtel de la princesse, ferme de l'abbaye,

apartement de l'abbé, bien d'autrui, bibliotheque de S. Victor.

Par le maitre qu'on sert :

écuyer de la reine, chambellan de l'empereur, caissier de la compagnie, gens du Roi, commis de monsieur le directeur général, laquais de mademoiselle.

Par le sujet que la chose concerne :

devoirs de l'amitié, objet de la politique, jouet de tout le monde, le sujet de la querelle, motif de la plainte.

Par le tout à qui on attribue la partie :

haut de la tour, base de la colonne, pied de la montagne, fossés de la ville, tête de la troupe, queue de l'anguille, bord de l'assiette, ville de la Suisse, bourg de la généralité, jour de la semaine.

Par la société à laquelle on apartient :

membre de l'Académie, officier de l'armée, dame de la Cour, garçons de la nôce, danseuse de l'opéra.

Par ce qui compose & forme la totalité :

concile général de tous les évêques, assemblée de l'université, corps de la ville.

Par lien de parenté :

pere de Scipion, fils de Henri, aïeul de César, cousin de la femme, allié de la famille.

Par l'époque :

usage de tous les temps, occupation de la journée, plaisirs de la nuit, évenement de l'année derniere, ouvrage de la matinée, fini de la veille.

Par la place occupée :

le bataillon de la tête, les régimens de l'arriere garde, l'infanterie du centre, le morceau de la queuë.

Par le raport extractif ayant pour complément la chose d'où l'on tire l'autre :

le plus docte de l'université, les plus fines gens de la cour, deux de la compagnie, l'un des deux, le premier de ceux qui paroitront.

Par le pays, le lieu, ou la nation qui déterminent le titre à sa juste étendue & à sa valeur :

empereur de la Chine, roi de Pologne, gouverneur de la Rochelle, intendant

d'Auvergne, comte de Lyon, Echevin de Paris, prince de Cafres, roi des Romains, évêque de Châlons, ſeigneur de Baville.

Cette propoſition a, comme la précédente, quelques emplois qui la tranſportent à d'autres claſſes que celles des Spécificatives ; ce qui ſera déduit ainſi que je l'ai promis. Quant à préſent il n'eſt queſtion que d'empêcher de confondre deux mots dans un ſeul, en avertiſſant qu'outre le *de* prépoſition il y en a un ſimple particule, tel qu'on le voit dans les exemples ſuivans,

ſervir de la ſoupe, il y a de grandes nouvelles, parvenir par de mauvaiſes voies.

Comme la bonne méthode a autant ſoin d'éviter les répétitions que de ne rien négliger de ce qui contribue à la clarté ; je renvoie ce qui concerne le ſecond *de* au Diſcours dont les Particules doivent être le ſujet ; puiſque j'ai fait de ces mots une dixieme & derniere eſ-

pece générale différente des autres. En quoi j'ai ſuivi les loix de l'uſage & les lumieres de la logique : trop heureux d'échaper aux filets de l'habitude ! dont la tyrannie s'eſt étendue juſque dans les ſciences ; & qui me ſuſcitera peutêtre plus de cenſeurs que la force de la raiſon ne me procurera de partiſans. Quoi qu'il en arrive, le mérite des uns me dédomagera du nombre des autres, & la bonne méthode l'emportera toujours chez moi ſur la routine. Je ne me réſoudrai jamais à confondre la particule avec la prépoſition ; puiſque chacune ſe montre ſous un caractere très différent. Celleci a un complément ſous ſon régime ; & indique par la force de ſon eſſence diſtinctive un raport de la choſe au complément, de façon que ce complément détermine & fixe la choſe à une certaine maniere ou à un ſens particulier : aulieu que la particule n'a point de complément ſous ſon régime ; elle ſuit elle même le régime de ce qu'elle accompagne ;

pagne, & n'indique aucun raport particulier entre un autre mot & celui auquel elle eſt attachée. L'exemple va éclairer la maxime. Lorſqu'on dit,

offrir de l'argent de bonne grace ;

il eſt viſible que les mots *bonne grace* ne ſont pas ſous le régime immédiat du verbe *offrir :* qu'ils ſont ſous celui du mot *de*, qui y ſert à marquer un raport particulier entre eux & l'action d'offrir : que ce raport diſparoitroit avec ce mot : que parconſéquent *De* eſt là une prépoſition. On voit également que ces trois mots *de l'argent* ſont tous enſemble ſous le régime immédiat du verbe; parcequ'ils en compoſent l'objectif. Il eſt auſſi très-viſible que le *De* n'y ſert point à indiquer un raport particulier entre *offrir* & *l'argent ;* car celui qui s'y trouve eſt totalement indépendant, & s'y trouveroit de même en l'abſence comme en la préſence de ce petit mot. Ce n'eſt donc qu'une particule, ſervant à donner au ſens un tour d'extrait en reſtraignant

l'acception du mot *argent*, sans lui donner aucun nouveau raport à l'action exprimée par le verbe : de façon que soit qu'on dise *offrir de l'argent* ou *offrir l'argent*, c'est un simple objet énoncé & non autre chose. Cette distinction si réelle dans l'usage, & que je crois avoir rendu sensible, fait éclipser bien des difficultés chimériques; dont j'ai vû de très beaux & bons esprits être grandement embarrassés, faute de faire attention à la différente nature des mots.

Avant que de passer à la préposition *en*, justifions l'usage contre le jugement de quelques Grammairiens qui desaprouvent la répétition de la préposition *de* dans les tours d'expression semblables aux suivans :

c'est une des femmes des plus belles de Paris :

c'est un des Juges des moins habiles du Chatelet.

Ils veulent qu'on dise,

c'est une des femmes les plus belles &c :

& toute la raiſon qu'ils en donnent eſt qu'on ne répete point cette prépoſition dans les exemples pareils à celuici :

c'eſt la coutume des peuples les plus barbares.

Quel raiſonnement ! ce n'eſt ſûrement pas un trait de bonne Logique. Dès que l'Uſage a mis de la différence entre les choſes l'une ne peut être la regle de l'autre. S'enſuit-il de ce qu'on fait marcher l'adjectif avant le ſubſtantif dans cette expreſſion *le grand homme* qu'on doive en uſer de même dans toute autre occaſion & dire *un malade homme* aulieu d'*un homme malade ?* Quant à la pratique, il n'eſt pas permis à qui ſait ſa Langue de douter qu'elle ne ſoit telle que je le dis : je rougirois de propoſer la queſtion ſi une perſonne de mérite ne l'avoit déja propoſée en bon lieu, & ſi cela ne menoit à un principe de ſyntaxe françoiſe, propre à ſatisfaire ceux qui cherchent partout le pourquoi. Que ces Grammairiens commencent donc

par convenir du fait & se soumettre à l'autorité de l'Usage. Alors celuici reprenant chez eux ses droits sur la prévention, il les trouvera mieux disposés à sentir la raison de sa conduite. La voici expliquée le plus clairement & le plus succintement qu'il m'est possible. Jamais il n'y a ni il ne doit y avoir redoublement de préposition pour les parties d'un seul & même complément : & tout adjectif uniquement employé pour qualifier étant nécessairement uni à son substantif pour ne faire avec lui qu'un seul complément, non-seulement il n'exige pas cette répétition mais il la rejette formellement. Tel est le cas du dernier exemple cité : l'adjectif *les plus barbares* n'y est employé que pour qualifier le substantif *peuples* & faire avec lui le complément du raport indiqué comme sujet affecté, c'est à dire comme chose en qui se trouve la coutume. Si l'article y est répété & joint à l'adverbe *plus*, c'est pour mettre cet adjectif au supreme

degré de comparaiſon ; ſans cela on diroit ſimplement,

c'eſt la coutume des peuples barbares.

Mais lorſqu'on place un adjectif pour ajouter un ſecond raport au premier; alors cet adjectif devenant nouveau complément demande la répétition de la prépoſition ; parce que le génie de nôtre Langue veut qu'elle paroiſſe à la tête de chaque complément. On diroit donc,

c'eſt également la coutume des peuples les plus barbares & des plus civiliſés d'avoir un cérémonial pour les actions publiques :

l'amour attaque le cœur de l'homme ſage & de l'étourdi.

C'eſt le cas où ſe trouvent les deux premiers exemples cités & tous ceux où la ſpécification ſe fait par un raport extractif. Les adjectifs *plus belles* & *moins habiles* n'y ſont pas uniquement placés pour qualifier les ſubſtantifs *femmes* & *juges* ; car alors il auroit falu dire,

c'est une des plus belles femmes de Paris: c'est un des moins habiles juges de Chatelet.

Ils y sont employés pour énoncer un second raport extractif. De façon qu'après avoir fait un premier extrait de la totalité des femmes & des juges par le moyen de la prépofition *de*, on sent qu'on n'a pas dit tout ce qu'on veut faire entendre & que pour rendre la pensée complette il faut encore un autre extrait plus restraint, fait de ce nombre de femmes & de juges que le plus de beauté & le moins d'habileté distinguent du reste de leur totalité. Ce qui s'exécute & ne peut s'exécuter autrement que par la répétition de la prépofition à la tête du nouveau complément énoncé par l'adjectif. Ainsi c'est la multiplicité des raports & des complémens qui décide pour la répétition de la prépofition & l'unité qui l'exclud. On la répeteroit même trois & quatre fois si le cas le demandoit, comme dans cet exemple,

c'est un des hommes des plus décidans, des moins instruits, des plus sujets à la prévention, & des mieux pourvus d'amour propre.

Si l'on s'avisoit de ne pas répéter la préposition & de dire

c'est un des hommes les plus décidans, les moins instruits, les plus sujets à prévention, & les mieux pourvûs d'amour-propre.

ce langage paroitroit à tout le monde ce qu'il est, obscur & barbare. Voilà ce que le Grammairien doit savoir analyser dans les exemples qu'on propose, & non décider de l'un par l'autre sans en connoitre au juste la différence ou la ressemblance. Il évitera par ces sages précautions l'injustice de faire le procès à l'Usage lors même qu'il est le plus méthodique & le mieux fondé en principes.

Venons à la préposition *En*, troisieme & derniere de l'ordre des Spécificatives. Elle indique par seize différens moyens la spécification, sçavoir,

Par l'état de la chose :

terre en friche, vigne en fleur, maison en decret, femme en couche, dévote en extase, balance en équilibre, homme en fureur, affaire en compromis, mot en usage, pris en flagrant délit.

Par le genre d'ouvrage :

bonnet en broderie, plafond en bas relief, cofre en marqueterie, décorations en peinture & en sculpture, fauteuils en petit point.

Par la figure :

chapeau en pointe, danse en rond, bosquet en ovale, tête en pain de sucre, mausolée en pyramide.

Par l'arrangement :

cheveux en cadenettes, armée en bataille, plats en symétrie, troupe en quatre colonnes.

Par la distribution des parties :

ouvrage en six volumes, sermon en trois points, mesure en quatre temps, course en deux reprises, comédie en trois actes.

Par la dimension :

égal en tout sens, deux pieds en longueur, une perche en quarré.

Par l'étendue ou la quantité :

lettre en quatre lignes, explication en deux mots, en abrégé.

Par la matiere employée :

cheminée en marbre, tenture en damas; dessins en encre de la Chine, ornemens en or fin, festin en gras & en maigre.

Par ce qui fixe la qualité :

maitre en fait d'armes, ouvrier en laine, docteur en théologie, fort en paroles, riche en terres, savant en medecine, avocat en parlement.

Par l'occupation :

soldat en faction, moine en chaire, pirate en course, marchand en emplette, sénat en délibération, être en affaires.

Par l'objet :

mettre en couleur, traduire en françois, aller en avant, battre en retraite, dépenses en chifons, apeler en duel.

Par la maniere de l'action :

marcher en tapinois, se conduire en étourdi, parler en termes de l'art, fait en mignature, agir en dépit du bon sens, penser en Anglois, se comporter en galant-homme, voyager en poste.

Par l'action circonstancielle :

tomber en courant, plaire en parlant, rêver en dormant, se recueillir en fermant les yeux, se sauver en fuyant, deviser en buvant & mangeant.

Par l'aprêt :

carpe en étuvée, gigot en ragout, peinture en détrempe, eufs en omelette.

Par les vêtemens :

magistrat en robe, postillon en bottes, laquais en livrée, acteur en masque, officier en uniforme.

Par les couleurs :

en brun, en verd, en jaune, en dorure, en cramoisi.

Y a-t-il lieu de craindre que cette préposition ne soit confondue avec le pronom *En*? & la remarque que j'ai faite sur *De* ne suffit-elle pas pour toutes les

occasions semblables ? Je sais bien que le matériel frape si fort les hommes qu'ils ne jugent souvent de la différence des ames que par celle des corps. Mais je crois en avoir assez dit pour réveiller la dessus l'attention, & empécher qu'on ne tombe dans l'inconvénient de ne juger de la différence des mots que par celle de leurs sons & de leurs articulations.

J'ai encore une observation épisodique à présenter à mon Lecteur. C'est que dans les exemples donnés pour les prépositions *à* & *de*, la crainte d'embrouiller les idées, m'a fait éviter ceux où la préposition fait syncope avec l'article ; quoiqu'ils puissent servir à faire entendre ma pensée. Cependant, afin qu'on ne s'habitue pas à méconnoitre ces deux mots dans cet état d'union qui les rassemble en un, j'ajoute que dans ces expressions,

marrons au sucre, soupe aux choux,
cours du Nil, variété des opinions,

il s'y trouve les mêmes prépositions indiquant les mêmes raports que dans celleci.

marrons à la glace, cours de la Seine.

Parce que *au* & *du* ne ſont que des contractions faites de l'article *le* avec *à* & *de*; comme *aux* & *des* le ſont de l'article *les* avec les mêmes prépoſitions. Cela bien entendu, je ne me gênerai plus ſur le choix des exemples; d'autant mieux que ceux où il y aura ſyncope acoutumeront le Lecteur à bien voir la prépoſition & l'article dans un ſeul mot.

Voyons maintenant les libertés que l'Uſage a accordées à quelques prépoſitions de ſervir dans d'autres claſſes que la leur. Une ſimple énumération apuyée d'exemples ſuffira.

A, quoique du département des prépoſitions ſpécificatives, ſert encore à d'autres indications qui la rendent collocative, ordinale, unitive, & terminale, ſelon l'emploi qu'on en fait. Elle eſt collocative lorſqu'elle indique le lieu ou la place :

demeurer à Paris, ſe placer à la tête, être à deux pas, reſter à la porte.

Elle eſt ordinale dans les occaſions où elle détermine un ordre de marche :

deux à deux, à ſur & à meſure, pas à pas.

Elle eſt unitive pour les circonſtances du temps, de la convenance, & du motif.

à midi, à préſent, à vôtre commodité, à la pointe du jour, à la belle étoile, à petit manger bien boire, à ſa phyſionomie, à vôtre conſidération, au haſard du pot.

Elle eſt enfin terminale dans les occaſions où elle ſert à exprimer le but de l'action ou le terme de la choſe :

réduit à l'aumone, ſe livrer au bien public, de vous à moi, de dix à douze, à vôtre ſanté.

DE, ſi fécond en ſpécifications, ſert quelquefois comme unitive :

partir de nuit, quinze de bon compte :

mais elle eſt encore plus ſouvent terminale, & uniquement pour indiquer le terme d'où part la choſe, comme *à* in-

dique celui où elle se porte :

sortir de la ville, revenir de la campagne, d'un bout à l'autre, du bien au mal, s'éloigner des routes ordinaires.

EN remplit aussi dans deux occasions des fonctions différentes de celle de sa classe. Elle est collocative dans ces exemples :

diner en ville, être en prison, habiter en province, se trouver en tous lieux.

Elle est unitive dans les suivans :

bataille en 1712, achever en quatre jours.

DANS collocative est quelquefois ordinale :

je reviendrai dans trois jours, cela s'exécutera dans dix ans :

d'autrefois elle est unitive :

j'aurai fini cet ouvrage dans trois heures, il en fait plus dans un jour qu'un autre dans une semaine, dans le sens figuré, dans l'opinion commune.

SOUS du nombre des collocatives est aussi devenue ordinale depuis quelque temps dans le stile des bureaux, on y dit,

sous un mois, sous huit jours.

SUR, qui est pareillement de la classe des collocatives, est unitive dans certaines occasions & terminale dans d'autres :

sur peine de la vie, sur le point du jour, sur son départ, sur le bruit qui couroit, sur sa parole :

discours sur l'histoire, délibérer sur une matiere, tomber sur une question difficile.

VERS derniere des collocatives est quelquefois terminale :

elle se tourna vers moi, il regarde vers l'orient.

APRÈS de l'ordre des ordinales devient terminale dans ces façons de parler,

la jeunesse court après les plaisirs, l'age mûr après les honneurs, & la vieillesse après la santé : nous travaillons après un grand ouvrage.

Elle est unitive dans ces autres expressions :

c'est un dessin d'après Lebrun, le véritable homme d'esprit ne pense jamais d'après les autres quoiqu'il pense comme eux.

CONTRE, de sa nature oppositive, a été employée comme collocative par de bons auteurs, & l'est encore dans quelques provinces. Je doute pourtant que le bon stile le permette aujourdui, & qu'on puisse dire,

il loge tout contre l'église, la personne contre qui j'étois me parla long temps.

Je ne vois point d'autres prépositions que celles que je viens de raporter, à qui l'usage ait permis de servir ailleurs que dans la classe qu'il leur a dabord assignée. Ainsi de trente-deux il n'y en a que neuf qui soient devenues propres à indiquer des raports de différente espece.

Il ne me reste plus qu'à discuter la construction particuliere de cette partie du discours par raport au régime énonciatif des membres de la frase. Les regles suivantes vont éclairer tout ce qui

concerne cette portion de ſyntaxe.

PREMIERE REGLE.

Les Prépoſitions doivent être toujours à la tête des mots qu'elles régiſſent, c'eſt à dire de ceux qui forment le complément du rapport qu'elles indiquent. C'eſt même de cette place qu'elles ont tiré le nom qu'elles portent; *prépoſition* ſignifiant dans l'étymologie un mot qui ſe place avant d'autres. Voilà tout ce qu'elles exigent par rapport à l'arrangement. N'en déplaiſe à Vaugelas, aucune d'elles n'a de vertu attractive pour un des mots qui forment le complément plutôt que pour l'autre. Cet illuſtre Ecrivain a prononcé comme une loi de nôtre Langue qu'on ne devoit rien mettre entre la prépoſition *pour* & l'infinitif qui en eſt régi que quelque particule d'une ou de deux ſyllabes. Corneille dans ſa note ajoute qu'il ne doit même y avoir deux ſyllabes que par une indiſpenſable néceſſité. Quelle influence a là le nombre

ét
bc
qu
le
qu

qu
l'u
dar
Air
qui
des
I
cor
du
cia
glc

il eſt trop attentif pour ne vous en point faire part.

Si le régime n'exige pas cet éloignement; il ne doit pas même s'y trouver un mot d'une ſeule ſyllabe. Ce ſeroit mal parler que dire,

il eſt trop chrétien pour Dieu offenſer.

Concluons donc, nonobſtant le reſpect dû à nos prédéceſſeurs, que ce recours au nombre des ſyllabes eſt une puérilité : & que dailleurs la remarque ou la prétendue regle ne ſeroit qu'un fragment d'une regle plus générale ; puiſque l'infinitif avec les prépoſitions *ſans à de* & toutes celles qui peuvent le régir ſuit les mêmes loix & les mêmes uſages qu'avec la prépoſition *pour.*

II. REGLE.

Vint prépoſitions des ſix premieres claſſes exigent, par la maniere dont elles annoncent le complément, que l'article y accompagne toujours les mots auxquels il eſt naturellement attaché ; qui

ſont, comme je l'ai dit, les ſubſtantifs génériques & ceux qu'on y employe à un ſervice pareil au leur. De façon que l'article n'abandonne alors que les mots dont la compagnie lui a été interdite par l'inſtitution primordiale. Ces vint prépoſitions ſont

CHEZ, DANS, SOUS, DEVANT, DERRIERE, PARMI, VERS, AVANT, APRÉS, DEPUIS, SELON, SUIVANT, DURANT, PENDANT, EXCEPTÉ, HORS, HORMIS, NONOBSTANT, ENVERS, TOUCHANT.

On dit donc :

chez le prince, dans la ville, ſous le bonnet, &c.

& jamais,

chez prince, dans ville, ſous bonnet :

mais on dit,

chez vous, dans Paris, ſous Henry :

& auſſi *ſous-cap* par union en un ſeul mot.

III. REGLE.

Les neuf prépoſitions reſtantes des ſix premiéres claſſes, ſavoir,

SUR, ENTRE, AVEC, PAR, OUTRE, SANS, CONTRE, MALGRÉ, POUR,

tantôt permettent à l'article d'accompagner les mots auxquels il eſt deſtiné par l'inſtitution, & tantôt le lui défendent ſelon la différente maniere dont elles annoncent le complément. Lorſqu'elles l'annoncent en dénomination; elles y exigent l'article. Lorſqu'elles l'annoncent en modification ou qualification; elles lui font quitter la place. Cette regle eſt auſſi réelle & auſſi ſûre dans la pratique qu'elle eſt métaphyſique dans l'explication. Les exemples vont la faire ſentir à qui a la délicateſſe en partage : quant aux autres, ils n'ont qu'à ſe conduire par l'uſage & par la mémoire en ſe rapelant ce qu'ils ont lû & entendu :

jouer ſur le velours : être ſur pied :

ſaint Paul veut de la ſubordination entre la femme & le mari : un peu de façons ne gate rien entre mari & femme.

ſans le jeu l'amour & la table que deviendroit le commerce du monde ? vivre ſans paſſions c'eſt vivre ſans plaiſirs.

IV. REGLE.

La prépoſition A exclud ou ſoufre l'article dans le complément qu'elle régit ſelon les différens emplois & les divers moyens par leſquels elle indique les raports de ſpécification. Comme ces moyens ſont au nombre de vint-cinq, j'ai eu ſoin, dans l'énumération que j'en ai faite, de les ranger de ſuite ſelon l'excluſion & l'admiſſion de l'article. De façon que je peus énoncer cette regle en deux mots ſans rapeler le détail de tous ces emplois. Elle exclud l'article dans les ſeize premiers moyens de ſpécification & dans le ſervice d'ordinale.

Tantôt elle l'admet & tantôt elle l'exclud dans les dix-ſeptieme & dix-huitieme moyens de ſpécification, qui ſont l'objet de l'action & le point périodique, ſelon qu'elle y annonce le complément ou en dénomination ou en modification. Enfin elle admet régulierement l'article dans les ſept derniers moyens où elle eſt ſpécificative, ainſi que dans les trois ſervices où elle eſt employée comme collocative unitive & terminale. Je ne raporte point d'exemples pour confirmer cette regle; parceque cela eſt fait dans l'énumération qui a précédé, à laquelle il eſt aiſé d'avoir recours.

V. REGLE.

La prépoſition DE a, comme la précédente, ſes variétés: & pour les préſenter ſans confuſion aux yeux comme à l'idée du Lecteur, j'en ai rendu l'énumération également méthodique. Elle exclud l'article dans les trente-&-un premiers moyens de ſpécifications. Elle

l'admet dans les dix-neuf ſuivans ; bien entendu que ce complément ne ſoit pas énoncé par un de ces mots qui le rejettent naturellement.

Pour prévenir tout ſcrupule qui pourroit naitre, je trouve à propos de remarquer ici, à l'occaſion du vint-ſeptieme moyen qui ſpécifie par correſpondance à la quantité, que l'excluſion qu'on y donne à l'article n'empeche pas qu'il ne doive ſe placer toujours après la prépoſition *de* lorſque la quantité eſt énoncée par l'adverbe *bien*. C'eſt une prérogative de ce mot ; par laquelle il rentre dans l'ordre du trente-deuxieme moyen de ſpécification ; & dont la raiſon ſera diſcutée dans un des articles qui doivent faire le ſecond volume de Synonymes. En attendant cet ouvrage annoncé, qu'on ſe contente de la regle qui fait dire avec article,

il a bien de l'humeur, de la vertu, des talens, du gout,

& ſans article,

il a

il a baucoup d'humeur, de vertu, de talens, de gout.

Enfin cette prépoſition admet l'article dans le ſervice de terminale, & l'exclud ſouvent dans celui d'unitive.

VI. REGLE.

EN, derniere prépoſition de l'ordre des ſpécificatives, donne une excluſion totale & conſtante à l'article, ſoit dans le ſervice qui la caractériſe, ſoit dans ceux de collocative & d'unitive. Cette regle eſt, comme les précédentes, fondée ſur une raiſon métaphyſique & délicate, qui ſe fait baucoup mieux ſentir qu'on ne peut l'exprimer, & qui conſiſte en ce que cette prépoſition annonce toujours le complément en modification ou en qualification & jamais en dénomination. Je ne dois pourtant pas diſſimuler ici qu'on trouve dans quelques Ecrivains de réputation *en la maniere* : mais c'eſt une négligence de ſtile : ou ſi l'on veut que je m'explique avec plus

d'égard ; c'eſt un uſage abandonné qui ne peut faire ni preuve ni autorité contre la regle.

VII. REGLE.

Il s'agit ici de la permiſſion que l'uſage a accordé à quelques prépoſitions d'en régir d'autres en certaines occaſions, c'eſt à dire de les ſoufrir dans les complémens dont elles indiquent le raport. De façon qu'il ſe trouve alors un raport particulier compris dans un général. Celuici eſt énoncé par la prépoſition qui eſt la premiere en place ; celuila par la prépoſition qui ne marche qu'en ſeconde, & qui par conſéquent ſe trouve conjointement avec ſon propre complément ſous le régime de la premiere ; comme quand on dit,

il parle d'après Ciceron : on en a donné à tous excepté à vous : on le voit avec toutes les femmes hors avec la ſienne.

Cette permiſſion n'eſt accordée qu'à ces

quatre DE, POUR, EXCEPTÉ, HORS. Leur droit ne s'étend pas même ſur toutes les autres prépoſitions indifféremment, mais ſeulement ſur quelquesunes d'elles; ainſi que l'explique l'état ſuivant.

DE peut régir ces ſix prépoſitions, *entre*, *après*, *chez*, *avec*, *en*, & *par* :

pluſieurs d'entr'eux y renoncerent :

c'eſt une mauvaiſe copie d'après un bon original :

je viens de chez vous :

je ſors d'avec lui :

la partie d'en haut domine ſur celle d'en bas :

de par le Roi : de par tous les d...

POUR ne ſauroit avoir droit que ſur ces cinq, *après*, *dans*, *devant*, *à*, & *derriere* ;

ce ſera pour après le diner :

c'eſt pour dans quinze jours :

celuici eſt deſtiné pour devant la porte :

celuila pour à côté :

cela eſt pour derriere le lit.

Point de réflexion faite ici mal à propos sur ce que la plûpart de ces façons de parler ne sont pas du stile sublime ; j'en conviens : mais le familier faisant partie de la Langue, l'explication de ses usages doit aussi faire partie de la méthode ; puisqu'elle doit rendre raison de tout ou dumoins en constater la pratique.

EXCEPTÉ & HORS étendent leur droit bien plus loin. Elles admettent dans leur complément & sous leur régime dix-neuf des autres prépositions, savoir les huit collocatives, *chez*, *dans*, *sous*, *sur*, *devant*, *derriere*, *parmi*, *vers*; les quatre ordinales, *avant*, *après*, *entre*, *depuis* ; ces quatre de l'ordre des unitives *avec*, *par*, *durant*, *pendant* ; & les trois spécificatives, *à*, *de*, *en*. Ce seroit fatiguer le Lecteur que de lui étaler ici dix-neuf exemples, le langage commun les fournissant aisément, & la regle ne les exigeant ni pour l'intelligence ni pour la preuve.

Je me trouve obligé à faire ici une obſervation pareille à celle par laquelle j'ai relevé au chapitre des Adverbes une mépriſe dans la diſtribution qu'on doit faire des mots à chaque partie d'oraiſon à laquelle ils appartiennent. Accoutumé à creuſer la Logique pour traiter la Grammaire, je ne ſaurois aprouver les idées vagues & indéterminées qui ne fixent rien : je veus abſolument ſavoir de quelle eſpece eſt chaque mot, & dans quelle claſſe il faut préciſément le placer. Cette exactitude néceſſaire pour la perfection de l'art, & ſans laquelle le Dictionnaire n'atteindra pas même à la médiocrité du mérite que cette ſorte d'ouvrage peut avoir. Cette exactitude, dis-je, m'a fait deſaprouver & même blâmer la négligence de quelques Grammairiens ; qui, venant après tant d'autres & n'ajoutant rien aux lumieres de leurs prédéceſſeurs, ont pouſſé la confuſion juſqu'à vouloir caractérſſer les expreſſions compoſées de pluſieurs mots

par ce qui n'eſt deſtiné qu'à ſpécifier les mots ſimples, & ont donné le nom d'*adverbes* à des ſubſtantifs régis par des prépoſitions. Comme on pourroit bien introduire ici le même cahos, en transformant pluſieurs de nos prépoſitions en conjonctions dans les expreſſions & tours de fraſe où elles ſont ſuivies du mot *que*; il eſt à propos d'avertir que dans ces manieres de parler, telles que les ſuivantes,

il dort depuis que je parle, nous arrivames le moment avant qu'il partit, il étoit impatient pendant que vous liſiez, je me ſuis comporté ſuivant que vous l'avez ſouhaité,

les expreſſions *depuis que*, *avant que*, *pendant que*, *ſuivant que*, & leurs ſemblables ne doivent point être miſes au rang des ſimples conjonctions; parceque ce ſont deux mots, dont chacun a droit d'être rapporté à ſon eſpece; & que le nom de conjonction n'eſt deſtiné qu'à caractériſer des mots ſimples & uni-

ques, tels que *&*, *mais*, *lorſque*, *puiſque*, *quoique*, *parceque*. Il n'importe pas que quelquune de ces conjonctions ſoit un compoſé de pluſieurs mots autrefois ſéparés ; il ſuffit que l'uſage n'en ait fait qu'un. Telle eſt l'étendue de ſon pouvoir : c'eſt à nous à en ſuivre les loix & à y conformer le langage de la méthode ; aulieu d'arborer l'étendart de demi-ſavant par des arrêts ridiculement prononcés contre celui qui eſt en cette matiere le maitre & le juge né du bon & du vrai, auſſi ſage que puiſſant. La conjonction *parceque* eſt un exemple de cette ſageſſe : en ne faiſant qu'un ſeul mot des trois dont elle eſt compoſée, il a empéché qu'on ne confondît des ſens très différens, tels que ceux des fraſes ſuivantes :

je ſuis venu parceque vous m'avez mandé :

je comprens par ce que vous me dites combien le danger étoit grand.

On voit la conjonction préſenter dans

le premier exemple la ſimplicité de ſa valeur par l'unité du mot. Dans le ſecond exemple c'eſt ſans difficulté une prépoſition ſuivie de deux pronoms, dont la ſéparation montre dabord aux yeux la compoſition du ſens par la pluralité des mots.

Un lecteur attentif & liſant pour s'inſtruire ne manquera pas à me demander de quelle eſpece ſont donc les mots *depuis que*, ou *après que* & autres ſemblables. Je m'attens même à une repréſentation de ſa part. Ces deux mots, me dira-t-il, ne ſervent-ils pas dans les exemples cités à lier deux ſens ou deux attributions ? parconſéquent ils ſont dans la fraſe le membre que vous avez nommé conjonctif: & peuvent-ils l'être s'ils ne ſont des conjonctions ? A cela je répons qu'il eſt vrai que ces mots font dans la fraſe le ſervice de conjonctif : mais j'ai fait voir dans le chapitre de la conſtruction qu'un membre de fraſe peut être compoſé de pluſieurs mots de différente

eſpece. Comme il n'eſt pas abſolument néceſſaire que ce ſoit un ſubſtantif qui forme le Subjectif ou l'Objectif de la fraſe, ni qu'un adverbe en forme le Circonſtanciel ; il n'eſt pas nonplus de néceſſité que le Conjonctif ne ſoit jamais énoncé que par une ſimple conjonction. Ainſi le membre n'en ſera pas moins ce qu'il doit être quoique chacun des mots qui le compoſent ait ſon eſpece propre. Quant à ceux dont il eſt queſtion, *depuis*, *après*, *pendant*, & les autres de leur eſpece reſtent dans l'ordre des Prépoſitions ; ſervant là comme ailleurs à indiquer un raport déterminatif, & ayant un complément ſous leur régime. Qu'importe que ce complément ſoit énoncé par une ſimple dénomination ou par une fraſe attributive ? N'eſt-ce pas le même ſens dans ces deux tours d'expreſſion ?

je ne peus y arriver ſans vôtre aide :

je ne peus y arriver ſans que vous m'aidiez.

Le mot *ſans* ne figure-t-il pas en prépoſition dans l'une & l'autre occaſion ?

Pour le mot *que*, il est dans ces frases une conjonction; qui, en servant à lier les deux sens, fait néanmoins partie d'un complément régi par la préposition précédente, avec laquelle il énonce tout le membre conjonctif. Ce *que* est même d'un service indispensable lorsque le complément est énoncé par un sens attributif; qui est tel toutes les fois qu'il s'y trouve une action adaptée à un sujet: parceque la simple préposition ne servant par elle même qu'à indiquer un raport déterminatif & n'ayant pas la propriété de lier les sens attributifs, il faut qu'il se trouve à la tête du sens qui fait son complément un mot qui ait cette propriété. Aureste cette sorte de complément énoncé par un sens attributif ne va pas avec toutes les prépositions: ainsi le *que* n'est pas admis indifféremment à leur suite. De trente-deux il y en a dix-neuf qui l'excluent, & treize qui le soufrent. Ces dernieres sont

AVANT, APRÈS, DEPUIS, SELON,

SUIVANT, OUTRE, PENDANT, SANS, EXCEPTÉ, HORS, MALGRÉ, NONOBSTANT, POUR.

Le bon usage permet donc les expressions suivantes & leurs semblables :

avant que vous eussiez parlé :
après que vous serez arrivé :
depuis qu'il a fait fortune :
selon qu'il se comportera :
suivant qu'on l'a décidé :
outre que je ne l'ai pas demandé :
pendant que nous attendions :
sans que nous nous en soyons mêlés :
excepté qu'on ne l'a pas battu :
hors qu'on ne me l'ordonne :
malgré que vous en ayez :
nonobstant que madame s'y opose :
pour que nous devenions amis.

Mais on ne sauroit trouver aucune occasion où le *que* puisse paroître à la suite des autres prépositions : *chez que*, *dans que*, *sous que*, *entre que*, *à que*, &c. seroient des monstres de langage.

Ce détail grammatical, que je viens

& que j'étois obligé de faire, n'aura pas ſans doute fort amuſé le Lecteur. Afin de le dédommager, je vas finir ce chapitre par deux obſervations d'uſage ſur les prépoſitions *à* & *de*.

On demande dabord de laquelle de ces deux prépoſitions il faut ſe ſervir après les verbes *obliger* & *commencer* lorſque le complément eſt l'infinitif d'un autre verbe : & ſi y étant admiſes l'une & l'autre, il n'y a pas un choix à faire ſelon les différentes occaſions. On répond que ces deux prépoſitions ont également droit de ſe placer à la ſuite d'*obliger*, mais chacune différemment ſelon le ſens dans lequel ce verbe ſe trouve employé. Lorſqu'il l'eſt dans le ſens de *contraindre* ou d'*engager*; il demande la prépoſition *à* :

vous m'obligerez à vous abandonner :

les voleurs nous obligerent à changer de route.

Lorſque le verbe eſt employé dans le ſens de *faire plaiſir* ou *rendre ſervice*; il

veut être suivi de la préposition *de* :

vous m'obligerez devouloir bien m'excuser auprès d'elle.

De façon que la même frase peut avoir deux sens très différens par la seule diversité de la préposition. Le ton de menace fera dire :

ils m'obligeront à prendre d'autres mesures :

& le ton de priere pour obtenir un changement dira,

ils m'obligeront de prendre d'autres mesures.

Cette regle n'est constante que lorsque *obliger* est à l'actif : la chose change au passif : *de* y figure bien dans le sens même d'engagement : on pourroit dire,

je suis obligé de vous avertir :

je fus hier obligé de voir baucoup de monde.

A l'égard du verbe *commencer*, un de nos Puristes a fait l'oreille arbitre du choix entre les deux prépositions ; quoique Vaugelas ait pensé différemment en

décidant que c'eſt *à* & non *de* qui doit paroitre à la ſuite de ce verbe. Il me ſemble que l'opinion de ce grand maitre a prévalu ſur celle de ſes commentateurs. Je vois *à* figurer toujours avec grace dans cette occaſion : & *de* m'y paroit le plus ſouvent un vrai barbariſme. Je ne diſconviens pourtant pas qu'on ne diſe,

il commence de ſe mieux porter;

& que cette expreſſion ne ſoit bonne. Pluſieurs en ont fait la remarque; mais aucun n'a donné une regle ſûre pour conſtater l'exception. Puiſque je viens le dernier dans la carriere; il eſt de mon devoir de pouſſer l'examen plus loin. Je dirai donc que la prépoſition *à* ſied toujours bien après le verbe *commencer*, que *de* n'y eſt ſoufert que dans l'occaſion où le verbe qu'on met ſous ſon régime énonce un évenement qui ſe borne uniquement au ſujet en qui il ſe paſſe, n'ayant raport à aucune autre choſe, ni comme à un objet ni comme à un terme. Ainſi

l'on pourroit s'en ſervir en parlant d'un malade qui arrive à la ſanté :

il commence de guérir & de ſe mieux porter :

mais l'on ne s'en ſerviroit pas en parlant d'un médecin qui procure la ſanté ou de quelquun qui ſe porte à quelque choſe : on diroit :

ce médecin commence à guérir les malades :

cet homme commence à ſe porter à des excès dangereux.

Voilà tout ce qu'on peut accorder en cette occaſion à la prépoſition *de* : & j'avoue que je me ſens un grand penchant à la bannir totalement de la compagnie de ce verbe. Si j'étois aſſûré de la moitié des ſuffrages ; je n'héſiterois pas à me ranger ſous les drapeaux de Vaugelas.

La ſeconde obſervation regarde le ſens de la prépoſition *de* à la ſuite immédiate des mots *conte*, *vie*, *hiſtoire*. Lorſqu'ils ſont au ſingulier le *de* qui vient

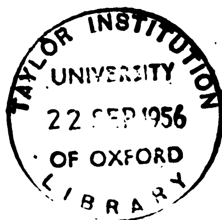
après indique ordinairement l'objet ou ce qui eſt traité :

conte de la matrone d'Epheſe : vie d'Alexandre : hiſtoire de l'Egliſe ;

& lorſqu'ils ſont au pluriel, ce *de* en indique l'auteur :

les contes de Lafontaine : les vies de Plutarque : les hiſtoires d'Alexandre polyhiſtor.





XII. DISCOURS, DES CONJONCTIONS,

Neuvieme partie d'Oraison.



L'ESPRIT de l'homme rempli d'une multitude de différentes images, que produisent en lui les affections & les actions des divers objets qu'il aperçoit, ne s'est pas contenté de cette provision abondante de pensées ; il en a deplus voulu construire des systemes, en les joignant & les adaptant les uns aux autres. Pour bâtir ces édifices, il lui a falu des mots propres à unir les choses détachées, parconséquent marqués au coin de LIAISON. De sorte que ces mots, qu'on a nommés CONJONCTIONS, sont proprement la partie systématique du Discours; puisque c'est par leur moyen qu'on assemble les frases, qu'on lie les sens, & que l'on compose un tout de plusieurs

portions, qui, ſans cette neuvieme eſpece, ne paroitroient que comme des énumérations ou des liſtes de fraſes, & non comme un ouvrage ſuivi & affermi par les liens de l'analogie.

Ces Conjonctions ne ſont pas, nonplus que les prépoſitions, en grand nombre : je n'en vois que cinquante-trois. Outre le caractere général de liaiſon, qui les raſſemble toutes ſous une même eſpece, elles ont entre elles des différences provenant des idées acceſſoires qui accompagnent & modifient la générale. Il n'eſt pas douteux que chacune n'ait ſon acceſſoire propre & particulier qui la diſtingue de toute autre conjonction : mais cela n'empeche pas qu'elles ne ſe cantonnent par bandes à la faveur de quelques idées qui ſe trouvent communes à pluſieurs d'elles ſans l'être à toutes, & qui, ſubdiviſant le caractere de l'eſpece en différentes manieres de lier, en font autant de claſſes différentes au nombre de douze, ſavoir ; COPULATI-

VE, AUGMENTATIVE, ALTERNATIVE, HYPOTHÉTIQUE, ADVERSATIVE, EXTENSIVE, PÉRIODIQUE, MOTIVALE, CONCLUSIVE, EXPLICATIVE, TRANSITIVE, & CONDUCTIVE.

Les Conjonctions Copulatives sont celles dont le sens ne s'étend pas audelà de celui de liaison, n'y ajoutant aucune idée particuliere. Il y en a deux,

ET, NI :

qui ne different entre elles qu'en ce que la liaison que l'une exprime tombe purement sur les choses pour les joindre; aulieu que la liaison exprimée par l'autre tombe directement sur la négation attribuée aux choses, pour la leur rendre commune. Elles se mettent l'une & l'autre à la tête de ce qu'elles lient, sans se soumettre à aucun régime provenant de leur propre influence, n'en ayant point d'autre que celle de lier.

La premiere ne se multiplie point dans l'énumération : on se contente de la placer une seule fois avant la derniere des

choses qu'on veut joindre ; amoins que par un premier mouvement d'ame on ne la mette à le tête même de l'énumération, pour faire entendre qu'on ne veut rien excepter. Ainsi l'on ne diroit pas,

mes freres, & mes sœurs, & mes cousins, & tous mes parens m'ont abandonné :

mais on diroit,

mes freres, mes sœurs, mes cousins, & tous mes parens m'ont abandonné :

& si le ton de résolution s'en mêloit pour exposer l'indifférence universelle d'une personne, on diroit avec grace,

& ses freres, & ses sœurs, & ses cousins, & tous ses parens lui sont indifférens.

La seconde Conjonction copulative se comporte différemment de la premiere. Il faut la multiplier dans l'énumération autant de fois qu'il y a de choses à qui l'on veut rendre la négation commune. On diroit donc,

il n'a ni ami ni ennemi, ni vice ni vertu : ni la beauté ni l'argent ne vous touche.

Il y a dans l'emploi de la conjonction

Et une délicateſſe particuliere, à laquelle baucoup de gens ne font pas attention. C'eſt qu'étant uniquement établie pour joindre ſans autre déſignation, elle demande que les choſes qu'elles joint ſoient de même ordre, & qu'il y ait entre elles uniformité de raport à l'égard de celle dont elles dépendent en commun. L'exemple va éclairer la maxime. Si l'on dit,

David étoit roi & prophete : Salomon étoit riche & magnifique ;

l'eſprit ſera ſatisfait & ne trouvera rien à blâmer dans ces fraſes. Mais ſi l'on dit,

David étoit roi & prudent : Salomon étoit un ſage prince & ſavant ;

on ſent je ne ſais quoi qui déplait. Quel eſt-il ? C'eſt préciſément la difference d'ordre entre *roi* & *prudent*, entre *prince* & *ſavant* ; l'un étant ſubſtantif & l'autre adjectif. Cela eſt ſi vrai que ſi l'on dit,

David étoit roi & homme prudent : Salomon étoit un prince ſage & ſavant ;

tout revient au bon gout; parcequ'alors les mots liés se trouvent du même ordre, *roi* & *homme* étant substantifs, *sage* & *savant* adjectifs. Il n'y a pareillement rien de choquant dans cette frase,

vous aimez à chanter les louanges de Dieu & à rendre justice aux hommes :

mais l'on ne seroit pas content de celleci,

vous aimez la justice & à chanter de saints cantiques,

acause de la différence du régime. Au reste dans les frases que je desaprouve ici avec toutes les personnes délicates il n'y a rien qui peche contre la pureté du langage : & je ne les blâme que comme négligences & fautes de stile. Parconséquent je ne prétens pas qu'on en doive faire un procès à ceux qui s'en servent dans la conversation, où le stile négligé sied quelquefois très bien; parceque le ton, le geste, & les circonstances suplèent à baucoup de choses, & vont à l'épargne de l'attention ainsi qu'à celle des paroles. Aulieu que dans la compo-

ſition le premier mérite eſt l'exactitude, qui conſiſte à ne jamais fruſtrer les mots des droits & des acceſſoires que le gout & le génie de la Langue leur ont attachés : ainſi il y faut toujours préférer le ſtile qui les ſoutient à celui qui les affoiblit.

Les Conjonctions Augmentatives ſont ainſi nommées parcequ'outre l'idée modificative de liaiſon elles ont une idée acceſſoire d'accroiſſement & d'augmentation, déſignant une addition faite à quelque choſe de précédent. Comme cette addition peut n'exprimer que le ſimple nombre, ou exprimer avec le nombre la diverſité ; ces deux différentes idées acceſſoires caractériſent & diſtinguent les deux conjonctions qui compoſent cette claſſe, & qui ſont

DEPLUS, DAILLEURS.

Leur place peut quelquefois être après le verbe, mais le plus ſouvent elles ſont à la tête de ce qu'elles lient, ſelon que le ſtile en reçoit plus ou moins d'agré-

ment. Elles n'ont, comme les deux précédentes, aucune influence particuliere de régime sur le verbe, se joignant simplement au mode convenable quel qu'il soit :

il s'est emporté contre lui sans sujet : de-plus il l'a frapé rudement :

tous vos amis vous en prient : dailleurs vôtre honneur y est intéressé :

c'est un homme brusque, qui a dailleurs baucoup de probité.

Les Conjonctions Alternatives portent leur définition avec leur nom. Il est difficile, je crois même impossible, de trouver quelque chose de plus clair & de plus expressif que le terme d'*alternative* pour en donner une notion juste & rendre la chose intelligible. Je dirai donc seulement que la liaison alternative peut paroitre sous trois aspects : l'un qui la propose en laissant le choix entre les choses : l'autre qui l'offre d'une maniere absolue en substituant positivement une chose au défaut de l'autre : le troisieme enfin

enfin qui la présente dans un état de variation par le retour réciproque d'une chose à l'autre. Chacun de ces aspects est désigné par l'une de ces trois conjonctions,

OU, SINON, TANTÔT.

OU laisse la liberté du choix:

accordez moi ou refusez moi promtement.

SINON substitue déterminément:

obéissez sinon vous serez puni.

TANTÔT met les choses en vicissitude:

c'est une personne indéfinissable, qui tantôt vous accable de caresses, tantôt ne daigne pas même vous regarder.

Les Conjonctions Hypothétiques lient par suposition; ce qui s'exécute par les suivantes:

SI, SOIT, POURVUQUE, AMOINS, QUAND, SAUF.

SI peut exprimer deux sortes de supositions; l'une de condition, & l'autre de probleme. La premiere présente une chose comme un accessoire auquel est

attaché l'évenement d'une autre chose :

nos soldats seront braves s'ils sont bien commandés.

La seconde présente la chose seulement comme douteuse & ignorée :

quelque juste qu'on soit aux yeux des hommes, on ignore toujours si on l'est devant Dieu.

SOIT désigne une variété énumérative de supositions, dans chacune desquelles la chose à qui on les lie a également lieu :

soit gout, soit raison, soit caprice, elle n'en aime pas moins :

je serai toujours philosophe, soit que la fortune me rie, soit qu'elle me tourne le dos.

POURVÛQUE supose la chose de façon qu'elle paroit ou comme un but desiré ou comme une influence nécessaire à l'évenement :

bien des gens s'embarassent peu de la route ; pourvûqu'elle les mene à la source des richesses :

ils agiront ; pourvûqu'on les paye.

AMOINS referme dans sa valeur une idée accessoire d'exception : c'est à dire qu'elle supose un cas où l'évene- de la chose n'auroit pas lieu :

je vous promets de me rendre chez vous ; amoins d'un accident imprévû :

vous n'obtiendrez jamais ce que vous souhaitez de lui, amoins que vous ne fassiez agir son confesseur.

QUAND ajoute à la liaison hypothétique une idée qui est précisément l'oposée de celle qui caractérise *amoins*, en présentant l'hypotese comme ne faisant point exception :

je vous rendrois service quand même vous ne m'en prieriez pas.

Ce même mot est encore conjonction périodique, expliquée à sa place.

SAUF désigne une hypothese provisionnelle, par laquelle on lie deux choses en suposant que l'une ne portera point de préjudice à l'autre :

j'accorde tout pour le présent ; sauf à faire ensuite mes exceptions.

Ces dix conjonctions ne quitent point la tête de ce qu'elles doivent lier : & elles ont une influence particuliere de régime sur le verbe ; le déterminant à paroitre sous un certain mode. Le premier le laisse toujours à l'Indicatif : les trois suivantes demandent qu'il soit au Subjonctif : la cinquieme affecte le Supositif : & la derniere ne marche qu'avec l'Infinitif accompagné de la préposition *à*. Tout cela se voit dans les exemples raportés.

Les Conjonctions Adversatives lient les choses en faisant servir l'une à contrebalancer l'autre. Leur nombre est de sept, savoir,

MAIS, QUOIQUE, BIENQUE, CEPENDANT, POURTANT, NÉANMOINS, TOUTEFOIS.

La distinction qu'il y a entre elles dépend de divers adminicules fins, qu'il est plus aisé à un esprit délicat de sentir qu'il ne l'est de les définir clairement par des expressions bien précises : tâ-

chons néanmoins d'en donner une idée.

MAIS contrebalance par forme de compensation, en adoucissant le défaut d'une chose par l'avantage de l'autre ; ou diminuant le bien par l'accompagnement du mal. Quelquefois aussi elle ne contrebalance que par simple affirmation extensive, qui par une nouvelle chose montre qu'on a eu raison de nier que l'autre chose fût seule. Sa place est à la tête de tout ce qui est lié : & elle n'a point d'influence particuliere de régime :

cet ouvrage sera peutêtre un peu sec ; mais il sera utile :

madame parle bien ; mais elle parle baucoup :

le devoir du juge ne consiste pas seulement à rendre la justice, mais encore à la rendre promptement.

QUOIQUE & BIENQUE annoncent le peu d'effet d'une chose qui paroit exiger le contraire de l'autre. Elles ne different entre elles qu'en ce que la derniere

commence à vieillir & à ceder la place à sa compagne. Elles veulent le premier rang dans l'ordre de la liaison, & ont un régime dominant sur le verbe, l'assujettissant au mode subjonctif:

il ne fait aucun pas pour la fortune ; quoiqu'il en ait besoin:

vous n'êtes pas plus heureux, bienque vous soyez riche.

Qu'on me permette d'observer que dans les frases pareilles à celleci,

quoi que vous disiez, je n'en agirai pas moins,

il n'y a point de conjonction, *quoi* & *que* étant là deux pronoms, l'un indéfini & l'autre rélatif, qu'il faut écrire séparément. En vérité je ne fais l'observation que parceque je me suis aperçû que l'un de nos Dictionnaires s'y est laissé tromper, & que son erreur pourroit se communiquer à qui manqueroit d'attention. Si peu qu'on en ait on verra que le sens de cette frase est très différent du sens de la suivante où se trouve la conjonction;

quoique vous disiez de très bonnes choses ; on ne vous écoute pas mieux.

POURTANT & CEPENDANT portent un caractere d'affirmation en faveur d'une chose malgré l'oposition ou la contradiction d'une autre chose ; avec cette différence entre elles, que la premiere n'aime à paroitre qu'après le verbe, ou dumoins après l'auxiliaire quand il y en a, & semble supóser une oposition plus forte & assûrer sur un ton plus positif que ne fait la seconde. Celleci se place assez indifféremment à la tête de la liaison ou après le verbe ; sur lequel ni l'une ni l'autre n'a de régime dominant : ce qui n'empeche pas qu'elles n'excluent de leur compagnie le mode subjonctif en vertu de leur caractere affirmatif ; qui étant aussi contradictoire, leur procure souvent l'occasion de faire dans le discours un contraste avec les deux conjonctions *quoique bienque :*

quoiqu'il ait parlé avec beaucoup d'éloquence ; il n'a pourtant pas persuadé :

il est riche ; cependant il emprunte de tout le monde.

NÉANMOINS présente proprement une idée de compatibilité entre des choses qu'on pourroit soupçonner d'être contraires l'une à l'autre. Elle marche également ou avant ce qu'elle lie ou après le verbe, & n'influe en aucune façon sur le régime :

il y a des Livres mauvais qui amusent néanmoins le lecteur.

TOUTEFOIS semble n'affirmer que par exception, & ne contrebalancer que légerement par l'évenement de quelque chose d'unique ou du moins qui n'arrive que rarement :

Damon a toute sa vie été le jouet des passions ; toutefois il sut vaincre celle du jeu.

Les Conjonctions extensives sont

JUSQUE, ENCORE, AUSSI, MEME, TANT, NONPLUS, ENFIN.

Elles lient par extension de sens.

JUSQUE exprime une extension pro-

gressive, soit d'un lieu ou d'un terme à l'autre. Par cette raison elle est toujours suivie d'une préposition, ou collocative ou terminale; ce qui l'oblige à tenir le premier rang dans l'ordre de la liaison:

il a pénétré jusque dans le centre:
il a bû le calice jusqu'à la lie.

ENCORE étend le sens en présentant ce qu'elle lie comme quelque chose d'aggravant sur ce qui a dabord été énoncé. Ce n'est même que dans cette sorte d'emploi que ce mot est conjonction; ailleurs il est adverbe:

il a été long temps à se faire prier; encore ne l'a-t-il accordé que de mauvaise grace.

AUSSI suit la premiere place, & présente une extension qui nait tout à la fois de la conformité & de la diversité: c'est à dire qu'elle adapte deux actions à un même sujet, ou qu'elle attribue à deux sujets une même action:

les ennemis se sont retirés en desordre; ils nous ont aussi abandonné leur artillerie:

si monsieur souhaite de vous plaire ; je le desire aussi.

MÊME renferme dans sa valeur une idée particuliere qui marque l'extension comme enchere d'une chose sur l'autre. Elle peut occuper différentes places dans l'arrangement selon la tournure de la frase :

il passe pour intéressé, même pour fripon:
l'homme n'est jamais content ; il pousse même ses desirs jusqu'audelà de la possibilité.

TANT forme l'extension du sens en faisant sentir une idée de généralité ou de non-exclusion, avec quelque admi-nicule de comparaison de similitude : de façon que ce qu'elle lie est composé de deux parties, dont la seconde est jointe à la premiere par *que* :

c'est une dame qui plait à tout le monde, tant aux femmes qu'aux hommes.

NONPLUS lie par une extension négative où il se trouve un peu d'idée comparative. Elle se met également à

la tête ou à la queue. Dans cette derniere place, elle n'est jamais accompagnée de *que*, & l'est toujours dans l'autre :

on n'a pas trouvé le maitre ni le domestique nonplus :

vous n'avez pas compris ma pensée nonplus que lui.

ENFIN énonce une extension énumérative, en liant le dernier membre avec les précédens par forme de cloture :

Cloris a toutes sortes de bonnes qualités : elle est douce, enjouée, spirituelle, généreuse, enfin solide amie.

Les Conjonctions Périodiques, au nombre de quatre,

LORSQUE, QUAND, DES, TANDISQUE,

sont ainsi nommées parceque le lien qu'elles expriment consiste dans une correspondance de temps, faisant arriver les choses ensemble, en annonçant l'une comme l'époque de l'évenement de l'autre. Elles affectent toutes la premiere place, & ne se joignent point au mode

subjonctif. Elles ont aussi entre elles des différences très délicates qui les caractérisent.

LORSQUE indique cette correspondance de temps comme naissant de l'union des choses, & présente ce qu'elle lie comme simple circonstance d'accompagnement sans autre idée accessoire :

vous obtiendrez des graces lorsque le ministre s'intéressera pour vous.

QUAND marque plus précisément le raport au temps : de façon qu'elle semble l'avoir directement pour but dans la concomitance qu'elle désigne :

ne manquez pas de venir quand je vous le manderai.

DÈS peut servir ou à énoncer le simple accompagnement ou à désigner cette concomitance qui nait du temps. Dans ce dernier emploi, elle a un raport particulier au moment où la chose commence ; ce qui la distingue de *Quand* :

les filles sortent de la domination de leurs parens dès qu'elles entrent sous le pouvoir d'un mari.

Dans l'autre emploi, elle assaisonne l'idée d'accompagnement d'une idée accessoire d'influence décisive; en sorte que l'action positive semble être une conséquence de celle que la conjonction lui donne pour compagnie :

tout réussit dès que les dames s'en mêlent :

peut-on refuser dès que le prince demande ?

TANDISQUE désigne la correspondandance de temps de façon qu'elle en exprime & l'identité & la durée :

il faut battre le fer tandisqu'il est chaud.

Les Conjonctions Motivales renferment dans la force de la liaison une idée de motif. Elles sont huit :

AFIN, PARCEQUE, PUISQUE, CAR, DAUTANTQUE, COMME, AUSSI, ATTENDU,

occupant toutes la tête de ce qu'elles lient.

AFIN exprime un motif final qui vise à un but. Elle a toujours à sa suite ou

la prépoſition ſpécificative *De* pour en-préſenter l'objet, ou la conjonction *Que* pour en conduire le ſens au but. Dans le premier cas, elle régit l'infinitif; dans le ſecond, le ſubjonctif :

partons promtement afin d'arriver avant les autres :

la plûpart des auteurs ne louent qu'afin d'être loués :

que la ſageſſe conduiſe nos pas & nos paroles, afin que perſonne n'ait occaſion de nous blâmer.

PARCEQUE énonce un motif abſolu de cauſe déterminante :

il faut pardonner à ſes ennemis ; parceque Dieu l'ordonne :

la défenſe contre ceux qui nous attaquent eſt permiſe ; parce que Dieu & la nature nous ont chargés de nôtre propre conſervation.

PUISQUE préſente un motif qui tient de la conſéquence :

on vous laiſſera ſeul ; puiſque vous ne voulez pas vous conformer aux autres.

CAR, qu'on a dit être à la tête de la raiſon & que cependant on a voulu bannir du langage, a pour acceſſoire tantôt une idée d'excuſe tantôt une idée de preuve : c'eſt à dire qu'elle préſente le motif ou comme une raiſon indiſpenſable du fait, ou comme une raiſon concluante du vrai :

il a bien falu donner ce qu'on me demandoit ; car autrement on m'auroit tout pris :

tous les hommes ſont faux ; car ils travaillent tous à ſe rendre malheureux.

DAUTANTQUE marque un motif fondé ſur la convenance entre deux choſes, ou ſur l'obſtacle que l'une peut aporter à l'autre.

ils ſe rendront ſûrement à diſcrétion ; dautantque le vainqueur eſt plein de clémence :

ne manquez pas de vous y trouver ; dautantque vous y êtes néceſſaire :

nos troupes firent grande diligence ; dautantque les ennemis pouvoient les prévenir :

le public me doit savoir gré de cet ouvrage; dautantque je n'ai en vûe que de lui être utile.

Il n'est pas rare de voir confondre avec cette conjonction l'adverbe *autant* quand celuici est précédé de la préposition *de*, & de l'écrire comme cellela en un seul mot sans apostrophe. Mais, si l'on fait bien attention à leur emploi, on en sentira partout la différence. Outre que dans la conjonction on réunit en un seul mot *que* avec *dautant* ou que dumoins celuici est toujours immédiatement suivi de l'autre, & que dans l'adverbe il en est séparé par l'un de ces mots *plus mieux* ou *moins*; c'est que le service de la premiere est de lier deux évenemens, l'un comme motif de l'autre; & que celui du second consiste à modifier des comparatifs par un raport d'égalité à ce qui les suit. Si l'on dit,

il ne devoit pas si fort le louer; dautantqu'il ne le méritoit pas,

il est clair que *dautant* est là conjonction motivale. Mais si l'on dit,

dès deux freres l'un eſt d'autant plus ſage que l'autre l'eſt moins,

le commiſſionnaire eſt d'autant mieux choiſi qu'il eſt plus inſtruit,

il prodigue d'autant plus les éloges à ſon héros que celuici le comble de bienfaits;

alors il eſt ſenſible que ce mot eſt adverbe de quantité comparative, régi par la prépoſition *de*, pour énoncer une ſorte de compenſation entre les qualités opoſées des freres ainſi qu'entre les éloges & les bienfaits. Cette obſervation n'eſt ſûrement pas déplacée : elle fera connoitre combien les mots, ainſi que tous les objets de ſcience, veulent être regardés de près pour être bien définis, & combien une définition juſte fait évanouïr de mauvaiſes difficultés. Continuons à caractériſer nos Conjonctions motivales.

COMME me paroit être moins preſſante & avoir moins de force que toutes ſes compagnes. Elle n'énonce propre-

ment qu'un motif de bienséance. Dailleurs elle a une construction particuliere ; ne se contentant pas de marcher à la tête du membre qu'elle lie, voulant deplus que ce membre précede absolument & en toutes occasions celui auquel il est lié. Elle exclud de son régime le mode subjonctif, ne se joignant qu'à l'indicatif & au supositif :

comme vous êtes honnête-homme, vous ne manquerez point à vôtre parole :

comme on pourroit bien nous attaquer ; tenons nous sur nos gardes.

Il y a un autre *Comme* aussi conjonction mais de la classe des Explicatives.

AUSSI est conjonction motivale dans les façons de parler semblables à celle qui suit :

c'est une chose de conséquence pour elle ; aussi m'en a-t-elle bien prié.

Son caractere consiste à pouvoir présenter indifféremment la liaison de l'effet au motif, comme dans l'exemple précédent, ou la liaison du motif à l'effet, comme dans le suivant :

elle m'a fort recommandé cette affaire ;
aussi est-elle de grande conséquence.

Nous avons donc dans *aussi* trois mots ; l'un adverbe de quantité, l'autre conjonction extensive, & le troisieme conjonction motivale ; de chacun desquels il a été fait mention à sa place, & que tout Dictionnaire doit exactement distinguer.

ATTENDU n'exprime qu'un motif de facilité ou d'occasion :

attendu la commodité partez demain :
ils ont marché la nuit attendu le clair de lune.

Les Conjonctions Conclusives au nombre de quatre, savoir,

DONC, PARCONSÉQUENT, AINSI, PARTANT,

lient en forme de conséquence déduite d'une cause ou d'un principe.

DONC sert quelquefois à présenter une proposition comme prouvée & faisant cloture d'un argument en forme. Alors elle se place à la tête de ce qu'elle lie ;

ainſi qu'on le voit dans le raiſonnement ſuivant :

il n'y a que l'Etre ſpirituel qui puiſſe avoir des ſenſations : l'homme n'eſt pas le ſeul qui en ait : donc l'homme n'eſt pas le ſeul Etre ſpirituel.

Elle n'offre dautrefois qu'une conſéquence de fait ; annonçant la choſe comme ſuite ou comme cauſe d'une autre. Ce dernier emploi l'oblige à ne ſe placer qu'après le verbe ſimple, & toujours entre l'auxiliaire & le participe :

on ſouhaite de nous voir ; il faut donc nous montrer :

ſi elle ſe plaint, il l'a donc bien maltraité.

PARCONSÉQUENT n'eſt mis au rang des conjonctions qu'autant qu'on l'écrit deſuite ſans en faire deux mots ; autrement chacun doit être raporté à ſa claſſe : & alors *par* ſera une prépoſition, *conſéquent* un adjectif pris ſubſtantivement ; ces deux mots ne changeant point de nature quoiqu'employés pour énon-

ter le membre conjonctif de la frase. L'ufage d'en faire un feul mot étant fréquent je m'y conforme : & je dis que c'eft une conjonction propre à exprimer une fuite tant de raifonnement que d'effet, ainfi que *donc*; mais, ce me femble, avec un peu plus de force, en fupofant la conféquence néceffaire & indifpenfablement attachée à fon principe ou à fa caufe. Elle peut prendre féance avant ou après le verbe, mais rarement entre l'auxiliaire & le participe :

vous l'avez promis avec ferment; par-conféquent vous ne fauriez le refufer.

AINSI énonce une conféquence moins abfolue, qui tient plus d'une fimple connexion entre les chofes que d'une production d'effet par la caufe :

cet homme eft humain charitable & généreux; ainfi l'indigent peut s'adreffer à lui avec confiance.

PARTANT forme un réfultat, qui n'eft guere d'ufage que dans les comptes & les compenfations :

il a rendu autant qu'il a reçû ; partant quitte :

vous ne m'aimez plus , j'en aime une autre ; partant rien à nous reprocher.

Les conjonctions Explicatives sont celles qui , comme leur nom le désigne , lient par forme d'explication. Il y en a quatre :

COMME , ENTANTQUE , SAVOIR , SURTOUT :

& il y en auroit encore aumoins cinq autres si l'usage avoit voulu réunir en un seul mot chacune des expressions suivantes :

ainsi que , de sorte que , de façon que , c'est à dire , si bien que.

Les mots dont les expressions se trouvent composées se raportent chacun à leur propre classe , quoique servant tous ensemble à former un Conjonctif dans l'économie du discours. Pour nos conjonctions , les trois premieres occupent toujours la tête du membre qu'elles lient ; la derniere se place quelquefois après

d'autre parties de la frase. Quant à leurs différences, les voici.

COMME explique de deux manieres, par comparaison & par distinction. Dans la premiere, elle présente ou une similitude ou une conformité :

ils se sont comportés comme des étourdis :
l'affaire est, comme vous le voyez, telle qu'on l'avoit dabord dite :
il s'est présenté comme j'arrivois.

Dans la seconde maniere dont elle explique, elle exprime un choix entre les divers aspects sous lesquels la chose pourroit être considérée, pour en présenter un séparément des autres :

il l'auroit condamné comme juge ; mais il l'a justifié comme témoin.

ENTANTQUE a pour sa part une façon d'expliquer qui est uniquement la seconde des deux que je viens d'attribuer à *Comme* ; puisque des divers aspects sous lesquels on peut regarder la chose elle en présente un séparément des autres :

Jesus-Christ a un pere entantque Dieu, & une mere entant qu'homme.

SAVOIR fait une explication qui eſt quelquefois énumérative & dautrefois ſimplement nominative. La premiere de ces explications préſente le détail de ce qu'on a énoncé en général : la ſeconde nomme une choſe qui n'étoit que déſignée :

les Etats de France ſe partageoient en trois ordres, ſavoir, le Clergé, la Nobleſſe, & le Tiers-état :

nos Géometres ont eſſayé de faire une nouvelle découverte, ſavoir, ſi la terre eſt aplatie ſous les poles.

SURTOUT explique en marquant une adaption faite en préférence :

cet homme eſt propre à bien des choſes, ſurtout aux négociations :

il faut rendre ſervice à tout le monde, ſurtout à ſes amis :

c'eſt ſurtout le vrai que le philoſophe doit avoir en vue.

Les Conjonctions Tranſitives ſont la fonction de raprocher, en formant un lieu de tranſition, qui ſert de moyen introductif

troductif à une chose pour venir se placer auprès d'une autre. Telles sont

OR, AURESTE, DURESTE, POUR, QUANT.

OR raproche & introduit comme suite de raisonnement:

tout homme est menteur; or mon cher ami vous êtes homme.

AURESTE exprime un passage pour conclure par une derniere proposition, ou pour apeler une nouvelle chose à l'apui de celles qui sont déjà énoncées:

madame doit dissimuler son mécontentement, faire bonne mine, & attendre tout du tems; aureste elle est maîtresse de sa conduite:

voyez le ministre, exposez l'affaire à l'avantage de l'Etat, & sollicitez vivement; aureste n'oubliez pas les ressources de l'argent.

DURESTE doit servir à marquer une transition à quelque chose de général & d'indéfini, qu'on laisse dans l'indifférence par oposition à une chose particuliere

& positivement énoncée, qu'on a présentée comme intéressante :

je ne demande à mes Lecteurs que de lire tout & de suite avant que de juger : dureste qu'ils usent de tous leurs droits.

POUR & QUANT sont caractérisées par une valeur de rapel distributif, renfermant dans l'étendue de leur signification une idée accessoire de détail & de séparation; de façon qu'elles font entendre que de plusieurs objets elles n'en présentent qu'un. Cette conformité n'empêche pas qu'elles ne different l'une de l'autre : *Pour* convenant mieux dans le régime dominant; c'est-à-dire lorsque la chose rapelée ou ce qui la désigne fait le subjectif de la frase : *Quant* ayant meilleur grace lorsque ce qui est rapelé est en régime assujetti; d'autant que cette conjonction se trouve toujours suivie de la préposition *à*, qui se met entre elle & la chose rapelée; ce qui n'arrive jamais à sa compagne :

le frere & la sœur lui ont fait chacun un présent : l'un lui a donné un cheval : pour l'autre elle lui a donné un neud d'épée :

les nouvelles se publient : celle de la victoire est sûre : quant à celle du nombre des morts on en doute.

La douzieme & derniere classe des Conjonctions ne brille pas sûrement par le nombre ; puisqu'elle n'est composée que d'une seule, qui n'est même qu'un monosyllabe ; mais dont l'emploi est si fréquent que s'il ne surpasse celui de toutes les autres conjonctions ensemble, il lui est dumoins équivalent. C'est

QUE ;

à qui le nom de *Conductive* est donné parceque son service est de conduire le sens à sa perfection ; étant toujours placée entre deux choses dont celle qui précede est énoncée de maniere qu'elle en demande une autre pour former une proposition entiere ; en sorte que leur liaison ne consiste pas dans une pure

jonction ou dans un simple raport de dépendance, mais dans une union qui fait continuité de sens.

Cette conjonction se présente à chaque instant; il n'est presque point de frase où elle ne se trouve; sans doute parceque l'Usage lui a donné la faculté de conduire le sens à son terme par diverses voies, dont les variétés se réduisent à trois sortes.

I. La premiere est par voie de SUBSÉQUENCE, liant une chose à l'autre, ou comme suite convenable sans en exprimer la réalité, ou comme effet positif. Dans le premier cas elle oblige le verbe dépendant à se revêtir du mode subjonctif: dans le second elle le laisse aux autres modes, ainsi qu'on le remarquera par les exemples suivans:

il est important que les juges soient instruits:

permettez que votre ami se serve de votre crédit:

aproche pour que je voie ta physionomie:

on dit que toute tendresse est foiblesse ; je soutiens que non :

tout le monde pense que cet officier seroit devenu bon général :

c'est témérité & non courage que d'exposer sa vie mal à propos :

il s'est caché pendant que vous avez paru.

La seconde voie conductive est par COMPARAISON, soit de similitude, soit de supériorité ou d'infériorité ; le sens y étant conduit en partant du terme comparé pour arriver au terme qu'on place pour modele ou pour exemple :

les femmes ont autant d'intelligence que les hommes ; souvent elles ont plus de finesse qu'eux ; mais leur esprit est moins propre à réfléchir qu'à saisir :

son penchant le porte plus à nuire qu'à rendre service :

il n'est personne telle que madame pour la conduite d'une intrigue.

La troisieme voie par laquelle la conjonction *Que* conduit le sens à sa perfe-

ction est par RESTRICTION, faite à l'étendue que peuvent avoir les propositions négatives. Elle retire alors de la négation la chose qu'elle lie, pour la rendre seule affirmative exclusivement à toute autre :

il n'est fait mention que de mademoiselle, parcequ'il n'y avoit qu'elle d'aimable dans la compagnie :

nous n'avons que peu de temps à vivre ; & loin d'en profiter nous ne cherchons qu'à le perdre.

Je ne vois point d'autre maniere d'employer le *que* conjonction. L'examen que j'en ai fait me persuade qu'elles reviennent toutes à l'une des trois que je viens d'expliquer. S'il m'en étoit échapé, la réparation seroit facile ; une quatrieme ajoutée ne changeroit rien à l'essenciel ni à la méthode. Ainsi cette conjonction, toujours conductive par l'idée générale de son espece, devient aussi par les accessoires SUBSÉQUENTE, COMPARATIVE, & RESTRICTIVE selon les occa-

ſions. Cette analyſe bien conçûe jointe à la diſtinction qu'on en doit faire du *que* pronom relatif, dont il a été parlé en ſon lieu, & du *que* particule, dont il ſera fait mention dans le Diſcours ſuivant, ſuffira pour éclairer la nature de ce mot & diſſiper tous les monſtres qu'on ſe fait ſur ſes divers emplois; pourvûque la mémoire chargée de lectures grammaticales ne vienne pas former une barriere qui empêche l'attention de ſe porter immédiatement vers l'uſage actuel & authentique de la Langue.

Il pourroit bien arriver que quelqu'un de ces doctes, à qui les premieres idées ſont toûjours cheres, me reprochât mon ſilence ſur le fameux *que retranché* : mais c'eſt le néant de la queſtion qui me fait taire cette routine de rudiment latin. La rencontre du *Que* eſt ſi fréquente dans le François que je ne ſaurois y en apercevoir le moindre retranchement. D'ailleurs mon objet ſe borne à ce qui eſt uſité. Si l'on inſiſtoit à dire que c'eſt

dans le Latin qu'on retranche le *Que* en n'y faisant point répondre de mot équivalent; je continuerois à représenter que rien n'est plus indifférent à nôtre Langue que les idiômes ou les tours de frase particuliers des autres Langues, & que la GrammaireFrançoise n'est pas faite pour traiter les regles latines. Qu'importe que cette Langue rende par ces seuls mots,

video te malè agere ,

ce que la nôtre dit par ceux-ci,

je vois que tu te comportes mal?

Il ne s'agit que d'expliquer la nature de ceux que nous employons: & nous n'avons besoin pour cela que de nos regles & de nos usages. J'ajoute que comme le *que* n'est pas retranché dans le François, puisqu'il s'y trouve, il n'est pas non plus retranché dans le Latin, parcequ'il ne doit pas s'y trouver. Ce ne sont donc que différens tours d'idée propres à chaque Langue, & non des retranchemens dans aucune. Nôtre Syntaxe est même assez riche pour avoir en propriété l'un

& l'autre tour selon les occasions: on dit également bien,

je l'ai vû maneuvrer à merveille en cette rencontre,

j'observai, qu'il maneuvroit à merveille en cette occasion.

En caractérisant & définissant chacune de nos Conjonctions, j'ai fait les observations convenables sur leur syntaxe, tant pour le régime qu'elles ont sur le verbe que pour la place qu'elles doivent occuper dans l'arrangement de la frase. Il ne me reste qu'à examiner s'il est permis de lier la chose par plus d'une conjonction. Il n'est pas douteux que cela ne soit ainsi, dumoins dans quelques occasions si ce n'est dans toutes; parcequ'il est possible que cette chose veuille être liée de plus d'une maniere, ainsi que dans l'exemple ci-dessous, où l'énumération qu'on y fait de plusieurs avantages demande que le dernier y soit li par la conjonction copulative, & où en même temps la différence d'espece en

tre cet avantage & les précédens y fait paroitre avec grace la conjonction augmentative *deplus* :

cet homme a de l'esprit, du savoir, de la politesse, des mœurs, & deplus il est riche.

Cette union de Conjonctions a ses bornes & ses restrictions ; l'Usage ne la permettant pas indifféremment. Pour connoitre les occasions où elle peut avoir lieu, il n'y a point d'autre regle que l'énumération. La suivante est faite avec le plus d'exactitude qu'il m'a été possible.

Et, premiere des copulatives, peut se joindre avec onze conjonctions, savoir les deux augmentatives *deplus dailleurs*, les trois extensives *jusque aussi même*, les deux motivales *afin parceque*, les trois explicatives *comme entantque surtout*, & la conductive *que*.

Ni, seconde copulative, s'unit avec ces douze, *jusque même enfin* extensives, *lorsque quand tandisque* périodiques, *afin*

parceque motivales, *parconséquent* conclusive, *comme entantque* explicatives, & *que* conductive.

Ou alternative & Soit hypothétique en admettant dix à leur compagnie, & les mêmes que les précédentes qui vont avec Ni, deux exceptées *tandisque* & *parconséquent*.

Sinon aussi alternative peut marcher avec *lorsque* & *quand* périodiques.

Mais adversative va avec deux de sa même classe *pourtant cependant*, & avec *comme* & *surtout* explicatives.

Tant peut s'unir avec sa compagne *jusque*, avec les motivales *afin parceque*, & avec l'explicative *comme* prise dans le sens de distinction, ainsi que dans l'expression suivante,

tant comme homme que comme prince; car dans le sens de comparaison l'union ne peut avoir lieu.

Aussi extensive est propre à accompagner toutes les hypothétiques, les cinq premieres des adversatives, & ces

trois motivales *afin puiſque comme.*

OR tranſitive ne s'accommode que de la concluſive *donc.*

QUE conductive ſe trouve ſouvent avec la copulative *&*, plus rarement avec *ni*, quelquefois avec l'alternative *ou* & l'explicative *comme.* Elle n'abandonne jamais la motivale *afin* ni l'hypothétique *amoins*, ſinon lorſqu'elles ſe font ſuivre de la prépoſition *de.* Elle s'eſt auſſi très étroitement unie à d'autres mots pour n'en compoſer qu'un ſeul avec eux & former par là différentes conjonctions, ainſi qu'on l'aperçoit dans *lorſque puiſque parceque.* Enfin ſa valeur conductive fait qu'elle ſuplée ſouvent à d'autres conjonctions dont elle empêche la répétition dans les occaſions où il y a pluſieurs membres à lier de la même maniere, comme dans cellesci:

ſi vous venez & que vous ſoyez ſeul:

quoiqu'on lui ait donné baucoup de louanges & qu'on l'ait même élevé audeſſus de tous ſes concurrens, il n'en eſt pas moins modeſte:

puisque vous n'êtes point du corps & qu'on ne s'adresse pas à vous, vous n'êtes obligé à aucune démarche.

De sorte qu'on peut dire que cette conductive est la conjonction éminente de nôtre langue.

Voilà, ce me semble, tout ce que le bon usage autorise pour l'union des Conjonctions. Celles qui ne se trouvent pas dans la précédente énumération s'excluent réciproquement, ou dumoins figurent mal ensemble. Aureste je n'ai point allongé cet article par des exemples; parce que rien n'est plus aisé que de les trouver; & qu'après tout mon Lecteur auroit raison de se plaindre de ce que par un excès d'attention je témoignerois n'avoir pas assez de confiance à son intelligence. Je le prierai seulement de se ressouvenir que l'union dont il est ici question est celle par laquelle deux conjonctions sont employées à lier la même chose, & non une union de pure proximité, où, quoique placées

l'une auprès de l'autre, chacune lie néanmoins une chose différente : autrement il pourroit se faire sur mon exactitude des scrupules mal fondés. En voyant, par exemple, la copulative *Et* auprès de *Comme* motivale, & l'adversative *Mais* immédiatement suivie de *Lorsque* périodique dans les deux frases suivantes,

& comme elle a de la douceur, elle lui plaira,
mais lorsque vous le voudrez, peutêtre ne le voudra-t-elle plus,

si l'on en concluoit que ces conjonctions peuvent aussi s'unir; on se tromperoit faute de voir qu'elles ne servent pas à lier la même chose; puisque la motivale *comme* ne lie que l'avantage de la douceur à celui de plaire; & que la copulative *&* lie l'avantage de plaire par la douceur à quelque chose de précédent. Demême la périodique *lorsque* lie seulement vôtre volonté, qui est autre chose que son refus lié par l'adversative *mais*.

Aulieu que quand on dit,

tout le monde pense comme vous & comme moi,

il avoit promis d'être constant, mais il a pourtant changé,

la copulative *&* & l'explicative *comme* servent toutes les deux à lier la même chose qui est *moi*; l'une par pure jonction, l'autre par parité de comparaison. L'on voit aussi que *mais* & *pourtant* se comportent demême, unissant l'une & l'autre l'évenement de changer, la premiere en le présentant comme chose qui contrebalance la promesse d'être constant, & la seconde en l'affirmant nonobstant cette même promesse.

Pour ne rien omettre de tout ce qui concerne la conjonction *que*, je vas tout desuite parler de sa construction avec la préposition *de* dans les frases où elles sont suivies d'un infinitif, & où quelquefois on doute s'il faut les y employer toutes les deux, ou s'il ne faut y en employer qu'une & laquelle. Voici ce que l'usage m'a fait observer.

Premierement la prépoſition *de* ne pouvant rendre un ſens de comparaiſon ni de reſtriction, elle ne peut dans ces deux tours de fraſe marcher ſeule : parconſéquent ſi elle peut ſe paſſer de la compagnie de la conjonction *que*, c'eſt uniquement dans le cas où celleci ſerviroit comme ſubſéquente.

Secondement lorſque la conjonction *que* eſt comparative, ſi elle eſt précédée de la prépoſition *de* elle l'exige auſſi après elle devant un infinitif; parcequ'alors cette prépoſition fait partie des choſes comparées : l'exemple ſuivant le juſtifie.

Il n'eſt rien de ſi gracieux que de vivre avec des gens polis ; & rien de plus deſagréable que d'être avec ces hommes bourrus à qui le manque d'eſprit ne laiſſe aucune reſſource pour corriger leur humeur capricieuſe.

Mais s'il ne ſe trouve point de prépoſition avant la conjonction ; alors il y a une diſtinction à faire ; car la premiere

des choses comparées peut être énoncée ou par un infinitif, comme la seconde ou autrement soit en forme de qualification soit en celle de modification. Dans ce dernier cas, la préposition *de* est obligée de se placer après la conjonction *que* pour spécifier & présenter la seconde partie de la comparaison.

rien n'est plus flateur que de regner.

Dans le cas où cette premiere chose est énoncée comme la seconde par un infinitif, on peut admettre ou rebuter la préposition, selon la tournure de la frase & la nature de la comparaison. Je dirois sans préposition,

j'aime mieux vous voir périr que vous voir entre les bras d'un autre :

il vaudroit autant le blâmer que le louer d'une façon ironique :

trop boire nuit moins que trop manger.

Mais je n'oublierois pas la préposition dans les exemples suivans :

on ne peut faire mieux que d'obéir à la loi :

peut-on plus mal ſe comporter que de ſuivre ſon exemple ?

La raiſon qui autoriſe cette diverſité d'uſage exiſte ſans doute : mais trop métaphyſique, j'en abandonne la recherche. C'eſt une de ces choſes délicates qu'il faut laiſſer au ſentiment & au gout perſonnel ; parceque les documens ont peine à y atteindre, dumoins d'une façon propre à mettre la choſe à la portée de tout le monde.

Troiſiemement lorſque la conjonction *que* eſt reſtrictive ; il ne ſe trouve entre elle & la prépoſition *de* aucun rapport qui exige qu'elles ſoient enſemble, ni qui exclue l'une de la compagnie de l'autre. C'eſt alors le régime ou l'influence des autres mots qui détermine en faveur de la préſence ou de l'abſence de la prépoſition. On la place dans ces exemples,

elle ne ſe ſoucie que de badiner avec ſon chien,

il ne vient que de partir ;

parceque le régime du verbe *soucier* la demande ; & que l'on veut donner au verbe *venir* un terminatif : mais on diroit sans préposition,

elle ne veut que s'amuser ;

parceque le régime du verbe ne la demande point ici. Ce même régime fait employer la préposition *à* dans cet autre exemple,

il n'aime qu'à jouer.

A l'égard des tours de frase pareils à celuici,

il n'est que de se présenter avec hardiesse & sécurité pour réussir dans le monde ;

ce n'est point une exception à la regle ; la conjonction *que* étant dans cette façon de parler plûtôt comparative que restrictive par le moyen d'un ellipse qui abrege là l'expression, en suprimant l'adjectif *tel :*

il n'est rien tel que de se présenter, &c.

Quatriemement lorsque la conjonction *que* doit être employée comme subséquente ; elle s'associe quelquefois la

préposition devant un infinitif: on dit,

c'est témérité que d'entreprendre la réunion des gouts & la conciliation des opinions :

c'est perdre le temps que de le passer à desirer : & c'est en faire usage que de s'occuper à jouir.

D'autrefois la conjonction laisse à la préposition tout le soin de présenter le sens, ainsi que dans ces exemples :

est-ce sottise d'avouer sa faute ? est-ce esprit & grandeur d'ame d'en convenir ?

Mais on ne voit guere la conjonction seule sans la préposition : on ne diroit pas,

c'est sagesse que cacher son foible,

c'est folie qu'aimer une personne plus que soi même.

Cependant je doute si l'on ne pardonneroit pas, dumoins dans la conversation, de placer la conjonction seule lorsqu'elle est également précédée comme suivie d'un infinitif, & si ce seroit une vraie faute de langage de dire,

c'est parler ridiculement que parler toujours par proverbes :

c'est se faire mepriser que se donner pour homme de conséquence.

Aureste y a-t-il une regle décisive sur les circonstances qui exigent que la préposition soit ou ne soit pas accompagnée de la conjonction ? S'il y en a, j'avoue mon ignorance : je ne trouve rien qui me constate cette distinction dans le cas où la conjonction doit être subséquente : & je suis très porté à croire que c'est alors une chose libre, de pur stile, nullement grammaticale, en un mot deux tours également françois, entre lesquels on peut choisir, selon son gout, celui qu'on juge le plus convenable soit pour le sens soit pour l'harmonie. De façon que qui aimera le tour conductif ne manquera pas de joindre la conjonction à la préposition : mais qui goutera plus le simple tour spécificatif se contentera de la seule préposition.



XIII. DISCOURS,

DES PARTICULES,

Dixieme & derniere partie d'Oraison.



N se sert du mot de *particule* dans deux différentes acceptions. L'une générale, conforme à l'étymologie, & purement diminutive, ne présentant que l'idée d'une petite partie de quelque chose que ce soit : cela est clair & très entendu. L'autre acception est particulierement affectée au stile grammatical, servant à nommer une sorte de mots & en caractériser l'espece : cela demande une définition qui dévelope l'idée spécifique qu'on attache à ce terme, fasse connoître la nature de ce qui en porte le nom, & nous explique bien nettement l'emploi modicatif qui distingue cette sorte de mots de toutes les autres. Voilà précisément où l'on s'aperçoit encore au-

jourdhui de la vieille méthode; qui donnoit tout à la mémoire peu à la raiſon, par l'habitude, inſpirée aux hommes, de ſe contenter de termes ſans éxiger des idées claires & préciſes. Le nom de *Particule* eſt certainement d'un uſage ordinaire, on le trouve preſque à chaque page dans les Dictionnaires; cependant on eſt encore à nous dire ce que c'eſt que la PARTICULE, ou ce qu'on en dit prouve qu'on ne la connoit pas. Je n'ai vû dans nos Grammairiens modernes d'autre définition que celle que j'ai déjà raportée ailleurs ou l'équivalent; qui dit que *c'eſt une ſorte de petits mots, tels que les prépoſitions, les conjonctions, & autres de cette nature.* Ce qui, loin d'en expliquer l'eſſence, ne ſert qu'à la confondre avec les eſpeces qu'on allegue pour exemples, & ajoûter à cette premiere confuſion celle des autres eſpeces entre elles; puiſqu'on les place indifféremment dans la claſſe des Particules, malgré la différence & de leurs noms &

de leurs services qui les font si bien connoitre. Pour moi qui n'ai jamais pû gouter, même dans les genres oratoire & poëtique, l'emploi d'un mot lorsqu'il n'étoit pas l'image nette d'une idée, comment le gouterois-je dans les ouvrages de science & de doctrine faits pour discuter, analyser, & définir? où le premier mérite doit naitre de la juste correspondance des expressions aux choses; en sorte que celles-ci paroissent distinctement dès que celles-la donnent leur coup de pinceau.

Je déclare donc que, prenant ici le mot de *particule* dans le sens qui en fait le nom distinctif d'une des parties d'oraison différente de toutes les autres, je considere ce qu'il dénomme comme une espece particuliere qui, renfermant plusieurs mots, ne doit néanmoins en comprendre aucun de ceux qui apartiennent à l'une des neuf précédentes: Cherchons maintenant si cette espece subsiste, & s'il y a réellement des mots qui ne soient

ni

ni Articles, ni Subſtantifs, ni Pronoms, ni Adjectifs, ni Verbes, ni Adverbes, ni Nombres, ni Prépoſitions, ni Conjonctions; c'eſt à dire qui aient une fonction autre que celle qui caractériſe chacune de ces eſpeces. Il n'eſt pas douteux qu'il n'y en ait; tous les Grammairiens en ſont convenus : mais quels ſont-ils & quelle eſt leur nature? Ce ſont tous ceux dont l'emploi modificatif conſiſte à énoncer une AFFECTION dans la perſonne qui parle. De façon que ces mots, images des mouvemens intérieurs, ſe préſentent comme des accompagnemens, ou, s'il m'eſt permis de me ſervir de cette figure, comme des aſſaiſonnemens du diſcours; par le moyen deſquels on ajoute à la peinture de la penſée celle de la ſituation, ſoit de l'ame qui ſent, ſoit de l'eſprit qui peint.

Ces deux ſituations ont produit deux ordres de PARTICULES : les unes de ſenſibilité, à qui l'on donne le nom d'INTERJECTIVES : les autres de tournure

de discours, que par cette raison je nomme DISCURSIVES. Celles du premier ordre se subdivisent en trois classes, EXCLAMATIVES, ACCLAMATIVES, & IMPRÉCATIVES: celles du second ordre en six, ASSERTIVES, ADMONITIVES, IMITATIVES, EXHIBITIVES, EXPLÉTIVES, & PRÉCURSIVES. Il y a des Langues qui en ont d'Interrogatives, telles qu'en Latin, *ne*, *an*, *utrum* : mais le François n'en a point établi : ce tour d'idée s'y fait connoître par le seul arrangement des membres de la frase ; ce que j'ai expliqué dans un autre Discours. Ainsi tout ce qui compose cette partie d'oraison forme neuf classes: & les mots qu'elles comprennent, petits ou grands, ne sont ni conjonctions ni prépositions ni adverbes : ils sont purement Particules par le genre d'emploi que je viens d'expliquer.

Les Exclamatives sont celles qui n'expriment que la simple sensibilité ou la situation de l'ame en elle même. J'en

trouve pour le plaisir, la douleur, la joie, le chagrin, l'invocation, la surprise, l'impatience, & le desagrément. Telles sont

AH, AIH, HIHI, HÉLAS, O, QUOI, EH, DAME, OH, OUAIS, OUF.

Les Acclamatives marquent la situation d'ame par rapport à l'objet étranger vers lequel elle se porte. Situation qui peut avoir les divers caracteres d'aplaudissement, de rebut, de desir, de bienveillance, de consentement, & d'agacerie:

BON, FI, BIS, VIVAT, AMEN, XEXE.

Les Imprécatives sont tous ces mots dont on se sert quelquefois dans le langage familier pour prendre un ton de résolution, de colere, ou de grenadier, afin d'en imposer. Ils ne sont pas en vérité du beau stile: & il y a même souvent de l'indécence à s'en servir. La politesse les autorise si peu qu'il n'y en a presque point de fixés par un usage

général; chacun s'en fait à sa mode: en voici quelquesuns des plus communs.

JARNI, MARDI, MORBLEU, DIABLE, PESTE, SOUFRE, CADEDIS, SACREBLEU.

Les Particules Assertives servent à donner au discours un tour d'assertion, soit par voie d'affirmation, ou de négation, ou de doute:

CERTES, OUI, NON, NE, PAS, POINT, PLUS, PEUTÊTRE, VOIRE.

Les Admonitives donnent un tour d'avertissement, soit en excitant, prévenant, instruisant, apelant, arrêtant, ou saluant; ainsi qu'on le voit dans les suivantes:

COURAGE, ALERTE, GARE, HOLA, CHUT, HU, DIA, STE, HEM, TOUBAU, ADIEU.

Les Imitatives sont, comme leur nom l'indique, caractérisées par un tour d'imitation, pour rendre les sons que forment les bêtes & ceux que le choc des corps fait entendre:

BÊÊ, CRIC, CRAC, TIC, TAC, POUF.

Les Exhibitives préſentent & montrent la choſe aux yeux :

CI, VOICI, VOILA.

La premiere n'eſt d'uſage que dans les comptes ; l'emploi des deux autres arrive plus fréquemment.

Les Explétives ſont ainſi nommées ; parceque, n'ayant par elles mêmes qu'une valeur, pour ainſi dire, de rempliſſage, elles ſervent ſimplement à arrondir ou affermir un autre mot, qui le plus ſouvent eſt particule lui même ou conjonction. Tels ſont :

ÇA, DA, BIEN, SUS,

dans ces expreſſions,

ah ça, oui dà, eh bien, or ſus.

Les Particules Précurſives ſervent comme des avant-coureurs deſtinés à préparer l'eſprit à la tournure d'idée dans laquelle on veut qu'il prenne ce qui les ſuit. Elles ne ſont que deux :

DE, QUE.

La premiere diſpoſe à ne point prendre dans un ſens abſolu & général ce qu'elle précede, mais uniquement dans un ſens d'extrait :

il y a de l'éloquence & du vrai dans ce diſcours :

cet homme a de l'eſprit & de l'adreſſe :

quand on a de la vertu on réſiſte à la tentation.

La ſeconde d'un ſervice multiplié diſpoſe l'eſprit à l'une de ces cinq tournures :

d'admiration, ſoit pour la qualité ou pour la quantité ;

que cette princeſſe eſt bonne !

que de fourbes à la cour ! que de ſots à la ville !

de reproche ;

que ne veniez vous plûtôt ?

de commandement ;

que l'on obéiſſe ſans réplique :

de ſouhait ;

que le ciel le comble de ſes faveurs :

d'hypotheſe ;

que le public blâme ou approuve, il n'en faut pas être moins vertueux.

Quant à ce qui concerne la construction de cette partie d'oraison, en voici les regles.

PREMIERE REGLE.

Les Particules des trois premieres Classes, c'est à dire toutes les Interjectives, paroissent souvent dans une position isolée: & lorsqu'elles tiennent à une frase; elles se placent ordinairement à la tête, & y servent comme membre adjonctif; excepté AMEN, qui fait plus volontier la fonction d'objectif, & parconséquent ne se place qu'après l'attributif:

aih vous me faites mal:
fi cela est vilain:
parbleu je ne m'y attendois pas:
elle a dit amen à tout ce qu'on lui a proposé.

II. REGLE.

Entre les Particules Aſſertives, CERTES OUI & NON ſuivent la même regle que les Interjectives:

certes il ſe trompe:
oui la choſe eſt ainſi:
non elle eſt tout autrement.

III. REGLE.

NE ſe place toujours entre le ſubjectif & l'attributif lorſque la forme de la fraſe eſt expoſitive : mais lorſqu'elle eſt interrogative ou impérative cette particule marche avant eux , excepté dans le commandement fait à la troiſieme perſonne; car alors elle occupe la même place que dans la forme expoſitive:

le philoſophe ne ſe conduit que par la raiſon:
ne vous accorderez vous jamais avec vous même?
ne témoignons rien de nos foibleſſes:
que perſonne ne s'expoſe à la colere du prince.

IV. REGLE.

PAS POINT & PLUS n'ont rang qu'après le verbe lorſqu'il eſt ſimple, & entre l'auxiliaire & le participe ſi ce verbe eſt compoſé. Ces trois particules, quoique très aſſertives, ne laiſſent pas que d'être pour l'ordinaire les explétives de la précédente, dont elles apuyent l'aſſertion négative. Les deux premieres nient abſolument ; & la derniere nie d'une maniere rélative qui oblige à diſtinguer les temps, de façon que ce qu'on nie pour le préſent eſt ſupoſé affirmatif pour le paſſé :

le juge ne doit pas vendre la juſtice :
le ſage ne ſe repait point de chimeres :
il n'auroit pas refuſé ſi on lui avoit offert :
quand on n'a plus de reſſource, il faut ſoufrir : & quand on n'a plus d'eſpérance, il ne faut plus deſirer.

POINT a un avantage ſur ſes deux compagnes en ce qu'elle peut commen-

cer la frase & supléer à l'attributif, ainsi que dans ces proverbes :

point d'argent point de suisse :
point de fumée sans feu.

V. REGLE.

Les deux autres particules assertives PEUTÊTRE & VOIRE, qui marquent un doute, peuvent selon le sens & le gout occuper différentes places :

peutêtre est-il plus avantageux d'ignorer son sort que de le savoir d'avance :
nous aurons peutêtre bien rencontré :
voire qui le pourroit ?
vous aimera-t-elle ? vraiment voire.

VI. REGLE.

Les Admonitives soumettent assez leur arrangement au gout de l'orateur :

courage marchons à l'ennemi :
courons à la gloire camarades courage :
toubau, monsieur, ne vous pressez pas tant :
arrêtez vous donc, toubau.

VII. REGLE.

Les Imitatives marchent à la queue de la frase. L'usage n'en est ni noble ni éloquent. Les Exhibitives au contraire marchent à la tête de ce qu'elles montrent s'il est exprimé par une dénomination : mais s'il l'est par un pronom personnel ou rélatif, elles ne viennent qu'après lui. Ainsi l'on dit,

voici ma femme, voilà mes enfans, les voilà, me voici.

VIII. REGLE.

Les Explétives sont fixées à suivre immédiatement le mot qu'elles arrondissent ou dont elles fortifient la valeur.

IX. REGLE.

Il n'est pas douteux que les Précursives ne doivent précéder ce qu'elles affectent, pour le faire prendre dans le tour d'idée qu'elles lui donnent, leur nom seul le décide. Mais la particule DE

étant uniquement attachée à présenter par extrait quelque dénomination particuliere faisant portion de frase, elle peut également servir à une denomination qui finit comme à une qui commence la frase : aulieu que la particule QUE, devant influer sur toute la frase par la tournure du sens général, doit toujours en faire le front. Ce mot dans une autre place n'est jamais particule : il est alors conjonction ou pronom, dont nous avons parlé dans les Discours précédens.

de très habiles gens doutent souvent sur des points où d'autres ne voient point de difficulté :

que l'homme est industrieux à se faire des peines ! qu'il est foible d'esprit ! que ne cherche-t-il la force dans la raison & non dans les chimeres de la prévention ? que de doutes alors éclaircis ! que d'inquiétudes épargnées !



XIV. DISCOURS, DES CARACTERES ALPHABÉTIQUES,

Premier article de l'Orthographe françoise.



TOIT-IL possible que la Parole, si naturelle à l'homme & d'une si douce ressource tant pour ses besoins que pour ses plaisirs, restât dans les bornes étroites que renferme la communication qu'il peut y avoir entre le sens de l'ouie & la portée de la voix ? Non, le sourd a cherché à s'entretenir par l'euil ne le pouvant par l'oreille: le solitaire n'a pû se priver d'une compagnie parlante dans la fuite même de tout commerce avec l'espece humaine : l'absent n'a pas voulu ignorer ce que la présence lui auroit apris : & l'homme de lettres n'a rien voulu perdre de la réputation qu'il pou-

voit acquérir. On a donc trouvé l'art d'étendre la communication de la Parole en la peignant & la rendant transportable en tous lieux. Cet art consiste dans des caracteres diversement dessinés & constitués symboles des sons, des articulations, & de tous les accessoires de la prononciation, soit mouvemens soit repos.

La main forme ces caracteres dans le même ordre qu'observent les organes de la bouche pour l'exécution de ce qu'ils doivent faire entendre, & presque avec la même facilité. Elle les assemble de façon que leur proximité offre les images des mots; dont la distinction se fait voir par de petits espaces laissés entre eux. Ces mots placés à propos concourent avec leurs voisins à faire dans la derniere précision le tableau de la Parole & parconséquent celui de la Pensée. L'aspect d'un Ecrit anime l'ame, la fait agir, & pour ainsi dire vivre par les ressorts de la curiosité. Elle n'est plus

ſeule dès qu'elle lit, & encore moins quand elle travaille à faire lire.

L'Ecriture fut d'abord myſtérieuſe & d'une difficile exécution, par cette raiſon moins pratiquée qu'elle n'eſt aujourdui. On peut voir touchant ſes commencemens & ſes progrès les conjectures que M. Léonard a données au Public d'après un Anglois. Il n'eſt ici queſtion que de ce que l'Uſage a établi pour nôtre Langue, & de l'Ecriture préſente. Je dis donc que l'art de peindre la parole conſiſtant dans un aſſemblage méthodique de caracteres qui répondent à ce qu'expriment les organes, il faut diſtinguer ces caracteres par leurs eſpeces, connoitre le nombre la valeur & l'emploi de chacun. Cela fait toute la ſcience de l'Ortographe diviſée en trois articles par raport aux trois eſpeces de caracteres qu'elle a introduits. Les uns ſont deſtinés à répondre aux ſons & aux articulations: ce ſont les ALPHABÉTIQUES, qu'on nomme auſſi LETTRES,

faisant le sujet de ce Discours. Les autres servent simplement à modifier les précédens, soit par altération de valeur, par union accidentelle avec le voisin, ou par séparation de ceux avec qui la pratique ordinaire les devroit unir: on les nomme PROSODIQUES, & seront la matiere du Discours suivant. Les troisiemes sont établis pour conduire conformément au sens les repos qu'on est obligé de prendre soit en parlant soit en lisant: & c'est ce qu'on nomme PONCTUATION, par où cet ouvrage sera terminé.

Commençons par constater le nombre des Caracteres Alphabétiques. On sera peutêtre surpris que je mette ce point en discussion; comme si cela n'étoit pas décidé de tout temps. Non, cela ne l'est pas encore, sinon dans nos petites Ecoles, où les enfans n'étant pas prévenus par des supositions arbitraires & ne faisant marcher leur intelligence que suivant le fil de la connexion natu-

relle des idées, ont enfin contraint leurs maitres à ouvrir les yeux ſur ce que la raiſon dicte & à ſuivre la méthode qui réſulte des établiſſemens réels de l'Uſage. Quelle autre pouvoit être meilleure ? puiſqu'il eſt queſtion d'enſeigner cet uſage.

Ces petites écoles ont fixé l'Alphabet à vingt-cinq Lettres; parcequ'elles ont reconnu qu'il y avoit, non ſeulement dans l'impreſſion mais encore dans l'écriture courante de la main, ce même nombre de caracteres diſtingués par la figure & par la valeur. Elles n'ont pas voulu confondre deux conſonnes avec deux voyeles; n'y ayant rien de ſi différent dans les principes de la Parole. Elles ont ſenti que ſi la diſette des caracteres avoit fait ſuporter pendant quelque temps cette confuſion, il n'étoit plus ni raiſonnable ni poſſible de s'y livrer depuis que l'établiſſement des deux nouveaux caracterès, accourus au ſecours de la prononciation, avoit été ſi géné-

ralement & si authentiquement aprouvé. Ainsi en plaçant *J* & *V* dans l'alphabet, elles leur ont donné un rang particulier autre que celui d'*I* & d'*U*: elles les ont même distingués par des noms analogues, afin d'aider & de fixer la mémoire des enfans. On ne peut qu'aplaudir à ces maitres; puisque ces lettres sont distinguées entre elles par la plus grande de toutes les différences, la diversité de figure s'y trouvant jointe à celle de valeur: & en fait de valeur de lettres, quelle différence plus forte & plus marquée que celle qu'il y a de consonne à voyele?

Qu'il seroit avantageux pour l'art, pour la commodité du siecle naissant qui nous suit de près, & pour le succès même de l'ouvrage, que le premier Dictionnaire François qu'on donnera au Public observât cet ordre alphabétique de 25 lettres! en sorte que les mots qui commencent par *I* & *V* consonnes y parussent réunis sous leurs propres ca-

racteres & diſtingués de ceux qui commencent par *I* & *U* voyeles, aulieu d'y être mêlés & confondus les uns entre les autres. La maniere dont on enſeigne à lire diſpoſe l'euil de ceux qui nous touchent & qui vivront quelque temps avec nous à ne rien trouver de choquant ni d'extraordinaire dans cet ordre : elle prépare même leur raiſon à blâmer la diſtribution alphabétique en 23 lettres, parconſéquent à corriger ce que nous aurons fait. Prévenons les : ſacrifions l'habitude d'une pratique imparfaite au gout raiſonnable que nous leur inſpirons par l'inſtruction préſente ; dautant que ce gout eſt également le nôtre, dès que nous le ſuivons ailleurs : il ne manque que de nous décider entierement en ſa faveur dans le Dictionnaire. En attendant cette derniere & pleine déciſion, la Grammaire s'y conforme & reconnoit que l'Alphabet françois eſt compoſé des 25 lettres ſuivantes :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V X Y Z.

On pourroit en compter 26 si l'on y plaçoit Œ, caractere dont on faisoit autrefois un usage plus fréquent qu'on ne fait aujourdui. On le voyoit partout où l'*O* latin devenoit un *E* dans la prononciation françoise : à présent il ne se montre plus que dans un petit nombre de mots; & s'il n'étoit nécessaire dans *cœur*, il éprouveroit le même sort qu'a eu *Æ*, dont il n'est plus question : *Ægypte æternel* ne sont que d'antiques monumens qu'on ne copie point. Envain on est jaloux du vernis de docte ; cette ambition échoue toujours vis à vis du gout : l'écriture étymologique cede à l'écriture françoise : & la raison tôt ou tard l'emporte sur le raisonnement. De quelle utilité en effet sont ces deux caracteres ? La prononciation n'est-elle pas aussi exactement représentée par *EI* & par *EU* diphtongues françoises que par *Æ* & par Œ diphtongues latines ? L'E-

tymologiste en connoit-il moins que de *flos* est venu *fleur*, quoiqu'il soit écrit sans cet *Œ*? Si nous l'employons dans *cœur*; ce n'est pas comme caractere distingué des autres, ni comme diphtongue: il n'est là qu'une jonction de l'*E*, faite par le courant de la plume avec un *O* servile & purement euphonique, inséré pour affermir la prononciation du *C* devant la diphtongue *EU*; à peu près comme *U* l'est après *G* dans le mot *rigueur*. Abrogeons donc totalement ce caractere étranger & inutile. Pourquoi après l'avoir ôté de plus de mille places où l'étymologie le demande également, se feroit-on scrupule d'en user demême à l'égard de quatre ou cinq mots seulement? Par où ce petit nombre a-t-il merité qu'on lui interdise l'habillement françois & qu'on le contraigne à ne se montrer qu'avec une parure latine? Le gout d'uniformité de simplicité & de méthode, dont nôtre siecle se pique, doit faire ici son effet; dès qu'on n'écrit point

honnœur labœur; on peut bien ne pas écrire *mœurs :* les yeux & la prononciation seront servis par *meurs* comme par *honneur* & *labeur*. C'est dans de pareilles réformes que la timidité ne doit point arrêter, & qu'on peut préférer le petit nombre au grand. Dailleurs n'est-il pas plus aisé de chercher dans un Dictionnaire à la diphtongue *E U* ce qui doit en avoir le son que de le chercher à la voyele *O* ? Qu'on en fasse un qui définisse avec justesse & qui n'oublie rien de ce que la parfaite connoissance de la Langue exige ; je suis assûré que les gens raisonnables ne regretteront pas l'*Œ*, & qu'ils seront contens de voir enfin l'alphabet fixé depuis tant d'années que tant d'habiles gens ont travaillé à la Langue.

Nos vingt-cinq Lettres se partagent en deux ordres : l'un destiné à représenter les sons, & l'autre les articulations. On nomme VOYELES les caracteres du premier ordre, & CONSONNES ceux du second.

DES VOYELES.

La Voyele fait ſon ſervice, ou ſeule, ou conjointement avec une autre de ſes compagnes, ou en combinaiſon avec l'une des deux conſonnes *M N:* ce qui fait trois manieres de repréſenter les ſons. La derniere, quoiqu'opérée par l'aide d'une conſonne, eſt une combinaiſon purement ſonorifique; parceque la conſonne y contribue uniquement au ſon par la forme du paſſage qu'on prépare à la voix ſans y ajouter le mouvement propre de ſon articulation. Par le moyen de ces jonctions & combinaiſons ſonorifiques on trouve dans ſix voyeles le fonds ſuffiſant pour ſeize nuances de voix ou ſeize différens ſons. Expliquons maintenant ce que l'uſage le plus ſuivi & le plus analogue à la Langue obſerve dans l'Orthographe par raport aux Voyeles, en ſuivant l'ordre de leurs trois manieres de repréſenter les ſons.

PREMIERE REPRÉSENTATION DES SONS.

La premiere maniere dont les ſons ſe repréſentent eſt, comme je l'ai dit, par de ſimples voyeles, qui dans l'alphabet françois ſont au nombre de ſix:

A E I O U Y:

Quoique dans ce nombre il s'en trouve deux qui n'ont qu'un même ſon; elles en rendent néanmoins ſept; parceque la ſeconde en fournit trois. Tout le monde ſait que *E* ſe prononce tantôt ouvert, tantôt aigu, & tantôt muet. On diſtingue aiſément, par des regles conſtantes ou par l'accent dont il eſt accompagné, lequel de ces trois ſons il exprime. Lorſqu'il eſt muet il rejette tout accent: & il ſe trouve tel dans ſept occaſions.

La premiere quand il termine le mot:

badine, corde, ferme, borgne, bougie, urne, j'adore.

La ſeconde dans les troiſiemes perſonnes plurieles des verbes, quoique ſuivi des

des consonnes *NT*, qui sont alors oiseuses, servant uniquement à caractériser cette formation :

ils parlent, ils combattoient, ils iroient, ils furent.

La troisieme immédiatement avant *S* finale, les monosyllabes exceptés :

armes, serrures, pertes, dites, faites.

La quatrieme avant la diphtongue *au*, où il est même plûtôt oiseux que muet :

beau, jumeaux, nouveau, cerceau.

La cinquieme lorsqu'il finit une syllabe précédée d'une autre formée par un *E* ouvert :

fermeté, netteté, celleci, bêtemeot, troisiemement.

La sixieme lorsqu'il termine une syllabe non suivie d'un *E* muet :

chemin, cheveux, acheter, demain, rebours, écrevisse, détenu.

La septieme enfin est dans les syllabes réduplicatives *de re*, quoique suivies d'un *E* muet, & quand même après lui il se trouveroit une double *SS* :

devenir, *retenir*, *redemander*, *reſſort*, *reſſource*.

bien entendu que dans toutes ces occaſions il n'y ait point d'accent qui en décide autrement.

E rend un ſon aigu dans cinq circonſtances, ſavoir, dans les monoſyllabes,

&, *les*, *des*, *mes*, *tes*, *ces*, *ſes*.

Dans la derniere ſyllabe du mode infinitif du verbe :

corriger, *confier*, *parler*, *ſavourer*, *brouter*.

Il faut obſerver que lorſque les mots de ces deux premieres circonſtances doivent faire ſentir leur finale par la rencontre d'un mot commençant par une voyele, l'*E* y rend alors un ſon ouvert. La troiſieme circonſtance où *E* rend un ſon aigu ſans être accompagné de l'accent eſt avant *Z* finale dans les ſecondes perſonnes des verbes ; car il en eſt tout autrement dans les noms propres :

ſortez, *devinez*, *meſurez*, *eſſayez*, *boiriez*, *admirerez*.

La quatrieme dans les terminaiſons en *er ier* & *ied* des ſubſtantifs & des adjectifs, ſoit au ſingulier ſoit au pluriel :

berger, boulanger, bourbier, attelier, portier, ſingulier, pied, papiers, cahiers, officiers.

Il faut excepter de cette quatrieme regle *fier, altier, cher*, & les noms qui ont immédiatement avant *er* l'une de ces conſonnes *F M V*, le ſon y étant ouvert :

fer, enfer, Lucifer, mer, amer, ver.

La cinquieme & derniere circonſtance eſt quand cette voyele ſe trouve affectée de l'accent aigu ; qui eſt la marque propre & diſtinctive de cette prononciation, à qui il a même communiqué ſon nom. Il ne l'abandonne jamais que dans les quatre premieres circonſtances dont je viens de faire mention.

été, volonté, fée, célérité, écrémés, ſociétés, dédire, dételer, déifier, rétif, réintégré.

La pron onciation ouverte a lieu par

tout où paroissent les accens grave & circonflexe:

succès, procès, tête, tempête, même.

Elle se trouve aussi sans accent dans deux occasions.

La premiere lorsque l'*E* est apuyé d'une consonne apartenant à la syllabe:

sec, mets, verd, perte, peste, cession, question, dilemme, belle, soutiennent.

Il faut excepter de cette regle les finales où la consonne qui apuye en terminant le mot est une de ces trois *R D S*: car les deux premieres y rendent la prononciation aigue dans les occasions que je viens de raporter ci dessus: & la derniere la laisse muette, ainsi que je viens aussi de le dire. *Z* final fait aussi exception dans les secondes personnes des verbes où elle rend l'*E* aigu. Pour *M* & *N*, quand elles sont suivies d'une autre consonne, elles servent à changer totalement le son en le rendant nazal; comme il sera bientôt expliqué.

La seconde occasion où l'*E* ouvert pa-

roit ſans accent quoique non apuyé de conſonne eſt dans les ſyllabes qui en précedent immédiatement une autre caractériſée par le ſon muet :

piece, college, ſyſteme, bibliotheque, freres, dernieres, ils attelent, ils épelent, ils celent.

De ſorte que c'eſt une maxime générale dans nôtre Langue que lorſqu'il ſe trouve dans un mot deux ſyllabes deſuite formées par la voyele *E* ſans accent, la premiere a toujours un ſon ouvert & la ſeconde un ſon muet. Il n'y a d'exception à cette ſeconde regle que *chevelure* avec ſes dérivés, & quelquefois les ſyllabes *de re* lorſqu'elles ſont initiales; le premier *E* s'y conſervant muet ainſi que le ſecond :

échevelé, redemandé, redevance.

J'ajoute par forme de remarque que cette voyele dans la premiere ſyllabe du mot *femme* a un ſon ſi ouvert qu'il ſe prononce preſque comme un *A.*

Des ſix voyeles c'eſt la ſeule dont la

valeur ſe partage en divers ſons : les autres rendent toujours le même : elles ſont ſeulement ſuſceptibles de plus ou de moins de lenteur dans la prononciation. Quoiqu'elles ſoient de leur nature ſonores, il arrive néanmoins quelquefois à ces quatre *E I O U* d'abandonner la repréſentation du ſon pour concourir uniquement à peindre l'articulation, en fixant la conſonne à une des prononciations qu'elle peut avoir, molle, ferme, graſſe ; comme il ſera expliqué à l'article de ces conſonnes.

II. REPRÉSENTATION DES SONS.

La ſeconde maniere dont les Voyeles repréſentent les ſons eſt par le concours des unes avec les autres. Ce qui arrive toutes les fois qu'elle ſe trouvent rapprochées dans l'un des ordres ſuivans:

AI, AU, EI, EU, OI, OU.

Voilà ce qu'on nomme DIPHTONGUES ORTHOGRAPHIQUES ; dont les trois premieres rendent des ſons ſemblables

à quelquesuns de ceux des voyeles simples. La quatrieme & la sixieme en rendent chacune un, qui n'est propre qu'à leur combinaison, & qui est différent de tous les autres sons de la Langue. La cinquieme en rend tantôt un qui lui est particulier, & tantôt un commun à d'autres voyeles simples ou combinées. Examinons les en détail.

AI présente dans les aoristes & les futurs des Verbes, ainsi que dans le présent du verbe *avoir*, un son semblable à celui d'*E* aigu:

je donnai, je blâmai, je répondrai, j'aurai, j'ai.

Ailleurs elle rend le son d'un *E* ouvert:

paix, trait, mais, jamais, affaire, plaire.

Devant deux *LL* ou une *L* finale ces deux voyeles ne font point diphtongue: l'*I* desuni de l'*A* n'y sert qu'à mouiller la consonne:

paille, caille, émail, corail.

Quelques auteurs même de réputation

emploient cette diphtongue aulieu d'*OI* dans les occasions où cette derniere doit rendre le son d'*E* ouvert ; écrivant *Français Anglais* & non *François Anglois*, de peur qu'on ne les prononce comme *Chinois Francontois*. Mais cet usage ne venant que de naitre, soufrant baucoup de difficultés en d'autres occasions, & ne pouvant pas absolument être introduit partout où *OI* rend le son d'*E* ouvert, je ne crois pas qu'on doive l'adopter avant qu'il ait aquis le crédit public, quelque raisonné qu'il puisse être. Comment oser défigurer tous les présens relatifs des verbes ? renverser toutes les analogies pareilles à celle qu'il y a entre *notion* & *connoitre* ? se déterminer entre deux prononciations douteuses, peut-être en faveur de celle qui n'aura point de succès, comme entre *Baujolois* & *Baujolais* ? Je regarde donc cette entreprise comme une témérité.

AU se prononce partout de la même maniere, apeuprès comme la voyele *O* ;

chaud, canaux, pauvre, fauve.

EI présente toujours le son d'*E* ouvert. Elle ne paroit guere que devant les consonnes *N G L*, & donne à celleci une prononciation grasse :

peine, seine, teigne, neige, vieille, pareil.

EU rend un son qui tient un peu des deux voyeles qui composent cette diphtongue : il differe néanmoins de celui que chacune a étant séparée de sa compagne, ainsi que de tous ceux des simples voyeles & des autres diphtongues :

peu, bleu, veut, fleur, heureux.

Il faut observer que la proximité de ces deux voyeles ne fait point diphtongue dans les formations du verbe *avoir*; ou que dumoins elles s'y prononcent comme s'il n'y avoit qu'un *U* & point d'*E* :

j'eus, il eut, ils eurent, vous eutes.

OI présente dans certaines occasions le son ouvert de la voyele *E* :

François, Hollandois, je connois, il dormoit.

OU

Dans d'autres occasions elle présente un son plein & comme double, terminé par celui de l'*E* ouvert après avoir commencé par celui de la diphtongue *OU*:

Bavarois, Crétois, loi, roi, oiseux, je bois, il reçoit.

OU est destiné à un son particulier différent de tous les autres; & qui se représente dans la plûpart des autres Langues par une seule voyele:

doux, tout, sous, outil, toujours, courroux.

On voit par toutes ces valeurs, tant des diphtongues que des simples voyeles, qu'un même son peut être présenté aux yeux de plus d'une façon: que cependant il n'y en a jamais qu'une de convenable dans chaque occasion. Il n'est pas permis de substituer un caractere à un autre, quoique représentant le même son, sans pécher contre les loix de l'Ortographe. Comment connoitre ces loix? & savoir de laquelle de ces façons on doit user dans chaque circonstance? C'est

ce qu'on ne peut réduire en regle acause de la grande variété. L'étymologie même ne peut rien fixer de sûr à cet égard parcequ'elle y est trop souvent en défaut; outre qu'elle n'est point du ressort de la plus belle & de la plus nombreuse partie de la nation Un homme qui a fait ses études de college, car il ne faut pas en avoir fait davantage pour briller dans cete science orthographique, cet homme, dis-je, aura beau enseigner que les diphtongues *AI* & *EI* doivent avoir place selon qu'il y a un *A* ou un *E* dans l'origine latine: que par cette raison on écrit *plaine* lorsqu'il vient de *planus* & *pleine* lorsqu'il vient de *plenus*: une femme sera toujours en droit de lui représenter que de si savantes regles ne sont pas propres à l'instruire; & elle se scandalisera avec justice de ce qu'on a recours aux usages d'une autre Langue pour lui enseigner ceux de la sienne. Un étranger aussi instruit du Grec & du Latin que nôtre François, poussant la quest-

tion plus loin, lui demandera comment on peut distinguer par l'étymologie dans quelles occasions il faut pour le même son se servir de la diphtongue *EI* plûtôt que de la simple voyele, & réciproquement de celleci plûtôt que de la diphtongue : pourquoi on écrit différemment *verge* & *neige* quoique dans les deux origines il y ait un *I virga nix*. Pourquoi *peres* par un *E* & *paires* par la diphtongue *AI*? puisqu'il y a également un *A* dans le Latin *patres pares*. Pourquoi les gérondifs ayant un *E* dans leur origine prennent-ils un *A*? Enfin il y a mille autres occasions où l'étymologie aulieu de distinguer ne feroit que brouiller & confondre nos usages si l'on s'en raportoit à elle. Il me semble que cette défectuosité devroit un peu diminuer la passion ardente dont quelquesuns de nos doctes se sont épris pour elle : & cela arriveroit sans doute si toute passion n'étoit aveugle & opiniâtre. Pour moi, quoique ma tête soit, ainsi que celle de

ces meſſieurs, meublée de Grec & de Latin, & que la beauté de ces Langues ne me ſoit pas totalement inconnue, je ne m'en ſervirai néanmoins jamais pour ôter à la mienne l'air François qu'elle doit avoir. Je me ſoucie peu de cette parade d'érudition qu'une occaſion particuliere peut fournir; c'eſt le plan entier de la Langue qui m'occupe. J'avoue donc l'inſuffiſance de l'étymologie, non ſeulement par raport à l'ignorance des perſonnes qui n'ont point étudié les Langues anciennes, mais encore par raport à la ſûreté des déciſions, n'ayant par elle même rien de fixe & de conſtant. Incertitude pour incertitude, ne vaudroit-il pas mieux renvoyer tout d'un coup au Dictionnaire que de fatiguer par des regles défectueuſes & de plus inintelligibles à la plus grande partie de ceux qu'on veut inſtruire?

Au défaut de regles générales voici quelques ſecours particuliers; qui, s'ils ne nous inſtruiſent pas de tout, nous en

enseigneront dumoins une partie ; & qui étant aussi sûrs que ceux de l'étymologie auront deplus l'avantage d'être à la portée des personnes qui ne peuvent puiser dans cette science ni s'aider d'aucune autre Langue que de la leur : car ils seront pris ou dans la nature même du mot, ou dans l'analogie qu'il a avec un autre mot françois & non grec ni latin ; à quoi peuvent atteindre tous ceux qui sont capables de réflechir sur leur propre Langue. Dabord il est à propos de les avertir que tout l'embarras roule ici sur quatre sous, *E* ouvert, *E* fermé ou aigu, *I*, & *O*. Le premier peut être répresenté de six manieres, par *E* sans accent, par È marqué de l'accent grave, par Ê marqué de l'accent circonflexe, & par l'une ou l'autre de ces trois diphtongues AI EI OI. Le second le peut être par E non accentué, par É affecté de l'accent aigu, & par la diphtongue AI. Le troisieme l'est de deux manieres ; par I & par Y. Le quatrieme l'est aussi de deux, ou par la

voyele O ou par la diphtongue AU.

PREMIERE REGLE.

Le ſon ouvert ſe peint par la diphtongue OI dans la finale de tous les préſens rélatifs du verbe, ſoit au mode indicatif ſoit au ſupoſitif, & cela ſans aucune exception :

j'aimois, j'aimerois, tu allois, il couroit, ils ſortiroient.

II. REGLE.

Lorſque le ſon ouvert précede *L* mouillée; c'eſt toujours la diphtongue EI qui ſert à le peindre :

ſommeil, pareil, ſoleil, vermeille, treille.

III. REGLE.

Dans les autres occaſions, on connoit qu'il faut repréſenter ce ſon par AI ou par OI ſelon qu'on peut découvrir un A ou un O dans quelqu'autre mot analogue au ſens de celui qui cauſe l'embarras. Par exemple, je ne balance pas à juger que

naitre, naissance, faire, faisceaux, comparaison, caisson, maison,

sont écrits par la diphtongue AI dès que j'aperçois

nativité, factice, fascine, comparatif, cassette, manoir, masure,

qui leur sont analogues. Mais je juge que

connoitre, connoissance, paroitre,

sont écrits par la dipthongue OI en me rapelant

notion, notoire, aparoir.

IV. REGLE.

Quand il se trouve un E aigu dans le mot analogue ; alors le son ouvert de celui dont on cherche l'ortographe se représente sûrement par la simple voyele E ou par la diphtongue EI :

gérer, gréler, prophétiser, plénitude, pénible,

me prouvent qu'on n'écrit ni par AI ni par OI.

gestion, grele, prophete, pleine, peine.

Quant au choix entre la voyele & la

diphtongue, il eſt d'abord décidé que dans la circonſtance où le ſon eſt apuyé d'une conſonne appartenant à la ſyllabe, c'eſt la ſimple voyele E qui le repréſente : dans les autres circonſtances, le Dictionnaire & la connoiſſance de l'uſage doivent ſupléer à la regle. L'étymologie ſeroit même alors plus inſuffiſante que l'analogie françoiſe. Car enfin celleci trouveroit encore quelque reſſource pour faire cette diſtinction. Par exemple, le ſon nazal de *plein* indiquera que *pleine* eſt écrit par la diphtongue ; puiſque celuila ne le peut être autrement, par la regle que la ſimple voyele E, comme je le dirai ci après, ne repréſente jamais ce ſon nazal qu'elle ne ſoit précédée de la voyele I.

V. REGLE.

Le ſon aigu eſt toujours préſenté par la diphtongue AI dans les aoriſtes & les futurs des verbes :

je paſſai, je rimai, je paſſerai, je rimerai.

Il l'eſt par la voyele E ſans accent dans les infinitifs du verbe, dans les finales en *ier ied* & *er* des ſubſtantifs & des adjectifs, excepté *cher*, *fier*, *altier*, & ceux où la terminaiſon *er* eſt immédiatement précédée de l'une de ces trois conſonnes F M V, dans les monoſyllabes, & devant Z final des ſecondes perſonnes du verbe :

donner, troter, loger, tuer, caiſſier, régulier, trépied, cocher, &, mes, tes, ſortez, venez, vous deviez.

Enfin ce ſon eſt repréſenté par E marqué d'un accent aigu dans toutes les autres occaſions que les précédentes :

ſociété, vérité, curioſités, déités, révérence.

VI. REGLE.

Le ſon I s'écrit par Y quand il fait ſeul le mot, ou qu'il eſt à la tête de la ſyllabe immédiatement avant une autre voyele :

il y a, il y va, yeux, york.

ON en uſe demême dans les occaſions où ce ſon doit non ſeulement être prononcé, mais encore faire diphtongue avec la voyele précédente:

pays, abbaye, aboyer.

Partout ailleurs l'air ſimple & françois de l'I figureroit également bien. Mais les Savans le voulant garder dans les mots d'art & de ſcience où l'étymologie l'admet, ſoit fait ainſi qu'ils le ſouhaitent; puiſque cela ne cauſe aucune équivoque dans la prononciation. Je me conforme donc à leur pratique ſans faire le procès à ceux qui en uſent autrement: un peu de diſtinction ne gatera rien ici. Que ceux néanmoins qui n'ont pas été inſtruits ne cherchent point à paroitre ſavans par l'emploi de cet Y: car ils ne feroient que déceler leur ignorance s'ils venoient à s'en ſervir mal à propos: aulieu qu'en plaçant conſtamment la voyele I, on ne pourra point juger s'ils ignorent l'étymologie ou s'ils écrivent par un principe différent de celui

des origines greques. L'Y où il ne le faut pas est une véritable faute ; & I substitué peut passer pour un gout particulier.

sillabe, sintaxe, phisique, phisionomie,
choquent moins que

byble, cylice, crytique, phylosophie.

Cet Y me paroit encore toutafait hors de place dans certains mots où le savant ne sauroit le prendre sous sa protection, & où il n'a été introduit que par la main du copiste, qui a voulu orner son écriture par de beaux contours de lettres, & qui a moins consulté l'orthographe que la satisfaction des yeux en écrivant,

roy, foy, loyx,
aulieu de

roi, foi, loix.

VII. REGLE.

On connoit que c'est à la diphtongue AU à représenter le quatrieme son lorsque dans quelque mot analogue il se trouve un A ou un E.

chaleur, valoir, héraldique, jumelle, belle,

désignent clairement l'orthographe de *chaud, hérault, il vaut, jumeau, beau.*

Hors des regles & de l'analogie que je viens d'expliquer, le Dictionnaire est la ressource pour résoudre les doutes.

TROISIEME REPRÉSENTATION DES SONS.

La troisieme & derniere maniere dont les voyeles représentent les sons est par combinaison sonorifique avec l'une de ces deux consonnes *M N*. De façon que cellesci ne font point le service de leur articulation & contribuent seulement à peindre une sorte de son, qu'on nomme NAZAL, parceque la forme du passage qu'on lui donne y bouchant la sortie de l'air par le nez l'oblige à revenir de cette route dans celle de la bouche. Par ce moyen il modifie le son d'une autre maniere que lorsque toutes les issues de la respiration sont libres. Cette modifi-

cation nazale ſe partage en ſix dans la voix :

AN, EN, IN, ON, UN, OIN :

mais elles peuvent être préſentées aux yeux par les quinze combinaiſons ſuivantes :

AM, AN, EM, EN, IM, IN, OM, ON, UM, UN, YM, YN, AIN, EIN, OIN.

De ſorte que pluſieurs de ces combinaiſons ſervent à un même ſon : parconſéquent il en faut ſavoir faire le choix pour la régularité de l'orthographe. En voici le détail.

Le premier ſon nazal affecte en propre ces trois combinaiſons AM, AN, EM ; c'eſt à dire qu'elles n'en préſentent jamais d'autre :

ample, chambre, plan, banquet, temps, emploi.

Ce ſon eſt auſſi très ſouvent repréſenté par EN ;

entier, entendement, arpent, encenſement, ſilence.

Le ſecond ſon a ſept combinaiſons à ſon ſervice, quelquefois EN, toujours ces quatre YM YN AIN EIN, & ces deux IM IN lorſqu'elles ne ſont pas la tête du mot :

bien, lien, chrétien, ſymphonie, ſyntaxe, ſainteté, vain, ceinture, ſain, ſimple, vin, fin, pinte.

Le troiſieme ſon eſt conſtamment préſenté par IM & IN à la tête du mot ſeulement :

immenſe, impératrice, innocent, incendie.

Le quatrieme l'eſt auſſi toujours par OM & ON, comme le cinquieme par UM & UN :

ſombre, trompette, ſon, plafond, rond, jonction :

humble, brun, alun, Munſter.

Enfin le ſixieme n'a pour ſa part que OIN :

ſoin, beſoin, joindre, pointe.

Il eſt à propos de faire ici trois obſervations générales. L'une que *M* & *N*

ne rendent le ſon nazal qu'autant qu'elles ſont immédiatement ſuivies d'une autre conſonne, ou que leur combinaiſon termine le mot; & il n'importe pas que la conſonne qui vient après elles apartienne à la même ſyllabe ou à une autre; comme tout cela ſe voit dans les exemples cités. Ainſi dans les mots ſuivans, elles n'alterent point le ſon de la ſimple voyele, & n'y font que leur fonction de conſonne pour le ſervice de l'articulation :

image, imiter, homogene, émerſion, humilier, dame, animal, énergumene, brunir, bonheur, canon, prone.

La ſeconde obſervation eſt que lorſque la conſonne qui les ſuit n'eſt que leur propre réduplication, elles ne deviennent point ſonorifiques après les voyeles *A O;* cellesci ſe prononçant alors naturellement & point en ſon nazal:

gomme, pomme, commodité, communauté,

nauté, année, honneur, poiſſonniere, marronnier, donner, ſonner.

Il en eſt demême pour *N* après *E* dans le mot *ennemi* & dans les formations des verbes *venir tenir* & leurs dérivés ; où la combinaiſon EN préſente le ſon d'un *E* ouvert :

qu'il vienne, tienne, ſoutienne, convienne, apartienne.

La troiſieme obſervation eſt que la combinaiſon ENT qui caractériſe la troiſieme perſonne pluriele dans les verbes ne préſente jamais qu'un ſon muet :

ils craignent, ils veulent, ils obtinrent, qu'ils puſſent, ils iroient,

ſe prononcent comme s'il n'y avoit ni *N* ni *T* à la fin de ces mots.

A l'égard du choix entre les diverſes combinaiſons qui ſervent à un même ſon, voici, ce me ſemble, ce qu'on peut dire de ſûr. Il eſt d'abord conſtaté par une regle générale que des deux conſonnes ſonorifiques *M* figure toujours avant

B P M; & qu'on se sert de *N* avant les autres lettres :

ambassade, *symbolique*, *emploi*, *immolé*, *antimoine*, *endormi*, *intérieur*, *songe*.

Il n'y a d'exception que pour *Comte* titre honorifique, pour les mots où le *P* a été autrefois comme *prompt*, & pour la finale de ceux dont les dérivés supposent une *M* dans le simple, tels que *nom* *pronom* d'où se forment *nommer* *pronominaux*.

Quant au choix des voyeles, la diversité n'ayant pas lieu dans les quatre derniers sons, il n'y a pour eux aucune difficulté ; la prononciation y indique sûrement l'orthographe. C'est toujours la voyele *I* qui entre en combinaison pour le troisieme son, qui ne paroît qu'à la tête des mots : *O* forme le quatrieme : *U* a pour sa part le cinquieme : & la diphtongue *OI* s'est emparée du sixieme;

immense, *immédiat*, *onde*, *un*, *oindre*, *moins*.

Il n'en est pas de même pour les deux

autres sons. Le premier se forme également par les deux voyeles *A E*. Celleci a dans son district les finales des adverbes, & cellela les finales des gérondifs:

finement, constamment, doctement, évidemment:

venant, trompant, courant, séduisant:

Pour les autres mots point de regle sûre & générale: il est vrai que l'étymologie y aideroit beaucoup: mais ceux à qui ce moyen est inutile ont l'Usage & le Dictionnaire à leur secours: ils y aprendront que *diamant, ambassade, constant, sans* préposition, & mille autres s'écrivent par un *A*: qu'*élément, emplette, moment, sens* substantif, & un nombre infini veulent un *E*.

Le second son pouvant être formé par les trois voyeles *E I Y* & par les deux diphtongues *A I E I*, il l'est toujours par *E* lorsque la combinaison, étant précédée d'un *I*, termine le mot sans être apuyée d'aucune consonne fi-

nale, ou dumoins que de *S*, ou du *T* caractérisant la troisieme personne singuliere du verbe. Partout ailleurs ce son ne se laisse point représenter par la combinaison de la simple voyele *E*, excepté dans *chrétienté* :

bien, lien, chrétiens, Parisiens, tu tiens, il maintient.

Dans les autres occasions, il faut, comme je l'ai déjà dit, avoir recours à quelqu'autre mot analogue : par exemple le son *A* dans *vanité* & *paneterie* me montre que *vain* & *pain* doivent être écrits par la diphtongue *AI* : le son *E* dans *plénitude* m'indique la diphtongue *EI* dans *plein*. Enfin où l'analogie manque le Dictionnaire doit supléer. Venons aux lettres du second ordre.

DES CONSONNES.

Toute leur fonction consiste à représenter les articulations ; qui ne sont autre chose que les mouvemens organiques par lesquels le son de la voix est

agité au moment de ſon paſſage & de ſon impulſion hors de la bouche. Outre le ſervice d'articulation, diverſement diſtribué à ces Conſonnes ſelon la diſpoſition mobile que la mécanique naturelle a miſe dans les organes, il y a pour elles certains uſages d'orthographe qu'il faut obſerver quoique peu eſſenciels par eux mêmes.

L'un de ces uſages eſt la réduplication; dont quelques auteurs ont totalement abandonné la pratique; & que d'autres, par un défaut opoſé, étendent peutêtre trop loin. Je vas tâcher de la fixer dans ſes juſtes bornes.

Des dix-neuf Conſonnes, il y en a ſept qui ne ſont pas ſuſceptibles de réduplication, ſavoir,

H, J, K, Q, V, X, Z:

deux à qui le génie de la Langue en donne facilement la diſpenſe,

B, P.

Les dix qui reſtent, ſavoir,

C, D, F, G, L, M, N, R, S, T,

en ſont plus ou moins ſuſceptibles : ce qui va être expliqué dans le détail de leurs particularités. Je poſe ſeulement ici trois maximes générales.

La premiere que la réduplication n'a lieu pour aucune conſonne après une voyele longue ou marquée d'un accent circonflexe, ni après un ſon nazal, nonplus qu'après une diphtongue orthographique excepté pour les deux liquides *L R* & pour *S* : qu'ainſi c'eſt proprement à la ſuite de la voyele breve que nôtre Langue en a attaché les graces. On écrit donc ſans réduplication,

côte, bâtiment, tête, encourager, enfanter, entendre, boufon, traiter, gouter,

& avec réduplication,

botte, battre, nette, accourir, affecter, attirer, ſyllabe, leurre, pouſſiere.

La ſeconde maxime regarde la conſonne caractériſtique des Verbes. Il faut la conſerver dans leurs formations telle qu'elle ſe trouve dans leur racine qui eſt l'infinitif : ſi elle eſt ſimple dans ce-

luici, elle doit l'être dans cellesla, & demême si elle y est double : les loix de la Grammaire & le bon usage exigent qu'on en use ainsi : parconséquent on redouble la consonne dans ces mots,

j'abhorre, vous luttez, nous promettons, il donne, ils se rébellent ;

& l'on ne la redouble pas dans ceuxci,

je colore, vous rebutez, nous dotons, il épele, ils volent.

La troisieme maxime est pour les adjectifs de terminaison féminine. Il ne doit y avoir alors aucune différence entre les deux genres : point de réduplication au féminin s'il n'y en a au masculin : *fidele* ne s'écrit pas autrement pour une femme que pour un homme, nonplus que

frele, facile, utile, frivole, commode, sublime, folatre, rapide, prude.

Je ne sais donc sur quel fondement on peut apuyer la pratique contraire : elle ne me paroit qu'un pur caprice. Si l'on trouve dans quelques Ecrivains le fémi-

nin *fidelle* écrit par deux *ll*; c'eſt qu'alors on diſoit *fidel* ſans *E* au maſculin; de ſorte que ſon féminin ſe formoit comme *belle* de *bel*, *nette* de *net*; liberté que les Poetes ſe donnent encore quelquefois au beſoin pour l'un & l'autre genre.

Il y a dans nôtre orthographe un autre uſage commun à pluſieurs conſonnes. C'eſt de paroitre ſans rendre aucun ſervice à la prononciation, uniquement pour fraper l'euil: & cela par des raiſons d'étymologie ou de Grammaire. Cette redondance de lettres étoit autrefois plus fréquente qu'elle n'eſt aujourdui; parcequ'on mettoit ſa gloire à montrer dans l'écriture françoiſe qu'on ſavoit le Latin. Cette vanité n'étant plus de mode, on a retranché baucoup de ces conſonnes oiſeuſes, ſurtout dans les occaſions où elles n'étoient autoriſées que de la ſeule étymologie: on s'eſt contenté de les conſerver dans celles où l'analogie & la Grammaire les ſoû-

tiennent. Tout cela va être diſcuté par ordre de chaque conſonne, ainſi que leurs autres particularités.

B ne redouble que dans le mot *abbé* & ceux qui en dérivent. Il n'a point d'autres particularités : on s'en ſert partout où l'articulation l'exige, & jamais ſans beſoin : il faudroit ramener le ſiecle de nos vieux Gaulois pour écrire

debte, debvoir, doubte :

la finale même ne le ſoufre pas inutilement.

C devant les voyeles *E I Y* ſe prononce mollement, comme une *S :*

ceriſe, célérité, ciel, cyprès.

Devant les voyeles *A O U*, il ſe fait entendre avec plus de fermeté, comme un *K*; amoins qu'il ne ſoit affecté de la cédille, que l'uſage a introduite pour l'adoucir devant ces voyeles comme devant les autres :

canon, colere, curieux :

agaçant, leçon, aperçû.

Sa prononciation eſt ferme à la fin de la ſyllabe ;

lac, avec, Alaric, eſtoc, ſuc.

Quand il eſt redoublé, le premier ſe prononce toujours avec fermeté quoique le ſecond molliſſe :

accès, accident, ſuccint.

Lorſqu'entre lui & la diphtongue *EU* il ſe trouve un *O* ou un *U*; ces deux voyeles ſont purement ſerviles, n'étant point employées là pour ſe faire entendre, mais uniquement pour affermir la prononciation du *C*, laquelle ſeroit molle ſans elles :

cœur, longueur, accueuil.

Outre ces deux articulations, il en reçoit une troiſieme de la proximité de la lettre *H* : cette conſonne aſpirative en rend par ſon influence la prononciation graſſe toutes les fois qu'elle le ſuit immédiatement :

charité, chemiſe, chicane, choſe, chûte, chantre.

Telle eſt la loi : mais l'érudition greque vient nous cauſer de l'embarras. On en veut conſerver les traces, dumoins dans

la maniere d'écrire; car il s'en faut de baucoup que ce soit dans celle de prononcer; puisqu'il est constant que le *Kappa* & le *Xi* avoient dans cette ancienne Langue différente valeur, que nôtre prononciation ne distingue point articulant *charactère* comme *catalogue*. Nos Erudits ressemblent donc ici à des amans passionnés qu'un chifre frape avec autant de force que la réalité de l'objet auquel ils l'adaptent. Leur imagination se trouve si échaufée qu'ils croient voir dans nos deux caracteres *CH* une image fidele de leur cher *X*: & en conséquence ils s'en servent pour représenter une articulation qui ne convient ni à l'un ni à l'autre & qui est celle du *K*: ils écrivent,

chòlere, *chronologie*, *chiromancie*, *archiépiscopal*, *achéron*, *chœur*.

Il est vrai que cette orthographe commence à ne plus tenir contre le gout françois; & que la plus grande partie des Ecrivains bannissent *H* devant *A*.

OULR quand elle n'y doit pas rendre la prononciation graſſe, excepté dans *Chriſt* & ſes dérivés, où le reſpect la laiſſe. On écrit communément ſans *H*,

caractere, colere, corde, chronique.

Lorſque cette *H* incommode ſe trouve ſuivie des voyeles *E I Y*, les yeux y font quelquefois triompher la prononciation vulgaire ſur l'écriture ſavante: tel a été le ſort d'*Achéron* qu'on prononce graſſement en dépit de tous nos Grecs: & tel devient inſenſiblement celui d'*archiépiſcopal*. Dans d'autres mots on ſoufre l'équivoque faute de moyen pour l'éviter, ou plûtôt faute de hardieſſe à employer le premier un de ceux qui exiſtent dans les richeſſes de nôtre alphabet quoique non pratiqués. Si j'oſois en inſinuer un; ce ſeroit de ſe ſervir dans ces occaſions du *K* au lieu du *C*. Quel inconvénient y auroit-il d'écrire

khiromancie, Kherſoneſe, arkhiépiſcopal, kheur?

pour diſtinguer cette prononciation de celle de

chirurgie, Cherbourg, archipretre, défricheur.

Cet expédient me paroit d'autant plus convenable que le *K* fort pauvre dans nôtre Langue, se trouveroit par cette libéralité soutenu contre les mauvais desseins de quelques personnes qui le veulent proscrire comme inutile; & que cette maniere d'écrire aprocheroit encore plus de l'origine greque.

Quant à la réduplication du *C*, elle a lieu dans le commencement de presque tous les mots entre les voyeles *A O V* quand l'une d'elles est initiale, & même lorsqu'entre cette consonne & la voyele postérieure il se trouve une *L* ou une *R* ainsi que lorsque cette voyele fait diphtongue avec une autre :

accabler, accommoder, accumuler, occurrence, acclamation, accrédité, accroissement, accoucher, accueuillir.

Il n'y a guere d'exceptions que les suivantes :

acabit, acanto, acariatre, acre, acreté;

acrimonie, ocre, acrostiche, académie, & les dérivés.

Après les autres voyèles, le *C* ést toujours simple :

écarter, écouter, iconoclaste, écolier, écume, écrevisse.

Dans le milieu du mot, ou lorsque l'initiale ést une consonne, il redouble si rarement & avec si peu de nécessité qu'il ne vaut pas la peine de faire des exceptions. On peut sans conséquence & par gout rendre la regle générale :

vacarme, chicaner, nacre, siecle, seconder, sacager, ducat, document, sucre.

Enfin je ne saurois m'empêcher de dire que cette lettre me paroit avoir un air aussi gotique devant la consonne *Q*, où quelquesuns la conservent encore, qu'elle l'avoit devant le *T* d'où elle a été exclue. C'est le même gout qui regne dans

acquit, acquérir, acquiter, acquiescement, bancque.

que dans

saint, saincteté, edict.

Je préfere donc l'usage de ceux qui écrivent également tous ces mots sans *C*: *aquit*, *aquérir*, *aquiter*, *saint*, *édit*.

Il n'y a que dans la finale où il ait le privilege de se maintenir; quand il peut y caractériser la forme de la dérivation, ou y distinguer le sens:

banc, *flanc*,

d'où viennent *banquette*, *flanquer*.

D ne redouble que dans les mots où l'oreille le demande, tels qu'*addition*, *reddition*, & les dérivés.

Il a été expulsé des places oiseuses: on écrit sans lui

ajouter, *ajourner*, *avis*, *avocat*.

Ce n'est qu'à la fin du mot qu'on le conserve:

gourmand, *normand*, *grand*, *billard*,
bord, *il mord*, *il descend*.

L'articulation en devient presqu'aussi forte que celle du *T* lorsqu'il se lie avec la voyele initiale du mot suivant: *grand homme* est prononcé comme s'il étoit écrit *grant homme*. Lorsque je vois dans un

même ouvrage ce *D* banni devant les consonnes *J V* & le *C* maintenu devant *Q*; je ne peus m'empêcher de penser que tout est étoile dans le monde, & que la fortune des opinions en dépend ainsi que celle des hommes.

F a baucoup gagné sur l'étymologie, en enlevant à *P H* une partie de ce qui lui apartenoit. Ce sera à la lettre *P* que je fixerai les droits de ces deux concurrentes. Celle dont il est maintenant question n'a d'autre particularité que la réduplication après les voyeles *A E O* & les syllabes *DI* & *SU* quand elles sont initiales:

affaire, afficher, affliger, affront, effet, effigie, effroi, offense, office, diffamant, différent, difficile, difforme, diffus, suffisant, suffrage, suffragant.

Hors ces cinq occasions point de réduplication:

bafouer, bifer, café, défense, défiguré, réforme, réfractaire, refaire, soufrir, trufle.

G ſuit dans ſon articulation le gout du *C*. Il a de la fermeté devant *A O U*; & ſe prononce mollement devant *E I Y*:

garene, gai, galant, gotique, gouteux, gonflé, aigu, aiguiſer:

gémir, gîte, auberge, gens, panégyrique.

L'induſtrie fournit auſſi le moyen de rendre la prononciation de cette conſonne ou molle ou ferme partout où l'on veut: car ſans ſortir de la regle, on inſere ſeulement entre elle & la voyele, ſelon le beſoin, un *E* pour amollir & un *U* pour affermir:

obligeant, changeant, geolier, George:

guériſon, gueule, guide, guigne, guimpe.

Immédiatement devant *N*, la fonction du *G* devient ſervile: laiſſant ſa propre articulation, il ne contribue qu'à rendre graſſe celle de cette *N*:

campagne, Agnès, ignorant, ſeigneur.

Pour ce qui concerne la réduplication, il l'admet ſi rarement & l'exige ſi peu

que je n'aurois point d'autre regle que l'oreille. Je ne le redoublerois que lorsqu'on en distingue les deux articulations comme dans *suggérer*. Tout oiseux qu'il soit à la fin des monosyllabes, il s'y conserve :

poing, coing, doigt, leg.

H présente le simple mouvement par lequel les organes poussent la voix au dehors, & qu'on nomme ASPIRATION. Comme cette sorte d'articulation peut être exécutée ou avec douceur par un mouvement coulant & lié à celui qui le précede, ou avec vigueur par un mouvement fort & desuni du précédent ; cela divise l'aspiration en deux degrés également représentés par la lettre sans aucune marque de distinction, la différence ne s'en aprenant que par l'usage. Dans le degré de vigueur, on lui donne par excellence le nom & la qualité d'aspirée. I seroit, ce me semble, à souhaiter, pour la perfection de l'Ecriture comme pour l'étude de la Langue, qu'il y

eût une marque diſtinctive pour cette *H* aſpirée, & qu'elle pût être auſſi bien reçûe du Public que l'a été la cédille pour le *C* radouci. Tout cela dépend de la ſagacité de l'inventeur & de la diſpoſition qu'aura le ſiecle à gouter les choſes utiles. Un petit point audeſſous paroitroit-il un monſtre? La poſtérité aura peutêtre plus de courage : ce qui nous aura fait peur pourra lui plaire: plus aviſée que nous elle accordera aux yeux la ſatisfaction de voir toutes les articulations de cette lettre, & de connoitre par eux mêmes que dans

hameau, haine, hampe, héraut, hoïau, honte, huche,

elle ſe prononce différemment que dans

habit, héroïque, hiſtoire, honnête, humide, humble, hydropiſie.

La majeſté de nôtre Langue la conſerve au commencement & à la fin des ſyllabes où elle s'eſt trouvée dès l'origine des mots; ſoit que ces ſyllabes y faſſent la tête le milieu ou la fin; la regle eſt égale pour toutes.

harmonie, hymen, ſouhait, cahoter; athlete, diphtongue.

Mais la majeſté n'étant point opoſée à la ſimplicité, fuyant même comme faux ornemens tout ce qui eſt nuiſible ou embarraſſant, on ôte cette *H* du milieu de la ſyllabe lorſqu'elle y peut altérer la prononciation ou la rendre douteuſe; ainſi qu'il arrive entre les voyeles *A O U* & le *C* dont l'articulation ne doit pas être graſſe:

patriarçal, colere, colique.

On en uſe de même entre une conſonne & les deux liquides *L R*; parceque trois conſonnes deſuite apartenant à la même ſyllabe, répugnent au génie françois quand elles ne ſont point finales, & paroiſſent un fatras dès que la prononciation ne les exige pas. On écrit donc ſans *H*

tréſor, trône, Cloë, cronologie.

Il n'y a qu'un reſpect de religion qui puiſſe la maintenir dans *Chriſt* & ſes dérivés, ainſi que dans *chrême* matiere ſa-

cramentale. Pour le mot de *cahos*, l'usage le plus commun y a transporté *H* de la seconde à la troisieme place; comme on le voit dans la maniere dont je viens de le présenter. Quelques Dictionnaires se sont déclarés en faveur de cette transposition, dont il y a cent exemples pareils dans toutes les Langues, connus des Grammairiens sous le nom de *métathéses*, & dans des cas moins à propos que dans celuici. Je ne crois donc pas que les Etymologistes puissent raisonnablement s'en offenser; puisqu'on ne leur ôte rien; qu'on leur fournit deplus le moyen d'étaler de l'érudition par la *métathese* & de jetter la brillante poudre du Grec aux yeux ou aux oreilles du vulgaire. Pour les compenser néanmoins du petit sacrifice qu'ils feront ici à la raison, je leur accorde cette *H* intacte dans toutes les autres occasions où elle se trouve au milieu de la syllabe quoique sans articulation: je consens à m'unir à eux & me distinguer des ignorans par la pratique savante d'écrire:

théatre, *theme*, *thim*, *pathologie*, *orthodoxe*, *Thalie*, *rhéteur*,
& même *rhapsodie*.

Car enfin outre que c'est une légereté d'esprit indécente à un docte de varier contre ses propres principes, c'est de plus tendre un piege en fait d'orthographe que de donner une regle d'étymologie & la démentir sur le champ sans nécessité. Le nom du *Rhône* & le mot de *Rhétorique* sont d'un usage aussi commun que ceux de *rapsodie* & *rapsodiste* : pourquoi donc ôter aux uns l'air scientifique qu'on laisse aux autres ? ou pourquoi le pas ôter à tous ? Y auroit-il un si grand ridicule à établir pour une des regles générales que *H* inutile ne se place pas en françois à la suite de *R* ?

J'ajoute sur cette lettre que la propriété de ramollir l'articulation de la consonne qu'elle accompagne lui a été si fort attaché que la basse Latinité s'en est servie pour représenter la prononciation de nos *LL* mouillées & de nôtre

N grasse à la suite du *G*. J'ai vû dans des titres le nom de deux villages d'Auvergne *Ruillac* & *Persignac* écrits en latin *Rulhacum Persinhacum*.

J est une consonne très décidée; dont le caractere, généralement admis pour la distinguer de la voyele *I*, ne permet plus de les confondre ni dans l'impression ni dans l'écriture courante, encore moins dans la Grammaire. Quoique d'établissement moderne elle a aquis une authenticité pareille à celle de toutes les autres lettres : & comme ce qui a la réflexion pour principe est plus systématique, parconséquent moins sujet aux variations que ce qui ne doit son origine qu'à l'occurrence; de là vient qu'il n'y a dans l'emploi de cette lettre ni embarras ni difficulté; sa valeur étant partout uniforme, & ressemblant à celle du *G* prononcé mollement :

Janus, *Jérome*, *Jonas*, *jonc*, *jeune*, *justice*, *jouer*.

Il n'y a donc point d'observation à faire;

ſinon qu'on ne la place jamais devant *I* pour former un mot : ſi elle s'y trouve ; ce n'eſt que par l'éliſion de la voyele qui termine le pronom perſonnel *je*, comme dans

j'imite, j'ignore, j'irois.

K, ſervant plus aux mots étrangers qu'à ceux de nôtre Langue, s'eſt vû en danger d'etre abſolument banni : & ſa proſcription alloit nous priver de l'unique ſecours que nous avions pour les repréſenter. La difficulté qu'il y a à faire renoncer une nation entiere à un bien dont elle eſt en poſſeſſion depuis un temps immémorial, a rendu vains les complots & a maintenu cette lettre dans l'alphabet françois. L'utilité en eſt ſenſible, non ſeulement dans la peinture des objets étrangers dont elle enrichit nôtre écriture, mais encore dans des objets qui nous apartiennent. Comment écrire, par exemple, le mot de *kyriele?* qui, quoique du ſtile familier, n'en eſt pas moins d'un uſage très françois. Quel

vuide

vuide ne cauſeroit pas ſon abſence dans la Gazette? ce ſeul monument ſera toujours une forte protection en ſa faveur. Ne nous prêtons point à de pareilles réformes qui nous plongeroient dans l'indigence. Conſervons le *K*; d'autantqu'il pourroit bien un jour étendre ſon ſervice, & figurer avec plus de grace comme avec plus de juſtice que *CH* dans les occaſions où ces derniers caracteres abandonnent leur propre valeur pour faire préciſément la fonction de l'autre. Je connois des perſonnes qui ne peuvent ſoufrir l'orthographe de *chiromancie*, amoins qu'on ne le prononce comme *chimere*, & qui ne deſaprouvent pas *Khiromancie* dans la prononciation ferme.

L vient d'un mouvement d'organes ſi coulant & ſi liant qu'elle peut ſans peine & ſans embarras, ſe joindre à une autre conſonne pour faire enſemble identité de prononciation quoique combinée de deux différentes articulations, comme dans ces mots,

blanc, clair, flute, glose, plis.

Sa prononciation devient grasse toutes les fois qu'étant double ou finale elle se trouve précédée d'un *I* soit purement servile soit prononcé; pourvûque cet *I* ne fasse pas diphtongue avec *O*:

paillasse, bouteille, feuille, rouille, bille, pillage, cheville, émail, deuil, fenouil.

Cette regle n'a d'exception que dans le cas où il n'y a devant cette lettre d'autre voyele qu'*I*, & même pour un très petit nombre de mots; car je ne crois pas qu'il y en ait d'autres que ces six,

Gilles, mille, mil, Nil, ville, vil,

& ceux qui commencent par la syllabe *il*, comme

illustre, illégitime, illuminé, illusion.

La réduplication de cette lettre ne peut guere être connue que par le détail de la pratique. Il est néanmoins une loi générale dans les adjectifs: c'est qu'on la redouble au féminin lorsqu'elle en termine le masculin: mais elle y reste sim-

ple lorſque l'étant au maſculin elle eſt ſuivie d'un *E* muet :

belle, cruelle, nouvelle, molle, folle ; fidele, tranquile, utile, frivole.

Il n'y a que le féminin de ceux qui ont le maſculin en *il* où elle ſoit affranchie de cette loi de réduplication :

vil, vile, ſubtil, ſubtile.

Devant le pronom *ON*, elle eſt une lettre purement euphonique, diſtinguée par l'apoſtrophe pour montrer qu'elle ne lui apartient pas, & introduite pour éviter le choc déplaiſant de deux voyeles.

M ne repréſente pas toujours une articulation. Il lui arrive ſouvent de ſervir au ſon par combinaiſon avec la voyele ou la diphtongue dont elle eſt précédée ; ainſi que je l'ai expliqué à l'article des voyeles rendant un ſon nazal. Cette combinaiſon ſonorifique n'a lieu que lorſque cette conſonne eſt apuyée d'une autre, ſoit de ſa même ſyllabe, ſoit de la ſyllabe ſuivante dans le même mot ;

camp, temporel, timbre, bombe, comble, immobile, grammaire.

Lorſqu'elle eſt ſuivie d'une voyele, elle ne contribue pas à la repréſentation du ſon, s'en tenant à ſa fonction articulative :

camarade, témérité, ſymétrie, cimetiere, humide.

Elle en uſe de même ſi après *O* elle n'eſt apuyée que de ſa réduplicative :

communion, commander, commode, commun, ſommer.

Elle ne peut être ſuivie d'aucune autre conſonne que de ces trois *B M P*, excepté dans *comte* ſignifiant une dignité ou un titre d'honneur. Elle termine rarement le mot dans nôtre Langue ; alors elle eſt ſonorifique ; & ce ſont les dérivés qui font connoitre qu'elle occupe cette place dans le primitif :

nom nominaux, Siam, Siamois.

La réduplication lui eſt familiere après la ſyllabe *im* commençant le mot dans un ſens privatif ou extentif, & après ces

cinq combinaiſons ſyllabiques *com*, *gon*, *pom*, *ſom*, *hom* :

immatriculé, *immenſe*, *immodéré*, *immunité* :

comme, *commerce*, *gomme*, *pomme*, *ſommet*, *homme*, *hommage*.

Il n'y a d'autres exceptions que

comette, *comite*, *comédie*, *comédien*, *comique*, *comité*, *concomitance*, *homogene*.

Dans toute autre circonſtance, elle n'eſt point redoublée, à ſix mots près, qui ſont

dommage, *femme*, *lemme*, *dilemme*, *nommer*, *nommément*.

N, outre ſa deſtination naturelle, ſert à former un ſon nazal dans les mêmes circonſtances que je viens d'expliquer pour *M* :

incorporé, *innocent*, *jonction*, *néant*, *occéan*, *loin*, *peindre*, *quelquun*, *brun* :

& deplus dans toutes celles où, étant initiale, elle a un ſens privatif quoi-

qu'elle ne ſoit pas ſuivie d'une autre conſonne ni même de ſa réduplicative ; en quoi elle differe de *M* qui dans ce ſens admet toujours la réduplication :

inévitable, inaltérable, inopiné, ineffable, inuſité.

Précédée du *G* elle a une articulation graſſe, que les Eſpagnols diſtinguent par un trait orizontal placé au deſſus de la lettre :

mignard, peigne, digne, chataigne, beſogne, répugnance.

Autant que la conſonne précédente aime le voiſinage de *B P M*, autant celleci l'abhorre. Elle eſt dans la troiſieme perſonne pluriele des Verbes une lettre parfaitement oiſeuſe, très incommode pour les étrangers, & ſi éloignée du but de ſon inſtitution que ſi l'habitude ne ſéduiſoit nos yeux nous ne pourrions pas nous empêcher d'y voir du ridicule. Cependant il eſt impoſſible de l'en débuſquer : ce ſeroit tomber dans un plus grand ridicule que de vouloir le tenter : & je

pense qu'elle s'y maintiendra tant que la Langue durera vivante & morte. C'est aussi la consonne qui admet le plus fréquemment la réduplication ; quoiqu'il y ait baucoup d'occasions où elle est simple : pour nous en instruire sûrement, je ne vois point d'autres maîtres que l'Usage & le Dictionnaire. Je ferai pourtant observer que la pratique commune est de ne la pas redoubler entre deux *O* : on écrit par une seule *N sonore*, *honorable* ; quoiqu'on écrive par deux *sonner*, *honneur*, *honnête*. Deplus c'est une pratique assez constante de la redoubler dans les dérivés lorsque le primitif finit par cette consonne précédée de l'une de ces trois voyeles, *A E O* :

ban, *bannir*, *an annéé*, *van vanner*, *mien*, *mienne*, *chrétien*, *chrétienne*, *pardon*, *pardonnable*, *occasion occasionner*, *lion lionne*, *melon melonniere*, *fripon friponne*, *maron maronnier*, *tison tisonner*, *savon savonnette*.

Il n'en eſt pas ainſi quand cette conſonne finale eſt précédée d'*I* ou d'*U* ou de quelque diphtongue : alors elle reſte ſimple dans les dérivés :

badin badine, fin fine, brun brune, quelquun quelquune, ſain ſaine, plein pleine, ſoin ſoigner.

P laiſſe altérer ſa valeur par la proximité de *H* en ſe faiſant alors prononcer comme *F*. Cette orthographe, où l'on emploie deux conſonnes pour ne préſenter qu'une articulation & répondre à un caractere très ſimple dans la Langue originale, paſſe pour une trace de l'étymologie. La pratique n'en eſt pas néanmoins ſi exacte qu'on ne s'en écarte aſſez ſouvent : les mots devenus d'un uſage commun & ceux où il ſe trouveroit trois conſonnes deſuite pour articuler un ſeul ſon s'écrivent à la françoiſe malgré leur origine greque :

fantaiſie, fantome, faiſan, frénéſie, fraſe.

Le *PH* ne s'eſt conſervé que dans les

noms propres & dans les mots qui ont un air ſcientifique :

Phaéton, *Philipe*, *Phocas*, *philoſophe*, *phyſicien*, *phénomene*, *pharmacie*, *phtiſie.*

L'oiſiveté du *P* n'empêche pas qu'on ne le maintienne à la fin des monoſyllabes ; ſurtout quand il eſt la lettre caractériſtique de la dérivation : on écrit donc

camp, *temps*, *drap*, *corps* ;

d'où dérivent

campagne, *temporel*, *draperie*, *corporel.*

Il tient ferme dans *baptême* & *compte* ; parcequ'il ſe prononce très diſtinctement dans quelquesuns de leurs dérivés, tels que

baptiſmal, *compôt.*

Pour la réduplication, elle a été admiſe dans un ſi petit nombre de mots en comparaiſon de ceux où elle eſt interdite, & elle paroît même ſi indifférente que cela ne vaut pas la peine de charger ici les regles de l'orthographe d'une variété embarraſſante & totalement inutile. Je

prens donc, ſur l'exemple d'un fameux Dictionnaire, le parti de réduire tout à l'uniformité, en ne redoublant jamais le *P*. Je n'ignore pas qu'en cela je ne ſerai point conforme à tout le monde: mais tout le monde ne me ſera pas nonplus contraire. Puiſqu'il eſt impoſſible d'avoir l'unanimité pour moi; il eſt de néceſſité d'opter. Je le fais; non par prévention; car je renonce à ce que j'ai pratiqué juſqu'à préſent: l'examen m'a fourni le motif du choix, qui eſt fondé ſur ce que l'eſprit du ſyſteme, la ſimplification des regles, & le génie de la Langue m'ont paru plus favorables à la pratique que j'adopte qu'à celle que je quite.

Q eſt une conſonne à qui le génie françois a refuſé le pouvoir de repréſenter l'articulation ſans le ſecours de l'*U*; qu'elle a parconſéquent toujours à ſa ſuite, comme une lettre purement attachée à ſon ſervice, & qui dans cette poſition ſervile ne contribue qu'à donner à ce *Q* une valeur pareille à celle du *K*, pour

articuler le ſon qui vient enſuite :

qualité, quand, queſtion, quitance, quotité, quelquun.

Il y a quelques occaſions où cet *U*, tout ſervile qu'il eſt, ſe fait auſſi entendre lui même, tantôt légerement par le ſon qui lui eſt naturel, tantôt gravement par le ſon plein de la diphtongue *OU*; mais ce n'eſt jamais qu'en union ſyllabique avec une autre voyele, comme dans

équeſtre, quinquagéſime, quadrature, équateur.

Cette conſonne eſt d'une nature à ne pouvoir faire ſyllabe avec une ſeule voyele ; il lui faut toujours l'*U* ſervile outre celle dont ſon articulation doit modifier le ſon, quand même ce ſon ſeroit celui d'*U*. Si l'on trouve dans un de nos Dictionnaires *piqûre* au lieu de *piqûre*, qu'on écrivoit autrefois *piqueure* & à qui on a ajouté l'accent circonflexe pour marquer la ſupreſſion de l'*E*; il ne faut pas douter que ce ne ſoit une faute d'impreſſion : il y auroit de la

malignité à l'imputer à la délibération des auteurs : ils étoient trop ſages pour faire ſans aucune raiſon contrecarrer par un ſeul mot la maniere univerſelle d'écrire tous les autres. Dailleurs très attachés à l'influence de la Langue latine dont cette lettre & ſon orthographe nous viennent, comment ſe feroient-ils déterminés à l'employer en François devant le ſon *U* autrement qu'elle ne l'eſt dans le Latin devant ce même ſon & devant tous les autres ? Ces mots

aquula, coquus, equus, equula, equulus, quùm,

qui ſignifient

goute d'eau, cuiſinier, cheval, jument, poulain, lorſque :

ces mots, dis-je, tous écrits avec deux *UU*, l'un pour le ſon & l'autre pour l'articulation du *Q*, ont dû empêcher ces auteurs de ſe livrer à une orthographe ſi ſinguliere. Ce n'eſt donc point par gout que la choſe a été faite ; car ce même gout auroit décidé en faveur de

quelqun, piqant, piqeur; ce qui n'eſt pas arrivé. Je n'ai fait cette obſervation que parceque j'ai vû des perſonnes déprimer par des plaiſanteries mal placées un ouvrage qui eſt conſtamment auſſi bon que tout ce qu'on a fait en ce genre.

R a, comme *L*, une prononciation coulante, qui lui donne la facilité de ſe joindre à une autre conſonne pour modifier enſemble le ſon:

cracher, greve, friture, propre, prune, printems.

Elle n'a d'autre particularité que d'être une finale oiſeuſe après *E*, ſoit dans les infinitifs des verbes, ſoit dans les autres mots où la terminaiſon *er* n'eſt pas immédiatement précédée de l'une de ces trois conſonnes *F M V*:

amuſer, pardonner, comparer, guerrier, potier, familier, premier, bucher, clocher.

On excepte de cette regle les mots ſuivans; où *R* en ſe faiſant entendre donne à l'*E* un ſon ouvert:

cher, fier, altier,

Cette lettre se redouble après les voyeles A E O & les diphtongues EU OU dans certaines occasions seulement & non dans toutes. C'est le Dictionnaire qu'il faut consulter sur cet article :

arracher, arrérages, guerre, horrible, leurre, bourreau :

araignée, aride, mere, sonore, heure, courage, mourir.

Elle est aussi redoublée après la voyele *I* quand au commencement du mot ces deux lettres font ensemble une syllabe réduplicative :

irrémissible, irrévocable, irréligion, irruption.

Dans toute autre circonstance, on ne la redouble point après cette voyele, non-plus qu'à la suite d'*U*, d'*Y*, & des autres diphtongues :

iris, ironique, cire, directeur, admiration, desirer, périr, tirer, cure, dure, coeffure, augure, allure, doublure, conclure, pureté, voiture, azuré, maire, faire, Maurice, foire, poire, soirée, boire, croire.

Je ne vois d'exception à cette regle que *résurrection*.

S jadis fort à la mode paroissoit plus jalouse de se montrer que de rendre service : nôtre écriture en fourmilloit sans nécessité. Heureusement on est revenu de ces égards excessifs qu'on avoit pour le Latin : le gout de la commode simplicité a surmonté ici comme ailleurs la servitude du cérémonial : tout ce cortege embarrassant a disparu du milieu des mots : & l'accent circonflexe est venu marquer la longueur de la prononciation sans y aporter d'équivoque. Il n'y a que les noms propres & le mot *est* où *S* se maintienne sans être prononcée : on n'écrit plus,

pasques, *mastin*, *mesme*, *arrester*, *nostre*, *vostre* ;

mais seulement avec l'accent,

pâques, *mâtin*, *même*, *arrêter*, *nôtre*, *vôtre*.

Lorsque cette lettre termine le mot ; elle peut, comme baucoup d'autres, être

oiseuse : & elle est toujours telle dans le pluriel des substantifs & des adjectifs; n'y rendant alors d'autre service que d'être la marque caractéristique de ce nombre :

pertes, risques, symptomes, gains, périls, canards, saints, saintes, chers, cheres, bons, bonnes.

Qu'on me permette à l'occasion de cette *S* finale de présenter ici la bizarrerie des idées. Il y a des gens de lettres qui en protegent l'inutilité dans le milieu des mots & qui la bannissent du pluriel pour y substituer un *Z*, qui ne fut jamais établi pour cette fonction. Ils aiment mieux contrarier le génie de nôtre Langue, charger la Grammaire d'un tas de regles & d'exceptions superflues que de se rendre à une pratique simple facile & constatée par l'usage. N'est-ce pas une regle françoise que les pluriels se forment par l'addition de la lettre *S*? pourquoi faire une exception de pur caprice dans les substantifs & adjectifs terminés en *E*, en

faveur d'un *Z* postiche, qui arrive très mal à propos, uniquement pour dérouter la regle générale? En débusquant *S* il fait aussi suprimer l'accent qui se trouve au singulier: ensuite dans les adjectifs après avoir été intru au masculin, il faut le chasser à son tour du féminin pour y replacer *S* & l'accent. Quel avantage la Langue & la Grammaire tirent-elles de cette variation de pratique? & sur quel raport analogique est fondée cette vicissitude d'emploi & d'expulsion de caracteres dans le même mot? N'est-il pas plus naturel, plus sensé, plus grammatical même, de s'en tenir à la regle générale? & n'est-il pas aussi plus simple & plus aisé de distinguer le pluriel de ces mots comme celui des autres par *S* finale, en y laissant tout ce qui se trouve au singulier?

vérité, vérités, croté, crotés, crotée, crotées.

ne dépendent-ils pas de la même méthode qui fait écrire

écu, écus, éclat, éclats, poli, polis, polie, polies, vêtu, vêtus, vêtue, vêtues?

L'analogie y est sensible : qui ne la goute pas là ne goutera jamais rien d'exact & de méthodique. Pour *Z*, je le laisse paroitre après *É* aigu dans l'adverbe *assez*, & dans les secondes personnes du verbe, où il sert également au singulier comme au pluriel :

vous allez, vous parlez, vous sortez, vous riez.

La lettre *S* se redouble toujours entre deux voyeles lorsque l'articulation en doit être ferme :

assaut, assister, assommer, cesser, issue, pressentir, chausser, tisserand.

Quand elle y est simple, elle se prononce coulamment comme le *Z* :

oser, frison, toise, besoin, muse, épouse, cousin, causer, aisé.

Elle a cette même douceur entre la syllabe *tran* & une voyele :

transaction, transition, transiger :

mais elle a une prononciation forte dans *préséance.*

T n'est pas redoublé après *E* marqué de l'accent aigu, ni après *I*, ni guere après *U* :

établir, détourner, détacher, rétif, itinéraire, citron, vitrage, mitre, mitiger, brutal, discuter, lutin, mutinerie, tutelaire.

Il ne l'est pas non plus après les syllabes où il se trouve une des deux liquides *L* ou *R* jointe à une autre consonne, ni à la suite de cellesci *do, re, la, ma* :

flater, floter, cloture, pratique, protester, grotesque, doter, retour, retenir, latitude, matiere, maternel.

Ailleurs on le redouble assez ordinairement :

attaquer, combattre, attester, fornette, attrister, nettoyer, sotte, botte, motte.

Il se conserve au pluriel quoique non prononcé, excepté dans les mots de la terminaison nazale *ant* ou *ent*; parce-

que l'uſage ſe porte autant qu'il peut à ne pas laiſſer deſuite trois conſonnes inutiles. Ce *T* reſte néanmoins dans les monoſyllabes de cette terminaiſon; car il ne ſeroit pas décent de les dépouiller du peu qu'ils ont:

intérêts, cadets, placets, délits, canots, affuts, bienfaits, parfaits, exploits:

amans, inſtans, accens, tourmens, careſſans, contens:

chants, gants, dents, cents, vents, lents.

Lorſque le *T* eſt immédiatement devant un *I* ſuivi d'une autre voyele; il varie ſon articulation; y prenant celle du *C* dans baucoup d'occaſions, & y gardant auſſi ſouvent celle qui lui eſt propre. Comment en faire la diſtinction? cela n'eſt pas poſſible autrement que par mémoire & par éducation. Si l'on vouloit aider les yeux; il faudroit apeler ici le point proſodique, que j'ai déjà propoſé pour diſtinguer *H* aſpirée: placé ſous le *T*, il en indiqueroit le ramolliſſement: & par ſon moyen on verroit que

primatie, portion, exemption, quotien, partial,

ſe prononcent autrement que

ſortie, queſtion, baſtion, chrétien, partie.

Outre ces ſervices, cette lettre en rend encore un d'une autre eſpece. Elle ſe place ſeule entre le verbe & les pronoms *il elle on* dans l'interrogation lorſque ce verbe finit par une voyele; & cela ſans ſe joindre à aucun de ces deux mots que par le tiret ou ligne d'union pour rendre la pronociation coulante; n'y paroiſſant que comme lettre euphonique, quoique diſtinctement articulée:

y a-t-il? mange-t-il? accorde-t-elle? cete dame paroitra-t-elle? raiſonne-t-on? comment s'énoncera-t-on?

V, d'auſſi nouvelle inſtitution que *J*, a pris naiſſance, comme lui, pour diſtinguer une conſonne d'une voyele. Son articulation eſt toujours la même: on écrit cette lettre où les organes la prononcent: & on la prononce partout où elle eſt écrite. Elle eſt une de celles qui

n'admettent jamais de réduplication.

X quoique d'un usage moins fréquent que baucoup d'autres consonnes ne laisse pas que de représenter diverses articulations & d'être employé en six différentes manieres. L'une qui est sa valeur primitive, répond à *KS*: elle est telle dans les noms propres, soit au commencement, à la fin, ou au milieu: devant les consonnes, *H* exceptée: & entre deux voyeles lorsque la premiere n'est pas un *E* initial & que le mot n'est pas nonplus un adjectif numéral:

Ximenez, Stix, Ixion, Mexique, extrit, excommunier, mixtion, maxime, luxe, axe.

La seconde maniere répond à *G Z*; ce qui n'est qu'un adoucissement de la précédente. Elle a lieu entre *E* initial & une autre voyele; quand même il se trouveroit une *H* avant la voyele postérieure:

examen, exercice, exil, exostose, exaucer, exhumer.

La troisieme répond au *K* ou au *C* de prononciation ferme ; ce qui arrive lorsque *X* est suivi d'un *C* prononé mollement :

excès, excellent, exception, excentrique, exciter.

La quatrieme répond à *Z* : & elle est destinée aux adjectifs numéraux, ainsi qu'aux nombres composés :

deuxieme, dixieme, dixhuit, dixneuf.

La cinquieme répond à *S* prononcée fortement ; & n'a lieu que dans une seule occasion ; c'est à la fin des nombres lorsqu'ils se trouvent finir le sens & n'avoir point après eux la dénomination qu'ils calculent ; comme quand on dit,

j'en ai dix : vous en garderez six.

Cette prononciation finale n'est pas un propre de la lettre *X* ; c'est un privilege attaché aux nombres, qui dans la circonstance marquée font toujours sonner la consonne par laquelle ils se terminent, quelle qu'elle soit. Ainsi *Q T F* se font

entendre demême quand on dit,

il y en a cinq, ſept, huit, neuf;

quoiqu'ils ſoient, comme *X*, parfaitement oiſeux étant ſuivis d'une dénomination commençant par une conſonne.

Enfin la ſixieme & derniere maniere dont on employe *X* eſt de le faire figurer à la fin du mot uniquement pour les yeux, ou dumoins de ne l'y faire entendre que pour la douceur de la prononciation, par la liaiſon qu'on en fait avec la voyele initiale du mot ſuivant. Il devient auſſi marque caractériſtique du pluriel dans la plûpart des mots terminés par des diphtongues:

choux, doux, heureux, veux, lieux, dieux, animaux, cerveaux, étaux, loix.

Je n'ignore pas que l'uſage le plus général & qui pourroit même paſſer pour univerſel eſt de le mettre à la fin de ces formations de verbe,

je peux, tu peux, je veux, tu veux.

Cet aveu fait, le Public me permettra

de

de lui remontrer que l'uſage de les écrire avec une *S*,

je peus, je puis, tu peus, il peut, je veus, tu veus, il veut.

eſt plus analogue aux regles de la Conjugaiſon; qui ne doit point changer la finale naturelle; & qui n'a jamais admis dans une formation, *X* pour terminale, ſoit après voyeles ſimples, ſoit après diphtongues: on écrit,

je cous, tu cous, il coud, je vaus, tu vaus, il vaut,

je meus, tu meus, il meut, je fais, tu fais, il fait,

je bois, tu bois, il boit, je dois, tu dois, il doit.

Il n'y a dans tous les Verbes que les deux mots *veux peux* où *x* ſe ſoit introduit; je ne ſais par quel motif: on auroit eu, ce me ſemble, plus de raiſon à le reſerver pour faire la diſtinction entre le verbe & le ſubſtantif pluriel *les veux*. Il y a toute apparence que cette pratique eſt venue d'une main d'Ecri-

vain, nullement de la réflexion d'un homme de lettres, encore moins d'un ſyſteme de Grammairiens. Elle n'eſt celle du plus grand nombre que parcequ'on n'y a pas refléchi, & qu'on regarde communément les variétés de l'orthographe comme choſes indifférentes. De ſorte que c'eſt moins un uſage françois qu'un abus etendu; qui ſera peutêtre bien tôt abandonné & regardé comme une faute, ſi cet ouvrage eſt lû & la remontrance goutée.

Z, dixneuvieme conſonne & derniere lettre de notre alphabet, repréſente une articulation douce & coulante :

zele, Zénobie, zigzag, azuré, lazaret.

Elle eſt oiſeuſe à la fin des mots lorſqu'elle s'y trouve précédée d'une conſonne ou d'un *E* à qui ſon influence donne un ſon aigu, ce qui arrive dans le mot *aſſez* & dans les ſecondes perſonnes des verbes :

vous deſirez, vous dormiez, vous pleurerez.

Lorſqu'elle termine un nom-propre, elle s'articule comme la conſonne *S* & fait rentrer la prononciation de la voyele *E* dans la regle établie, que le ſon en doit être ouvert toutes les fois qu'elle eſt apuyée d'une conſonne apartenant à la ſyllabe :

Rodriguez, Sanchez, Olivarez, Suarez.

Quelquesuns, comme je l'ai déjà obſervé, placent cette lettre aux pluriels dont le ſon terminal eſt formé par un *É* aigu. Mais outre que c'eſt à *S* & non à *Z* à qui le génie de nôtre Langue donne la propriété de caractériſer le pluriel, c'eſt que les yeux perdroient l'avantage de diſtinguer les participes des ſecondes perſonnes du Verbe ; ce qui eſt plus utile qu'on ne penſe, ſurtout lorſqu'il s'agit d'aprendre une Langue par regles. Quelque facile qu'il ſoit de connoitre le participe par le ſens du diſcours, le ſecours des yeux ne perd rien de ſon prix. Ainſi *donnez* avec un *Z* & *donnés* par un *S* préſentent la diverſité

de ce qu'ils signifient d'une maniere plus nette & plus vive que s'ils étoient l'un & l'autrê orthographiés demême. Deplus ce *Z* gate l'analogie de l'orthographe en ôtant le fonds d'uniformité, qui en rend la pratique également belle & facile, & qui abrege les regles de Grammaire. Car premierement on ne sauroit le mettre partout. Quelle figure feroit-il à la fin de l'article ou du pronom *les* & des adjectifs pronominaux *mes tes ses cès?* dans lesquels le son terminal est aussi souvent celui de l'*E* aigu que de l'*E* ouvert. En second lieu après avoir marqué de l'accent le singulier du mot, il faudroit l'ôter au pluriel pour y mettre *Z*: & si ce mot est susceptible de genre; il faudra pour le mettre au féminin y replacer l'accent, ôter *Z*, remettre *S*, établir pour tous ces changemens des regles nombreuses, des exceptions embarrassantes, sans autre but que de bannir *S* de sa place la plus naturelle, & introduire une pratique purement ar-

bitraire. Ne vaut-il pas mieux écrire avec une noble uniformité, en conservant toujours l'accent, ajoutant une *S* pour le pluriel, & un *E* muet pour le féminin ?

trouvé, trouvés ; trouvée, trouvées :
vous trouvez des moyens que d'autres n'auroient jamais trouvés.

Il ne reste plus qu'une observation à faire sur les Lettres en général : c'est que la figure en est ou ordinaire ou capitale. On ne se sert de celleci qu'au commencement des périodes, c'est à dire après le point, aux a-linea, dans les intitulés, pour ce qu'on veut rendre très sensible au Lecteur, à la tête des noms-propres & du sujet principal. L'Impression a deplus deux sortes de caracteres, romains & italiques, dont elle fait usage pour distinguer du discours suivi de l'auteur ce qui est citation ou mot employé matériellement : les exemples en sont fréquens dans cet ouvrage.



XV. DISCOURS,

DES CARACTERES PROSODIQUES,

Faisant le second article de l'Orthographe.

C'EST un usage commun à toutes les Langues d'avoir des Caracteres subordonnés aux Lettres qui composent l'Alphabet. On les nomme par cette raison PROSODIQUES. Ils ne représentent ni son ni articulation : ils servent seulement, comme subalternes, à nuancer, joindre, ou desunir les Alphabétiques. Il y en auroit huit si l'on adoptoit le POINT SOUSCRIT sous *H* & *T*, proposé pour distinguer les occasions où la premiere de ces consonnes est fortement aspirée & où l'autre est ramollie. Mais comme je ne dois & ne veus qu'expliquer l'usage actuel : je dis qu'il y a dans nôtre Ecriture sept Caracteres prosodi-

ques, ſavoir ACCENT GRAVE, ACCENT AIGU, ACCENT CIRCONFLEXE, CÉDILLE, TIRET, APOSTROPHE, POINTS DE DIVISION.

L'Accent grave eſt un trait diagonal tiré de gauche à droite & placé audeſſus d'une voyele. Il n'affecte que ces trois *A E U*. La premiere s'en fait accompagner quand elle eſt terminale invariable; c'eſt à dire quand elle eſt la derniere lettre d'un mot non ſuſceptible de nombres ni de formations, adverbe ou particule:

là, endeçà, holà, ouidà.

Il n'ajoute ni ne change rien au ſon, il fait ſeulement connoître l'eſpece dont eſt le mot: c'eſt par ſon moyen que les yeux diſtinguent dabord la prépoſition *à*, & que dans le même mot dénué de cet accent ils voient un verbe:

à Rome on a une façon de penſer différente de celle qu'on a à Paris.

La voyele *E* en reçoit un ſervice plus eſſenciel: elle le prend pour diſtinguer

ſa prononciation ouverte de la muette, dans les occaſions où ſans lui on pourroit les confondre, telles que ſont les terminaiſons en *es*

après, excès, décès, progrès.

Enfin la voyele *U* n'admet l'accent grave que dans l'adverbe de lieu *où*, pour le diſtinguer de la conjonction alternative, qui eſt le même mot ſans accent. Voilà toutes les places que l'Uſage lui a conſtamment accordées. Quelquesuns le placent encore ſur *E* ouvert non apuyé d'une conſonne apartenant à la ſyllabe, écrivant

collège, cortège, privilège, lèpre, fidèle.

Mais la regle qui enſeigne que de deux *E* employés dans deux ſyllabes deſuite ſans accent & ſans être apuyés de conſonne le premier eſt toujours ouvert & le ſecond muet, ſuffit pour la connoiſſance de la prononciation, & peut épargner à la main la peine d'ajouter cet accent: ſur lequel il me reſte à dire qu'excepté l'adverbe *où* il n'eſt jamais

employé quand la voyele peut faire diphtongue.

L'Accent aigu eſt d'un grand uſage; quoique ſon ſervice ſe borne à donner à la voyele *E* un ſon clair, qu'on nomme tantôt *fermé*, tantôt *aigu* du nom de l'accent. Il eſt par ſa figure l'antagoniſte du Grave; puiſque c'eſt un trait diagonal tiré de droite à gauche; ainſi qu'on le voit dans

clarté, ſanté, témérité, ornés, dévoilés.

Il accompagne cette voyele partout où elle doit préſenter ce ſon, excepté dans la conjonction &, dans les infinitifs, dans les adjectifs pronominaux *mes tes ſes ces*, dans les mots *des les*, dans la terminaiſon *er*, & avant *Z* finale. Lorſqu'il eſt employé dans la circonſtance où *E* pourroit faire diphtongue avec la voyele ſubſéquente; alors ſa propriété eſt de détacher cet *E* ſans qu'il ſoit beſoin des points de diviſion, comme dans ces mots,

déiſte, réunir, athéiſme, Créuſe.

On le trouve, dans quelques imprimés, mis aulieu de l'accent grave sur l'*E* ouvert : on s'est avisé d'écrire

collége, sortilége, thése.

C'est alors ou une faute d'impression ou une ignorance de correcteur ; cette pratique n'étant bonne qu'à insinuer la prononciation normande. De pareils exemples ne font point autorité : le bon usage seul doit conduire le Grammairien : cet ouvrage n'est donc pas fait pour justifier ni pour adopter tout sans systeme ni discernement, encore moins ce qui répugne au génie de la Langue, aux loix simplifiées de la bonne méthode, à la netteté & à l'uniformité des regles.

L'Accent circonflexe, formé des deux précédens unis en forme de chevron, a place sur les cinq premieres voyeles quand il y est nécessaire pour supléer à une lettre retranchée dont la voyele étoit autrefois accompagnée. Il en rend ordinairement la prononciation longue ; quoique ce ne soit pas là le vrai but de

son institution, n'ayant jamais été employé dans le François que pour être l'équivalent d'une lettre suprimée. Cette longueur de prononciation est tout l'effet qu'il produit ou du moins qu'il peut produire sur *A I O U*: mais lorsqu'il se trouve sur *E*, il lui donne deplus un son ouvert, semblable à celui de la diphtongue *ei*:

être, bête, champêtre.

Il a droit sur la troisieme personne singuliere du présent rélatif du mode subjonctif:

qu'il allât, qu'il fût, qu'il vît, qu'il eût.

Il est l'unique & universel héritier de *S* inutile; se mettant sur les voyeles que celleci avoit coutume de suivre dans le milieu de la syllabe, d'où l'embarras & l'équivoque qu'elle y causoit pour la prononciation l'ont fait exiler avec justice. On écrit,

pâques, mâtin, aumône,

qu'on écrivoit anciennement

pasques, mastin, aumosne.

Il tient aussi très souvent la place d'un *E* suprimé par la même raison :

vû, aperçû, piquûre,

aulieu de

veu, aperceu, piqueure.

La peine de suspendre le mouvement habituel de la main & les liaisons de l'écriture, pour revenir poser ces accens sur les lettres, fait qu'on les néglige, & que leur omission n'est pas regardée comme une faute dans ce qui part d'une plume courante. Mais dans les Imprimés & dans les Ecrits des Savans tout doit être exact. Il faut cependant avouer qu'il siéroit bien ici d'aller à l'épargne ; dautantque des caracteres surchargés ôtent à l'impression un certain air dégagé qui la rend plus gracieuse à l'euil. Voilà pourquoi lorsque j'ai trouvé des regles générales propres à constater la prononciation sans leur secours, je me suis dispensé de les admettre dans l'orthographe. J'ai même poussé la dispense

jusqu'à débarrasser les diphtongues de l'accent circonflexe*; ayant toujours écrit,

naitre, connoitre, gout, maitre soutenir,

& non

naître, connoître, goût, maître, soûtenir.

Quoique je ne me sois déterminé à cette pratique que sur l'exemple d'autrui; je ne m'en suis pas moins conduit par raison. Celle que je viens d'exposer m'a touché. Deplus le goût grammairien me faisant regarder l'accent comme destiné à influer sur le son de la voyele qu'il affecte, à empêcher l'union que pourroit produire la proximité d'une autre voyele, ou dumoins à caractériser l'espece du mot, j'en crois l'emploi superflu partout où je n'aperçois aucune de ces raisons. Ainsi l'accent circonflexe n'opérant rien de tout cela sur la diphtongue, dont les deux voyeles ne peuvent être desunies, & dont le son ne dépend en

aucune façon de cet accent nonplus que l'eſpece du mot où elle ſe trouve, j'ai pris le parti de m'en épargner la dépenſe. Aureſte ceci n'eſt pas loi ni uſage général : c'eſt pratique particuliere fondée ſur des motifs de gout & de commodité. J'avertis néanmoins que ſi l'on protege cet accent circonflexe ſur les diphtongues, il faut le placer ſur la derniere des deux voyeles dont elles ſont compoſées.

Quant à *Y*, il n'admet aucun accent.

La Cédille eſt un trait courbe dont la concavité regarde à gauche, miſe ſous le *C* pour lui ôter l'articulation ferme devant *A O V*, & lui en donner une molle ſemblable à celle qu'il a devant *E I Y* :

menaçant, maçon, conçû.

Le Tiret eſt une ligne orizontale miſe entre des choſes diſtinguées pour les unir. Il eſt d'uſage dans trois circonſtances. L'une lorſque de deux ou de pluſieurs mots on veut n'en compoſer

qu'un pour le faire répondre à l'unité de l'idée :

avant-coureur, chausse-pied, tout-étonné, arc-en-ciel.

L'autre usage est dans l'interrogation entre le verbe & le pronom qui suit, pour faire connoitre que ce pronom est uni par la fonction de subjectif à ce qui le précede & non à ce qui vient après lui :

connoit-il? veut-elle? souhaitez-vous? irons-nous?

Comme dans cette occasion on introduit un *T* euphonique lorsque le verbe se termine par une voyele ; alors cette lettre n'étant là que pour la douceur de la prononciation, & n'y figurant que comme étrangere, elle s'y place flanquée de deux tirets ; parcequ'elle doit être unie au verbe qui la précede & au pronom dont elle est suivie :

viendra-t-il? aime-t-elle? y pense-t-on?

Le troisieme emploi du Tiret, purement accidentel, est lorsque la place manquant au bout de la ligne on coupe le mot en

deux & qu'on renvoie à la ligne ſuivante ce qui ne peut pas entrer dans la précédente. Alors le Tiret placé à l'extrémité indique la continuation du même mot dans l'autre ligne. Cette ſection ſe fait de maniere que la ſyllabe n'y ſoit pas coupée. Il y a des perſonnes qui ſe ſont fait un uſage particulier de placer deux fois le tiret, à la fin & au commencement des lignes où ſe trouvent les deux portions du mot coupé; & cela pour annoncer clairement aux yeux de quoi il eſt queſtion. Je ne deſaprouve pas cette pratique: je voudrois même qu'elle fût plus uſitée, & que les imprimés l'adoptaſſent.

L'Apoſtrophe eſt un trait courbe fait comme la virgule, placé à la ſuite de la lettre vers la partie ſupérieure, pour indiquer la ſupreſſion d'une voyele finale, cauſée par la proximité immédiate d'une autre voyele initiale du mot ſuivant. Par ce moyen il ſe fait une éliſion; c'eſt à dire que les deux mots ſe prononcent conjointement:

l'animal, l'image, j'estime, jusqu'au jour, puisqu'on veut.

Il faut observer que s'il y avoit un *H* avant la voyele initiale, l'élision se feroit également; pourvûque cette *H* ne fût pas fortement aspirée :

l'honneur, l'harmonie, l'hérésie, j'honore.

L'Apostrophe ne sert que pour trois supressions; qui sont celle d'*E* muet dans les monosyllabes & dans les conjonctions terminées par la syllabe *que :* celle de la voyele *A* dans l'article féminin : & celle de la voyele *I* dans la conjonction *SI* lorsqu'elle est suivie du pronom *IL* ou *ILS*. Partout ailleurs quoiqu'il se fasse des élisions dans la prononciation on ne les marque point dans l'écriture par l'apostrophe : aucune des lettres qui composent le mot n'y est suprimée; car ce qui est gracieux à l'oreille dans l'action des organes paroitroit ridicule aux yeux dans la pratique de l'orthographe : le discours suivant en est la preuve :

cette perſonne eſt en bonne eſtime ; toujours dans une entiere aplication à plaire à tout le monde, elle eſt ſans ceſſe occupée à rendre ſervice au prochain :

on n'oſeroit écrire,

cette perſonn'eſt en bonn'eſtime : toujours dans un'entier'aplication à plair'à tout le mond'ell'eſt ſans ceſs'occupé'à rendre ſervic'au prochain.

Le Caractere établi pour repréſenter la ſupreſſion fait un autre ſervice entre *L* & le pronom *ON* : il y marque ſeulement que cette conſonne eſt étrangere au mot, & n'eſt placée là que comme une lettre euphonique pour la douceur du langage ; ainſi que l'eſt le *T* entre deux tirets dans les occaſions citées ci deſſus.

Que le vieil Uſage ne ſe gendarme point contre la remontrance que je vas faire ſur la maniere dont le mot *aujourdui* ſe trouve écrit dans pluſieurs livres ; ce ſera une preuve de mon reſpect pour

lui. Je déclare dabord qu'on a dû se soumettre à ses loix tant que son regne a duré. Mais un nouvel Usage, aussi sage que le premier, lui ayant succédé, il faut s'y conformer avec la même docilité : ou si l'on ne peut se détacher de l'ancien établissement, il faut le suivre tel qu'il étoit, dumoins lorsqu'on veut être conséquent. La liberté qu'on se donne d'altérer l'un, de corrompre l'autre par un mêlange hazardé sans réflexion & sans systeme, fait de ce mot un monstre, que la Grammaire ne sauroit définir, & que le Génie françois ne voit qu'avec mépris, y apercevant un ridicule parfaitement oposé à tout ce qui vient de lui. Le simple exposé des trois manieres suffira pour faire sentir la sagesse des deux premieres & l'ineptie de la derniere. L'ancien usage écrivoit par quatre séparations *au jourd' hui ;* parce-qu'en effet c'étoit alors une expression composée de quatre différens mots, dont le premier est une syncope de l'article

avec la prépoſition *A*, le ſecond un ſubſtantif, le troiſieme une prépoſition, & le quatrieme un mot ſignifiant la préſence actuelle, lequel, étant complément de la prépoſition *de*, ſert à ſpécifier le jour. Tout cela eſt dans l'ordre de la raiſon & de la Grammaire : il n'y a rien à dire contre ; ſinon que cette maniere a vieilli parceque l'expreſſion a changé de nature. L'uſage moderne, uniſſant étroitement ce qui étoit ſéparé, a fait de cette expreſſion un ſeul & nouveau mot de la claſſe des adverbes ; & il l'écrit ſans ſéparation *aujourdui*, con ſéquemment à ce qu'il a établi & à la regle grammaticale. Le gout ſingulier ou plûtôt l'habitude machinale du copiſte ignorant, s'écartant de l'un & de l'autre uſage, forme deux mots de ce qui doit ſelon les principes de la Langue où en faire quatre ou n'en faire qu'un : on trouve fréquemment dans les imprimés *aujourd'hui*, ſéparé en deux par l'apoſtrophe. Dans ce ſyſteme d'ortho-

graphe l'ancien mot *hui* reſte tel qu'il étoit avec tout ſon air d'antiquité. Pour ce compoſé nouveau *aujourde*, que repréſente-t-il ? quelle eſt ſa claſſe ? y en a-t-il de pareils dans le langage françois ? par quel principe par quelle analogie le raporter & le fixer à une des eſpeces connues ? J'avoue ſans rougir que ma Grammaire ne va pas juſque là. C'eſt pourquoi je le laiſſe en proie au peuple des imprimeries : & vivant ſous les loix du nouvel uſage, j'écris en un ſeul mot, *aujourdui*, ou, ſi l'on veut abſolument y conſerver *H*, *aujourdhui*, mais ſans apoſtrophe & ſans ſéparation, comme étant devenu adverbe de temps.

Les Points de diviſion ſont accouplés en ordre orizontal, & placés ſur une voyele pour la détacher de la précédente avec laquelle elle ſeroit unie en diphtongue ſi ces deux points n'en indiquoient la ſéparation. Parconſéquent ils rendent à chacune ſa prononciation naturelle de ſimple voyele ;

Laïque, Saül, Moïse, Piritoüs.

On trouve quelquefois dans l'impreſſion ces Points de diviſion auſſi mal placés qu'il ſe puiſſe; préciſément dans la circonſtance opoſée au motif de leur inſtitution. C'eſt ſur *U* lorſqu'entre deux voyeles il fait diphtongue avec la premiere; & cela, dit-on, pour marquer qu'il n'eſt pas conſonne:

joüir, joüer, avoüer, quenoüille.

Mais outre que le caractere de la conſonne eſt aſſez différent de celui de la voyele pour ne les pas confondre; l'expédient eſt admirable de mettre une marque de ſéparation ſur ce qui doit être uni & par crainte qu'on ne le deſuniſſe. En vérité il ne faut pas imaginer que tout ce qui eſt moulé ſoit oracle. S'il y avoit dans cette occaſion deux points à placer; ce ſeroit plûtôt ſur la voyele qui ſuit la diphtongue que ſur celle qui en fait partie;

jouïr, jouër, avouër, quenouïlle.

Ils y ſont néanmoins totalement inuti-

les : la regle générale que *O* & *U* font toujours diphtongue lorſqu'ils ſe trouvent raprochés amoins que le dernier ne ſoit marqué de ces points de diviſion, ſuffit pour faire lire comme il faut. Quant à la diſtinction de la valeur de l'*U*, c'eſt la forme du caractere qui en décide : les deux points n'y ſervent aucunement : & leur abſence dans *ovale* ne m'annonceroit pas une conſonne ; ſi la lettre n'y avoit pas une figure différente de la voyele. Eh faut-il tant de raiſons pour prouver le mal-entendu de cet emploi ? la contrariété de la choſe avec elle même ne démontre-t-elle pas l'abus ?

Il y avoit autrefois deux Caracteres, qu'on nommoit PARENTHESES, faits en ligne courbe comme des eſpeces de croiſſans. On les plaçoit de façon qu'ils répondoient l'un à l'autre par leur côté concave, pour enfermer ce qu'on inſéroit dans le milieu d'un diſcours comme un hors-d'euvre, & par là le détacher de ce qui le précédoit & le ſuivoit. Au-

jourdui ils ne ſont plus en uſage ; parceque la virgule ſuffit pour les courtes parentheſes ; & que les longues, regardées comme de vraies interruptions, ne ſont plus ſoufertes dans le ſtile. Toutes ces fraſes lardées & farcies de traits étrangers étoient l'effet de la pareſſe : l'Auteur jadis ſe mettoit à ſon aiſe ſans ſe ſoucier de fatiguer le Lecteur : c'eſt au contraire à celuici que nôtre ſiecle veut qu'on épargne de la peine : & le Public a décidé qu'on lui parlât nettement & conſéquemment ou qu'on ſe tût. N'a-t-il pas raiſon ? Eſt-on fait pour aller chercher dans le cahos des parentheſes, à la ſueur pour ainſi dire de ſon attention, des morceaux de ſens coupés & déplacés ; parceque l'auteur n'a pas voulu prendre la peine de les ranger dans une juſte correſpondance ?



XVI. DISCOURS,

DE LA PONCTUATION FRANÇOISE,

Troisieme article de l'Orthographe ; & le dernier de ce que la Grammaire a pour objet.



Uisqu'il se fait entre la main & les organes de la prononciation un commerce réciproque pour la manifestation de la pensée, l'une peignant ce que l'oreille entend, & les autres faisant entendre ce que l'euil voit ; il faut une exactitude entiere dans ce commerce ; afin que la Parole écrite réponde parfaitement aux modifications & à toutes les circonstances de la Parole prononcée, dont elle est l'image. Or comme la prononciation exige des repos, pour faire de nouvelles provisions d'air à mesure qu'elle en dépense ; cela est cause que la

voix ne marche pas de ſuite, mais par intervales meſurés ſur le ſens & ſur la natûre de la fraſe. Ainſi l'Ecriture doit préſenter aux yeux ces repos & ces intervales auſſi bien que les ſons & les articulations. Elle s'en aquite par le moyen de ſix caractères établis à cet uſage, ſavoir, le POINT, les DEUX POINTS, la VIRGULE PONCTUÉE, la ſimple VIRGULE, le POINT INTERROGANT, & le POINT EXCLAMATIF autrement dit POINT d'ADMIRATION.

C'eſt à ſavoir placer chacun de ces caractères que conſiſte l'art de la PONCTUATION; car ils ne ſont diverſifiés que pour marquer les différences du repos. On ne doit donc pas les confondre dans l'uſage; cependant rien de ſi ordinaire; parce qu'on regarde la Ponctuation comme choſe de peu de conſéquence. Je ne veus point ici en relever le mérite par les bévûes qu'une virgule ôtée ou placée mal à propos a occaſionées: je me contente de repréſenter à

mon lecteur que rien de ce qui apartient aux Arts & aux Sciences n'est contemptible ni même indifférent par soi-même, mais seulement par comparaison à d'autres choses plus essentielles ou plus relevées. Il est très vrai que par raport à la pureté du langage, à la netteté de la frase, à la beauté de l'expression, à la délicatesse & à la solidité des pensées, la Ponctuation n'est que d'un mince mérite, & que le Boileau le moins correct sera toujours le fleau du Pradon le mieux ponctué. Je ne pense pas nonplus que ce soit une faute à un Ecrivain de la négliger dans le temps que son imagination échaufée fait courir sa plume sur le papier. Mais je crois qu'il n'est point indigne de l'auteur le plus célebre d'y donner quelque attention; lorsqu'après avoir fait & poli son ouvrage, il le copie pour l'impression.

La Ponctuation soulage & conduit le lecteur. Elle lui indique les endroits où il convient de se reposer pour prendre

sa respiration, & combien de temps il y doit mettre. Elle contribue à l'honneur de l'Intelligence; en dirigeant la lecture de façon que le stupide paroisse, comme l'homme d'esprit, comprendre ce qu'il lit. Elle tient en regle l'attention de ceux qui écoutent, & leur fixe les bornes du sens. Elle remédie aux obscurités qui viennent du stile. Tels sont ses effets. Ce qui la regle est la distinction du sens: mais cette distinction a divers degrés, selon que les sens qui forment le discours sont unis & liés ensemble ou détachés les uns des autres. Il est donc nécessaire avant toutes choses de connoitre ces divers degrés de distinction. J'en trouve quatre.

Le premier, en commençant par le moindre de tous, est entre des sens distingués mais réunis par la construction dans une même frase: je les nomme par cette raison SENS CONSTRUCTIFS: ainsi ce n'est qu'une distinction de membre à membre, ou de piece à piece de frase.

Le ſecond, en ſuivant la gradation, eſt entre des ſens formés par différentes fraſes mais attachés l'un à l'autre par une dépendance qui en forme un composé en ſorte que de ces ſens particuliers il en réſulte un général; ce qui fait que je les nomme SENS RÉLATIFS; parconſéquent c'eſt une diſtinction de fraſe à fraſe faiſant corps de ſens.

Le troiſieme eſt entre des ſens non ſeulement formés par différentes fraſes mais deplus indépendans l'un de l'autre; chacun d'eux étant complet par lui même, & n'étant que raprochés comme parties intégrantes pour concourir enſemble à un ſens intégral. On leur donne le nom de SENS PARTIELS : & leur diſtinction eſt de portion à portion d'un total.

Le quatrieme degré de diſtinction, le plus grand de tous, eſt entre des ſens iſolés parfaitement détachés les uns des autres, n'ayant d'autres liaiſon que l'analogie des penſées & la convenance du

sujet; liaison qui doit regner dans tout le cours des ouvrages les plus longs. On ne peut mieux les nommer que SENS INTÉGRAUX. Ils peuvent être simples & plus ou moins composés; c'est à dire qu'ils peuvent être compris dans une seule frase, ou dépendre de plusieurs. Dans ce dernier cas, ils forment la période; dont les membres peuvent aussi être composés en sous-ordre. C'est de toutes ces combinaisons de frases & de périodes que dépend en partie le *Stile*. Quoiqu'il soit chose étrangere à *la* Grammaire; je dirai pourtant à cet égard que les périodes symétriques ne doivent pas avoir plus de quatre membres principaux; quand elles vont au-delà elles sont énumératives.

Voilà dans ces quatre degrés de distinction, établis sur la gradation des raports que les sens ont entre eux, tout le fondement &, pour ainsi dire, l'abregé de l'art de ponctuer. Il se regle selon que le sens est à l'égard d'un autre ou cons-

tructif, ou rélatif, ou partiel, ou intégral.

Pour faire l'aplication de ces principes, je rapele ce que j'ai dit de la frase au troisieme Discours. Elle est, par le concours des mots qui la composent, la représentation d'une pensée : & ce concours est ce qu'on nomme RÉGIME : d'où n'aissent entre eux des raports mutuels, fondés sur la maniere particuliere dont chacun présente l'idée qui lui est attachée pour faire tableau tous ensemble. Cette maniere est une fonction qui les constitue membres de frase. Le nombre de ces membres va, ainsi que je l'ai dit, jusqu'à sept, savoir, Subjectif, Attributif, Objectif, Terminatif, Circonstanciel, Conjonctif, & Adjonctif. Sans ces diverses sortes de fonctions les mots ne formeroient point de sens : & la Parole ne seroit qu'un tas informe d'idées ramassées, desquelles il ne résulteroit aucune pensée. Aulieu que les mots étant placés sous les divers

raports de sujet, d'attribution, d'objet, de terme, de circonstance, de liaison, & d'accompagnement, il en résulte une combinaison qui en fait un corps construit de membres, c'est à dire une frase, & des frases un discours. Apliquons à présent nos principes à la pratique, en suivant l'ordre de nos quatre degrés de distinction.

REGLES DE PONCTUATION ENTRE LES SENS CONSTRUCTIFS DE LA FRASE.

Ces sens sont, ainsi que je viens de le dire, ceux qui servent à la strúcture de la frase & qui en forment les membres : ce qu'ils peuvent faire en deux manieres : l'une où tout tende à un point unique, en sorte qu'il n'y ait qu'une chose qui remplisse la fonction du membre : l'autre où il y ait pluralité de choses admises à une même fonction.

Dans la premiere maniere, il n'y a point de distinction à marquer entre ces

cinq membres, Conjonctif, Attributif, Subjectif, Objectif, & Terminatif: quand même il y en auroit d'énoncé par une frase subordinative :

si le prince vous éleve à quelque dignité ; n'en devenez pourtant pas plus fier envers ce que vôtre nouvel état met au-dessous de vous :

qui lira ces discours avec attention y trouvera de quoi s'instruire.

Il y a ici une exception pour Terminatif. Lorsqu'il fait la tête de la frase & qu'il est enoncé par plusieurs mots sous le régime les uns des autres ; il faut le distinguer par la virgule :

pour vivre plus honorablement, il faudroit avoir plus de revenus :

de vôtre campagne, je suis allé à une autre.

Quant aux deux autres membres ; l'Adjonctif servant à donner un tour d'apostrophe y est distingué par la virgule :

madame, vous êtes la plus aimable personne de la cour.

Il l'eſt auſſi lorſqu'il ſert à rapeler le ſujet, ou à préſenter un motif :

pour mademoiſelle, elle paroit trop inſtruite de ſa beauté :

à vous dire vrai, je ne goute point le pincé dans les manieres ni le pondératif dans le diſcours.

Le Circonſtanciel eſt pareillement diſtingué par la ſimple virgule, lorſqu'étant énoncé par pluſieurs mots ſous le régime d'une prépoſition ou d'un gérondif, il ſe trouve placé entre l'attributif & l'un des autres membres :

nos ſoldats ſe ſont préſentés, avec un air de conquérans, aux portes de la ville :

il a fait, en ſe mariant, une vraie ſottiſe.

Mais ces deux membres dans d'autres énonciations, telles que feroient une particule interjective pour l'adjonctif & un adverbe pour le circonſtanciel, rentrent dans une étroite union avec les autres, n'exigeant point de ponctuation ;

hélas que l'homme a peu de pouvoir sur ses passions !

ils se sont présentés fierement au combat.

Il en est demême quand le circonstanciel n'est point inséré entre les autres membres & qu'il termine la frase quoique composé de plusieurs mots :

nous avons couru à leur secours avec toute l'ardeur possible.

Si ce Circonstanciel composé se trouve à la tête de la frase ; alors il dépend souvent du gout arbitraire de le distinguer ou non par la virgule. Je crois que quand il est purement modicatif, sans autre idée accessoire il ne faut point le distinguer, comme dans cet exemple,

avec tous ces moyens & toutes ces protections il n'a pu réussir :

& que quand il joint à la fonction de modificatif une idée accessoire de distribution il convient de le distinguer de ce qui suit ; comme cela se rencontre dans l'occasion où ayant observé en général que deux circonstances operent des effets

différens, je dis ensuite, pour exposer séparément ce que chacune opere,

dans la premiere circonstance, la chose doit avoir le succès que vous desirez : dans la seconde, il en sera tout autrement.

A l'égard de l'autre maniere dont les sens forment les membres de la frase, & qui est celle où l'on admet plusieurs choses à faire le même service, il faut observer si cette pluralité fait énumération, ce qui arrive dès qu'elle va jusqu'à trois, ou si elle ne comprend que deux choses jointes par la conjonction. Ce dernier cas exclud toute distinction entre ces deux choses ; & le premier demande ordinairement la virgule entre toutes celles qui composent l'énumération ; permettant néanmoins quelquefois d'en user autrement, selon que cela peut convenir à la disposition & à l'étendue de la frase :

l'officier, le soldat, & le valet se sont enrichis à cette expédition :

il n'a ni talent, ni sentiment, ni esprit :
il a tout pour lui, la figure, les manieres, & la naissance :
sur le champ la troupe part, marche, court, vole où la victoire l'attend :
il boit, mange, dort, & se réjouit en homme plein de santé :
qui aime, qui donne, & qui est assidu ne peut manquer de réussir.

Quelques personnes ne mettent jamais de virgule avant la conjonction *ET*, même dans l'énumération ; en quoi on ne doit pas les imiter, dumoins dans la derniere circonstance ; car tous les énumératifs ont droit de distinction, & l'un n'en a pas plus que l'autre. La virgule est alors d'autant plus nécessaire avant la conjonction qu'elle y sert à faire connoitre que celleci emporte là une idée de cloture, par laquelle elle indique la fin de l'énumération : & cette virgule y sert deplus à montrer que le dernier membre n'a pas avec celui qui le précede immédiatement une liaison plus

étroite qu'avec les autres. Ainsi la raison qui fait distinguer le second du premier fait également distinguer le troisieme du second, & successivement tous ceux dont l'énumération est composée : il faut donc que la virgule se trouve entre chaque énumératif sans exception, ou point du tout. Ce n'est que dans le cas de simple jonction copulative entre deux portions du même membre que la virgule n'a point de place, ainsi que dans ces deux frases :

elle a du gout & de la délicatesse :
Lucinde & Cloris se voient & se haïssent par même motif.

Comme la Ponctuation dépend d'une distinction fine & délicate ; je ne saurois trop éclaircir mes observations. Je prie donc le Lecteur de faire attention que lorsqu'il y a deux vernes unis par la conjonction pour faire fonction d'Attributif, si le second a un Subjectif ou un Objectif propre & distingué de celui du premier, il en résulte alors deux sens ou

deux frases ; par conséquent ce ne sont plus portions d'un même membre. Par exemple, si l'on ajoutoit seulement le pronom *elles* pour être dans la frase que je viens de citer le subjectif du verbe *haïssent* en disant

Lucinde & Cloris se voient, & elles se haïssent par même motif ;

ou si l'on donnoit à ce verbe un autre objectif en disant,

Lucinde & Cloris se voient, & haïssent également tout le monde,

il est visible que les deux verbes dans ces occasions cessent d'apartenir à une seule frase : que chacun y forme la sienne avec d'autres membres : & que la jonction n'y lie plus comme auparavant des portions de membre, mais des frases qui, rendant un sens formé, sont portions d'un sens composé : qu'ainsi ce n'est pas le cas où la conjonction exclud la virgule. Non seulement cette simple virgule, mais encore la virgule ponctuée & les deux points, peuvent avoir place avant

& en cette occasion, comme avant *mais* & avant les autres conjonctions; selon que le degré de distinction y rend les frases dépendantes pour la parfaite formation du sens, ou qu'il les laisse purement partielles pour l'intégralité de la pensée. La preuve en est sensible dans le discours suivant :

cet homme s'est présenté d'un air fier : apeine a-t-il salué les dames : ses discours ont plus manifesté d'orgueil que d'esprit : & seul content de lui même, il a déplû à tout le monde.

La virgule est encore employée dans la frase à distinguer des autres parties celles qui sont amenées par forme d'exemple ou par la conjonction explicative *savoir*, ainsi que tout ce qui est placé en parenthese entre ses membres :

ce que je viens d'observer se rencontre fréquemment, ainsi que dans ce présent exemple & les suivans :

on a vû en tout temps de grands princes avoir de grands foibles, tels que Sa-

lomon, David, Alexandre, & baucoup d'autres :

il y a pour l'homme trois grands mobiles, ſavoir, l'honneur l'intérêt & le plaiſir :

cet amant, quoique tendre riche & bienfait, n'a pourtant pû plaire :

il faut, s'il vous plait, renoncer à vos préjugés ou à la connoiſſance du vrai.

REGLES DE PONCTUATION

ENTRE LES SENS RÉLATIFS D'UN SENS COMPLET.

Lorſque les ſens ſont diſtingués par différentes frâſes & que néanmoins ils ſont liés l'un à l'autre par un raport de dépendance, de façon qu'un ſeul ne ſoit pas ſuffiſant pour énoncer la penſée & qu'elle réſulte des deux; alors, pour conſtater la ponctuation, il faut connoitre l'étendue, les bornes, & toutes les diverſités qu'il peut y avoir dans cette dépendance; parceque de là naiſſent différentes regles. La choſe bien apro-

fondie, je trouve que la dépendance qui rend relatifs les sens se subdivise en sept : Unitive, Alternative, Conductive, Restrictive, Qualificative, Interpositive, & Réciprocative.

La dépendance unitive, présentée par l'une des deux conjonctions *&* *ni* ou même sans leur secours par simple proximité, est un raport de pure jonction mais qui dirige les divers sens vers un objet commun. La virgule sert à les distinguer. Je prie le Lecteur de donner à cette définition une attention scrupuleuse ; car il peut se trouver des frases jointes par ces conjonctions sans avoir entre elles de dépendance unitive, & formant des sens partiels, parcequ'elles ne tendent pas à un objet commun. Les exemples sont choisis pour faire sentir toute la précision de cette définition :

vous ne rendrez point de service à madame, & elle ne vous aura nulle obligation :

nous sommes arrivés en même temps, &

nous avons paru fort à propos :

je ne veus dominer sur personne, ni je ne veus qu'on domine sur moi :

l'un blâme, l'autre loue, tous les deux sans connoissance du mérite.

La dépendance alternative entre les frases y admet la même ponctuation que l'unitive : la virgule y figure convenablement :

mademoiselle est sincere, ou elle dissimule :

soit que vous le vouliez, soit que vous ne le vouliez pas, il n'en sera ni plus ni moins :

tantôt on rit, tantôt on pleure, & les passions y sont continuellement en action.

La dépendance conductive se trouve dans le cas où l'une des frases est amenée & liée à l'autre par la conjonction conductive *que*, soit comme suite subséquente, soit comme terme de comparaison, soit comme but d'exception. Alors point de distinction; ainsi que le

justifient les exemples ci dessous :

il est établi que tout ce qui a eù un commencement aura une fin :

on remarque que les femmes desirent & demandent avec plus de constance que ne font les hommes :

il n'est point d'ouvrages d'esprit réellement bons que ceux où le vrai n'abandonne jamais le brillant, ni de conduite véritablement sage que celle qui est conforme à la loi divine.

La dépendance restrictive est celle où l'une des frases sert à restraindre l'idée d'un des membres de l'autre frase à une certaine portion d'étendue. La ponctuation n'est d'aucun usage dans cette occasion nonplus que dans la précédente :

j'ai retrouvé le livre que vous m'avez prêté :

les poëmes qui ont paru cette année auront peine à trouver place dans le temple du gout.

La dépendance qualificative se voit dans les frases dont l'une qualifie un

membre de l'autre, sans restraindre l'idée de la chose, ne faisant qu'en déclarer la propriété ou en exposer le caractere : alors la virgule les distingue :

il est rare que le mérite seul perce à la Cour, où rien ne réussit sans protection.

Cette cinquieme sorte de dépendance aproche baucoup de la quatrieme : la différence en est délicate ; cependant elle est réelle & très connue à qui a l'habitude d'analyser le sens des expressions. Pour la rendre sensible, il n'y a qu'à donner à l'exemple cité un tour restrictif aulieu du qualificatif qu'il a, & dire,

il est rare que le seul mérite reussisse dans une cour où tout se fait par intrigue.

Ne voit-on pas que dans ce dernier exemple la seconde frase sert à spécifier le mot de *cour* & en fixer le sens général à cette cour que la qualification désigne ? mais que dans le premier exemple la seconde frase ne sert point à fixer

ce mot, lui laissant toute l'étendue de son sens, y ajoutant seulement un exposé de la maniere dont se comporte ordinairement la Cour? Parconséquent il ne faut pas distinguer ces frases par la ponctuation dans l'un de ces tours, & il le faut dans l'autre; parceque ce qui est purement qualificatif n'est dépendant que par liaison, & que ce qui est restrictif l'est par identité de sens. Cette différence de dépendance devient remarquable & mérite surtout de l'attention pour les pronoms rélatifs *qui que dont* très souvent employés dans l'une ou l'autre de ces deux vûes, ou pour restraindre ou pour qualifier. Il est quelquefois même difficile de distinguer dans certains stiles auquel de ces emplois l'auteur les a destinés. Quand je dis,

l'ode que vous avez faite m'a paru très belle:

le Critique qui vous a blâmé s'est mépris lui même;

il est clair que ces pronoms servent

alors à reſtraindre la choſe & en fixer l'idée à une des particulieres que la générale peut comprendre. Ainſi point de ponctuation : la virgule y ſeroit toutafait hors de place ; parcequ'elle partageroit ce qui ne doit faire qu'une ſeule & même image. Lorſqu'on dit,

l'ode, que le ſublime doit caractériſer,
ne ſoufre point de médiocrité :
le Critique, qui ſe plait à juger de tout,
n'a pas daigné parler de l'ouvrage ;

il eſt très décidé que ces mêmes pronoms préſentent là une idée purement qualificative, qui n'ôte rien à l'étendue de l'expreſſion : parconſéquent on doit les diſtinguer comme faiſant une image ajoutée, autre que celle qu'ils accompagnent. Mais en voyant dans une rélation cette fraſe,

le combat que nous avons donné le dix
a été ſanglant ;

je ne peus y connoitre, par la ſeule force du ſens, ſi le rélatif ſert à reſtraindre l'idée de *combat* à celui du dix pour

le distinguer de quelqu'autre donné un autre jour ; ou si n'étant question que d'un seul combat dont on veut exprimer le carnage, ce rélatif ne fait qu'en présenter la datte par forme d'instruction. Voilà où la ponctuation est nécessaire pour déterminer le sens du discours. Dans le dernier cas la datte doit être entre deux virgules, & dans le premier elle doit paroitre desuite sans distinction. Ces pronoms, outre l'idée de restriction & celle de qualification, peuvent encore en avoir une d'addition pour adapter au sujet quelque nouvelle attribution. Dans ce cas ils admettent tantôt la simple virgule, tantôt la virgule ponctuée, & tantôt les deux points, selon que le sens adapté est en raport d'union, de réciproquation, ou de partie intégrante :

je connois quelqu'un qui loue sans estimer, qui décide sans connaître, qui contredit sans avoir d'opinion, qui parle

parle ſans penſer, & qui s'occupe ſans rien faire.

on trouve baucoup de gens très ſuperficiels par le ſavoir & peu ſûrs dans le goût, qui s'érigent néanmoins en arbitres ſouverains du mérite & de la conduite des autres.

c'eſt un mortel qui ſe mocque du Qu'en dira-t-on ; qui n'eſt occupé que du plaiſir ; qui critique hardiment tout ce qui lui déplait ; dont l'eſprit eſt fécond en ſyſtemes, & le cœur peu ſuſceptible d'attachement ; que tout le monde recherche & veut avoir à ſa compagnie.

La dépendance interpoſitive vient de ce qu'une des fraſes eſt placée entre les membres de l'autre comme parentheſe : ce qui ſe fait par gout ou par raiſon de ſtile. Celle qui eſt inſérée doit toujours être diſtinguée des membres qui ne lui apartiennent pas ; & c'eſt à la virgule à marquer cette diſtinction, en ſe pla-

çant à la tête & à la queuë de la parenthese :

le vrai Chrétien, quelque disgrace qu'il lui arrive, trouve toujours des motifs de consolation.

La dépendance réciprocative est une correspondance par le moyen de laquelle des frases qui ne sont ni membres d'une autre ni insérées en parenthese, ayant chacune leur sens formel & séparé, font néanmoins contraste l'une avec l'autre, pour que de leurs sens particuliers il en résulte un complet. Ce contraste est l'effet ordinaire de la plûpart des conjonctions ou des expressions équivalentes faisant la fonction de membre conjonctif. Il exige que les frases qui ont entre elles cette correspondance soient distinguées par la virgule ponctuée ; ainsi qu'on le voit dans ces exemples :

l'homme manque souvent de raison ; quoiqu'il se définisse un Etre raisonnable :

ſi Céſar avoit eu la juſtice de ſon côté ;
Caton ne ſe ſeroit pas déclaré pour Pompée :
non ſeulement il lui a refuſé ſa protection ; mais il lui a encore rendu de mauvais ſervices.

Il faut prendre garde ici à ne pas confondre la dépendance de réciprocation avec celle de ſimple jonction, que j'ai nommée *Unitive :* car il peut arriver que chacune des choſes en correſpondance ou l'une d'elles ſoit compoſée de pluſieurs fraſes. Alors celles qui compoſent enſemble un même objet de correſpondance ne ſont entre elles qu'en dépendance unitive & diſtinguée par la virgule ſimple ; quoique ces mêmes fraſes ſoient toutes en dépendance réciprocative avec celles qui forment l'autre objet de la correſpondance : & c'eſt uniquement ces objets de correſpondance qu'on doit diſtinguer par la virgule ponctuée. Peut-être trouvera-t-on ceci un peu métaphyſique : il eſt difficile que

cela soit autrement : mais l'analyse d'un exemple va tout éclairer :

quoique vous ayez de la naissance, que vôtre mérite soit connu, & que vous ne manquiez pas d'amis ; vos projets ne réussiront pourtant point sans l'aide de Plutus.

Il est manifeste que dans cette période il y a entre les trois premieres frases & la derniere une dépendance réciprocative ; puisque la force de l'énonciation, provenant des conjonctions *quoique* & *pourtant*, y marque une correspondance qui fait contraste & dont dépend la perfection du sens. En même temps il est visible que les trois premieres frases n'ont d'autre dépendance l'une de l'autre que celle d'union ; parceque la force de l'énonciation ne fait pas qu'elles se supposent reciproquement ; elle les rassemble seulement sous un même point d'analogie pour former de toutes réunies un seul objet de correspondance & ne faire ensemble qu'un contraste avec la derniere.

REGLES DE PONCTUATION ENTRE LES SENS PARTIELS.

Les ſens indépendans mais qui ont raport à un Tout par ſimple état de partie intégrante, & que par cette raiſon j'ai nommé *Partiels*, ſe diſtinguent entre eux par les deux points. On nomme cette diſtinction en terme d'imprimerie, *comma ;* mot grec qui ſignifie *ſection* ou *fragment ;* parcequ'effectivement ils ſont une des diviſions ou ſections de la période. Voici un exemple de cette ponctuation.

l'amour eſt une paſſion de pur caprice : il attribue du mérite à l'objet dont on eſt touché : il ne fait pourtant pas aimer le mérite : jamais il ne ſe conduit par reconnoiſſance : tout eſt chez lui gout ou ſenſation : rien n'y eſt lumiere ni vertu.

Pour rendre plus ſenſible la différence qu'il y a entre la diſtinction que doivent marquer les deux points & celle à qui

la virgule ponctuée est affectée, je vas donner à l'exemple raporté un autrre tour; qui, en mettant une liaison de dépendances entre les portions qui le composent, exigera que la distinction soit alors représentée autrement que par les deux points:

l'amour est une passion de pur caprice;
qui attribue du mérite à l'objet aimé;
mais qui ne fait pas aimer le mérite;
à qui la reconnoissance est inconnue;
parceque chez lui tout se raporte à la volupté; & que rien n'y est lumiere ni ne tend à la vertu.

Il y a une observation à faire ici: C'est qu'il n'est pas essenciel aux deux points de servir toujours à distinguer des membres principaux de période: il leur arrive quelquefois de se trouver entre les parties subalternes d'un membre principal qui n'est distingué de l'autre que par la virgule ponctuée. Cela a lieu lorsqu'on fait énumération de plusieurs choses indépendantes entre

elles pour les rendre toutes dépendantes d'une autre qui acheve le ſens. Telle eſt la période ſuivante :

ſi l'on fait attention à la conformation délicate du corps féminin : ſi l'on connoit l'influence des mouvemens hyſtériques : & ſi l'on ſait que l'action en eſt auſſi forte qu'irréguliere ; on excuſera facilement les foibleſſes des femmes.

On voit les trois premieres fraſes rélatives figurer entre elles comme parties intégrantes d'un total : ce qui exige les deux points : enſuite ce total paroître en correſpondance avec la derniere fraſe, pour former le ſens par leur dépendance réciprocative ; parconſéquent il ne faut le diſtinguer que par la virgule ponctuée. Ainſi ce n'eſt pas une loi dans le ſtile qu'une partie principale de la période ſoit affectée d'une diſtinction moindre que celle de ſes parties particulieres. J'avertis ſeulement qu'il ne doit point y avoir entre les ſubalternes la

meme diſtinction qu'entre les principales : ſi celles-ci ſont diſtinguées par les deux points ; cellesla ne doivent l'être que par la ſimple virgule ou par celle qui eſt ponctuée. Si c'eſt la virgule ponctuée qui marque la diſtinction entre les parties principales ; c'eſt aux deux points ou à la virgule ſimple à la marquer entre les parties ſubalternes. Telle eſt la pratique du bon ſtile ; qu'on obſerve naturellement dans la conſtruction des périodes ; quoique ſouvent les caracteres de la ponctuation ſoient aſſez négligés pour confondre dans l'écriture es gradations du ſens & ôter aux yeux la ſatisfaction de voir toute l'économie de la Syntaxe.

REGLES DE PONCTUATION ENTRE LES SENS INTÉGRAUX.

Ces ſens ſont, comme je l'ai dit, ceux qui ne ſont ſuite que par la convenance de la matiere & l'analogie des penſées. Le plus grand & le dernier degré de

distinction leur est destiné : il se marque par le point. Le discours suivant présente aux yeux ce degré conjointement avec les autres ; afin qu'on en puisse voir & observer d'un coup d'euil la différence :

Le Maréchal arriva hier matin au camp, las & fatigué, mais fort à propos : sur le champ il donna les ordres pour engager l'action ; quoiqu'il n'eût pas encore toutes ses troupes. On se battit avec opiniatreté de part & d'autre jusqu'à l'entrée de la nuit. Nos soldats ont fait des prodiges de valeur : les Gardes françoises se sont distinguées à l'aile droite : Picardie a essuyé, avec une contenance admirable, le feu du canon : & les Carabiniers se sont fait jour jusqu'au centre des ennemis. La Maison du Roi a baucoup perdu ; parcequ'elle s'est trouvée où le combat étoit le plus chaud. Le succès de cette journée fait également honneur à la bravoure du subalterne & à la con-

duite du Général. Je ne vous en dirai pas davantage aujourdhui ; ſinon que la victoire a été complette. Le courier prochain vous inſtruira du détail de nos morts, de nos bleſſés, & de toute notre perte, ainſi que de celle des ennemis.

On voit dans ce diſcours une ponctuation exacte ; & toutes les regles que j'ai données miſes en pratique d'une maniere à pouvoir ſervir de modele. Il paroit par ces regles qu'elles ne dépendent que de la diſtinction du ſens & ne regardent que les quatre premiers caracteres de la ponctuation. Cela eſt vrai. Les deux autres, qui ſont le point interrogant & le point exclamatif, n'ont aucune influence ſur le degré de diſtinction. Ils ſe placent indifféremment au lieu des autres caracteres dans les occaſions où le tour de fraſe le demande, c'eſt à dire à la fin de l'interrogation & de l'exclamation, quelle que ſoit la diſtinction entre ces ſens & ceux qui les

ſuivent. Leur figure ſe montrera dans ſes exemples :

Peut-on ſoutenir que le vice ſoit toujours puni ? & que la vertu ſoit toujours récompenſée ?

que les ſages ſont en petit nombre ! qu'il eſt rare d'en trouver !

Outre tous ces caractères dont j'ai parlé dans ces trois derniers Diſcours, il en eſt un qui n'apartient ni à la Ponctuation, ni aux Proſodiques, ni aux Alphabétiques, qui néanmoins eſt d'un grand uſage dans l'impreſſion. C'eſt *&*, figure compoſée de deux lettres unies, faiſant abréviation, & uniquement employée à peindre la conjonction *et.* Ce caractere apuyé d'un *c* ſignifie qu'on laiſſe au Lecteur le ſoin de ſupléer ce qui manque au diſcours ; ſoit que l'auteur le ſuprime de deſſein, ou qu'il craigne que quelque choſe n'ait échapé à ſes recherches. Cette figure repréſente litéralement les deux mots latins

& *cætera*, qui ont passé dans le langage françois sous la forme d'un seul mot, ainsi écrit en abrégé, *&c.*

FIN.

ERRATA du second Volume.

	Fautes.	*Corrections.*
P*Ag.* 10. *l.* 2.	dautant plus. .	d'autant plus facilement
42. *l.* 4.	d'autant quelle.	dautantqu'elle
61. *l.* 16.	caratériſtique	caractériſtique
71. *l.* 3.	blâmat . . .	blâmât
112. *l.* 7.	ſouhaiterois .	ſouhaitois
155. *l.* 19.	au	un
161. *l.* 2.	d'ordinaire	dordinaire
238. *l.* 17.	de ſuite . .	deſuite
265. *l.* 23.	un	une
306. *l.* 19.	abſent	abſence
Ibid. *l.* 20.	ce	ces
344. *l.* 1.	o	oi
357. *l.* 16.	ſo n	ſon





APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, *Les vrais Principes de la Langue Françoise : ou la Parole réduite en Méthode, conformément aux loix de l'Usage;* & je n'y ai rien trouvé qui en puisse empêcher l'Impression. A Paris, le 28 Septembre 1746. FLONCEL.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navare : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevots de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé le sieur GIRARD Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre, *Les vrais Principes de la Langue Françoise, ou la Parole réduite en Méthode*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter le Sieur Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présensentes, de faire imprimer ledit Ouvrage en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de neuf années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité &

condition qu'elles soient; d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait, sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement, ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit Sieur Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Sieur Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts : A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles : que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la Feuille imprimée, attachée pour modele sous le Contre-scel des Présentes : que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 : qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis, dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher &

féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France; le tout à peine de nullité des Présentes: Du contenu desquels vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Sieur Exposant & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement: Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; CAR tel est notre plaisir. Donné à Fontainebleau le huitiéme jour du mois de Novembre, l'an de grace mil sept cens quarante-six, & de notre Regne le trente-deuxiéme. Par le Roi en son Conseil, SAINSON, & scellé.

Registré sur le Registre XI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 730. fol. 646. conformément au Reglement de 1723. qui fait défense, art. IV. à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs, ou autrement, & à la charge de fournir à ladite Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, huit Exemplaires prescrits par l'art. CVIII. du même Réglement. A Paris le 10. Janvier 1747.

ÇAVELIER, Syndic.









